

Title: En posant les jalons
URL: <http://www.dloc.com//UF00094315/00001>
Site: Digital Library of the Caribbean

**EN POSANT
LES JALONS...**

*Cet ouvrage est en vente à
l'Imprimerie de l'Etat
Rue du Centre
au profit de la Fondation*

*d'une nouvelle œuvre de protection de
l'enfance nécessiteuse.*

STÉNIO VINCENT
PRESIDENT D'HAÏTI

En posant

En posant les jalons...

TOME PREMIER

INTRODUCTION

IMPRIMERIE DE L'ETAT

PORT-AU-PRINCE, HAITI

1939

Tous droits réservés

5 v.
W I
L'obsession

I
L'OBSESSION RACIALE
ET SES
CONSEQUENCES NATIONALES...

2/20/64 Bx

En posant les jalons — 1

Tome I

I

L'OBSESSION RACIALE

ET SES

CONSEQUENCES NATIONALES...

Dans la Préface de son livre, admirable
de vérité, de clarté et d'honnêteté. «Une

de vérité, de clarté et d'honnêteté, «*Une révolution dans la paix*», le grand homme d'Etat portugais, M. Oliveira Salazar, marque de traits lapidaires l'inanité et le poncif des exercices oratoires auxquels se livrent habituellement la plupart de ceux qui s'occupent des affaires publiques. «*Encore à l'heure actuelle, dit-il, ce que l'on lit et entend dans beaucoup de pays au sujet de la liberté, de la démocratie, du parlement, des droits du peuple et de la fraternité universelle, tout cela est standardisé au point que l'on pourrait mettre en vente, comme on le fait pour les lettres d'amour, des recueils de discours prêts à être prononcés dans toutes les circonstances*». Il faudrait en dire autant — et mieux encore peut-être — de la vieille et truculente éloquence politique haïtienne. En dehors des tirades enflammées, sur la liberté,

droits du peuple (pauvre peuple!) il y avait toujours, dans les harangues locales, — et de quelque sujet qu'on voulût traiter — les inévitables couplets dithyrambiques sur nos «va-nu-pieds sublimes» et aussi — et surtout — ceux qui servaient à l'exaltation de la *race* noire. On ne sortait pas de ces thèmes propices aux phrases à effet, et on les développait dans toutes les occasions. Écrivains, orateurs et poètes paraissaient généralement plus préoccupés de *la race* que de la Nation. Lorsque, pour être à la page, nous nous élevons quelquefois, dans nos journaux ou dans nos discours, contre le racisme contemporain, nous semblons oublier que nous l'avons quelque peu inventé. Nous mettions le piment racique à toutes les sauces. Nous avons, sans doute, de bonnes raisons pour cela. Le *blanc*, qui avait opprimé nos pères pendant des siècles, demeura longtemps, en effet, notre bête noire... La distinction raciale — une distinction de nature antagonique et même de caractère juridique, — constituait une de nos plus fières traditions patriotiques.

La Constitution impériale de 1805 disposait, en effet, que «*aucun blanc, quelle que*

«soit sa nation, ne mettra le pied sur le territoire à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété». Cette disposition avait été reproduite à l'envi dans presque toutes les Constitutions qui ont suivi celle de 1805. En principe, il s'agissait tout simplement d'exclure le *Blanc* de la nouvelle société haïtienne. Et pour que nul n'en ignorât — «pour qu'il n'y eût pas d'acceptation de couleur parmi les enfants d'une même famille dont le Chef de l'Etat est le père», — notre première Constitution croyait devoir ajouter que «les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de «noirs».(1) De telle sorte que les quelques groupes de Français qui avaient échappé à la terrible vengeance dessalinienne et que l'Empereur avait lui-même naturalisés, de même que les Allemands et les Polonais de Bombardopolis qu'il avait fait admettre en bloc à la nationalité haïtienne — c'est-à-dire de purs Aryens, comme on dirait aujourd'hui — se trouvaient, tout à coup transformés en *noirs* par la seule vertu de la Constitution — tout comme l'autre avait

baptisé carpe un authentique poulet. Juridiquement parlant, en effet, ces *blancs* étaient des *noirs*. On ne pouvait pas les dénommer autrement, puisqu'ils étaient, désormais, des *haïtiens*. Tout cela est très sérieux et constitue un important chapitre de l'Histoire de notre Droit constitutionnel. Mais c'était tout de même pousser notre racisme un peu loin et lui donner un aspect à la fois bizarre et, il faut le dire, assez imprévu...

*
* * *

D'autre part, le mariage du blanc avec une négresse ou une mulâtresse et vice versa était virtuellement interdit. La Constitution n'avait pas osé le prohiber en termes formels, mais les mœurs, plus fortes, la complétaient singulièrement sous ce rapport. La disposition cons-

titutionnelle concernant le mariage, avait, d'ailleurs, un sens nettement restrictif qui répondait bien au sentiment populaire. Elle se bornait à dire, en effet, que *«le mariage est un acte purement civil et autorisé par le Gouvernement»*. (1) Elle s'harmonisait ainsi avec l'état d'esprit ambiant, le ménageait osten-

(1) Art. 14 de la Constitution de 1805 (Déclaration préliminaire).

EN POSANT LES JALONS...

7

siblement au lieu de l'améliorer. Cet état d'esprit raciste n'était pas particulier au régime dessalinien. On le retrouve encore vivace sous le Gouvernement du Président Boyer, bien que le code civil, qui venait d'être promulgué en 1825, n'eût édicté aucune défense de mariage entre un blanc et une négresse ou une mulâtresse, et vice versa. *«Quoique, au sein de la Commission appelée à préparer ce code, écrit Firmin, il y eût des opinions émises dans*

«le sens de cette prohibition, elles furent en
«minorité». Et le même auteur rapporte,
d'après les «Souvenirs historiques du Général
Bonnet», que, «à l'époque de la promulgation
«de ce code, un blanc voulut épouser, en justes
«noces, une négresse avec qui il cohabitait ma-
«ritalement et dont il avait plusieurs enfants.
«Ceux qui voyaient dans ce mariage un fait
«anti-social protestèrent avec éclat. Ils ameu-
«rèrent une populace ignorante qui fit une
«manifestation idiote contre l'union légale
«d'un blanc avec une négresse. Boyer, cédant
«à une pression, écrivit à l'Officier de l'Etat
«civil pour lui enjoindre de ne pas dresser
«l'acte de mariage. Ainsi, une simple lettre
«établit l'exclusion que la loi n'avait pas ad-

«mise; il fut dès lors consacré qu'un blanc ne
«pouvait épouser une native du pays». (1)

Il est assez curieux de remarquer que cette

intolérance haïtienne vis à vis des unions entre Blancs et femmes de couleur se révélait beaucoup plus rigoureuse que la prescription que l'on trouve à ce sujet dans le *Code Noir* de 1685. Car l'article 9 du fameux *Code* n'interdisait que le *concubinage* entre Français et

(1) A. Firmin.—Mr. Th. Roosevelt Président des Etats-Unis et la République d'Haïti, page 335.

Cette situation dura jusqu'en 1860, époque à laquelle le Gouvernement du Président Geffrard fit voter la loi sur le mariage entre Haïtiens et étrangers.

Cette loi, promulguée le 18 octobre 1860, dispose :

«... Considérant que l'institution du mariage est trop sainte en elle-même pour qu'elle ne soit pas encouragée, protégée et honorée par tout peuple civilisé;

Considérant que le mariage entre Haïtiens et étrangers peut être régularisé sans porter atteinte à la loi fondamentale de l'Etat.

A rendu la loi suivante :

Article 1er.—Le mariage entre Haïtiens et étrangers est autorisé; il aura lieu dans les formes voulues par la loi civile, etc.»

La Constitution de 1805 avait défini le mariage : un acte purement civil autorisé par le Gouvernement. Autoriser, c'est accorder permission. Il semble donc résulter de cette définition, qu'il fallait avoir une autorisation administrative pour pouvoir se marier, laquelle autorisation, selon la conception de l'époque, ne pouvait être accordée qu'aux haïtiens.

L'article 1er de la loi de 1860, en disant à son tour que le mariage entre Haïtiens et étrangers, c'est-à-dire **blancs**, est autorisé, avait voulu sans doute, détruire définitivement une répugnance absurde que le vieux racisme haïtien entretenait jusqu'alors dans l'esprit public.

Négresses. Si la fiancée était convertie à la religion catholique leur mariage était autorisé.

Il est vrai que, en 1724, on revint sur cette autorisation, et qu'en 1778, l'interdiction s'étendit au mariage des Blancs avec des Mulâtresses. (1) Je ne jurerais pas que, dans le peuple — et à en juger par certaine manifestation qui eut lieu, il y a quatre ou cinq ans, à Port-au-Prince même, — on ne considère, aujourd'hui encore, comme un événement étrange, le mariage d'un blanc avec une haïtienne noire ou d'un teint plus ou moins foncé...

(1) Ces mariages qui ne furent jamais défendus à St.-Domingue, étaient fréquents. Montholon déclare, en 1724, que si l'on n'y prend garde les Français deviendront rapidement comme les Espagnols leurs voisins dont les trois quarts sont de sang-mêlé; et Rochelard observe qu'au quartier de Jacmel tous les habitants le sont déjà.

R. P. Cabon, Histoire d'Haïti, tome I Chapitre XI, page 145.

«Dans quatre mois, écrit Mr. de Cussy en 1688, il s'est fait vingt mariages d'habitants avec des mulâtresses ou des négresses». «Le désir des biens que l'espèce noire acquiert plus aisément par économie, constate longtemps après un autre gouverneur, déterminera en effet insensiblement tous les blancs qui, sans fortune, passent en ce séjour, à en avoir par ces mariages avec des négresses, mariages que les religieux desservant les cures ne font pas difficulté, par principe de religion et souvent par intérêt, de célébrer. Je me figure que devant Dieu ceste espèce est reçue égale à la nostre et on ne peut par des ordres supérieurs empêcher ces unions. Mais je pense

Pas plus tard qu'au début de cette année, je lisais, dans un journal de Port-au-Prince, une information ainsi conçue :

«Décidément, il n'y a pas assez d'haïtiens, «puisque, dès qu'il s'agit de former un comité «d'organisation, il y faut fourrer des blancs».

Il s'agissait de critiquer le récent Arrêté du Gouvernement instituant l'Office National du Tourisme, Office dans la composition duquel on avait fait entrer quelques personnalités

que si le Roy déclaroit tous ceux qui feroient ces sortes de mariages et les suittés qui en viendroient inhabiles à posséder aucune charge, et qu'il fust en même temps ordonné de faire servir dans la milice parmi les noirs ceux des blancs qui seroient unis à des négresses ou mulâtres, ce seroit un frein qui empescheroit ces sortes d'alliances».(1)

(1) Lettre de Mr. de la Rochelar, gouverneur, du 5 Juillet 1734, (Ibid, vol. XXXIII).—A l'encontre d'une opinion assez courante, les mariages entre blancs et noires libres ne furent jamais défendus à Saint-Domigue. On vient de lire et on a vu plus haut (p. 65) des textes qui le prouvent. En voici un autre. En 1718, le sieur Cahouet, ayant épousé une quarteronne et ce mariage ayant été

attaqué, MM. de Chateaumorand et Mithon déclarent expressément que «la loi ne défend pas le mariage des blancs avec les négresses, pourvu qu'elles soient libres», et qu'il faut chercher ailleurs une raison d'invalidité au mariage de Cahouet (Lettre du 11 Avril 1718, aux A.M.C., Corr. gén., Saint-Domingue, C, Vol. XV).—L'édit de mars 1724 (art.6) défendit, il est vrai, «aux blancs de l'un et l'autre sexe de contracter mariage avec des noires à peine de punition et d'amende arbitraire»; mais cet édit ne fut jamais appliqué qu'à la Louisiane pour laquelle il fut promulgué (Moreau de Saint-Méry, Lois..., t. III, p. 88-95).

(Pierre de Vaissière — «St.-Domingue», p. 76).

EN POSANT LES JALONS...

11

étrangères du Commerce et des Agences de transports maritimes et aériens, particulièrement intéressées au développement du Tourisme dans ce pays.

Il en résulte, — et c'est bien dommage — que si le racisme haïtien tend à disparaître, il y a encore, quand même, un certain nationalisme étroit qui en demeure, jusqu'à maintenant, assez imprégné.

L'Étranger, entendez le *blanc*, n'était pas non plus habile à devenir haïtien. La nationalité haïtienne lui demeurait obstinément fermée, s'il n'avait pas dans les veines du sang *africain* ou *indien*. (1) Il a fallu arriver jusqu'à la Cons-

(1) Extrait d'une dépêche du Président d'Haïti, au Général Francisque, à Jacmel, sur les individus habiles à réclamer la qualité d'Haïtien.

... La Constitution ayant établi que pour être reconnu Haïtien, il faut être issu du sang Indien ou Africain, il est évident que ceux qui réclament cette qualité doivent fournir la preuve requise, c'est-à-dire, présenter à l'autorité des actes authentiques où leur origine soit constatée, si, bien entendu, leur épiderme ne la démontre point d'une manière assez patente pour qu'on soit fixé à cet égard; car, une personne habitant Haïti depuis un nombre d'années plus ou moins grand, peut, par l'indifférence ou par la tolérance complaisante des autorités, avoir été considérée, dans la Société, comme jouissant des droits attachés à la qualité de citoyen; elle peut avoir été patentée comme

titution de 1889 pour qu'il fût enfin possible à tout étranger, sans *distinction de race*, de devenir haïtien par la naturalisation. Et encore, n'est-ce pas sans la même répugnance traditionnelle que ce principe fut voté à l'As-

semblée Constituante des Gonaïves. C'est grâce à une intervention énergique et d'ailleurs fort éloquente de M. Firmin, qui fut, avec le célèbre avocat Léger Cauvin, son adversaire. le principal leader de cette Assemblée, que le nouveau principe fut enfin admis.

«Pour ma part, disait M. A. Firmin, à l'Assemblée constituante, j'estime que l'étranger, en demandant à se naturaliser haïtien, ne peut être mû que par un esprit de sympathie. En effet, en se naturalisant, il ne renonce pas seulement à sa première patrie,

tel, avoir été admise au service de la garde nationale, aux fonctions mêmes de juré, sans que pour cela cette tolérance soit capable de lui donner un droit qu'elle n'a pas. et à l'obtention duquel elle ne peut prétendre **que par son origine Africaine ou Indienne.** Ainsi, la question n'est pas de savoir si celui dont parle ma lettre sus précitée du 19, a joui inconstitutionnellement du droit d'Haïtien, encore moins s'il a reconnu par devant l'officier de l'Etat Civil deux enfants comme Haïtiens, ce que tous les étrangers peuvent faire, si la mère de leurs enfants est Haïtienne; **mais bien d'être convaincu (à défaut de la preuve apparente résultant de l'épiderme) qu'il est Haïtien, ou habile à le devenir, parce qu'il est issu du sang Indien ou Africain.** Or, rien dans les pièces produites, ne justifie que son père fut de cette origine; il reste à reconnaître et à constater que

«*mais il renonce encore à tous les privilèges*
 «*que notre faiblesse nationale laisse à ceux*
 «*qui gardent leur caractère d'extranéité.*
 «*Avouons qu'il faut être un grand philan-*
 «*thrope ou un ami décidé du pays, pour con-*
 «*sentir à l'abandon de tout cela dans le seul*
 «*but de partager notre destinée sociale et*
 «*notre existence politique, avec tous leurs dé-*
 «*boires et toutes leurs misères...*

«*En admettant le blanc comme le noir dans*
 «*notre jeune société politique, nous procla-*
 «*merons un principe qui est devenu un article*
 «*de foi de ce siècle: le principe de la frater-*
 «*nité universelle*». (1)

En même temps que nous élevions un peu partout, à l'intérieur du pays, de nombreuses

celle de sa mère garantit ses droits à la qualité d'Haïti. Si, d'après le nouveau rapport que vous me ferez concurremment avec le commissaire du Gouvernement, le Juge de Paix et le Conseil des Notables, cette qualité est acquise au réclamant, personne ne sera plus disposé que moi à lui en assurer la paisible jouissance; mais s'il ne peut faire valoir que des prétentions nées de la coupable tolérance des autorités, ou de l'oubli de leurs devoirs, aucune considération particulière ne pourra me porter à m'écarter du texte comme de l'esprit de la Constitution.

Signé: Boyer

(Lois et Actes — L'Instant Pradine). Tome VI, page 497.

(1) Assemblée Constituante — Séance du 4 octobre 1889, Moniteur officiel, du 11 décembre 1889.

et nécessaires forteresses pour lutter contre un retour éventuel et agressif des Français et défendre cette Indépendance si chèrement acquise, nous établissions, sur le terrain plus mouvant des mœurs, de véritables bastions raciques par quoi nous pensions nous opposer à l'infiltration de la race «exécree» dans notre société naissante. Cette obsession, cette hantise séculaire du *blanc*, nous a fait perdre le meilleur de notre temps à chercher notre point d'appui dans une impossible et artificielle différenciation ethnique que nous voulions maintenir coûte que coûte dans nos lois et dans nos mœurs. Il en est résulté un orgueil de race que, malheureusement, en dehors du fait isolé et glorieux de l'Indépendance conquise dans le fracas des armes, rien ne pouvait encore justifier.

C'est pendant que la jeune République se traînait péniblement dans les ornières si profondément creusées par notre politique de folies et d'aventures, et qu'elle ne pouvait pas en

sortir, que nos intellectuels la plantaient là, pour courir après ces idéologies creuses par quoi ils flattaient tour à tour — et dans un but trop souvent intéressé — la puérile vanité des foules. Notre idéologie raciale, hélas! était

EN POSANT LES JALONS...

15

loin de répondre aux humbles réalités dont notre peuple avait besoin pour vivre et se développer. On plaidait brillamment la cause de l'égalité des races, et ces procès académiques étaient naturellement gagnés haut la main. Les défenseurs n'y attachaient qu'une vague importance spéculative. Aussi est-ce à pleines brassées qu'on nous rapportait les lauriers de ces faciles victoires de l'esprit qui nous grisaient outre mesure.

Sait-on ce que c'est que l'Acte de l'Indépendance d'Haïti, d'après Hannibal Price, l'un de nos plus éminents concitoyens? C'est «*l'acte de réhabilitation de la race noire*». —

c'est aussi «*l'affirmation de l'identité de l'homme*», — et c'est enfin «*le relèvement de la Croix du Christ foulée aux pieds par les faux chrétiens d'Europe dans la colonisation de l'Amérique*». (1)

Or, l'Acte de l'Indépendance, tel qu'il fut signé aux Gonaïves, par le général en chef de l'armée indigène et les autres chefs de l'armée, était à la fois plus modeste et plus raisonnable. Il consacrait «*la résolution de rendre le pays indépendant, de jouir d'une liberté consacrée*

(1) Hannibal Price — De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti. Page 690.

«*par le sang du peuple de cette île et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance*».

Quel dommage que cette claire conception de notre indépendance nationale n'eût pas prévalu dans les faits et que nous n'eussions

pas compris que notre tâche essentielle était
d'organiser tout de suite le pays de manière à
assurer la vie normale d'une nation pour la
fondation de laquelle n'avait été versé, en dé-
finitive, que *le sang du peuple de cette île...*

*
* * *

Les poètes s'en mêlèrent. Leur sensibilité
toujours frémissante, se traduisit en rêves
grandioses. Tertullien Guilbaud formula, en
vers nostalgiques, des visions lointaines.

.....

Et de mon cœur l'éternel vœu
C'est qu'il flotte aux steppes d'Afrique
Notre beau drapeau rouge et bleu!(1)

C'est

Par les pleurs, les sanglots, de tous les noirs souffrants
qu'il jure, dans un autre poème, que son Pays
vivra...(2)

J'aurais compris que le poète eût proclamé
sa foi profonde dans l'avenir de son pays et

(1) Tertullien Guilbaud «Patrie», pages 123.

(2) Ibid Page 116.

qu'il eût juré qu'il «*vivra*» par l'éducation et le travail de ses fils, par tout un dynamisme d'ordre et de discipline qu'il eût fallu, dès le principe, infuser à notre peuple pour qu'il pût se tenir debout parmi les nations... Mais que son imagination l'ait entraîné à affirmer — par *les pleurs et les sanglots de tous les noirs souffrants!* — que son pays vivra, comme si le levain de ces substances lacrymales devrait suffire à faire germer parmi nous les idées et les actions de progrès économique et social qui conditionnent l'existence de l'État, j'avoue, en vérité, que je ne comprends pas...

Pour *Massillon Coicou*, Dessalines était surtout

Le bras fort qui ceignit la race en agonie
l'homme qui rêvait :

De donner à sa race un vigoureux essor...

Et la «*mission*» d'*Haïti*, de «*l'humble Haïti*»
comme le poète le disait lui-même, est

«.....d'aider la race noire(1)

Notre mission primordiale n'était-elle pas plutôt de nous aider nous-mêmes, et, sous l'égide de la liberté nouvelle, de faire face aux multiples besoins de notre jeune société, de les satisfaire au fur et à mesure, de nous

(1) *Massillon Coicou*—Poésies Nationales, pages 97-98.

consacrer aux belles tâches utiles qui étaient aussi «d'autres batailles» — et peut-être de plus rudes — offertes à nos efforts et à nos courages pour la consolidation même de la grande œuvre que nous venions d'accomplir?... Nous ne pouvions pas avoir d'autre mission. Et, vraiment, cette mission-là était suffisante, seule...

Oswald Durand, un autre de nos grands poètes, semblait l'avoir ainsi compris. Il était, en tout cas, moins hanté par l'idée de *race*. Il s'inquiétait du sort de son pays, de la *Nation haïtienne*. Et telle devrait être assurément la logique de notre Histoire, dès le lendemain même de notre Indépendance, à cette époque où, déjà, tout était à faire... ou à refaire. Oswald Durand s'écriait, en effet, dans un de ses poèmes intitulé *La Mort des Cocotiers*. (1)

.....

Il est encore d'autres batailles
 Qui sont mieux faites pour nos tailles.
 Ces vieux héros vont nous guider
 Ils nous ont donné notre Histoire,

Notre liberté, — leur victoire —
Sachons lutter pour les garder!

(1) Oswald Durand — «Rires et Pleurs», tome I, pages 131-133.

EN POSANT LES JALONS...

19

Et il précisait, dans les vers suivants, ce que nous avons à faire pour cela:

.....
Quand nous aurons planté sur nos mornes fertiles
L'arbre saint du progrès, et que ses verts rameaux
Ombrageront un sol où les choses utiles
Remplaceront nos deuils, nos guerres et nos maux;

Quand nous aurons ouvert, pour la franche accolade,
Nos bras, longtemps fermés, aux étrangers, aux blancs;

.....
Quand les vieux préjugés, la haine de l'esclave
Pour le maître, finiront devant l'égalité;
Quand nous aurons éteint cette brûlante lave
Sous l'humide baiser de la fraternité...

C'est alors seulement...
Que nous nous sentirons libres sous le ciel bleu.

Il poursuivait la même idée dans son *Chant National*:

.....
Creusons le sol légué par Dessalines:

Notre fortune est là...

.....
Bêchons le sol qu'en l'an mil huit cent quatre
Nous ont conquis nos aïeux au bras fort.
C'est notre tour à présent de combattre
Avec ce cri: «Le Progrès ou la mort!»

Et il concluait:

.....
Pour fouler, heureux, notre terre,
Il nous faut la devise austère:
«Dieu! le travail! la liberté!»

Oswald Durand s'était donc révélé un poète vraiment national, et c'est à juste titre qu'il est ainsi désigné dans l'Histoire de notre littéra-

ture. Sa poésie rasait peut-être la terre de trop près; mais c'était la bonne terre natale. Où pouvait-il mieux se tenir, en vérité, pour montrer la voie à son pays, la voie sûre que nous aurions dû suivre, et que nous n'avons pas suivie? On s'en éloignait, au contraire, de plus en plus; notre esprit s'égarait dans des Afriques idéales; il courait la prétentaine dans des

brousses perdues, alors qu'il y avait tant à faire dans la maison abandonnée...

Il est enfin fort heureux que, depuis 1904, on apprenne à chanter, à la jeunesse des écoles, notre hymne national où se trouve ce simple et éloquent couplet:

.....

Pour le pays, pour les aïeux
Bêchons joyeux
Quand le sol fructifie
L'âme se fortifie.

C'est certainement la plus belle strophe de l'œuvre de Justin Lhérisson, celle qui répond le mieux aux nécessités de la nouvelle formation de nos enfants.

* * *

Dans mon livre *«La République d'Haïti telle qu'elle est»* j'avais essayé, pour combattre précisément cette tendance à nous hypnotiser

sur la question de race, — ce qui, à mes yeux, constituait un sérieux handicap pour le développement du pays, — de montrer comment la République d'Haïti n'est même pas, comme on le croit généralement, un pays de «*nègres essentiels*» (1) et que des mélanges infinis, une incroyable interfusion des sangs avaient fait de la population haïtienne une réelle curiosité au point de vue ethnique.

En partant des Aborigènes, c'est-à-dire des habitants de l'époque de la découverte, que l'on désigne généralement, — et à tort — sous le nom d'Indiens, on arrive, en effet, à un véritable amalgame racique, en y comprenant tous les éléments qui ont contribué à la formation actuelle de la population de la République d'Haïti, quelle que soit d'ailleurs leur proportion dans les mélanges. (2)

(1) L'expression est de M. Onésime Reclus (Géographie rapide, Europe).

(2) Sténio Vincent — La République d'Haïti telle qu'elle est, pages 49-50. Bruxelles (Société Anonyme belge d'Imprimerie), 1910.

INDIENS { Croisement de l'Indien avec l'Espagnol.
Croisement du Métis hispano-indien avec l'Indien pur.
Croisement du Métis hispano-indien avec l'Espagnol.
Union des Métis hispano-indiens entre eux.

«Il y a, écrivions-nous, un particularisme sur lequel tout le monde doit être d'accord, c'est le particularisme national: Notre pays, notre société,—uniquement!... Nous avons déjà trop à faire pour nous-mêmes pour embarrasser notre action d'une sorte d'humanitarisme qui ne rime à rien, pour nous astreindre à d'encombrantes solidarités de race.

«Il ne s'agit pas de renier nos origines ni de fermer notre cœur aux appels de la conscience universelle. L'Histoire témoigne déjà fortement de l'altruisme de notre peuple, de sa remarquable contribution à la cause de la liberté des Amériques. Il s'agit simplement aujourd'hui

NEGRES

Croisement du Nègre pur avec l'Indien pur.
 Croisement du Métis négro-indien avec l'Indien pur.
 Croisement du Métis négro-indien avec le Nègre pur.
 Union des Métis négro-indiens entre eux.
 Croisement du Nègre avec l'Espagnol.
 Croisement du Métis négro-espagnol avec l'Indien pur.
 Union des Métis négro-espagnols entre eux.
 Croisement des Métis négro-espagnols avec les Métis négro-indiens.
 Croisement du Métis hispano-indien avec le Nègre pur.
 Croisement du Métis hispano-indien avec le Métis négro-indien.
 Croisement du Métis hispano-indien avec le Métis négro-espagnol.

Croisement du Métis negro-espagnol avec l'Espagnol.
Croisement du Métis negro-espagnol avec l'Indien pur.
Croisement du Métis negro-espagnol avec le Nègre pur.

de ne plus disperser notre effort, de le concentrer sur nous-mêmes, de ne pas l'éparpiller, de ne pas l'affaiblir ou l'annihiler, en faisant une place exagérée à un idéal racial qui pourrait compromettre l'indispensable épanouissement de notre idéal haïtien.

«Et d'ailleurs, n'est-ce pas une question que celle de savoir si, étant données la multiplicité des éléments ethniques qui ont contribué à la composition de la Société haïtienne et la diversité des atavismes qui actionnent nos mentalités, nous pouvons légitimement prétendre à ce beau titre de représentant de la race noire qui a trop longtemps bercé notre farniente et dans lequel se complâit jusqu'ici notre vanité

┌ Croisement du Blanc avec le Nègre.
└ Croisement du Blanc avec l'Hispano-Indien.

- Croisement du Blanc avec le Nègro-Indien.
- Union des Métis du Blanc et du Nègre entre eux.
- Union des Métis du Blanc et de l'Hispano-Indien entre eux.
- Union des Métis du Blanc et du Nègro-Indien entre eux.
- Croisement des Métis du Blanc et du Nègre avec les Métis du Blanc et de l'Hispano-Indien.
- Croisement des Métis du Blanc et du Nègre avec les Métis du Blanc et du Nègro-Indien.
- Croisement du Nègre avec les Métis du Blanc et du Nègre.
- Croisement du Blanc avec les Métis du Blanc et du Nègre.

Sténio Vincent; «**La République d'Haïti telle qu'elle est**». Pages, 50, 51 et 53.

aussi bruyante qu'inoffensive?... Notre collectivité m'apparaît, au contraire, comme un creuset où se fondent et se combinent, à doses inégales, il est vrai, des matières ethniques fort différentes. De cette combinaison—j'emploie ce mot dans le sens qu'il a en chimie—il résulte des Haïtiens.

«En somme, notre population n'est pas moins composite que celle du Brésil, par exemple. Elle est issue des mêmes éléments ethniques

Elle est issue des mêmes éléments ethniques, et, relativement, dans les mêmes proportions presque. D'abord, les différents groupes autochtones d'Indiens Brésiliens, possesseurs primitifs du sol, puis les conquistadores portugais et espagnols, chasseurs d'esclaves et tueurs d'hommes, se conduisant envers les aborigènes absolument comme l'ont fait en Haïti les hardis espagnols qui, à la fin du XV^{ème}. siècle, abordèrent notre île dans les caravelles de Christophe Colomb. Vinrent ensuite les premières immigrations,—aventuriers blancs de toutes provenances, rebuts des civilisations européennes que l'Histoire, toute rouge du sang des peuples, est en train de façonner,—vieux pirates familiers des Océans, échappés tragiques des guerres, des dominations, des famines et des bagnes,—héros anonymes sans feu ni lieu

que le hasard des destinées jeta sur nos plages lointaines,—tout ce que nous connaissons en-

fin, dans notre histoire haïtienne, sous les noms de flibustiers et de boucaniers et qui fut le premier afflux, la première poussée de l'Europe, aussi bien vers les îles que vers les continents nouveaux et immenses. Plus tard, lorsque ces civilisés de l'époque, conquérants portugais et fiers Espagnols, avec toute la quiétude de conscience puisée dans de vieux dogmes abolis qui faisaient de l'extermination de l'Infidèle un article de foi, eurent accompli leur œuvre de spoliation par la violence et par la mort, et que les indigènes révoltés n'échappèrent au massacre en masse qu'en se réfugiant dans les forêts impénétrables,—c'est à l'Afrique aussi, l'inépuisable réservoir d'hommes, qu'ils demandèrent cette main d'œuvre gratuite et sûre que représentaient les nègres. Cela se passa donc comme en Haïti. Du milieu du XVIème. siècle jusqu'au milieu du XIXème.—et malgré la suppression de la traite sous la noble et énergique pression du Gouvernement britannique—des cargaisons de nègres débarquèrent chaque année au Brésil et furent répartis dans les différentes parties du pays. Pendant trois cents ans, la grande pourvoyeuse

d'esclaves fit une fourniture annuelle de 50 à 80.000 têtes de nègres aux plantations de la vastitude sud-américaine. (1) On juge par là de l'importance du facteur chamite dans la composition de la population brésilienne (2), car aucune des émigrations modernes ne peut être comparée à l'immense et séculaire apport africain. Les contingents anglais, polonais, allemands, français, italiens, syriens, arméniens, (3) venus à peu près simultanément et

(1) R. et G. Hanicotte, chargés de Missions commerciales et correspondants de journaux français et anglais. «*La Vérité sur le Brésil*», p. 11. (Librairie générale et internationale, rue de Savoie, Paris).

(2) La population brésilienne se compose: 1° de Brésiliens blancs purs ou à peu près; 2° de toute la variété des mulâtres, quarterons, octavons, etc., issus de nègres et de blancs; 3° des cafuzos ou caracfuzos, issus de nègres et d'Indiens; 4° des curibocas, issus de blancs et d'Indiens; 5° des mamelucos, issus de blancs et de curibocas; 6° des caboclos ou descendants d'Indiens à divers degrés; des tapuyos qui sont aussi des descendants d'Indiens, et enfin des multiples combinaisons de ces divers éléments.

(3) «*Au Mexique, au Pérou, au Chili, au Brésil, en Argentine, les Japonais sont en train de s'établir partout suivant une progression rapide et sûre; boycottés aux Etats-Unis, ils se sont tournés vers l'Amérique latine, qui regorge de richesses inexploitées, faute de bras.*

«*Il paraît que les gouvernements sud-américains apprécient, à leur mérite, les innombrables qualités de la race nippone.*

«*Au Chili, l'expansion japonaise est considérable entre toutes.*

«*Au Mexique, c'est un véritable engouement. Les immigrants nippons sont accablés de faveurs: remboursement des frais de voyage, paiement pendant cinquante jours des frais d'entretien, subventions et exemptions de toute na-*

se mêlant aux masses précédentes déjà fortement mélangées, il en est résulté un inextricable fouillis de races enchevêtrées et produisant de nouvelles humanités. De là, un métissage infini semblable en tous points à notre métissage haïtien. Le pigment indien et le pigment nègre teintèrent, à des degrés divers, la masse de la population brésilienne, et comme les croisements donnent presque toujours naissance à des produits ayant toutes les chances de réunir les qualités des races procréatrices, la sélection s'est faite tout naturellement. (1) Le progrès de cette sélection se poursuit également en Haïti tant au point de vue physique que sous le rapport des qualités intellectuelles et morales. Le phénomène est frappant pour tous ceux qui observent attentivement les influences diverses qui ont agi et continuent d'agir sur le caractère ethnique de notre so-

(1) Nous devrions avoir l'audace d'inaugurer, dans la diversité de notre empire qui s'y prête mieux que tout autre, un art des races, entièrement moderne, entièrement opposé aux naïvetés fanatiques du racisme, art dans lequel se prolongeraient, se renouvèraient, les procédés empiriques de l'histoire et de la préhistoire **ceux dont nous sommes nous-mêmes** issus et qui aurait, entre autres mérites, celui de faire apparaître la notion de race sous son vrai jour : chaque race n'étant qu'une des formules d'adaptation de l'espèce humaine à la diversité de la terre.

Jules Romains, «Cela dépend de vous», page 129.

Flammarion, Editeur Paris, 1939.

ciété et qui aboutiront probablement à la formation d'un type national, ce qui n'existe pas encore.

«Donc, les Haïtiens, pas plus que les Brésiliens ou que tout autre peuple américain ayant aussi des origines africaines plus ou moins marquées, ne représentent, à proprement parler, aucune race.(1) Une fatale évolution eth-

(1) «...Ils inoculèrent leur sang vierge à l'artère européenne qui s'appauvrissait, et de ce contact naquit une race mixte aux nuances diverses... »

(Jérémie. Préface de l'Indépendance Nationale d'Haïti, par Emm. Chancy.

« Cette Méditerranée américaine, suivant l'expression d'Elisée Reclus, qui comprend le golfe du Mexique, la mer des Antilles, les Grandes Antilles (avec l'Archipel de Bahama) et les petites Antilles, a été le théâtre de **grands événements ethnographiques, politiques et commerciaux**: anéantissement de la race américaine, **repeuplement par la race blanche et la race noire, etc.** »

(E. Levasseur, de l'Institut, administrateur du Collège de France, préface du livre de M. Daniel Bellet: **Les Grandes Antilles**, étude de géographie économique: pages IX et X.)

« ...La Région Méditerranéenne de l'Amérique appartient presque dans son entier à la zone tropicale, mais elle est parfaitement accessible à l'Homme pour le peuplement et la culture. A cet égard, elle contraste, **d'une manière absolue**, avec les espaces de l'Afrique situés sous la même latitude. »

(Elisée Reclus: Cité par Daniel Bellet, **Les Grandes Antilles**, etc. page 4.)

Sur l'origine des noirs de la colonie, le R. P. Adolphe Cabon dit:

En Afrique même, les peuples et les tribus, aujourd'hui encore, ont conscience d'appartenir à des souches diverses; au Sud de l'équateur sont des noirs ou type Bantou pur;

nique, qu'accentueront encore davantage les prochaines et nécessaires immigrations blanche et jaune, les entraîne au métissage à l'infini. D'ailleurs, même chez les Haïtiens des

classes élevées, où la proportion de sang africain dans les mélanges est encore manifestement prédominante, les avantages de la liberté, le développement de l'instruction et de l'éducation, la pratique déjà séculaire de la socia-

au Nord, des Boutous, d'une immigration postérieure, et plus ou moins mélangés avec les premiers et avec les Négrilles ou Pygmée: ce sont les Noirs de Guinée; plus au Nord enfin, les Soudanais, produit de l'union de diverses races noires avec les blancs autochtones de race méditerranéenne; on conçoit sans peine que sur les confins de ces zones les alliances étaient fréquentes d'un groupe à l'autre.

R. P. Adolphe Cabon, Histoire d'Haïti, tome I, chapitre IX. (La Population de St.-Domingue), page 91.

De la côte du Sahara et du Sénégal c'est-à-dire du Cap Blanc à la rivière de Sierra Leone, vivaient dans la colonie des **Maures**, qu'on appelait **Marabouts**, de race arabe, habitants de la Mauritanie méridionale, en petit nombre cependant, prisonniers des Noirs, qu'ils avaient essayé de réduire en servitude au compte du Sultan du Maroc; ils étaient vendus à leur tour aux traitants d'esclaves.

R. P. Cabon, op. cit. page 92.

Le peuple haïtien au 4/5 est un produit de métissage. On relève rarement chez le type haïtien, dans leur pureté première, les caractères anatomiques dominants de la race noire qui, particulièrement, contribue à le former. Ce métissage, si l'on s'en rapporte aux récits des voyageurs qui visitèrent l'Afrique dès le XVIIe. siècle avait déjà commencé pour la race noire dans cette partie du monde.

Dr. J. C. Dorsainvil, «Lectures historiques», chapitre XI. De la formation du peuple haïtien, page 98.

bilité européenne ont tellement influé sur l'ensemble des conditions esthétiques, qu'on peut dire que rien, sauf la couleur, ne rappelle les types grossiers de ces malheureux nègres qu'on croit devoir exhiber périodiquement dans toute Exposition universelle et internationale qui se respecte pour corser les attractions de ces foires mondiales et persuader peut-être davantage aux blancs, par un triste et inutile spectacle de barbarie et de misère, qu'ils sont réellement des êtres supérieurs...

«Nous pouvons avouer aujourd'hui que nous ne sommes pas,—pas plus les uns que les autres,—d'une négrerie assez franche pour nous poser devant le monde en champions de la race noire et continuer à jouer de temps en temps les phénomènes devant la curiosité indulgente des civilisés, ce qui suffit, paraît-il, à satisfaire la gloriole facile de quelques-unes de nos personnalités les plus notoires. Seul, un groupement de nègres purs, évoluant en pleine terre d'Afrique, dans le cadre où d'immémoriales générations d'ancêtres en tous points semblables auraient vécu la même vie et tissé la même histoire, parmi des traditions non adultérées, extériorisant ses concepts, ses sensations et ses états d'âme d'après ses propres

modes d'expression, ayant des conditions de vie matérielle originales, non empruntées,— poursuivant enfin, en vertu de forces de pensée et d'action vraiment révélatrices du génie d'une race, quelque civilisation sui generis,— seul, croyons-nous, un pareil groupement pourrait logiquement revendiquer ce titre. Les Haïtiens, parlant la plus belle des langues européennes, bloqués dans leur île par la civilisation blanche, issus de toutes les promiscuités génératrices dont on a déjà parlé—sont des assimilés, des Néo-latins presque, c'est-à-dire que l'esprit occidental les a marqués de son empreinte dès la période colombienne, qu'ils ont été touchés en naissant du grand souffle méditerranéen, et que la société qu'ils ont fondée a pris des formes et des directions qui l'éloignent de plus en plus, et à tous les points de vue, des pitoyables humanités africaines. Au surplus, les questions de race, à l'époque où nous sommes, n'ont plus guère d'importance.

Les thèses surannées sur leur infériorité, leur égalité ou leur supériorité, ne présentent plus aujourd'hui qu'un vague intérêt académique. L'âge de l'aviation est venu. La distance ne sera plus désormais qu'un vain mot. Voici que la vieille Humanité, dont les facultés d'en-

thousiasme paraissaient comme émoussées par les progrès infinis de la science, vient d'être galvanisée par l'une des plus grandioses manifestations du génie humain. L'homme a fait la conquête de l'air. Il explore triomphalement les espaces jusqu'alors inaccessibles. L'une des plus heureuses conséquences de ce gigantesque événement sera bientôt le rapprochement des familles humaines, la définitive interpénétration des peuples. On ne demande plus aux sociétés que d'apporter leur effort dans le grand labeur collectif. On n'a plus le temps de penser à la conformation des boîtes

craniennes ni aux nuances épidermiques des gens. Il faut travailler, voilà tout. Il faut montrer enfin que nous avons l'intelligence et l'orgueil de nos intérêts. Il faut surtout que, dans les actuelles conjonctures historiques, notre action soit assez éclairée, assez prévoyante, assez habile, assez consciente de l'extraordinaire agitation des énergies dans le monde contemporain, pour que l'union inéluctable du peuple haïtien avec la civilisation moderne ne se fasse pas au prix de son indépendance nationale»... (1)

(1) Sténio Vincent — La République d'Haïti telle qu'elle est. Bruxelles, Société Anonyme Belge d'Imprimerie, 1910, pages 263-270.

* * *

Nous avouons sans peine que nous n'avons pas été bon prophète. Les questions de races sont redevenues, en effet, plus palpitantes et plus aiguës que jamais. Le racisme a repris du

poil de la bête. Il fait rage en Europe. On le sent tapi dans les événements d'Asie, dans cette terrible guerre qui ne finit pas et qui n'est peut-être, au fond,—avec ses méthodes concomitantes d'élimination du commerce européen et américain des vastes marchés chinois—que la rude école où l'on prétend forger, à la longue, la future solidarité *jaune* pour un *Asiatisme* plus fort, plus ambitieux et plus résolu...

Les nations de notre hémisphère ont fait justice du racisme à la dernière conférence inter-américaine de Lima. Elles l'ont unanimement condamné, non seulement dans l'intérêt de la paix continentale, mais aussi, je le crois, parce qu'il ne saurait être question de races et de racismes dans nos Amériques habitées par des populations, depuis des siècles, croisées et recroisées. (1) Je ne suis pas plus anthropolo-

(1) C'est l'honorable Dr. Juan J. Remos, Ministre des Affaires Etrangères de Cuba, qui, interprétant le sentiment de son Gouvernement et de son peuple, souleva la question du racisme à la Conférence de Lima et fit adop-

giste ou ethnologue qu'Américaniste ou Africainiste. C'est dire que je n'entends apporter ici aucune opinion personnelle sur les problèmes obscurs et compliqués des races. Dieu me garde

ter la résolution contre les persécutions raciales, religieuses et politiques en Amérique. On se rappelle que la proposition du Président de la Délégation Cubaine avait été fortement appuyée par la Délégation Haïtienne. L'opportune intervention de M. Dantès Bellegarde avait eu même un retentissement inattendu, grâce aux informations inexacts de quelques correspondants de journaux.

Dans une étude sur «les problèmes raciaux devant la Conférence de Lima», publiée dans «AMERICA», (Revista de la Asociacion de Escritores y artistas americanos) M. Gilberto Gonzalez y Contreras, poète et essayiste Salvadorien, a lumineusement marqué la haute signification de la proposition cubaine, en montrant comment «l'Amérique est une promesse à toutes les forces humaines qui veulent se rencontrer dans la culture de son sol.

«... L'admission désagrégeante du racisme y serait une monstruosité...»

«... L'Histoire de Cuba est brève, dit encore M. Gonzalez y Contreras. En elle se transmuent, comme en Argentine, comme au Chili, les sangs des émigrations antagoniques. En elle, comme dans chacune des petites patries de la Grande Amérique, se greffent à la souche blanche, le cuivre de l'indien, le jaune de l'asiatique et le noir de l'africain.

«... Le fils des galliciens, des andalous, des escuriens, des nègres et des chinois de Cuba est Cubain et rien que Cubain, comme le fils des juifs de la vallée de Cauca ou de Cordoba est Colombien ou Argentin. Soulever des luttes de races en Amérique ne peut être, dans ces conditions qu'une œuvre malveillante. C'est pour prévenir ce travail de dissolution, pour s'opposer à cette provocation de haines, que la proposition contre les persécutions raciales a été faite et qu'elle a trouvé son véhicule dans le verbe glorieux de Cuba.»

La question si complexe du nègre aux Etats-Unis, qui constitue l'un des principaux objets de préoccupation de l'heure présente, a été étudiée anthropologiquement et so-

d'une telle outrecuidance!... Je m'en tiens, sous ce rapport, à ce que j'ai lu et à ce que mes occupations me laissent le temps de lire encore pour mon information générale, et surtout pour

cialement par Herskovits, un des plus remarquables anthropologues américains de l'époque contemporaine.

«La base première de ses constatations est que les croisements dont sont sortis les Nègres des Etats-Unis, tels qu'ils se présentent actuellement pour la plupart, ont abouti à une véritable combinaison de caractères et non à cette simple juxtaposition qu'admettent les théories mendéliennes. Contrairement à des opinions précédemment émises, il attribue une part notable, dans cette combinaison, à l'élément indien dont il a été question au début de cet article, ou, plus exactement, aux races mongoloïdes qui peuplaient le sud-est de l'Amérique septentrionale et les Antilles avant l'arrivée des Blancs.»

Herskovits distingue, parmi les nègres des Etats-Unis, quatre classes généalogiques principales: Nègres purs, sujets plus nègres que blancs, sujets ayant à peu près autant de sang nègre que de sang blanc et sujets plus blancs que nègres.

«L'ensemble de ces quatre classes constitue un tout naturellement variable, dans lequel s'affirme cependant une certaine homogénéité, car les variations ne sont pas ici, sauf celle de la couleur, plus étendues ou plus intenses que celles d'autres stocks ethniques, y compris celui des Blancs. Une population n'ayant que ce degré de variation, peut, d'après Herskovits, être considérée comme assez homogène, anthropologiquement, pour constituer un «type», et il constate ainsi l'existence de celui des «Nègres américains métissés», ou, plus brièvement, celui du «Nouveau Nègre», qui n'est plus ni Africain, ni Européen, ni Mongoloïde, mais qui est un peu de tout cela. C'est là une

général, mais qui est un peu de tout cela. C'est la vérification de ce qu'avaient pressenti des observateurs anciens, comme d'Orbigny et Quatrefages: pour eux il se formait graduellement, en Amérique, par la seule action de l'ambiance naturelle, croyaient-ils, une nouvelle race, due à la modification de la race des Nègres africains jadis importés comme esclaves.»

Il serait tentant, dit M. Henri Neuville, Sous-Directeur du Laboratoire d'anatomie comparée du Museum d'His-

une plus exacte explication de notre histoire et de la condition haïtienne. Le tome VII de *l'Encyclopédie Française* qui traite précisément de *l'Espèce Humaine* expose, en des pages compactes, le dernier état de la science sur les

toire Naturelle de Paris, auteur des belles études sur le **Métissage** dans le tome VII de *l'Encyclopédie française*, il serait tentant d'épiloguer sur de telles données, et de chercher à entrevoir quelle solution pourra bien recevoir, aux Etats-Unis la question nègre». De quelque côté qu'on se tourne, écrivait A. Siegfried, cette solution échappe... Ce problème est un gouffre». Malgré toute son acuité, la question va, sinon en se simplifiant, tout au moins en se modifiant par le fait que la pureté de la race blanche s'atténue progressivement, et assez rapidement même aux dires d'observateurs qualifiés, jusque dans les Etats qui échappèrent longtemps au métissage; l'immigration, légale ou non, les croisements, obéissant à des lois plus fortes que celles qui les interdisent font qu'il n'est plus

un seul Etat entierement Blanc. Un autre anthropologiste américain, **Reuter**, admet que la solution définitive sera finalement apportée par un mélange racial assez étendu pour faire définitivement tomber la «barrière de couleur».

En attendant, les ostracismes variés qui frappent les Nègres des Etats-Unis leur font subir, nous venons de le voir, une ségrégation qui, loin de les fondre avec le reste de la population, les isole un peu plus chaque jour. Peut-être est-ce là un fait propre surtout à la vie citadine. Peut-être la solution si hardiment envisagée par **Reuter** fera-t-elle son œuvre dans la population rurale, surtout en certains Etats, avec une amplitude capable de ruiner les derniers vestiges des barrières de couleur? Peut-être arrêtera-t-elle, par le fait même, la ségrégation qui crée sous nos yeux cette nouvelle race du Nègre des Etats-Unis, à laquelle **Herskovits** ne refuse la qualité «raciale» que de crainte d'en aggraver ainsi la situation. On peut se demander quelle autre solution serait possible: ni la force, ni la ruse, ne peuvent réussir à résoudre le problème.

(Section C. Le Métissage, **Encyclopédie Française**, tome VII).

peuples et les races. Avec les savants qui ont collaboré, d'une manière si désintéressée, à ce magistral ouvrage, le plus récent et certainement le plus complet sur la matière, je me persuade de plus en plus que les sangs des hommes sont mêlés depuis des millénaires,

que l'histoire et toutes les probabilités préhistoriques témoignent des sentiments, des événements et des forces qui les ont entraînés et les entraînent encore à des fusions et interfusions infinies—et que les «*puretés*» orgueilleuses, et, d'ailleurs, tardives, que l'on voudrait proposer ou imposer aujourd'hui à certains stocks humains, de même que les cultures prééminentes qui légitimeraient d'impérieuses volontés d'hégémonie, ne constituent que des chimères renouvelées qui, aujourd'hui comme hier, feront leur petit tour dans le siècle—le XXème. siècle pourtant!—et puis s'en iront... (1)

Le malheur est que, en attendant qu'elles disparaissent définitivement, elles peuvent engendrer des persécutions, des haines, des fana-

(1) Quelque paradoxale que cela puisse paraître, se rappelle-t-on que les Juifs, avant Jésus-Christ, pratiquaient ce que Nietzsche appelle «*cette fumisterie effrontée des races*»? Les Juifs eux-mêmes, en effet, «*se déclaraient de race supérieure et considéraient les croisements avec leur race comme la pire des profanations*».

tismes, des mystiques, des psychoses collectives qui déchaîneront les pires catastrophes sur le monde(1)

Si le racisme haïtien, né de l'esclavage du nègre par le blanc, et des excès de l'administration coloniale à St. Domingue, fut peut-être une mystique nécessaire avant et pendant les luttes de l'Indépendance, s'il a donné tout le rendement voulu à la cause de notre liberté, ce ne fut pas moins une profonde erreur de l'avoir maintenu dans nos mœurs, de l'avoir même inscrit dans nos lois, et d'en avoir fait le point de départ de notre politique nationale. Nous avons mieux à faire que de substituer purement et simplement notre racisme nègre au racisme blanc, et de nous figurer que, dans l'état de détresse matérielle et de débilité mentale où nous nous trouvions en naissant à la vie internationale, nous pouvions nous passer d'aides et de concours extérieurs.

(1) «En résumé, l'humanité est depuis longtemps divisée en groupes n'ayant plus rien de racial; dans ces nations, ou plutôt parmi ces peuples réunis en nations, se développe une certaine homogénéité artificielle, généralement très imparfaite; il arrive que des similitudes d'intérêt viennent renforcer cette homogénéité, qui a d'ailleurs un fondement non négligeable dans une communauté de traditions et d'usages aboutissant à un ensemble de consentement ou de refus propre à chaque nation. Mais les frontières qui séparent les nations, en dépit des heurts passagers où ne

Précisément parce que nous avons tant souffert du premier, c'est-à-dire du racisme blanc, le second, c'est-à-dire notre propre racisme, ne devait-il pas être courageusement éliminé de notre vie sociale et faire place, désormais, à une mentalité d'hommes enfin libres, et libérés, par conséquent, des haines et des violences du passé? Les Chefs,—certains d'entre eux, du moins—qui pouvaient mesurer toutes les ruines que leur action intégrale pour la liberté avait amoncelées un peu partout dans le pays, ne devaient-ils pas être plus conscients des responsabilités qui leur incombaient en franchissant l'étape nouvelle? Leur raison, et même un sens élémentaire du plus évident intérêt de la collectivité dont ils avaient désormais

s'affirment, en général, des deux côtés, que des concurrences entre groupes sociaux restreints, sont condamnées à perdre de leur valeur par la force même de l'évolution générale. Les peuples qu'on les appelle donc si l'on veut stocks ou races ont désormais trop de besoins pour pouvoir vivre isolés; le manque de liberté d'échanges entre eux aboutit à des catastrophes dont nul ne songerait à nier la trop flagrante évidence: or, des échanges matériels entraînent forcément, à la longue, des fusions ethniques; ce serait en vain que l'on chercherait à édifier ou à maintenir contre ceux-là ou celles-ci les barricades de mystiques ra-

ciales génératrices de cataclysmes dont l'humanité finira vraisemblablement par se lasser.

En mettant les choses au pire, là où de telles conceptions aboutiraient à leur résultat destructeur, d'autres groupes arriveraient, qui engendraient à leur tour des fu-

la direction, ne devaient-ils pas s'opposer à l'instinct brutal des masses, enivrées de leur victoire, et les faire évoluer, en changeant l'orientation de leur discipline, d'ailleurs occasionnelle, vers des notions plus positives et plus utiles—notion de patrie, notion d'Etat, notion de Gouvernement, notion d'économie, notion de vie organisée et de sécurité commune, notion de bien-être, notion d'hygiène publique et privée — toutes notions différentes assurément des simples sensations primitives qui affectaient jusque-là leur condition humaine et sociale?

sions comme celles qui mêlèrent, jadis, les arrivants brachycéphales à d'anciens occupants dolichocéphales; de nouvelles races se formaient ainsi, achevant de fonder

nouvelles races se formeraient ainsi, achevant de fondre Blancs, Jaunes et Noirs. Si nous pesons le pour et le contre de toutes les hypothèses que nous avons examinées à ce propos, si nous confrontons les arguments de ceux pour qui l'Orient et l'Occident sont impénétrables l'un à l'autre, et de ceux qui, au contraire, croient possible et souhaitable une fusion graduelle de toutes les races, nous constatons que les premiers, qu'ils le veuillent ou non, mènent à la guerre.... donc à la rebarbarisation désirée par quelques Européens de race supérieure.... tandis que les seconds envisagent simplement la persistance des tendances à la fusion qui dominent toute l'histoire de l'humanité.

C'est en présence de cette alternative que nous met finalement l'examen des problèmes de races.

Henri Neuville. op. cit. Le Métissage, *Encyclopédie française*, Section C. Tome VII.

Les Chefs furent, au contraire, — et pour notre malheur — les premiers à entretenir, comme un feu sacré, les passions et les ressentiments — alors nécessaires, j'en conviens — qui avaient servi à la réalisation du grand fait historique de 1804.

Dans l'Acte de Capitulation de la ville du Cap du 19 Novembre 1803, Dessalines avait plutôt donné l'assurance à Rochambeau, de sa

plutôt donne l'assurance à Rochambeau «de sa protection aux «habitants» qui resteraient dans «la place», de même qu'il avait réclamé, «de la justice du Capitaine général français, la mise en liberté des hommes du pays, quelle que soit leur couleur, qui ne devaient pas être contraints à s'embarquer avec l'armée française (article 6)». Or, quelques mois après, presque tous ces «habitants» blancs, restés à Saint-Domingue, hommes, femmes et enfants, avaient été impitoyablement et froidement massacrés. Il semblait que rien ne pouvait arrêter notre mystique raciste dans sa course tragique et vengeresse. (1) Et lorsque, après les journées

(1) J'ai vu deux classes d'hommes nés pour s'aimer, s'entr'aider, se souvenir, mêlés enfin et confondus ensemble, courir à la vengeance, se disputer les premiers coups... Dessalines — Proclamation du 28 Avril 1804.

«...Bénéissons le ciel que les philanthropes d'abord, que la Révolution française, proclamant les droits de l'homme, qu'enfin nos misères, nos souffrances, aient suscité en

mystique devint sans objet, faute de *blancs* à se mettre sous la dent, elle bifurqua de nouveau vers le sous-racisme absurde et antinational qu'avaient fait naître — excitées par la duplicité coloniale — les ambitions et les rivalités de deux grands Chefs haïtiens, Toussaint Louverture et André Rigaud, au cours de la longue et funeste guerre civile de 1799 qui faillit compromettre l'œuvre de l'Indépendance.

*
* * *

Ce sous-racisme devint malheureusement une des « constantes » de notre politique intérieure. Il faut y ajouter le « localitisme », la primauté de l'intérêt personnel dans les affaires de l'Etat, l'incompréhension systématique de l'intérêt général, le manque de foi

nous des hommes qui, mettant la rancune de côté, se sont laissés guider par d'autres sentiments, des idées plus saines. De leur nombre étaient Pétion, Geffrard, etc.»

C'est dans ces faits que nous devons trouver l'explication des dissentiments qui se produisirent autour de Dessalines, quand il voulut procéder au massacre des Français.

M. B. Bird et J. B. Dehoux.—Des révolutions d'Haïti, de leurs causes et de leurs remèdes, page 23.

L'Histoire distingue aussi, parmi ces hommes humains qui avaient fait la guerre de l'Indépendance: Jean Louis

dans l'avenir du pays, la hantise de la fonction publique, la passion dérégulée du commandement, l'incapacité de collaboration, la méfiance des uns envers les autres, les procédés de violence contre les petits et les humbles, devenus esclaves des plus atroces fantaisies de leurs propres concitoyens, le dégoût de l'effort et du travail, l'arrivisme et ses moyens cyniques, j'en passe et des pires. Ensemble, ces « constantes » s'installèrent dans l'organisme national et le minèrent sans merci. Dès le début, elles engendrèrent des intrigues et des haines implacables parmi les grands ancêtres eux-mêmes — les propres héros de 1804! — qui avaient pourtant fait l'union sacrée pour régler son compte au *blanc* et conquérir de si haute lutte la liberté du peuple haïtien. Elles développèrent l'esprit d'indiscipline et de révolte. Elles s'opposèrent à la formation de notre sens national et de notre

François, Frémont, Bazile, Thomas Durocher, Gérin, Bonnet, Borgella, Giraud.

Au Cap, Henri Christophe lui-même avait recueilli chez lui une vingtaine de proscrits pour les sauver; mais il fut contraint de les livrer, Dessalines étant dans cette ville.

Des particuliers, des femmes, dans les villes ou bourgs des cultivateurs, hommes et femmes, dans les campagnes,

sens social. Elles favorisèrent des combinaisons et des alliances insoupçonnées pour l'exploitation du pouvoir. Elles fomentèrent ces révolutions sans cesse renouvelées, et accumulèrent ces ruines individuelles et collectives qui, à travers des souffrances et des humiliations sans nombre, nous amenèrent à l'effondrement de 1915.

**DISCOURS, PROCLAMATIONS,
«AUDIENCES» ET PROPOS
DE NOS CHEFS D'ETAT.**

II

DISCOURS, PROCLAMATIONS, «AUDIENCES» ET PROPOS DE NOS CHEFS D'ETAT.

A peu d'exceptions près, nos Chefs d'Etat ne parlaient guère. Il faut entendre par là qu'ils ne prononçaient pas de véritables discours sur des sujets de politique, d'administration ou d'économie. En dehors des «*Proclamations*» qu'ils lisaient ou qu'ils faisaient lire sur l'*Autel de la Patrie*, à l'occasion des Fêtes Nationales, l'éloquence présidentielle se manifestait plutôt dans les «*audiences*». Les «*audiences*» étaient des espèces de causeries à bâtons rompus que nos Présidents faisaient périodiquement, en général le dimanche, et, plus tard, le premier dimanche de chaque mois, après la grande parade militaire habituelle, devant un auditoire de fonctionnaires civils et militaires réunis au Palais National dans une salle qu'on appelait précisément la «salle des audiences».

L'Histoire rapporte que, au cours des luttes stupides et sanglantes entre lui et Rigaud, Toussaint Louverture donnait le plus souvent ses «audiences», en chaire, à l'église de la ville où il se trouvait. Il prenait alors une attitude spectaculaire de manière à faire la plus forte impression possible sur les foules présentes, attentives à ses moindres gestes.

C'est ainsi qu'il a eu à prononcer, en 1799, deux discours fulminants: l'un à l'église de Port-au-Prince, l'autre à l'église de Léogane. *«C'est de la chaire de cette dernière église qu'il lança des menaces contre les hommes de couleur, en prenant Dieu à témoin de la justice de sa cause et des torts de Rigaud envers lui.»* (1)

(1) B. Ardouin Etudes sur l'Histoire d'Haïti, tome IV, chapitre III, pages 92 et 93.

Dans une lettre à Roume, du 18 Messidor, an VII, Toussaint se défend d'avoir proféré des menaces contre

les hommes de couleur.

«Vous me dites, écrit-il à Roume, que la perfidie de Rigaud s'est servie du prétexte du discours que j'ai tenu publiquement au Port-Républicain (c'est sans doute le même discours qui avait été prononcé aussi à l'Eglise de Léogane) pour égarer les hommes de couleur, et cela, par suite de l'opinion où vous êtes encore vous-même que réellement j'y ai juré leur destruction.

«... Bien loin de m'être déclaré dans ce discours l'ennemi juré de tous les hommes de couleur, comme Rigaud veut le persuader, je vous répète, citoyen Agent, je n'ai

En dehors des circonstances exceptionnelles où il croyait utile à sa politique de «théâtraliser» ainsi ses discours, Toussaint ne manquait aucune occasion de parler. Il aimait parler, ou plus exactement, sermonner. Cer-

«fait qu'y dévoiler l'imposture de quelques hommes méchants qu'il importait de faire connaître pour arrêter l'effet de leurs machinations.»

(Arch. Nat.—A. F. III 206 Dr 943).

P. A. Cabon, Histoire d'Haïti, tome IV, pages 65-66.

Rigaud, de son côté, se justifie de l'accusation portée contre lui par Toussaint, à savoir qu'il refuse d'obéir à un noir.

«Il faudrait que je fusse dépourvu du dernier gros bon sens pour que je pusse avoir une pareille idée (refuser d'obéir à un noir) et encore la produire au grand jour. En effet, si je venais à témoigner que je ne veux pas obéir à un noir, si j'avais la sottise prétention de croire que je ne suis pas fait pour cela, de quel droit voudrais-je que les blancs m'obéissent? Quel funeste exemple donnerais-je à ceux qui sont placés sous mes ordres?

«D'ailleurs, y a-t-il donc une si grande différence entre la couleur du général en chef et la mienne? Est-ce une teinte de couleur plus ou moins foncée qui donne les principes de la philosophie et qui fait le mérite d'un individu? Et, de ce qu'on est un peu plus noir qu'un autre, s'ensuit-il qu'on puisse tout faire à son gré? Je ne suis pas fait pour obéir à un noir? Et, toute ma vie, depuis mon berceau, j'ai été soumis aux noirs. Ma naissance n'est-elle pas semblable à celle du général Toussaint? N'est-ce pas une négresse qui m'a donné le jour? N'ai-je pas un frère aîné noir pour lequel j'ai toujours eu un profond respect, une grande obéissance? Qui m'a donné les premiers principes de l'éducation? N'est-ce pas un noir qui était maître d'école dans la ville des Cayes? J'ai été donc accoutumé à l'obéissance envers les noirs, et l'on sait que les premiers principes restent éternellement gravés dans nos cœurs. Aussi, me suis-je consacré

taines de ses harangues étaient de véritables homélies.(1) Il composait lui-même ses auditoires. Il parlait devant ses régiments ou s'adressait à des groupes isolés de soldats ou de cultivateurs, tantôt en chef militaire, tan-

de cultivateurs, tantôt en chef militaire, tantôt en père de famille, mais un père de famille sans cesse moralisant et morigénant. Son thème favori était la culture qu'il considérait comme «le premier, le plus honorable et le plus utile de tous les états». Il le développait sur tous les tons, passait facilement au sévère, menaçait les paresseux, entendait que ses con-

«toute ma vie à la défense des noirs. J'ai tout bravé pour la cause de la liberté, dès le commencement de la Révolution; je ne me suis pas démenti et je ne me démentirai jamais. D'ailleurs, je suis trop pénétré de mes droits d'homme pour croire qu'il y ait dans la nature une couleur qui soit supérieure à une autre; je ne connais dans l'homme que l'homme même.»

(Pauléus Sannon **Histoire de Toussaint Louverture**, tome, II, Chap. VI, pages 155 et 156.

(1) «Quels sont ceux qui, depuis la révolution ont causé les plus grands malheurs de la colonie? N'ont-ils pas été tous des hommes sans religion et sans mœurs? Celui qui méprise Dieu et ses divins préceptes, qui ne chérit pas ses premiers parents, aimera-t-il ses semblables? **Père et mère honoreras afin de vivre longuement**, est un des premiers commandements de Dieu. Un enfant qui ne respecte pas son père et sa mère, écouterait-il les bons conseils de ceux qui lui sont étrangers? Obéirait-il aux lois de la société, celui qui a foulé aux pieds la plus sainte et la plus douce loi de la nature? etc.»

Proclamation du 25 Novembre 1801.

seils ou ses ordres fussent exécutés, car ses conseils ou ses suggestions étaient aussi des ordres. Il commentait, partout, son fameux règlement de culture. Il en faisait ressortir l'économie et l'utilité, rendant ainsi vivantes, directes et presque personnelles, les prescriptions de ce document ou les exhortations d'ordre moral contenues dans ses Proclamations.

*
* * *

Impulsif, colérique, violent, fantasque, extravagant, aussi brutal dans ses paroles que dans ses actions, Dessalines ne faisait pas de longs discours. Il procédait par boutades dans les questions les plus graves. Ses sorties, brusques et brèves, jaillissaient d'un premier mouvement qui était rarement le bon. Elles terrifiaient non seulement l'interlocuteur, mais encore le petit cercle d'officiers et de familiers dont il était généralement entouré.

De ci de là, cependant, une légère pointe d'humour perçait à travers ses propos et en tempérant la véhémence habituelle. Mais son naturel violent ne tardait pas à revenir au galop.

Voici quelques spécimens des boutades des-saliniennes, recueillies par nos historiens.

Miranda, dont le nom est si intimement lié à celui de Bolivar, après avoir organisé une expédition en Angleterre, s'était rendu aux Etats-Unis d'où il devait se porter sur Carthagène pour y faire éclater un soulèvement contre l'Espagne. On ne sait comment il vint échouer jusqu'à Jacmel. On le présenta à l'Empereur qui se trouvait alors dans cette ville. Fort aimablement accueilli par Dessalines, il s'empressa de faire part à celui-ci de son projet de proclamer l'Indépendance du Venezuela.

— Et comment allez-vous vous y prendre? lui demande l'Empereur.

— Je compte réunir d'abord tous les *notables* du pays, convoquer le peuple, et dans cette assemblée animée du même esprit de liberté, proclamer l'Indépendance du Venezuela par un *acte* qui manifestera la volonté de tous les habitants de renoncer à vivre sous le joug de l'Espagne.

Ouand il eut entendu ces paroles. Dessalines

prit du bon tabac dans sa fameuse tabatière, et, s'adressant à Miranda, il lui dit en créole. et à brûle pourpoint :

— Eh bien, Monsieur je vous vois déjà fusillé ou pendu : vous n'échapperez pas à ce

sort. Comment ! vous allez faire une révolution contre un gouvernement établi depuis des siècles dans votre pays ; vous allez bouleverser la situation des grands propriétaires, d'une foule de gens, et vous parlez d'employer à votre œuvre *des notables, du papier et de l'encre* ! Sachez, Monsieur, que pour opérer une révolution, pour qu'elle réussisse, il n'y a que deux choses à faire : *coupé têtes, boulé cailles* ! (1)

Convaincu que le général Geffrard qui commandait le Département du Sud conspirait contre lui, Dessalines avait décidé de se

rendre personnellement aux Cayes pour se débarrasser de son ennemi. Dans l'intervalle, Geffrard tomba malade et mourut.

Lorsque l'Empereur apprit ce malheureux événement, il dit à quelques-uns de ses favoris :

— Dommage ! Le bon Dieu a été *plus pressé* que moi...

Dessalines dit un jour à Inginac qu'il avait chargé de vérifier les comptes de l'Administration financière des Cayes :

(1) Mots créoles qui signifient : coupez les têtes et brûlez les maisons.

— Si vous trahissez ma confiance, *votre tête tombera comme celle d'un canard...*

Lorsque le Gouverneur général eut changé ce titre en celui d'Empereur, pour *faire* comme Bonaparte qui venait de se faire nommer *Empereur des Français* beaucoup d'Offi-

Empereur des Français, beaucoup d'Officiers et de hauts fonctionnaires s'étaient figurés qu'on allait bientôt créer *une noblesse*. Quelques-uns d'entre eux se voyaient déjà princes, ducs, marquis, comtes, etc. et, dans leur hâte de figurer au nouveau nobiliaire, ils s'en ouvrirent à l'Empereur qui leur fit cette réponse décevante :

— Je suis le seul *noble* en Haïti!...

Le Ministre des Finances de Dessalines s'appelait Vernet. C'était un brave homme.. Il avait fait vaillamment son devoir dans la guerre libératrice. Il était un des signataires de l'Acte de l'Indépendance. Il avait le grade de général de division, mais il était complètement illettré. Il ne pouvait, par conséquent, diriger aucune administration, encore moins celle des Finances. Or, par la volonté de Dessalines, il gérait les Finances du Gouvernement. Inutile de dire qu'il les gérait plutôt

mal. Encore qu'il ne fût pas lui-même mieux préparé pour l'administration que son ami Vernet, Dessalines s'était bien rendu compte de l'incapacité de son Ministre. Il lui dit un jour devant témoins :

— Mon pauvre compère... Ah! vous ne pensez qu'à vos déjeûners et à votre partie de bête; et vous vous en rapportez à Vastey pour tout le reste... Vous ne vous apercevez donc pas que la bourse de Vastey se remplit, chaque jour, tandis que diminue celle de l'Etat!...

Dessalines avait suivi l'usage, inauguré par Toussaint-Louverture, des «proclamations adressées tantôt aux habitants d'Haïti, tantôt au peuple et à l'armée». Il en a laissé deux qui demeurent certainement les plus célèbres de cette catégorie de documents haïtiens : celle du 1er Janvier 1804, rédigée par le bouillant Boisrond-Tonnerre, et celle du 28 Avril de la même année, due à la plume enflammée de Juste Chanlatte un autre de ses secrétaires. Boisrond-Tonnerre, Juste Chanlatte et un certain Mentor — un martiniquais devenu, on ne sait comment, l'âme damnée de Dessalines — formaient ce qu'on appellerait aujourd'hui son «brain trust». *Brain trust* provocateur et dangereux qui, au lieu d'apaiser les sentiments

violents du chef, s'appliquait, au contraire, à les exciter sans cesse, et à les porter souvent à leur paroxysme.

On sait avec quelle rage au cœur, Dessalines lança son fameux appel au massacre général des Français dans sa proclamation du 1er Janvier 1804 :

«... Quand nous laisserons-nous de respirer le même air qu'eux? Qu'avons-nous de commun avec ce peuple bourreau? Sa cruauté comparée à notre patiente modération, sa couleur à la nôtre, l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais, et que s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.»

Et lorsque la terrible vengeance fut consommée, elle fut encore exaltée par la *Proclamation* du 28 Avril où nous relevons ces tirades crépitantes :

«... Enfin, l'heure de la vengeance a sonné, et les implacables ennemis des droits de l'homme ont subi le châtement dû à leurs crimes.

«J'ai levé mon bras, trop longtemps retenu, sur leurs têtes coupables. A ce signal, qu'un Dieu juste a provoqué, vos mains, saintement armées, ont porté la hache sur l'arbre antique de l'esclavage et des préjugés. En vain le temps et surtout la politique infernale des Européens, l'avaient environné d'un triple airain; vous avez dépouillé son armure, vous l'avez placée sur votre cœur, pour devenir, comme vos ennemis naturels, cruels, impitoyables. Tel qu'un torrent débordé qui gronde, arrache, entraîne, votre fougue vengeresse a tout emporté dans son cours impétueux. Ainsi périclisse tout tyran de l'innocence, tout oppresseur du genre humain!»

Cependant dès la Proclamation du 1er Janvier 1804, Dessalines paraissait s'inquiéter de l'aspect international des événements qui venaient d'avoir lieu en Haïti. Il faut reconnaître qu'il montrait là un certain sens politique. Il recommandait, en effet, aux Haïtiens de ne pas faire de prosélytisme, de ne pas chercher à troubler le repos des îles voisines. Une lueur d'avenir avait heureusement pénétré dans son esprit.

«... Gardons-nous cependant que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage; laissons en paix respirer nos voisins; qu'ils vivent paisiblement sous l'égide des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boute-feu révolutionnaires, nous érigeant en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent. Elles n'ont

point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitants: ils n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège. Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui nous ont détruits, elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité.»

On retrouve à peu près la même préoccupation à la fin de la proclamation du 28 Avril:

«... Je recommande de nouveau, et j'ordonne à tous les généraux de départements, commandants d'arrondissements et de places, d'accorder secours, encouragement et protection aux nations neutres et amies qui voudront établir avec cette île des relations commerciales.»

Ces recommandations étaient, certes, raisonnables. Le malheur est que Dessalines n'ait

pas compris lui-même ou que personne autour de lui n'ait pu lui faire comprendre que cette prudence et cette circonspection devaient s'insérer et se vérifier dans les faits. C'était la seule manière d'inspirer confiance. Or, c'est le contraire qui se produisit. En effet, c'est au moment même où se faisaient ces déclarations empreintes de tant de sagesse, qu'eut lieu le massacre délibéré de presque tous les *blancs* français restés dans l'île. Il n'était pas possible que les grandes Puissances maîtresses des colonies à esclaves noirs de la Mer des Antilles n'en fussent pas vivement alarmées, et que, dès lors, l'idée d'une sorte de boycottage, au moins moral, du nouvel Etat, ne leur fût pas venue, en dépit de leurs luttes particulières pour monopoliser le commerce dans l'île. Les Haïtiens avaient senti d'instinct qu'il y avait des précautions à prendre de ce côté, puisqu'on estima nécessaire de fixer, dans nos premières Constitutions, la politique d'absolue neutralité et de non-intervention dans les affaires des îles voisines que le pays entendait adopter et suivre. Les garanties que les circonstances, et peut-être même certaines représentations indirectes, nous avaient obligés à donner aux

Puissances se trouvaient ainsi formulées, d'abord, dans la Constitution de 1806 :

«Le Gouvernement assure sûreté et protection aux nations neutres et amies qui viendront entretenir avec cette île des rapports commerciaux, à la charge par elles de se conformer aux règlements, us et coutumes de ce pays» (art. 25).

Dans la Constitution du 17 Février 1807, votée au Cap-Haïtien, sous l'influence certaine de Christophe, la garantie était encore plus formelle et plus explicite. Elle dénotait une conception beaucoup plus nette des dangers que le racisme et ses sanglantes et inutiles manifestations nous faisaient courir. C'est un titre spécial de cette Constitution, le Titre IX, qui est consacré à cette question, et qui porte précisément la rubrique : *De la garantie des colonies voisines*. Ce titre contient deux articles ainsi conçus :

«Art. 36.—Le Gouvernement d'Haïti manifeste aux Puissances qui ont des colonies dans son voisinage sa résolution inébranlable

dans son voisinage sa résolution absolue
*de ne point troubler le régime par lequel elles
sont gouvernementées.*

EN POSANT LES JALONS...

61

*«Art. 37.—Le peuple d'Haïti ne fait point
de conquête hors de son île et se borne à con-
server son territoire.»*

La même préoccupation d'éviter les soup-
çons et de prévenir toutes difficultés avec les
Puissances esclavagistes voisines se retrouve
dans la Constitution révisée à Grand-Goâve le
2 Juin 1816.

Elle dispose, en effet, (article 5) que *«la
République d'Haïti ne formera jamais aucune
entreprise dans les vues de faire des con-
quêtes, ni de troubler la paix et le régime in-
térieur des Etats et des îles étrangères.»*(1)

(1) Tandis que Pétion faisait insérer cette disposition
dans la Constitution, on se demande si ses relations avec
Bolivar et quelques autres généraux Vénézuéliens n'avaient
pas greffé sur notre régime des velléités impérialistes qu'il

pas gréner sur notre racisme des venettes imperianistes qu'il serait très intéressant d'approfondir dans un intérêt historique.

«...Le général espagnol Murillo assurait le Gouvernement que les classes élevées, attachées à la cause de l'Indépendance, «travaillaient aveuglément en faveur des gens de couleur» et, en Novembre 1816, il insiste pour qu'on lui envoie des troupes de réserve, tant par crainte de l'expédition de Bolivar, des Cayes, que parce qu'il s'agissait maintenant d'une «guerre de nègres contre blancs» et qu'il craignait, naturellement, qu'un soulèvement eût lieu dans ses propres troupes.

Voici la peinture suggestive que le général espagnol fait de l'état du Venezuela en mai 1817: «La mortalité et les ravages qu'une guerre aussi cruelle a causés diminuent d'une manière évidente la race des blancs et l'on ne voit presque plus que des gens de couleur, leurs enne-

Notre droit constitutionnel avait donc ainsi consacré le principe de non-intervention bien longtemps avant qu'il ne devint une doctrine universellement admise du droit international moderne. Malgré toutes ces assurances, notre indépendance nationale ne fut pas reconnue. On nous soumit à une période d'observation qui se prolongea pendant un demi-siècle environ. La France avait maintenu ses prétentions sur St-Domingue, et les bruits périodiques d'u-

sur St. Domingue, et les bruits périodiques d'une nouvelle expédition militaire pour en reprendre possession, nous acculaient à un continuél état d'alerte. D'autre part, les Haïtiens, déjà profondément divisés, avaient commencé à se battre, à s'entretuer pour le pouvoir. Les brigues, les intrigues, les jalousies, les meurtres, les conspirations, les insurrections, absorbaient tout le temps qu'il eût fallu consacrer à l'organisation de la vie nationale. Ils

mis, qui ont tenté d'en finir avec eux. Piar, qui est mulâtre et le plus important des hommes de sa caste, est en relations très étroites avec Alexandre Pétion, mulâtre rebelle qui s'intitule Président d'Haïti, et tous deux se proposent de fonder en Guyane un établissement qui assurerait leur domination en Amérique et où il est à présumer qu'ils voudront renouveler les scènes du Guarico et autres possessions françaises de St. Domingue.»

LAUREANO VALLENILLA LANZ, page 143.—
CESARISME DEMOCRATIQUE EN AMERIQUE, Paris, Edition de l'Amérique latine.

n'étaient pas plus unis qu'unifiés. On voyait déjà un royaume dans le Nord, une république

dans l'Ouest et une autre dans le Sud. Des rivalités de clocher venaient se greffer sur les autres. Et ce gâchis s'étendait ainsi de proche en proche affaiblissant et démoralisant le nouvel Etat et la jeune nation...

Les Etats-Unis n'étaient peut-être pas aussi immédiatement intéressés que la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne dans la situation politique d'Haïti. Ils n'avaient pas de colonies, mais ils pratiquaient, chez eux, aussi, l'esclavage des nègres; et cela suffisait, sans doute, pour créer entre eux et les autres Puissances une certaine solidarité, pourvu, bien entendu, qu'elle n'affectât pas l'importance grandissante de leurs intérêts dans l'île... Peut-être faut-il expliquer ainsi la proposition faite au Congrès, de suspendre les relations commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique et l'île *française* de St-Domingue, sur les plaintes formulées par le Gouvernement français en 1805, c'est-à-dire après la proclamation de notre Indépendance. Le Président Jefferson, en transmettant au Sénat, le 10 Janvier 1806, les documents et papiers relatifs à cette affaire, parle aussi de

l'île française de St. Domingue. On remarque cependant que, dans l'Act approuvé définitivement par le Congrès, le 24 Février 1807, les relations commerciales avaient été suspendues entre les Etats-Unis et certaines parties de l'île de St. Domingue. On ne disait plus l'île française de St. Domingue(1).

Le commerce des Etats-Unis avec l'île était prospère. C'était un «lucrative commerce».

A partir de 1792, il n'avait fait qu'augmenter. La mission Stevens auprès de Toussaint-Louverture avait été un réel succès. En même temps que se relâchait le lien commercial avec la France, Toussaint l'avait singulièrement fortifié avec les Américains. Il s'était arrogé le droit de traiter de puissance à puissance avec eux. C'était ouvertement qu'il leur avait consenti des avantages commerciaux. Le Département d'Etat considérait «*the terms as perfectly compatible with the ultimate dependance of St. Domingo on France*». Mais de telles initiatives détachaient de plus en plus la colonie de la métropole. L'indépendance commerciale annonçait l'indépendance politique. Et il est

(1) Annals of the Congress of the United States, 9th

manifeste que le Gouvernement des Etats-Unis était en pleine sympathie avec cette idée: «*We have strong expectations that Toussaint will declare the island independent*» écrit M. Pickering, Secrétaire d'Etat, à Mr. Rufus King, ambassadeur à Londres. Et dans une autre dépêche du 22 Avril 1799, le même Secrétaire d'Etat déclare: «*we confidently reckon on the independence of St. Domingo.*»(1)

(1) Nous reproduisons ci-dessus, dans le texte anglais, des extraits de deux lettres du Secrétaire d'Etat Pickering à Rufus King qui nous paraissent offrir un intérêt historique de premier ordre. Elles nous ont été communiquées par l'honorable Dr. Clément Lanier, Directeur du Lycée de St.-Marc, qui en a fait, cette année même, avec d'autres documents du même ordre, le sujet d'une conférence très intéressante prononcée à la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti.

COPY

T. PICCKERING to R. KING

Private and Confidential. In cipher.

Philadelphia, March 12, 1799.

My public letter of this date will inform you of the

Proceedings of our Government respecting St. Domingo. We meddle not with the politics of the Island. T.....t will pursue what he deems the interest of himself and his countrymen; he will probably declare the Island independent. It is probable that he wished to assure himself of our commerce as the necessary means of obtaining it. Neither moral nor political reasons could induce us to discourage him; on the contrary both would warrant us in urging him to the Declaration. Yet we shall not do it. We go no further than the Act of Congress directs. We shall never receive from the French Republic indemnification for the injuries she has done us. The commerce

of St. Domingo presents the only means of compensation, and this I have no doubt we shall obtain. We fear no rivals. Toussaint respects the British; he is attached to us; he knows our position, but a few days'sail from St. Domingo, and the promptitude with which we can supply his wants. He cannot form a black (Colony); the blacks are too ignorant. The Government must be military during the present war, and perhaps for a much longer period. The commerce of the United States and of other nations (for you will observe we aim at no exclusive privileges) will amply supply all their wants, and take off all their produce. So that there will not, and ought not to be, any inducements to withdraw the Blacks from the cultivation of the Island to navigation; and confined to their own Island they will not be dangerous neighbours. Nothing is more clear than, if left to themselves, that the Blacks of St. Domingo will be incomparably less dangerous than if they remain the subjects of France; she could then form with them military corps of such strength in a future

wa, as no European or other white force could resist. France with an army of those black troops might conquer all the British Isles and put in jeopardy our Southern States. Of this the Southern Members were convinced, and therefore cordially concurred in the policy of the Independence of St. D. if T———t and his followers will it. Mr. Read was the only exception to this opinion, and his opinions are sometimes unaccountable. Mr. Liston appears to be also equally convinced of the policy of that independence, as it would respect the British Isles. For as he observes, the radical evil is already done, and becomes irremediable, in France making the Blacks free. T———t will command 50 or 60,000 Blacks troops, if necessary; they are jealous of France, that she intends, if possible, to bring them back to their former slavery. This jealousy is incurable. We, therefore, confidently reckon on the Independence of St. Domingo. Rigaud is a subordinate chief, and a Mulatto. This race in the Island are but a handful, not above one eighth of the population of the Blacks, and must be crushed if they resist the will of T———t.

COPY

T. PICKERING to R. KING

«Department of State, April 22, 1799.»

In this letter Mr. Pickering sends a copy of an agreement made with General Maitland and Mr. Liston, the British Minister, relative to the intercourse of the United

EN POSANT LES JALONS...

67

States and Great Britain with St. Domingo, and specifies two articles, which at first had met with objections, but were finally adopted.

«Providing that the commercial vessels of both nations should be restrained from entering the port or ports of St.

Domingo till a certain day be fixed. Our objections did not proceed from any desire to obtain for our commerce the earliest market, in preference to the British, for we considered that the operations of Great Britain in St. Domingo, had essentially contributed to that state of things which opened to the United States the prospect of a lucrative commerce with the Island; and that her fleet alone could ensure protection to our commerce, as well as her own; but Dr. Stevens arriving, as we have reason to believe, at Cape François by the Tenth or Twelfth of April, we expected him to make an arrangement with Toussaint in a few days, which would enable the President to proclaim a renewal of the commerce of the United States, perhaps two or three weeks sooner than if he awaited the result of Genl. Maitland's negotiation; and knowing that our merchants were on tiptoe to recommence that trade, we wished to avoid giving them or others any pretence to complain of delay, and especially that we were sacrificing their interest to promote that of the British merchants.

«However General Maitland, who is perfectly acquainted with Toussaint and the affairs of St. Domingo, having strongly expressed his apprehension that the just interests of Great Britain, and especially the safety of the West Indian Colonies, would be hazarded if, by the previous arrangements with Dr. Stevens, Toussaint should consider himself secure of obtaining all necessary supplies from the United States, and also that the existing orders to the British cruizers on that station might occasion vexatious and injurious interruptions to our vessels destined for St. Domingo, which by the proposed delay of a few weeks might be prevented; and considering finally, how important and essential to our respective interests it was, that a perfect harmony should exist between the two nations, and particularly respecting the object in question, we assented to the fifth and sixth propositions, before mentioned.»

Mr. Pickering says that Mr. King will see that the instructions given to Dr. Stevens in relation to a renewal of the trade, go so far as any that could be proposed to Toussaint by Great Britain.

«Yet for the reasons assigned we saw no middle course, consistently with the safety of our trade. At the same time we considered the terms as perfectly compatible with the ultimate dependance of St. Domingo on France. It is not, however, to be denied, nor have we aimed at any concealment, that we have strong expectations that Toussaint will declare the Island independent. Unquestionably he has long contemplated that event. But it is absolutely false, what Hedouville declared in his last Proclamation, that the United States had intrigued with Great Britain to bring him into that measure. We have, in fact, not inter-meddled in any manner whatever in the political affairs of St. Domingo. If Toussaint declares its independency, it will not be owing to the intrigues, nor the advice, nor even the suggestion of the United States. It will be his own act. The negroes and people of colour of St. Domingo, formerly slaves, have become incurably jealous (and I believe with reason) that France intended in the end to bring them back again to slavery, or to destroy them and repeople the Island from Africa.»

He further states «that the President being absent and the business urgent», General Maitland was informed that the arrangement was «subject to the President's determination», which the officers of the government had no doubt would be obtained, as they, after careful consideration, were satisfied of its wisdom.

This assent was given, as we learn, by a letter of Mr. Pickering to Mr. King of the 9th of May in these words:

«I am very glad you did not detain Genl Maitland till you could hear from me. Upon the whole I think the negociation has been conducted with caution and prudence, and the result has my fullest approbation.»(1)

Les officiels français étaient parfaitement au courant de la politique américaine à St.-Domingue. Dans une lettre du 20 Pluviose,

(1) Dans l'ouvrage que Monsieur Marceau Lecorps a récemment consacré à «La Politique Extérieure de Toussaint-Louverture» et qui, comportant principalement les importantes lettres de Edwards Stevens au Secrétaire

An X (9 Février 1802) Leclerc, général en chef de l'armée et Capitaine général de la Colonie, écrivait, de son Quartier-général du Cap, au Ministre de la Marine :

«...Je ne puis compter ici sur aucune maison de commerce; ces hommes ne sont pas français, ils ne connaissent de patrie que les Etats-Unis. Ce sont les Etats-Unis qui ont apporté ici les fusils, les canons, la poudre et toutes les munitions de guerre. Ce sont eux qui ont excité Toussaint à la défense. Je suis intimement convaincu que les Américains ont formé le plan d'engager à l'indépendance toutes les Antilles parce qu'ils espéraient en avoir le commerce exclusif, comme ils ont eu celui de St.-Domingue. Il ne serait pas malheureux pour moi que l'Angleterre et la France se réunissent pour les intimider.» (1)

d'Etat Thimoty Pickering, montre si bien «la collaboration indirecte et inavouée de l'Angleterre et des Etats-Unis à l'élaboration de notre nationalité», le but et les véritables objectifs de la mission de Stevens sont particulièrement

précisés. Il devait comme dit «The American Historical Review», «aider Toussaint dans sa politique de séparation d'avec la France et d'écrasement de Rigaud, afin de lui permettre de réaliser l'indépendance définitive de la colonie».

(1) Lettres du Général Leclerc, commandant en Chef de l'Armée de St. Domingue, publiées par Paul Roussier, Librairie Ernest Leroux, 49 Boulevard St. Michel Paris 1937, page 82.

Et cependant, malgré le bel enthousiasme de cette amitié américaine, nous avons attendu plus de cinquante ans la reconnaissance du nouvel Etat des Caraïbes par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.(1) Comment expliquer un tel revirement dans la politique suivie par notre puissant voisin du Nord dans les affaires de St. Domingue sous le Gouvernement de Toussaint? N'aurait-il pas été déçu par les regrettables événements qui s'étaient accomplis dans le pays au lendemain même de l'Indépendance et dans les années qui suivirent? Et ne faut-il pas chercher

nces qui suivirent. Et ne faut-il pas chercher dans le navrant spectacle de nos misères précoces le changement qui s'était opéré dans l'attitude du Gouvernement américain à notre égard?...

* * *

Les proclamations au peuple et à l'armée foisonnent dans le précieux recueil des «Lois et Actes» du Baron Linstant de Pradines. Ce

(1) Il était réservé au Président Geffrard qui a réalisé tant de progrès incontestables dans l'aménagement de notre insuffisant outillage national, de recevoir les lettres de créance du premier Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis. Il s'appelait Benjamin F. Widen. Nommé par le Président Abraham Lincoln, le chef du parti abolitionniste

sont, en général, des textes plutôt mornes qui, dépouillés de leur climat propre, c'est-à-dire du cadre, de l'apparat, de l'atmosphère spéciale qui en entouraient probablement la lecture solennelle sur la place publique, ne laissent que des impressions assez fugitives

laissent que des impressions assez fugitives. Mieux que toute cette littérature protocolaire et officielle, il est certain que les menues improvisations familières, en créole ou en français, de nos chefs d'Etat, leurs propos prime-sautiers dans les petites «audiences» ordinaires que fréquentaient les favoris ou les habitués de la maison, nous renseigneraient beaucoup plus exactement sur les problèmes des différentes périodes de la vie haïtienne,

aux Etats-Unis, il débarqua à Port-au-Prince le 12 Juillet 1862.

Notre pays attendit donc cinquante-huit ans, après la proclamation de son indépendance avant de posséder dans sa capitale un représentant diplomatique américain... Et sans la défaite des esclavagistes du Sud, nous n'aurions pas eu peut-être, jusqu'à cette heure, une Légation Américaine. Cette attitude distante et qui frisait le mépris ne souffre qu'une seule explication. Elle était imposée aux Etats-Unis par l'esclavage dans lequel ils persistaient à maintenir les nègres chez eux. Pouvaient-ils, en effet, décentement avoir des relations diplomatiques avec une nation composée de *colored-men*, alors qu'ils refusaient l'égalité civile et politique à ces derniers sur leur territoire?

Ls. Marceau Lecorps — La Politique Extérieure de Toussaint-Louverture, page 6.

Chéraquit, Imprimeur, 1935.

sur les questions qui furent d'actualité, sur les passions de l'heure, sur les potins et les can-cans d'alors, et enfin sur la «*propagande*» de l'époque, qui, depuis toujours, vient mourir, ou vivre d'une vie nouvelle, aux pieds des présidents. Peut-être saurions-nous aussi, à coup sûr, quels conseils de sagesse quelques-uns de nos gouvernants donnaient parfois, dans l'intérêt de la collectivité, et quelles conséquences heureuses ils eurent sur l'esprit de pas mal d'égarés ou de fourvoyés ramenés ainsi dans les disciplines salutaires. L'Histoire se précise quelquefois à la lueur de simples mots tombés indifféremment des lèvres de ceux qui la font, et leur découverte, proche ou tardive, éclaire souvent des événements déjà classés d'un sens tout nouveau et bien différent.

Les problèmes de la vie nationale ne sont abordés que très superficiellement dans les proclamations et les discours. A distance, rien ne paraît plus naïf, par exemple, que la joie avec laquelle Boyer s'exclame sur «l'accroissement remarquable de la population»(1) et

(1) LOIS ET ACTES, tome V, p. 163. Discours à l'ouverture de la session législative (10 juin 1828): «Nous avons aussi à nous féliciter de l'accroissement remarquable de la population et des progrès obtenus dans les soins donnés à l'instruction publique.»

l'enthousiasme avec lequel il célèbre «l'extrême fertilité du sol d'Haïti». Voyez comme les problèmes changent selon les temps et dans les mêmes lieux. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui, puisque «l'accroissement de la population» est devenu pour nous un sujet d'alarme, et qu'on ne peut plus parler maintenant de l'extrême fertilité du sol, devant les méfaits de l'érosion, du déboisement, de l'excès des cultures annuelles en montagne et de la sécheresse qui sévit pendant neuf ou dix mois de l'année dans certaines régions du pays.

Les thèmes de ces harangues officielles ne variaient guère. Chaque année, à l'occasion de la fête de l'Indépendance, devant l'armée et le peuple assemblés sur la place publique, et plus tard, au pied de «l'autel de la Patrie», il était donné lecture de la Proclamation du Chef de l'Etat. Ces traditionnelles adresses sont toutes des gloses sur la liberté, la paix et l'union de la famille haïtienne. *L'Union de la famille haï-*

tienne devint même une sorte de slogan qui terminait invariablement tous les discours. (1)

(1) On raconte que fatigué d'entendre célébrer l'union de la famille haïtienne, malgré les incessantes révolutions, un général qui, en bon militaire, ne savait point farder la vérité, cria à la fin d'un de ses discours et à l'étonnement de l'assistance : «Vive l'union postale!...»

Lorsque, dans la suite, on institua la fête de l'Agriculture, sa célébration annuelle fut encore l'occasion de nombreux discours officiels. Une circulaire au sujet de cette fête (1) nous permet d'évoquer toute la solennité des cérémonies organisées pour honorer les travaux des champs :

«On se rendra processionnellement à l'autel
«de la patrie sur lequel le conseil des notables
«fera monter ceux qui doivent recevoir la cou-
«ronne civique, composée de feuillages et de
«fleurs; et, en présence du peuple, au bruit
«des tambours et de la musique, les couronnes
«seront placées sur la tête de ceux qui les au-
«ront méritées.»

«font méritées...»

En dehors de ces deux fêtes nationales, les Chefs de l'Etat s'adressaient au peuple et à l'armée ou au Corps législatif, à l'occasion des grands événements de la vie nationale: prise d'armes dans le Nord, insurrection dans le Sud, troubles dans l'Est, avant la séparation, missions françaises chargées de négocier le retour du pays à la Métropole, rumeurs d'expédition militaire dirigée contre Haïti, etc.

Parfois, aux grandes leçons d'union, de paix et de concorde, s'ajoutaient quelques conseils

(1) Lois et Actes, Tome IV, p. 360, Circulaire en date du 17 Mars 1826.

sur la nécessité des cultures, sur les bienfaits du travail. Mais toutes ces recommandations étaient dominées par cette commune résolution: vivre libre. Et c'est avec des accents enflammés qui «respiraient encore l'odeur de la poudre» que les Chefs d'alors évoquaient la glorieuse épopée que la victoire couronna le 1er Janvier 1804. Leur rhétorique était au

1er janvier 1801. Leur rhétorique était au goût du jour. De grands souffles la traversaient. On ne nourrissait le peuple que du pain verbal de la liberté. La liberté était le panache qui ornait tous les discours. Aucun orateur n'oserait se dispenser de rendre son culte à la déesse à la mode...

On comprend d'ailleurs aisément que, au lendemain des luttes sanglantes et des sacrifices héroïques qui permirent, sur les ruines de l'opulente Saint-Domingue, de briser les chaînes séculaires, les principes de Liberté et d'Indépendance, associés ou confondus avec la haine du *blanc*, fussent restés la mystique salvatrice. Car Liberté et Indépendance signifiaient principalement alors la fin des atrocités et du travail forcé de l'esclavage. Ce concept, matérialisé, en quelque sorte, par l'image encore vivante des servitudes, des souffrances et des humiliations, était la pensée

quotidienne des nouveaux citoyens de la libre et indépendante Haïti. Il n'avait pas d'autre représentation dans leur conscience où la notion du travail, marque essentielle de la dignité humaine ou simplement un des attributs les plus élémentaires des hommes et des peuples, n'avait pas encore pénétré.

* * *

Pétion manifeste avec une égale ardeur la résolution du pays de *vivre libre ou de mourir*. Et lorsqu'il prêche que «c'est de la représentation nationale(1) que le peuple doit attendre sa félicité» il ordonne, en même temps, dans sa circulaire du 26 Juillet 1814 aux Commandants d'Arrondissements, de mettre le pays en état de repousser une invasion étrangère; de préparer des torches pour incendier les villes,(2) des «callebasses» pour emmagasiner et transporter la poudre dans les campagnes, de planter des graines et des vivres en abondance dans les montagnes. Et il annonce des plans

(1) Baron L'Instant de Pradines, Lois et Actes, Tome II, page 444.

(2) L'article 28 de la Constitution de 1805 disposait «Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent et la nation est debout...»

de bataille, attaque et défense, qui leur seront communiqués. Et c'est contre les *blancs* (Pétion ne dit pas contre les *Français*) qu'il appelle aussi son peuple à lutter de nouveau. Son racisme rencontre donc ici celui de Dessalines. (1) «Nous devons être bien préparés, dit-il, à montrer aux *blancs* ce que peuvent des «hommes résolus et qui en savent autant «qu'eux».

* * *

Boyer continua la tradition. S'adressant au peuple et à l'armée, à l'occasion de son élection (2) «Citoyens! dit-il, formons un cercle autour de l'arbre de la Liberté... épouvantons nos ennemis, à l'aspect de notre attitude «ferme et imposante, devenons, s'il le faut, un «peuple de héros; l'expérience nous a prouvé «le degré de notre force: nous sommes, nous «devons être invincibles.» Ailleurs, dans une proclamation en date du 15 juin 1818 (3) il disait encore: «Conservons nos armes... Imitons les peuples de la plus haute antiquité et soyons à la fois guerriers et cultivateurs.»

(1) Idem. Tome II chez Aug. Durand (Paris) 1860

(1) Idem, Tome II, chez Aug. Durand (Paris), 1899, page 267.

(2) Idem, Tome III, page 15.

(3) Idem, Tome III, page 42.

C'est Boyer, semble-t-il, qui inaugura les Exposés annuels de la situation générale du pays. Ces exposés ne manquent pas d'optimisme et de foi en l'avenir. Car, lorsqu'on s'y reporte, à part quelques rares difficultés signalées et qui n'étaient guère des obstacles insurmontables, on voit que tout allait généralement bien. Et même très bien.

A l'ouverture de la Chambre des Représentants des Communes, le 15 Avril 1818, Boyer présentait un bilan assez réconfortant(1) : «La situation de la République est dans un état très rassurant: la tranquillité règne partout, les cultures, par les soins qu'on y porte, donnent les plus heureuses espérances: le commerce est en grande activité: il sera dégagé, j'aime à l'espérer, des entraves qui pourraient

J'aime à l'espérer, des entraves qui pourraient l'embarrasser. L'administration de la Justice se perfectionne; l'armée est animée du plus pur patriotisme... Enfin, nous devons espérer aussi que les finances seront bientôt, par la règle et l'économie, établies dans un état qui permettra de diminuer les charges de l'agriculteur.»

(1) Idem, Tome III, page 26.

Deux ans après, tout allait presque aussi bien. (1) Jugez-en vous-même: «Les recettes ont excédé les dépenses de Gdes. 172.839. Cependant le résultat qui vous est offert n'est pas encore celui que je voudrais avoir à présenter à la Nation; il m'a coûté des efforts et des peines qui ne peuvent et ne doivent être connus que de moi... Pour atteindre au but où je vise, il faudrait que l'armée fût, comme le sont

régulièrement tous les employés civils, payée de la solde, tous les mois (elle ne l'a été que six fois, l'année dernière) que toutes les fortifications fussent dans le plus complet état de défense,... que les édifices publics fussent complètement réparés. J'arriverai, j'ose l'espérer, aisément à ces grands résultats, si je suis secondé, comme je le désire, de ceux qui ont intérêt à voir prospérer l'Etat.»

L'année suivante, parlant à l'ouverture de la 5ème. session de la Chambre des représentants des Communes, le 20 Août, Boyer exprimait sa «satisfaction, dans ces circonstances favorables,(2) d'avoir à annoncer que les finances de l'Etat sont dans la situation la plus

(1) L'instant de Pradines (Lois et Actes, Tome III pages 279-280).

(2) Ibid, Tome III, page 396.

de terre se livrent à la culture avec ardeur! Tout s'accorde pour confirmer que la fortune publique s'accroîtra, chaque année, dans une progression remarquable... nos relations avec l'étranger sont sur un pied avantageux, l'armée mérite les plus grands éloges. Que de motifs de satisfaction!»

En 1823 «les finances de l'Etat malgré l'énormité des dépenses publiques sont dans une situation favorable... tout garantit à Haïti les plus heureuses destinées.»(1)

Un an plus tard: «l'Agriculture a prospéré d'une manière remarquable et les finances de l'Etat sont toujours dans un état satisfaisant.»(2)

Enfin, en 1837, Boyer crut nécessaire d'adresser au peuple une proclamation au sujet «de la crise financière en Europe et aux Etats-Unis.» Cette crise, nous informe-t-il, «a eu sa répercussion en Haïti.» Et il poursuit: «Livrez-vous donc avec ardeur, à l'exploitation de vos terres... Profitez des saisons favorables, pour former des réserves... Attachez-vous de

(1) Ibid, Tome IV, page 586.

(2) Ibid, Tome IV, page 11.

préférence à la culture de ces racines nutritives qui se développent dans le sein même de la terre, ne redoutent ni la fureur des ouragans, ni l'excès de la sécheresse, ni la surabondance des pluies.»(1)

Toute cette littérature, tirée de la poussière de nos archives, permet d'évoquer, avec je ne sais quel attendrissement, ces temps heureux où n'étaient guère connus les mille obligations, les devoirs nouveaux imposés par l'infiltration de plus en plus marquée du progrès chez nous — et d'un progrès qui, au long des années, a créé et ne cesse de créer de nouveaux besoins.

L'hygiène publique, l'urbanisme, le tourisme, l'assistance sociale, l'intensification et la diversification des cultures, la lutte contre l'appauvrissement du sol, les maladies des plantes et la misère de l'homme, le problème des débouchés, de l'hydraulique agricole, des communications, toutes ces questions étaient pratiquement inconnues ou d'un intérêt secondaire.

Cela ne veut pas dire qu'une fois l'Indépendance obtenue, il n'y avait plus qu'à se croiser les bras et à baver de joie sur les bienfaits de la Liberté.

Tout était à entreprendre. Sur les cendres de St. Domingue, il fallait construire, relever les ruines, réparer les dégâts que l'incendie volontaire avait semé aux quatre coins de l'île, et surtout détruire cette conception si fautive d'une collectivité d'environ 400.000 âmes passée sans transition à la liberté et pour laquelle cette liberté représentait, avant tout, le droit de ne plus travailler. Toussaint Louverture lui-même le constatait bien avant l'Indépendance et en faisait le sujet de plusieurs de ses «proclamations». Il ne semble pas que, malgré ses conseils et les manières drastiques dont il les appuyait, il ait réussi à avoir raison d'un tel état d'esprit. Et pourtant, sans préparation aucune, sans armature morale, sans outillage, sans les cadres indispensables, sans une direction ferme et intelligente, capable de substituer aux intolérables conditions de régime de

tuer aux intolérables conditions du régime de l'esclavage un système nouveau basé sur l'ordre, la justice et le travail, comment l'évolution de la jeune nation eût-elle pu — et même avec ces avantages! — se réaliser du jour au lendemain? Mais cet effort devrait-il paraître, à ceux qui avaient si glorieusement conquis l'indépendance, plus difficile à accomplir que ces faits d'armes uniques qui touchent presque à

la légende? Peut-être la cause de nos piétinements n'est-elle pas seulement due à l'absence de cadres et de préparation, à l'incompétence administrative ou à l'ignorance de la plupart de nos Chefs. (1)

Notre destin de peuple se joua le 17 octobre 1806. La mort tragique de l'Empereur ouvrait — déjà! — l'ère maudite des révolutions et des luttes fratricides. Au carrefour fatal du Pont Rouge, nous nous engageons dans la voie douloureuse des haines et des divisions.

Nous prenions, dès cette date, le chemin de 1915. Durant plus d'un siècle, les pages de notre Histoire continueront à être maculées du sang des fils d'Haïti perpétuellement dressés les uns contre les autres.

Les meilleurs efforts de nos Gouvernements — peu d'entre eux échappent à cette constatation — se dépensaient à mater des révolutions. Nos archives regorgent de proclamations et

(1) «Les jours qui suivirent le 1er Janvier 1804 furent plus souvent rayés d'ombre qu'empourprés de lumière. L'ère des héroïsmes était close. Celle de l'organisation administrative commençait. Tâche ingrate et minuscule, si on la compare à l'auguste épopée dont la genèse avait fait jaillir des bas-fonds de la servitude tant d'hommes transcendants. Tâche colossale tout de même, si d'elle devaient dépendre la stabilité du nouvel état et la norme de son progrès. Mais à la reconstruction de la Cité, les héros d'hier se montrèrent fort souvent inférieurs au rôle

d'adresses, de discours et d'«audiences», où il n'est question que des méfaits des guerres intestines. La satisfaction la plus légitime des Gouvernements était donc d'annoncer que «l'or-

Gouvernants était donc d'annoncer que «l'ordre et la tranquillité règnent sur tous les points du territoire». Je voudrais, à ce sujet, invoquer un témoignage personnel.

J'allais souvent, en compagnie de quelques camarades du Lycée, internes comme moi, assister aux «audiences» du Président Salomon. Nous sortions précisément le 1er Dimanche de chaque mois et nous n'avions guère le choix de nos loisirs. La grande parade militaire et l'«audience publique» qui suivait étaient donc de véritables attractions offertes à notre désœuvrement de ces jours de sortie. Je vois encore l'immense «sablier» du Champ de Mars (on disait alors plus communément *la savane du Gouvernement*) sous lequel le Président, avec sa nom-

nouveau qui leur était dévolu. A la discipline du soldat succéda l'incompétence de l'administration, à l'abnégation du patriote se substitua l'ambition anarchique du compétiteur. C'est ainsi que des haines cristallisées, des préventions comprimées naquirent les divisions néfastes qui furent les plus efficaces parmi les causes des incertitudes, des tâtonnements, des heurts dans lesquels nous avons vécu pendant plus d'un siècle de vie nationale.»

Dr. Price Mars — Une étape de l'Evolution haïtienne, page 34.

breuse escorte bigarrée, se tenait à cheval pour voir défilér les troupes, en musique. La revue et le défilé duraient une bonne demi-heure d'horloge, car il y avait beaucoup de soldats, plusieurs régiments dont chacun avait un uniforme spécial. Et toutes ces couleurs, mêlées aux chamarrures et aux ors des tuniques et des habits des généraux, faisaient comme un immense parterre animé, grouillant dans la clarté du soleil matinal. Après la revue, nous longions les murs de la *Prison des femmes* (actuellement l'École militaire) pour nous rendre, par la Place Pé-tion, au Palais National dont la façade principale donnait alors sur le bâtiment des Ministères. Tandis que la «salle des audiences» se remplissait avant l'arrivée du Président, la Musique du Palais jouait des airs gais. Et c'est au rythme de nos méringues les plus entraî-nantes que de graves personnages, vieux chevronnés de l'armée, de la politique ou de la magistrature, traversaient les couloirs pour aller occuper les premières rangées de sièges en face de l'estrade présidentielle.

Salomon commençait invariablement ses «audiences» mensuelles par cette formule: «Je suis heureux, Messieurs, de vous annoncer que l'ordre et la tranquillité règnent sur toute

EN POSANT LES JALONS...

l'étendue du territoire de la République». Je l'avais entendue bien des fois, cette formule heureuse. Elle était comme stéréotypée sur les lèvres présidentielles. Mes camarades et moi, nous la savions bientôt par cœur, et nous nous amusions souvent à la répéter entre nous, essayant d'imiter, non sans une pointe de malice innocente, la voix sourde et caverneuse du Président...

C'est entre deux insurrections que les questions les plus essentielles au présent et à l'avenir du pays purent être considérées. C'est bien dans cette atmosphère de perpétuelle inquiétude, de paralysie presque permanente des activités constructives que, tant bien que mal, guidé parfois par des Chefs conscients et de bonne volonté, le pays cheminait clopin-clopant... (1)

Ce perpétuel qui-vive des Gouvernements — la principale cause de nos piétinements — explique toute la place accordée dans les adresses

officielles à la paix et à la tranquillité publique.

(1) «Un autre résultat évident se dégage de cet historique de nos premières révolutions : c'est qu'une notable partie de ces 43 ans a été ainsi gaspillée en compétitions politiques violentes durant lesquelles aucune des forces sociales véritables représentées par l'agriculture, l'in-

Après les traditionnelles manifestations de la volonté de vivre libres, après ces interminables alarmes que l'éventualité d'un retour du pays à l'ancienne métropole esclavagiste obligeait nos premiers gouvernants à entrete-

industrie, le commerce n'a pu se constituer et qui, au contraire, ont opposé au développement et à l'existence même de ces forces le plus sérieux et le plus complet obstacle.

... L'ensemble des répressions auxquelles dut recourir le Gouvernement de Boyer pour vaincre les insurrections ou les tentatives d'insurrections qui se manifestèrent, depuis celle de Goman jusqu'à celle de Praslin, occupa le pays durant un total de 2 ans et 2 mois qui, ajoutés aux 14 ans déjà relevés, fit que, de 1804 à 1843, nous passâmes plus de 16 années à fomenter des troubles et à

les reprimet.

A partir de Boyer jusqu'à Riché, le pays ne fit que cela, nous l'avons vu par le détail. Les troubles et leur répression... depuis celle initiale des Salomon et Castel père jusqu'à l'insurrection d'Acaau dans l'arrondissement de Nippes, ... occupèrent les différents pouvoirs publics durant un total d'une année.

«Ce qui fait que, durant 17 années, le pays eut à tourner tous ses efforts vers le rétablissement incessant de la paix. Et comme ces 17 années ne représentent pas une période continue de guerre, ce qui eût mieux valu, mais se répartissent tout le long des premiers temps de notre vie nationale, il en ressort que notre activité sociale, au point de vue de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, fut périodiquement, mais incessamment entravée par ces sortes d'entreprises, faites de toutes les violences dont peuvent être victimes les personnes et les propriétés.

Peut-on compter les incendies et les pillages dont s'accompagnèrent nos insurrections, et dont nous essaierons ailleurs de faire le relevé?

Et il ne s'agit ici que de troubles et de répressions effectifs. Ce n'est plus 17 années, mais la totalité des 43 qu'il faut que nous mettions au compte de nos troubles ruineux, s'il faut envisager que, dans les rares intervalles de paix

nir dans l'esprit public, les discours de nos Chefs eurent pour thème principal les horreurs des guerres civiles.

En dehors des fêtes nationales, c'est donc

a l'occasion d'une insurrection, d'un «mouvement», d'un «couri» ou de la trahison de tel ou tel général, commandant de tel ou tel arrondissement, que les Chefs d'Etat s'empressaient de s'adresser au peuple et à l'armée, sans compter les discours et les «audiences» prononcés dans les tournées à travers les Départements, et qui nous renseignent également sur le prix qu'ils attachaient à l'«Union de la famille haïtienne...»

L'éloquence présidentielle ne se consacrait qu'à de pareils exercices oratoires. Elle négligeait forcément les questions vitales dont

apparente, nous passons encore notre temps à tramer de nouvelles insurrections, et le pouvoir, à les prévenir.

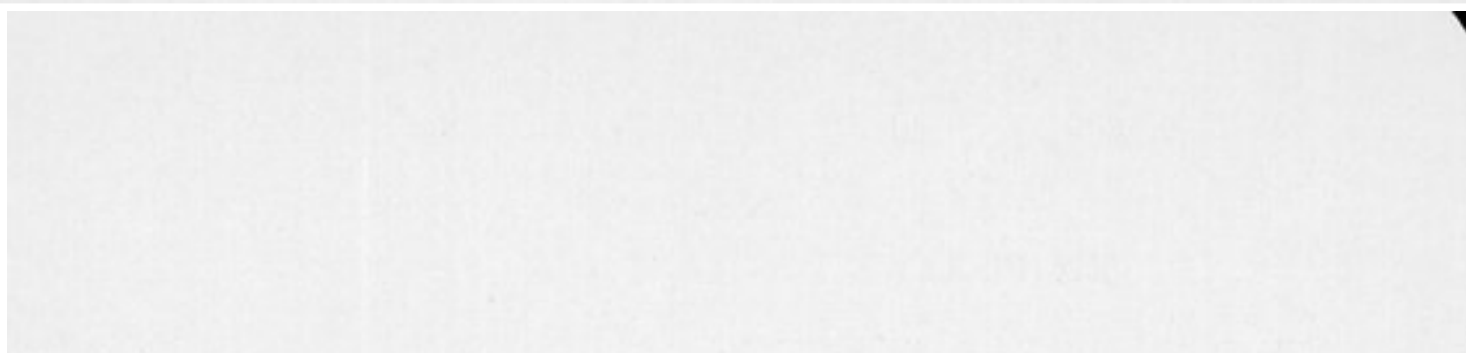
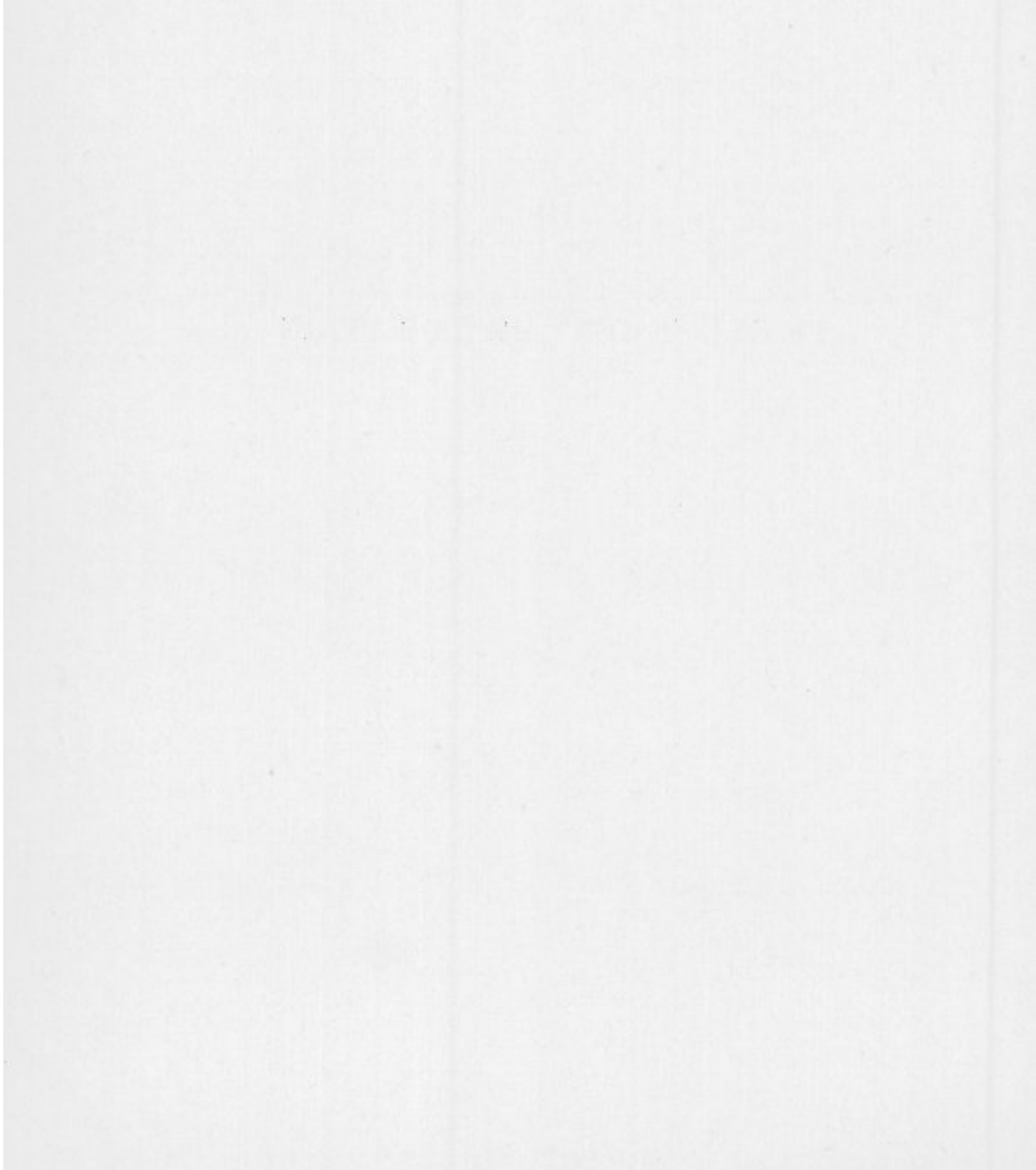
Si, avec cela, nous avons trouvé le temps de faire œuvre de progrès quelconque, comme certains esprits, gagnés par l'apparence des choses, semblent le croire, c'est que nous serions, ainsi d'ailleurs que plusieurs le pensent sérieusement, un peuple de génie.

En fait de génie, nous n'avons que celui de la destruction, et c'est pourquoi nous ne cessons avant tout de l'exercer contre nos gouvernements eux-mêmes. Le malheur est qu'ils ne dédaignent pas de nous rendre aussi vertement la pareille.»

Auguste Magloire — «**Les Insurrections**», Tome premier, 1909, pages 419, 420.

dépendait l'avenir du pays. Mais pouvait-on les considérer utilement dans cet invariable climat de troubles et d'anarchie, de périls et d'aventures?...

LE GLISSEMENT DE LA NATION



LE GLISSEMENT DE LA NATION

Il faudrait des volumes pour relater tous les faits topiques d'ordre politique, économique, administratif, social, moral, qui, témoignant des tristes conditions générales de notre pays, avaient finalement abouti à l'ingérence étrangère dans nos affaires intérieures. Ces faits se trouvent tantôt synthétisés, tantôt analysés, dans de nombreux ouvrages d'écrivains haïtiens, et quelquefois même dans des pièces officielles. Les quelques extraits qui vont suivre en donneront, croyons-nous, une idée suffisamment précise. Ils émanent en général de quelques-uns des plus importants témoins de la crise haïtienne et constituent le dossier de notre déliquescence politique, de plus en plus accentuée, au cours des 25 ou 30 années qui ont précédé l'Occupation américaine.

* * *

En 1867, à la veille de la plus longue et de la plus meurtrière de nos guerres civiles, parut un petit livre intitulé : « *Des révolutions d'Haïti,*

de leurs causes et de leurs remèdes». Les auteurs étaient deux des hommes les plus considérables de l'époque: M. B. Bird, pasteur évangélique, et le Dr. J. B. Dehoux, un savant haïtien qui avait dirigé, pendant plusieurs années, notre Ecole de Médecine et de Pharmacie.

Anglais de nationalité, le pasteur Bird fut un sincère ami de ce pays qu'il connaissait bien pour y avoir fait un long séjour. Sa mission évangélique le mettait en contact avec toutes les catégories de la population. Il avait beaucoup voyagé dans l'intérieur de l'île. Il avait approché beaucoup d'hommes dans l'exercice de son ministère, et il avait pu voir et s'expliquer bien des choses. Sa part de collaboration à l'ouvrage est très apparente — car il s'y trouve des pages que traverse un grand souffle religieux. Le caractère chrétien de ce travail était d'ailleurs annoncé par les auteurs eux-mêmes.

Bird et Dehoux avaient d'abord rapporté de leur enquête que *«Haïti a débuté au milieu des circonstances les plus déplorables, quant*

aux masses. Et, pourtant, ajoutent-ils, au sein de ce peuple, il y avait, à cette époque des hommes éclairés qui servaient de lumières et

de piliers». Ils s'aperçurent néanmoins que ces «piliers» n'étaient ni assez nombreux ni assez solides pour supporter une construction stable et régulière.

Du plus illustre de ces «piliers», c'est-à-dire de Dessalines, ils disent :

« qu'il eût en main la gestion des affaires, mais que, malgré toute l'autorité dont il fût revêtu, il montra qu'il n'était pas fait pour connaître et gouverner les hommes. Il fut valeureux, sut conquérir, eut le mérite de proclamer notre indépendance nationale : mais c'était une autre spécialité que celle de régénérer un peuple par une autre force que la puissance matérielle : et n'était-ce pas en cela que devaient consister désormais tous les efforts des chefs à qui Dieu avait confié la conduite de ce peuple ? Dessalines ne parut nullement soupçonner cette mission autrement importante et ne voulut régner que

tion d'autant plus importante et ne voulait régner que par la verge, le bâton, le fusil, le sabre et la tyrannie. On voyait avec deuil l'instruction publique complètement oubliée, abandonnée, la corruption s'étendre, les mœurs se relâcher davantage, la religion sans empire sur les âmes.

« Certes, ce serait se montrer exigeant que de vouloir que, dès cette époque, Dessalines réussît à développer, sur une large échelle, le vaste champ des ressources intellectuelles ou morales du peuple haïtien; mais il n'en comprenait pas l'importance, malgré qu'il recourût à des lecteurs pour lui lire les papiers publics, qu'il aimât à entendre les discours de Wil-

belforce sur la traite des Noirs, qu'il sentît la nécessité d'avoir des hommes de plume pour rédiger ses actes; malgré qu'il eût assisté à la marche progressive des idées, des sentiments qui nous amenèrent à prendre les armes contre les Français et les préjugés coloniaux. Le respect qu'on avait pour lui, provenait surtout de la terreur qu'il inspirait, et nulle part, durant son règne, nous n'avons vu substituer la persuasion à l'empire de la force brutale. » (1)

Quant aux autres «piliers», ils se trouvent englobés dans cette remarque générale:

« Jusqu'à présent les exemples que notre histoire nous a permis d'invoquer, ne sont que des preuves négatives à l'appui de ce sens pratique que nous voudrions trouver en germe dans toutes nos tentatives révolutionnaires. »

La société haïtienne, d'après Bird et Dehoux se partage en trois grandes divisions:

1.—*les masses qui sont dans une profonde ignorance;*

2.—*une armée immense, sans la plus légère hostilité de la part de l'Etranger;*

3.—*une minorité composant la classe éclairée.*

(1) «Dessalines a été arrêté dans son œuvre, dès le premier pas. Ce serait une imposture que de soutenir qu'il n'a été qu'un tyran qui ne conçût aucun programme civilisateur. Il avait des plans de Gouvernement excellents, bien conçus, parfaitement exécutables.»

L. J. Janvier **Les Constitutions d'Haïti**, page 47.

Une nation ainsi composée devait subir le despotisme pendant nombre d'années.

L'ignorance, largement répandue, pesant sur la majeure partie du peuple, a été pour lui une source terrible de malheurs.

Bird et Dehoux entreprennent sérieusement la minorité composant la classe éclairée. Cette minorité pensante... ne pense qu'à elle. La condition du peuple ne la touche pas. Elle n'a ni sympathie, ni sollicitude pour les masses. Elle ne «se répand pas au milieu des populations rurales». Elle vit campée dans son orgueil, dans un «haut sentiment de sa supériorité». Elle n'aide pas le Gouvernement, même lorsque quelques uns de ses membres en font partie, ce qui était presque toujours le cas. C'est au Gouvernement seul à travailler, à améliorer les hommes et les choses. Qu'il se débrouille... De telle sorte que la situation pouvait se résu-

*
* *

Dessalines n'avait pour don que sa bravoure généreuse et sa brutalité tempérée, il est vrai, par un réel patriotisme.

Sous lui, ce fut le désordre qui régna en lieu et place de la loi, dont il ne semble pas même avoir la plus confuse conception. Ne s'occupant qu'à inspecter ses troupes et à jouir des honneurs bruyants qu'il recevait dans les parades militaires, il laissa fleurir autour de lui l'espèce d'anarchie propre au despotisme ignorant, un despotisme dispersé, impersonnel, la pire de toutes les tyrannies. Ceux de la classe dirigeante qui formaient son entourage exerçaient

mer comme suit au point de vue social : masses primitives, sans direction et sans but, — « minorité éclairée » indifférente à tout, sauf à elle-même, — et enfin gouvernement composé de militaires incapables, exclusivement préoccupés de la stabilité de leur pouvoir, de la découverte et de la répression des complots, ourdis contre eux.

— « Les connaissances dont la Nation est pourvue, ont toujours été limitées à une minorité qui, dès le début de la carrière nationale, a toujours laissé au Pouvoir Exécutif, la tâche d'améliorer la condition du peuple. En réalité, rien n'est plus évident que les lumières qu'elle a acquises, ici ou ailleurs, en religion comme en politique ; mais ces connaissances ne lui ont inspiré ni sympathie, ni sollicitude pour les masses. Aussi, n'ont-elles pas réussi à se répandre au milieu des populations rurales ; on peut même dire que cette idée n'existe que fort peu en Haïti, malgré que tel soit le sens de l'éducation dans la grande ré-

en réalité les pouvoirs discrétionnaires dont il était investi. A la fois égoïstes et sceptiques, ceux-là ne croyaient pas à la durée de l'édifice national dont il venait de jeter les bases avec tant d'éclat. Pressés de jouir, ils organisaient le règne du vice et en firent un dogme social. Le vol administratif, pratiqué habilement, devint le creuset où l'on éprouvait l'intelligence du fonctionnaire. On rapporte que l'Empereur lui-même disait, en manière d'apologue : « Plu-

mez la poule, mais ne la laissez pas crier!»

A. Firmin — M. Roosevelt Président des Etats-Unis et la République d'Haïti: 1905, page 296.

EN POSANT LES JALONS...

99

publique voisine des Etats-Unis d'Amérique où le but et la tendance qu'on poursuit sont d'éclairer chaque citoyen.

« L'éducation de la minorité en Haïti a produit un haut sentiment de supériorité, une vaste somme d'orgueil, en même temps que les institutions du pays ont appris aux plus ignorants à n'admettre qu'une entière égalité: aussi les uns et les autres ont été placés dans une fausse et ridicule position. »

Cette minorité — à peine augmentée de quelques centaines d'unités — s'appelle aujourd'hui *l'élite*. Au point de vue de l'utilité sociale, elle ne vaut guère mieux que ses devancières. Voici, en effet, la description qu'on en faisait encore en 1904:

«...Au sein de la Cité haïtienne, dans les régions occupées par l'élite, c'est une anarchie d'idées et de volontés. Il y a là incontestablement des idées et

volontés. Il y a la incontestablement des idées et des volontés. Le grand malheur est qu'elles ne sont pas soudées entre elles pour la réalisation des buts communs. Il y a absence de collaboration et de coopération. L'élite s'isole volontairement. Et elle s'isole, non pas seulement en tant que groupe, mais aussi en tant qu'individus. Elle perd ainsi forcément la conscience des résultats éminents. Ce ne sont plus alors que des individus inassociés, ne songeant guère qu'à eux, même dans leurs velléités altruistes. Vanité exacerbée, amour-propre morbide, âpre poursuite d'ambitions personnelles, désastreuses ri-

valités, voilà ce qui les caractérise pour la plupart. C'est un agglomérat de pontifes où l'unité nécessaire pour un effort collectif a été impossible jusqu'à présent. (1)

Un coup de patte en passant aux études purement littéraires :

« Les études littéraires n'ont jamais formé la conscience... Il faudrait une éducation bien appropriée, capable d'inculquer de ces vérités morales à

l'aide desquelles l'homme découvre ses destinées éternelles... Il en naîtrait un ordre de choses tel qu'on aurait de l'horreur pour les révolutions, ces révolutions cruelles qui déchirent tout, laissant peu de chance de réforme, même après les conflits les plus meurtriers, car les éléments sont les mêmes... »

(1) M. Sténio Vincent — Discours 1904, page 8.

* * *

«Une autre remarque plutôt pénible sous le Gouvernement de Dessalines, c'est que la classe dirigeante d'Haïti, qui avait constitué et accepté l'avalissant régime d'un empire grotesque et despotique, qui l'avait enduré aussi longtemps qu'elle était restée libre de dépouiller l'Etat, ne pensa à s'insurger contre cet ordre de choses, que sur la tentative de l'Empereur d'imposer au pays la justice et l'ordre administratif. Ce funeste précédent causera que nos Gouvernements subséquents, au lieu de travailler au bien de la communauté, qui ne peut s'obtenir que par l'ordre et l'honnêteté dans l'administration, auront, pour boussole de leur politique, la satisfaction des appétits des plus turbulents, de ceux qui sont toujours prêts à crier au nom des libertés publiques, quand on les empêche d'arrondir leur bourse aux dépens du peuple!»

A. Firmin — op. cit. page 279.

semblent être les principales: d'abord une cause *négative* résultant du «manque d'éléments qui constituent régulièrement une société», et une cause *positive* qui n'est autre que «cet esclavage qu'on nomme *système militaire*».

Voici ce qu'ils en disent:

« *Les révolutions d'Haïti ont d'abord une cause en quelque sorte, négative, c'est-à-dire que les éléments qui constituent régulièrement une société, ont manqué, et, sous cette influence, il s'est produit un vide que le chaos a rempli et d'où sont sortis des malheurs innombrables: on a fait des raisonnements sans fin, les uns ont désiré une chose, d'autres ont voulu d'une autre, les hommes politiques ont émis leurs théories, les vieillards donné leur longue expérience, et l'on a semblé penser qu'Haïti n'était pas préparée pour les théories des uns ou des autres.*

« *Mais la principale cause des révolutions d'Haïti est, sans contredit, cet esclavage qu'on nomme système militaire. Là comme ailleurs, un soldat ne s'appartient pas. Le manque de discipline, d'éducation etc, rend ce militarisme dégradant. Une nation, dans ce cas, ne peut être ni libre, ni illustre. Peut-être aucune autre n'a jamais offert un exemple où les paroles de Christ aient eu plus complètement leur accomplissement, à savoir que ceux qui pren-*

ment l'épée périront par l'épée. Que prouve raisonnablement une armée? Craint-on d'être attaqué par l'Étranger? Et, si, de ce côté, il n'y a rien à redouter, on peut, à bon droit, suspecter qu'elle n'ait pour but d'opprimer le peuple.

« A la vérité, les protestations contre le système militaire ont été fréquentes en Haïti, mais elles ont invariablement échoué, et les tentatives de l'abattre n'ont fait que le fortifier, tant est grand l'amour qu'on a pour son éclat vide de sens, tant est grande aussi la conviction qu'il est impossible de gouverner ce pays sans les armes! Toutefois, à leur ombre pernicieuse, les institutions civiles s'affaiblissent, les conspirations deviennent nombreuses et tout, désormais, est insupportable: on tire de nouveau l'épée pour détruire la suite malheureuse de maux qu'elle a suscitée. Si on ne réussit pas, ainsi que c'est généralement le cas, la république entière est transformée en un camp, les officiers généraux augmentent, jusqu'à ce que les parties les plus essentielles du pays soient dévorées; la liberté meurt au milieu de cris bruyants de: Vive la Liberté. C'est ainsi que les plus nobles intentions ont été rudement condamnées, qu'il s'est produit de très grands mécomptes, qu'il y a eu des bannis, que des victimes malheureuses ont été jugées et exécutées comme coupables de crimes politiques.

Analysant les causes spéciales et les mobiles de la fameuse révolution de 1843. Bird et

estimons concluante, parce qu'elle rencontre le caractère, devenu depuis classique, de tous nos bouleversements politiques depuis 1804. Cette période de 43, fertile en belles théories, en aspirations et conceptions apparemment très élevées, rejoignait, par des courants sous-jacents qu'il n'était pas possible de canaliser vers des buts enfin désintéressés, toute la période antérieure au Gouvernement de Boyer, où le seul objectif de l'action politique des uns et des autres ne consistait qu'à s'emparer du pouvoir. Personne n'admettait qu'on pût avoir une action sociale quelconque, mais utile, en dehors du Gouvernement, et qui serait un stimulant si nécessaire pour celui-ci. Et les quelques hommes sincères et de bonne volonté — car enfin il y en a avait qui nourrissaient des idées saines dans leur esprit et dans leur cœur — tombaient et retombaient, eux aussi.

dans la même erreur.

« ...Les hommes de 1843 voulaient que des emplois publics leur fussent donnés et Boyer ne tenait pas à les grouper autour de lui. Il pressentait en eux des tendances, auxquelles il ne croyait pas utile de souscrire; ce serait peut-être le dévier de la ligne qu'il avait suivie et dont, à son avis, il n'était pas bon de s'écarter. Aussi, en dehors de ses réformes

administratives si utiles, si honnêtes, si désintéressées, il comprit à peine que la perfectibilité d'une société exigeât beaucoup plus encore. Son influence fut plutôt politique que sociale, et aux doctrines qui se dressaient devant lui, il répondit, en acceptant la formule: «les améliorations sont l'œuvre du temps.» (1)

Cette sage parole, conforme d'ailleurs aux possibilités du moment, ne parut pas avoir été du goût de Bird et Dehoux. Ils la rétorquent, en effet, de la manière suivante:

« ...En tout, l'action du temps est indispensable, mais en faire le seul élément de la solution de nos difficultés sociales, c'est méconnaître que les améliorations dépendent de nos efforts, de notre activité, des besoins auxquels nous sommes sujets, des circonstances qui nous enveloppent et des nécessités qui obligent tout peuple à s'élever le plus promptement possible. Il importait de concevoir qu'ayant devancé les autres peuples noirs dans la voie de l'émancipation, nous devions repousser les injures coloniales par le développement de nos ressources intellectuelles et morales. Boyer ne saisit pas ce fait immense avec assez de vivacité et, durant son long règne, se laissa déborder par de justes aspirations. La jeunesse, impatiente de s'instruire, s'instruisit presque d'elle-même, en dehors de son influence, et

(1) M. B. Bird et J. B. Dehoux (Des Révolutions d'Haïti, de leurs causes et deurs remèdes), page 26 et 27.

EN POSANT LES JALONS...

105

de bonne heure il se produisit une spontanéité qui, de divers côtés, dépassa tout ce qu'il voulait de bien pour son pays. De là ces accusations qu'il subit. »

La logique des auteurs semble montrer ici

La logique des auteurs semble montrer ici quelque fissure, et j'ajoute qu'ils sont aussi en pleine contradiction avec eux-mêmes.

Non seulement tout ce qu'ils reprochent à Boyer de n'avoir pas fait, comme, par exemple, «le développement de nos ressources intellectuelles et morales» était bien une affaire de temps, mais comment concilier cette remarque avec leur observation déjà signalée, que: «Haïti a débuté au milieu des circonstances les plus déplorables, quant aux masses», et encore avec celle-ci qui se rapportait à la situation constatée au moment même où ils écrivaient, c'est-à-dire bien longtemps après Boyer: «... Il y a du vide autour de nous, les éléments manquent...»(1) Si les éléments manquaient en 1867, comment aurait-on pu en trouver en 1820 ou 1825, sous Boyer? A supposer que son Gouvernement eût voulu créer des écoles dans toutes les villes, bourgades et sections rurales de la République et qu'il eût pu disposer de crédits budgétaires assez importants pour

(1) Bird et Dehoux, op. cit. page 38.

réaliser ce progrès — comment se serait-il pris pour recruter le personnel enseignant nécessaire au fonctionnement régulier de toutes ces écoles? Il aurait fallu se résigner à une importation de professeurs étrangers, c'est-à-dire *blancs*. Or, nous l'avons vu dans les deux chapitres précédents, il était impossible d'y songer. Où irait-on chercher, à cette époque, un personnel enseignant *noir* pour les besoins de l'enseignement de la jeunesse haïtienne des deux sexes?(1)

Soyons justes. Lorsqu'on pense aux difficultés qu'on éprouve encore, en l'an de grâce 1939, et malgré la création récente de deux écoles normales de jeunes hommes et de jeunes filles, à pourvoir au recrutement de nos instituteurs et de nos institutrices, il est aisé de se rendre compte de la situation qui devait exister, à cet égard, sous le Gouvernement du Président Boyer.

(1) Sous ce rapport, Christophe aurait été beaucoup plus avisé. Il imprima, dit L. J. Janvier, un immense mouvement de civilisation au pays dont il avait la garde. Il fonda des écoles professionnelles et autres; il attira dans son royaume des professeurs européens qu'il plaça à la tête de tous ces établissements».

L. J. Janvier — Les Constitutions d'Haïti, pages 105 et 106.

Et nos auteurs répondent ainsi, eux-mêmes, à leurs propres critiques.

«...Ce qui se passa en 1843, disent Bird et Dehoux, s'est maintes fois reproduit, et la lutte se poursuit encore, malgré qu'elle menace de tout ruiner, en suscitant toujours des critiques, mais en laissant ignorer les obstacles sur lesquels nos aspirations les plus légitimes sont exposées à échouer».

En ce qui concerne la Constitution de 1843 Bird et Dehoux lui font un légitime procès de bons sens et de raison.

«...Elle est la plus libérale, disent-ils, qui jamais ait été offerte au pays. Mais si elle montre ces justes aspirations qui animaient toute une génération, ceux qui l'ont faite, avaient-ils une connaissance exacte de la situation d'Haïti? Quelle que soit cette constitution, ne doit-elle pas être adaptée aux besoins et à l'état du peuple auquel on la destine? ou, si l'on y consacre toutes les libertés, dans le présent comme dans l'avenir, il importe, par l'éducation, de les faire comprendre. Sans cela, c'est une lettre morte.»

Et ils condamnent, du même coup, l'ensemble de la révolution de 1843 en motivant leur jugement comme suit :

« Les causes qui produisirent la révolution de 1843, peuvent-elles la justifier dans les résultats

qu'elle donna? Ceux qui s'opposèrent à Boyer avaient-ils conçu, dès le début, que leurs tentatives devaient avoir en germe ces tendances pratiques, sans lesquelles aucun mouvement social ne peut être utile? En toute impartialité ne peut-on pas regretter que la révolution de 1843 se soit faite? Comment se poser ces questions, quand d'ailleurs des hommes intelligents ont eu en main cette œuvre de 1843, qu'ils qualifiaient de régénération sociale? Avons-nous, en effet, été régénérés? Ne lui sommes-nous pas redevables, au contraire, de quelques-unes de nos souffrances politiques actuelles?

« ...Pour avoir négligé d'étudier à l'avance les difficultés qui pouvaient entraver ou annuler son programme si beau, elle montra et son impuissance et

même sa mauvaise foi à suivre les principes qu'elle dictait si bien, du haut de la tribune ou par la voie de la presse. Pour nous tracer la ligne à suivre, elle s'inspira des autres peuples plus avancés, mais pas assez de ce qui existait sur notre propre sol...

« ...Les faits, l'exemple parlent plus clairement à un peuple encore peu avancé, dont les masses sont ignorantes, que les théories. D'ailleurs l'imagination qui suscite en nous tant d'idées, nous sollicite de mille façons diverses. Il n'est jamais nuisible à l'homme qu'elle les fournisse en grand nombre, mais toute celle qui ne peut se réaliser ou produire des effets utiles, est nulle ou non avenue; elle n'est possible qu'à la condition de lui trouver les circonstances propres à son développement. Or les révolu-

tionnaires de 43 ont échoué, parce que leurs aspirations étaient à l'étroit dans un monde arriéré; sur ce terrain ils étaient impuissants.» (1)

Ils citent un passage d'un article d'un publiciste de l'époque, G. Lopez, paru dans le journal «*Le Réveil*» du 4 Mai 1867, qui corro-

bore leur opinion.

«...Il est impossible, écrivait M. G. Lopez, qu'un peuple qui a puisé ses institutions dans les doctrines des temps modernes, les voie prospérer, s'il ne cherche à se rendre maître de tout ce qui est propre à en favoriser le développement. Comment voulait-on être chef d'une société dont les trois quarts au moins étaient dans la plus grossière ignorance? Une minorité intelligente était seule à la hauteur de nos institutions, prises d'ailleurs à la hâte dans les écrits politiques de la France, et non convenables en tout à notre organisation politique, car chaque nation a son caractère et ses tendances. »

Quelques réflexions de Bird et Dehoux sur les élections en Haïti méritent d'être rapportées:

« ...C'est au nom du principe de la souveraineté que Boyer fut renversé et que l'Opposition triompha. C'est encore en son autorité que tout dernière-

(1) C'est surtout en considérant les calamiteux effets de la révolte de 1843 qu'on peut répéter le mot si profond de Montesquieu: «La plus sainte des révolutions ne vaut pas le pire des despotismes».

L. J. Janvier — **Les Constitutions d'Haïti**, page 187

ment des réclamations furent faites au gouvernement provisoire (1867), quand il s'est agi de nommer une Constituante. Ce gouvernement en avait nommé les membres, quand, devant une protestation couverte de quelques signatures, il annula ce qu'il avait fait et appela le peuple aux comices, lui laissant toutes les facilités qui pouvaient permettre de jouir amplement de ce droit. Les registres furent ouverts et les citoyens invités partout à s'inscrire. Or l'on sera étonné qu'à la capitale, où la population est de 25.000 habitants au moins, il n'y ait eu que 300 qui aient réellement voté, quoique les registres aient eu 800 inscrits. Les résultats furent à peu près analogues dans les autres villes. Aucun cultivateur ne vint à ces élections et ce ne fut qu'une minime portion du peuple des villes, composée surtout des hommes placés dans les sphères élevées, tels que les commerçants, les avocats, les médecins, les professeurs, les employés d'administration etc., qui y prit part. Or, de bonne foi, quelque précaution qu'on ait prise pour appliquer loyalement ce principe, c'est une minorité qui a décidé du choix des constituants. Ce n'est pas la première fois que ce fait s'est produit, et ne parle-t-il pas assez haut? N'indique-t-il pas que les masses sont indifférentes à leurs intérêts politiques? En effet, elles ne les comprennent qu'imparfaitement, les ignorent même et ne font que subir l'impulsion qu'on leur donne et qu'elles veulent bien subir. La question pour elles n'est pas de savoir comment ou par qui l'impulsion est communiquée, mais si elle est bonne et favorable à leur bien-être. »

C'est peut-être l'occasion de montrer un nouvel aspect — et ce n'est pas le moins alarmant — de la pratique chez nous du Suffrage Universel. L'électeur est presque conscient de la *valeur* de son suffrage. Il le tarifie. Dans les petites bourses électorales où le suffrage est *coté*, il *joue* positivement à *gagner* le plus possible... Il ne voit que cela dans l'exercice de ses droits...

L'ELECTEUR «NOUVEAU JEU»

«...L'échine des candidats se prête à toutes les inflexions, à tous les salamalecs,—leurs lèvres à tous les sourires, leur intelligence à toutes les habiletés, leurs voix aux intonations les plus douces, les plus caressantes. Le politicien qui recherche les pénibles faveurs de la majorité trouve d'infinies souplesses pour amadouer l'électeur et lui soutirer son vote. Le spectacle n'est pas banal de beaux messieurs, habitués à pérorer dans les salons, qui risquent le voyage des *Pisquettes* lointaines et boueuses, en quête du Suffrage blotti là-bas dans les taudis de misère et de saleté. Pour les citadins privilégiés pourvus d'un brin d'études primaires et qui peuvent déchiffrer les phrases mielleuses des boniments électoraux éperdus de promesses mirifiques, la profession de foi a été

de promesses mitinques, la profession de foi a été déjà burinée, et les deux colonnes du placard imprimé en gros caractères ont porté dans les cerveaux simplistes les grands mots emphatiques, générateurs d'enthousiasmes imbéciles. Ils en retiennent des bribes, les répètent, le soir, aux amis, dans les ha-

bituelles causeries, et c'est ainsi que, peu à peu, dans les cercles faubouriens s'établissent les chances du candidat.

Mais pour ceux—les plus nombreux, hélas—que notre démocratie insouciant parque dans l'ignominieuse ignorance, il n'en va pas de même. C'est le gibier électoral par excellence. Il faut que le candidat aille dénicher lui-même cet éphémère souverain aux mains calleuses, qu'il s'introduise dans les cabanes où gisent ces majestés qui s'ignorent, pour quémander les faveurs du précieux bulletin.

Ici, le papier imprimé n'a pas de vertu. L'homme est dans la catégorie de ceux à qui l'Évangile promet généreusement le royaume des cieux. Ne pas savoir lire lui donne un singulier prestige, puisque de grands personnages viennent au-devant de lui, le flattent, le courtisent, l'enjôlent, le baisotent, lui promettent la lune et autres merveilles.

Les redingotes qui drapent leurs bustes imposants, ou gignent leurs torses grêles, fraternisent avec sa démocratique blouse, et dans le caboulot voisin où les plus larges libations se font, c'est dans le gobelet cabossé du populo que le candidat—et il y tient beaucoup—se résigne au supplice du coup de tafia avalé en une profonde répugnance qui sourit.

Il est de bonne tactique d'avoir aussi les femmes de son côté. Ces langues, perpétuellement en marche, écrasent facilement l'adversaire et propagent le nom et le renom du préféré. Et puis, les hommes, ne sont-ils pas toujours de l'avis des femmes, quand les femmes le veulent? Dans une pièce célèbre, Aris-

EN POSANT LES JALONS...

113

trophane a indiqué, depuis longtemps déjà, les irrésistibles moyens qu'elles emploient pour cela. Le candidat se garde bien de négliger ce puissant atout. Son donjuanisme occasionnel se donne libre carrière...

Pour assurer le succès, il est de petits sacrifices nécessaires. Il n'est pas de chatteries, pas de mignotises dont il n'accable les copieuses Vénus qui foisonnent dans les rues, les excentriques ou les cours

cythérées. De petites tapes affectueuses sur les joues des belles filles créent les sympathies propices... C'est égal. Ces mamours fausses, ces tendresses de commande, ces effusions intéressées inspirent du dégoût, écœurent profondément. Et il est heureusement beaucoup d'entre nous qui répugnent à ces mensonges, à ces honteux et douloureux cabotinages.

Mais d'autres temps sont venus. Le métier de candidat devient plus difficile. L'électeur sceptique et besogneux n'est plus disposé à s'emberlucoquer d'un homme pour ses beaux yeux ou ses belles manières. L'expérience et la misère ont irrévocablement fermé ses oreilles aux boniments des jolis messieurs, tous intéressés d'ailleurs. Pourquoi ne chercherait-il pas son profit, lui aussi?

On lui a dit qu'il pouvait battre monnaie avec ce carton qui lui a été délivré gratuitement par la Commune. Ah vraiment? Mais, c'est une aubaine inespérée. Et le voilà qui tient boutique de suffrage, le tarifie. La cote varie, en effet, suivant les marchés électoraux. C'est trois gourdes ici, cinq gourdes là...

Voilà comme quoi le peuple gagne à reprendre l'exercice de ses droits.» (1)

En 1902, les choses n'avaient guère changé.

La page suivante, tirée récemment de l'oubli par un des quotidiens de Port-au-Prince, montre bien, sous sa forme humoristique, les curiosités du Suffrage universel dans un pays où l'analphabétisme, l'inconscience autant que l'esprit de lucre, ont si souvent fait des manifestations de la volonté populaire, ce que, dernièrement encore, aux Cayes, je signalais comme un étrange et authentique commerce de détail de la conscience nationale :

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

« ...L'autre soir, ayant rencontré le Suffrage Universel dans un état plutôt fâcheux, je lui fis un bout de conduite dans le quartier où le hasard égara ses pas. Il titubait aux sons d'une musique criarde qui massacrait une «méringue» au nom de la Liberté. On n'en est plus à compter ce genre de crimes depuis deux mois. Il parlait haut, et de sa lippe poisseuse tombaient des mots énergiques et surtout juteux,—des mots de circonstance. Le Suffrage Universel est le maître de l'heure. Je m'approchai et l'abordai. C'est un souverain qui n'est

(1) Article de M. Sténio Vincent — L'Effort, Juin 1902.

pas fier. Il devient tout de suite familier et embrasse aussi facilement qu'il se laisse embrasser. Comme j'ai des principes hygiéniques qui m'éloignent des baisers, j'eus d'habiles et prestes mouvements tournants pour esquiver ses effusions trop intimes. Je parvins ainsi à le maintenir dans une sorte d'équilibre instable, sans qu'il soupçonnât le manège employé pour conserver entre nous les distances qui me semblaient tout de même nécessaires. Nous causâmes donc, sans nous laisser distraire par une clarinette qui miaulait non loin pour les déhanchements des hétaires sordides qui s'entraînaient, elles surtout, à la pratique des libertés publiques...

Le Suffrage Universel me fit des confidences. Et comme il était dans les vignes du Seigneur, la vérité parla par sa bouche...

«La liberté électorale, me dit-il, qu'on a bien voulu nous octroyer, nous procure des avantages certains. En berçant nos misères et en flattant nos instincts égalitaires, elle assure pour quelques jours du moins, les droits de nos ventres et les besoins de nos palais. Nous mangeons, monsieur, et nous buvons. Nous ne comprenons pas autrement le Progrès. Il n'y a de patriotique que la «bobote» et de national que le tafia. Le hareng-saur est humanitaire, et il nous faut des pantouffles. Tant pis pour ceux qui ne donnent pas ces formes concrètes à leurs idées politiques et sociales. Il y a mieux. La gour-

de elle-même vient à nous,—oui, jeune homme, la gourde inaccessible,—et nous la cueillons comme une fleur, lorsque, de lui-même, le candidat ne fait

pas le geste auguste du semeur. Nous promettons tout. Nous ne refusons rien. Nous respectons la vieille sagesse haïtienne qui ne relègue pas au grenier le oui consolateur. Nous avons à notre portée ce vocable commode. Nous nous en servons. Le non n'est pas poli, et nous avons des usages. Nous ne nous embarrassons pas de convictions. À quoi bon? Nous aimons également tous ceux qui nous apportent leurs sympathies, puisqu'ils ont tous le même sourire, disent les mêmes paroles affectueuses, nous tapent sur l'épaule de la même manière et professent, en définitive, le même amour pour le peuple. Toute préférence serait injuste. Or, nous avons le sentiment de la justice. Nous industrialisons nos enthousiasmes. Nous sommes d'honnêtes gens, car nous voulons mériter la générosité de nos amis en objectivant le plus possible les dévouements qu'ils nous supposent. Les verres, les bouteilles, les dames-jeannes, les gros tambours coniques des bamboules symbolisent nos intentions probables. Ces

beaucoup symbolisent nos intentions probables. Ces choses-là sont plus représentatives qu'on ne le croit. Elles nous servent de passe-partout pour entrer dans la confiance et impressionner favorablement le personnage intéressé. Lorsqu'un électeur boit, lorsqu'il danse, il manifeste, il prend un engagement. C'est un acte qu'il fait en faveur du candidat présent. Il provoque la reconnaissance de celui-ci, qui éclate généralement en beaux deniers comptants,— papier discret ou nickel extravagant. Le procédé est sûr. Nous reculons ainsi les bornes de la crédulité humaine...

EN POSANT LES JALONS...

117

C'est notre tour de spéculer. Nous le faisons consciencieusement. Nous appartenons à une curieuse variété d'haïtiens. Nous sommes obligatoires et déconcertants. On nous appelle électeurs dans les classifications de citoyens. Nous allons à l'urne, gais et contents. Nous nous saoulons à toutes les buvettes et nous votons pour tout le monde. Nous recommençons le lendemain. Nous jouons des tours au scrutin, et les tours de scrutin se renouvellent. C'est amusant et ça fait durer le plaisir. Et nos soirées s'achèvent par des promenades en

Et nos visites s'achevent par des promesses de musique, dans un trémoussement de «méringues» ordurières...

Nous ignorons les gazettes et leurs rhétoriques profondes et somnifères. Nous ne lisons pas. Nous ne savons pas lire. On a beau nous dire que nous sommes le principe de toute souveraineté et que tout Pouvoir émane de nous, nous ne comprenons pas. Nous nous méfions. Faut-il que les hommes soient bêtes pour paraître attribuer la moindre importance à notre action! On sait bien que nous sommes parfaitement inconscients, et que l'amélioration des choses et le bonheur de la nation ne peuvent pas dépendre de nous. Nous sommes le troupeau et on veut nous changer en berger. C'est une opération impossible. Nous sommes ce que nous sommes. Des utopistes nous appellent à l'urne. Nous y allons pour satisfaire leurs illusions. Pas plus. Ce n'est certainement pas ça qui fera produire plus de café, plus de coton et plus de cacao à la bonne vieille terre natale. Mais l'imagination est une belle chose.

C'est elle qui entretient nos vertus démocratiques et nous érige en système, le système incomparable du

Suffrage Universel. Ah! laissez-moi rire... Voilà bien des histoires. La vérité est que nous n'avons ni morale ni esthétique. Nous vivons de la vie animale des êtres. Cette vie-là est amoral. Nous sommes encore les naturels de l'île, monsieur...»

Ainsi parla le Suffrage Universel. A ce moment, il tira une bordée et fut pris de hoquets annonciateurs. Les hétaires s'empressèrent autour de lui. Et tandis que la contrebasse, soudain éveillée, venait au secours de la clarinette épuisée, et que l'inlassable tambour faisait rage, je m'éloignai dans la nuit claire... (1)

Pour revenir au livre de MM. Bird et Dehoux, on peut dire qu'il ne répond pas tout à fait à son titre. Ces auteurs exposent bien les causes de nos révolutions, mais n'indiquent pas en réalité, les remèdes annoncés pour y mettre fin. A la vérité, cette première étude devait être suivie d'une autre où serait présenté un plan de redressement.

Comme ils avaient insisté cependant, dans le cours de l'ouvrage, sur l'éducation du peuple comme une condition essentielle de son bien-

(1) Chronique de M. Sténio Vincent, *Haïti littéraire et sociale*, Janvier 1912.

être matériel et moral, ils ont conclu en montrant ce que devait être le caractère de cette éducation :

« Si l'éducation ennoblit, ce n'est qu'en donnant aux forces spirituelles leur empire légitime sur la matière. Notre société, à peu près à son insu, a souscrit au matérialisme, parce que notre organisation, livrée à elle-même, tend à nous y ramener. Enfin, cacherais-je que, sans effort, sans travail, sans les bonnes tendances du cœur, sans empire sur les mauvaises, l'homme ne subit pas sa destinée, qui est la loi de Dieu. »

* * *

Réflexions Diverses sur Haïti, tel est le titre sous lequel D. Delorme, un de nos plus célèbres écrivains et hommes d'Etat, fit paraître, en 1873, un livre où il s'attache à démontrer comment nous vivions misérables au sein de nos richesses agricoles inexploitées :

«...Il appartenait au Gouvernement de ce pays, écrit-il, devenu indépendant, de ramener de suite la production de ce sol exceptionnellement doué au point où elle était arrivée au moment de la Révolution. C'était, pour l'administration de la République d'Haïti, un devoir pressant, le premier et le plus impérieux de ses devoirs, d'atteindre en hâte et de dépasser l'ancienne prospérité de la colonie de

EN POSANT LES JALONS...

Saint-Domingue. C'était là d'abord pour elle une question d'amour-propre et d'honneur national. C'était là, en outre, l'unique moyen de rendre ce peuple nouveau respectable et respecté, c'est-à-dire paisible, prospère, heureux, civilisé.

«...L'unique mission de ces gouvernants était donc de s'appliquer à relever la prospérité de ce pays.

Loin de là, l'agriculture, depuis ce temps, alla toujours décroissant, et aujourd'hui Haïti ne produit plus, bon an, mal an, qu'environ 60 millions de livres d'un café mal soigné, mal récolté, inférieur en raison de cela à celui de toutes les autres provenances; ce qui fait une valeur d'à peu près 50 millions de francs, à la place des 500 millions que donnait précédemment le pays.» (1)

Il constate que l'agriculture, qui aurait dû être la préoccupation *exclusive* du Gouvernement, est mise à l'arrière plan.

Et cependant:

«...Un bon Gouvernement en Haïti doit être pour ainsi dire un gouvernement agricole, c'est-à-dire un gouvernement ne pensant le jour, ne songeant la nuit, qu'à faire aimer au peuple le travail des champs comme la condition même de son existence nationale.» (2)

(1) D. Delorme — **La misère au sein des richesses** — Réflexions diverses sur Haïti, pages 5 et 6.

(2) Ibid, page 11.

Que fallait-il aux gouvernants pour remplir leur devoir à cet égard? Deux choses, pense Delorme: l'intelligence et l'intention.

«...Ces deux conditions, écrit-il, devaient être inséparables. L'une sans l'autre ne pouvait rien.

«Ce n'est pas l'intelligence qui a toujours fait défaut aux Haïtiens dans leur gouvernement. Ce peuple, incontestablement bien partagé sous ce rapport, a souvent eu dans son administration des esprits clairvoyants, élevés même, mais toujours exclusivement préoccupés de controverses de droit pu-

blic, au détriment de la question vitale, de la vraie question, de l'unique question qu'il y ait à poursuivre en Haïti: l'agriculture.

«On ne saurait dire de même que l'intention n'a pas toujours manqué aux gouvernements de ce pays quand on y a vu des administrations fournir des carrières de vingt-cinq, de dix, de huit années, et mettre au second plan, à l'arrière-plan, la question de la production du sol, pour ne s'occuper que du soin de se maintenir au pouvoir.» (1)

C'est cependant la prospérité répandue grâce au travail agricole qui «eût désintéressé de la politique la plupart de ceux qui s'en mêlent sans aucun titre, sans aucun mérite, dans l'unique but d'en tirer profit».

(1) Ibid, pages 7 et 8.

Comme Bird et Dehoux, Delorme reproche aux libéraux de 1843 qui combattaient le régime autoritaire de Boyer d'avoir «affaibli

dans l'esprit des populations cette idée salutaire du travail qui est l'objet même de la vie sociale et la condition de tous les progrès». Ces libéraux croyaient naïvement avoir régénéré le pays en ne s'occupant, après le départ de Boyer, que d'élaborer une constitution savante «abstraction faite de toutes conditions pratiques à observer en pareille matière... comme si on faisait une constitution comme on fait un traité philosophique ou un roman».

Et il en profite pour faire un exposé complet de ses idées sur l'esprit et les considérations qui doivent présider à l'élaboration d'une constitution. Je suis d'autant plus heureux de reproduire ici cette page extrêmement importante qu'elle est absolument conforme à mes propres idées que je n'ai pas hésité, d'ailleurs, un seul instant, à appliquer au moment de la réforme de l'Etat opérée en 1935.

«...Une constitution, quand elle a consacré les vérités générales du droit naturel, qui appartiennent à toutes les sociétés sans exception, doit s'attacher à instituer l'administration de la chose publique d'une façon qui réponde autant que possible au ca-

ractère particulier, aux idées, aux habitudes, aux besoins moraux du peuple pour lequel on la fait. Sans cela, elle n'est pas praticable, elle ne dure pas. Et alors, au lieu de fonder un ordre de choses stable et productif, elle enfante la confusion et de nouveaux troubles. Qu'on consulte l'histoire à cet égard.

«Les sociétés politiques, à mesure qu'elles progressent, changent insensiblement d'idées, de tendances, d'aspirations, de besoins, et partant, de lois. Cela se fait naturellement, par la force des choses; et cela signifie qu'une constitution, pour être viable, doit être en rapport avec l'esprit de la nation, afin de pouvoir se modifier à mesure que la nation elle-même se modifie sous l'empire des circonstances nouvelles créées par sa marche ascendante vers le progrès.

«Une constitution, c'est tout simplement, le *modus vivendi* d'un peuple, la manière dont ce peuple a besoin d'être dirigé pour son plus grand bien possible. Elle est forcément assujettie à la loi des circonstances, loi que le temps seul et l'amélioration des choses peuvent changer. Appliquez brusquement sans transition, la constitution de la Suisse ou celle des Etats-Unis d'Amérique à la Russie ou à l'Espagne, ça ne durera pas six mois.

«C'est le progrès de la raison humaine qui, changeant graduellement les mœurs politiques des peuples, rendra un jour, il faut l'espérer, une même constitution, la moins autoritaire possible, applicable à toutes les nations.

«On ne calque donc pas une chose de ce genre. On réfléchit, on se rend compte de la situation, du milieu où l'on est, et on fait cet acte aussi pratique et aussi praticable que le demande l'intérêt bien entendu du peuple pour lequel on légifère.

«On peut dire que la constitution du peuple anglais n'est pas écrite, si l'on envisage le mécanisme général de son gouvernement parlementaire; elle est plutôt dans les traditions du pays et dans ses mœurs que sur le papier.

Le devoir du législateur constituant, sous quelque latitude qu'il soit, est de donner aux citoyens les libertés nécessaires, suivant le mot si juste de M. Thiers, et d'établir ensuite, sur cette base, un mode de gouvernement qui réponde à l'état de l'esprit public, un gouvernement praticable. Personne au monde n'est plus fort que la force des choses, que la nature.» (1)

La hantise de Delorme est de «faire prospérer l'agriculture». Il ne voit pas d'autre mission au Gouvernement de ce pays. «Un gouvernement intelligent, en Haïti, dit-il, s'il

est honnête, ne saurait avoir un autre rôle que celui-là. Tout ce qu'on fait en dehors de cela est de nulle valeur. C'est, comme on dit en pareil cas, jeter de la poudre aux yeux du public».

(1) D. Delorme — *Réflexions diverses sur Haïti*, pages 15 et 16.

C'est pour n'avoir pas voulu remplir ce rôle de «développer la production» qui leur était dévolu par la nature même des choses, que les Gouvernements ont toujours été en butte à des difficultés inextricables, qu'ils ont toujours eu à faire face à des agitations, à des insurrections continuelles et qu'ils sombraient dans les plus sanglantes révolutions.

«...La grande question du pays, la question de la production agricole, n'avait occupé la pensée de personne sous les quatre présidents qui succédèrent rapidement au Président Boyer. On dirait que c'était

là, aux yeux de nos hommes d'Etat, chose secondaire, chose de peu, indigne d'entrer dans les conceptions politiques qui s'entre-croisaient et brillaient à qui mieux mieux.

«Les agitations étaient devenues l'état normal de la République. Il n'en pouvait être autrement. L'Activité publique n'étant pas portée par l'action des gouvernements vers la source naturelle de la prospérité du pays, chacun voulut chercher son bien-être dans les places lucratives au moyen des insurrections. Il y en eut de toutes les sortes: il y eut des insurrections armées, qui sont l'espèce la plus connue; des insurrections de palais, comme la Russie en a donné le modèle; des insurrections de Sénat, qui sont un genre tout à fait nouveau. Les

questions de politique pure et les questions personnelles l'emportaient sur le reste. (1)

Et de graves avertissements tombent aussi de la plume de Delorme:

« Je souhaite, moi, que mes concitoyens com-

«...de soumettre, moi, que mes concitoyens comprennent que si le pays ne se met pas à son tour à prospérer, il va se trouver sous peu dans le plus grand péril. Cela est évident pour tout homme capable de réflexion. Et c'est le danger que court mon pays en ce moment qui m'a surtout décidé à rompre le silence que j'ai gardé depuis cinq années, à interrompre les travaux auxquels j'ai consacré le temps de mon exil, pour dire un mot à mes concitoyens.

«Or, on doit le savoir, les ennemis de notre nationalité arguent tout haut de l'improductivité actuelle de notre sol pour nous contester notre autonomie en contestant notre aptitude à nous gouverner. Ils disent que nous ne pouvons rien faire de la terre si riche que nous possédons, et que par le fait de notre incurie cette terre reste perdue pour le commerce et l'activité du reste du monde.» (2)

Mais le grand écrivain a de l'avenir dans l'esprit. Il prophétise. Il voit dans le lointain la politique actuelle de «bon voisinage» du Président Roosevelt, et il écrit:

(1) D. Delorme — *Réflexions Diverses sur Haïti*, page 18.

(2) *Ibid*, page 119.

«...Le rôle de la puissante Confédération de l'Amérique du Nord devrait être, au lieu de convoiter le territoire de ces jeunes nations qui se sont formées à côté d'elle dans le Nouveau-Monde, de les protéger, de les défendre, de former avec elles une grande confraternité de sociétés solidaires dans l'Amérique indépendante. C'est en se faisant guider elle-même par ces principes d'équité et de vrai libéralisme républicain qu'elle pourra devenir, comme l'a dit son président, l'étoile qui guidera les autres Républiques.» (1)

Cependant, ce n'est alors qu'un simple sentiment qui, d'après lui, ne doit pas dispenser les Haïtiens de se mettre en état de défense, de faire écouter leurs raisons et respecter leurs droits.

«...Les nations qui sont fortes aujourd'hui, conclut-il, ne le sont devenues que par le travail; nous pouvons l'être aussi par le même moyen.»

*
* * *

Mr. Edmond Paul, dont la vie entière a été consacrée à l'étude des problèmes se rapportant à la société haïtienne, s'était bien rendu compte de la gravité de notre mal. Il avait déjà recherché, dans des travaux antérieurs,

(1) Ibid, page 131.

les causes de nos malheurs; il s'appliquait, vers 1892, à noter de nouveaux symptômes plus alarmants.

« Dans tous les pays où l'ordre social repose sur des fondements solides et incontestés, il n'est, en général, question pour les administrations qui se succèdent, que d'ajouter, l'une après l'autre, leur pierre à l'édifice national pour son achèvement indéfini. Ici tout est différent. Les bases mêmes de notre société sont restées incomplètes; les institutions haïtiennes ont sans cesse vacillé; de là, les chocs et tous les contre-coups de la politique qui ont apporté de si profonds troubles dans notre existence de peuple indépendant, et commencé cette désagrégation des éléments de l'avenir, cause à présent de la honte et de l'effroi des contemporains. »

Et il constatait en outre — et avec quelle amertume! — ce climat de misère morale dans lequel s'empêtraient les plus nobles efforts et qui pesait si lourdement sur l'avenir national:

« Depuis longtemps, c'est le mépris de toutes les saintes maximes sociales, c'est le schisme et le désar-

roi dans les pensées, ce sont tous les mobiles des basses actions qui luttent pour le malheur public.

« Nos factions, avec leur cortège de plaies hideuses, naissent le plus souvent de l'absence chez nous des sources où s'abreuve d'ordinaire le patriotisme. Peu à peu on y a conspué ou banni tous les préceptes

d'ordre moral, de probité politique, de travail fécond, tous les gages, en un mot, d'une prospérité honnête et commune à tous.» (1)

La satrapie imbécile et grotesque aussi bien que les abus les plus fantaisistes et les plus révoltants que facilitait la conception grossière de l'Autorité par ceux qui l'exerçaient nous ont valu du même auteur cette observation cinglante et désabusée :

« Plus coupables sont les Chefs contemporains de qui est venue la honte du laisser-aller de l'Etat au hasard de sa marche actuelle, qu'on dirait sans but. Aussi bien, paraissent-ils, ceux-là, traîtres à

eux-mêmes.

« De l'administration, ils n'établissent pas une plus respectable pratique, pour être soucieux de la police et en être seulement occupés. Dans leurs audiences en plein air, on les entend refaire les farouches discours de notre temps primitif, les surpasser et s'exprimer en ce langage barbare: «Vous, cessez vos propos, ou je vous fais fusiller. Général, allez dire à un tel qu'il se tienne pour avisé; il marche, son cercueil sous le bras. »

« Tout entiers à cette cruelle besogne, à laquelle ils joignent, la plupart, l'office d'agents actifs de la corruption et de la dilapidation des finances publi-

(1) Edmond Paul: *Aperçu d'un Plan de Gouvernement*. Voir *Œuvres posthumes*: tome I, pages 15, 16 et 17.

ques; ils ne se bornent pas seulement à méconnaître les sources de la prospérité nationale, ils arrivent même à effacer les premiers traits restés dans leur conception; sous eux s'éteignent les éclairs de l'instinct qui en avaient montré le chemin à leurs prédécesseurs aux jours les plus obscurs du passé!» (1)

Notre détestable administration financière, nos impardonnables anomalies fiscales, la spoliation séculaire des seuls vrais travailleurs haïtiens, c'est-à-dire nos paysans, notre impuissance économique où la méconnaissance des devoirs gouvernementaux entre comme principal élément, les conséquences sociales qui en résultent, rien n'échappe à son patriotisme attentif.

« En général, le capitaliste à Haïti, livré à des opérations de finance, n'est en rien préoccupé d'accroître le fonds même de la richesse; son esprit exulte de rencontrer un Exécutif qui, d'autorité, lui fait un champ d'exploitation des ressources d'autrui, de tout l'avoir des familles. Les 8 millions de francs des salaires des employés publics sont, malgré l'existence d'une Banque d'Etat, en partie sa proie; l'escompte en est de 45 ou de 50%.

« Le Gouvernement emprunte lui-même à la petite semaine, au taux usuraire du particulier, ou à

(1) Edmond Paul: Haïti et l'Intérêt Français.—Voir Œuvres posthumes, tome I, page 156.

condition de consentir des faveurs équivalentes. S'augmentent de la sorte, peu à peu, les millions d'une dette flottante, qui va se concentrant aux mains de l'Étranger et cache l'inconnu dans les éventualités d'un temps où l'on brûle d'avoir des gages sur notre territoire. Partout ce n'est, dans l'administration, on le voit, qu'arbitraire, méconnaissance de l'intérêt général, application de règles du Gouvernement devenues insensées. Encore qu'elle se soit donné une Banque et un argent national frappé à grands frais, la République n'a pas vu le cours de la monnaie sur son marché si régularisé, que la lettre de change n'ait été soumise à des écarts de prix de 20,30 et 50% qui appauvrissent le commerce national et le déroutent. » (1)

« Si le cours du libéralisme n'avait été interrompu, si même l'administration de ces temps-ci, se réclamant également des principes imprescriptibles d'une justice sociale, avait soutenu ces principes, en avait poursuivi le triomphe par la main de ses partisans, déjà on aurait touché à l'arche de notre impôt criminel du café: depuis tantôt un siècle, c'est tout au plus à un dixième du nombre des habitants de l'île que l'on fait porter inhumainement le poids du tiers, quand ce n'est pas de la moitié de toute la dépense publique. Ainsi, à un budget de 20 à 25 millions de francs, la taxe des cafés rend à elle seule

(1) Edmond Paul: *Haïti et l'Intérêt Français*.—Réponse à M. de Molinari.—Voir *Oeuvres posthumes*, tome I, pages 149 et 150.

7 à 8 millions de francs au taux élevé ou abaissé de 16 à 13 francs par 100 livres. Est-ce de l'encouragement pour l'homme des champs?» (1)

Ailleurs, le même auteur écrit :

L'on se posera assurément, avec une très juste raison la question: « A quoi est-il propre, le peuple qui ne confectionne pas même ses vêtements et ses chaussures? » Le peuple haïtien, cependant, possédait au moins les industries rudimentaires, ce premier germe de toute vie nationale. Mais elles furent dissipées au vent soulevé de la rapacité gouvernementale. Les droits protecteurs des tarifs douaniers furent abaissés au profit exclusif du fisc; l'ineptie des administrateurs comble la mesure; l'ouvrier ne trouva à sa portée ni capitaux pour l'organisation du crédit, ni les connaissances techniques dont il aurait eu besoin, par l'enseignement professionnel, pour s'armer et suivre la concurrence étrangère. Nos métiers furent morts, et le fisc s'entêta de plus belle à vivre d'iniquités du genre de celle dont gémissent encore les producteurs de café. L'on voit ainsi combien nos lois elles-mêmes ont fait véritablement des campagnards les vrais parias des villes. Mais, aujourd'hui, le mal a atteint tout le caractère d'une calamité sans bornes: dans les villes, l'on se bat et se culbute pour s'assurer l'existence dans les places faiblement rémunératrices de l'Etat. Et encore nos

(1) Edmond Paul: **Haïti et l'Intérêt Français.**—Réponse à M. de Molinari. Voir **Oeuvres posthumes**, tome I, page 146.

EN POSANT LES JALONS...

133

révolutions triomphantes sont-elles forcées d'avoir pour auxiliaires la concussion sans fin, toutes ces transactions ou affaires véreuses, toutes ces complaisances vénales dont vivent bon nombre de nos plus honnêtes familles. » (1)

*
* * *

C'est l'aspect moral de la crise — son aspect le plus grave certainement — qui avait retenu l'attention de Mr. Louis Borno, devenu plus tard Président de la République. Dans une brochure parue en 1895 et intitulée d'ailleurs, «la crise morale», il écrit:

« Haïti traverse depuis une quinzaine d'années une des crises les plus douloureuses de son histoire,

— plus terrible et plus inquiétante que toutes ses crises politiques. Ce qui est immédiatement en péril aux époques de troubles, qu'est-ce donc? C'est la vie de quelques citoyens; c'est le foyer, c'est l'abri familial, péniblement dressé par le travailleur; c'est le bien-être matériel lentement réalisé par la nation au prix, — j'en conviens, — des plus rudes sacrifices! Tandis que, dans la crise où l'on se débat aujourd'hui, ce sur quoi plane la menace mortelle, c'est plus que des existences humaines, quelque illustres

(1) Edmond Paul: Aperçu d'un plan de Gouvernement. Voir Oeuvres posthumes, pages 19 et 20.

ou utiles soient-elles; c'est plus que le patrimoine, quelque sacré soit-il, élevé sou par sou, à la sueur des persistants et honnêtes labeurs; c'est plus, enfin, et c'est mieux que toute la gloire et tout le bonheur des conquêtes matérielles. Ce qui est en péril, c'est l'Âme nationale elle-même! Oui! ce qui semble sur le point de disparaître, entraînant après soi notre indépendance peut-être, c'est toutes les hautes vertus qui, seules, font les peuples vraiment libres et vrai-

ment dignes de la liberté.

«... Tout homme porte en soi, fixé sous le regard intérieur, un certain idéal de vie heureuse, un certain rêve de bien-être, vague ou précis, n'importe; il tend vers la vision particulière qui le sollicite, et il y tend toujours, plus ou moins fortement, suivant ses facultés propres. Cependant, quelle que soit la diversité des conceptions individuelles du bonheur, il existe une idée, bien vaine, il est vrai, mais commune à la plupart des hommes; c'est que le moyen qui permet de réaliser le plus sûrement sa conception personnelle, c'est l'argent. On en est donc arrivé à lier la notion de bonheur à quelque chose de concret, de positif, de tangible, à quelque chose qui se pèse dans la main, que l'on y peut tourner et retourner de manière à en sentir la réelle et vivante possession. Et c'est la poursuite de cette chose précise, trop ardemment désirée, qui donne à la lutte pour l'existence son caractère acharné, âpre, souvent féroce.

«Je ne crois pas que le désir de l'argent soit en lui-même un sentiment mauvais. On ne peut mécon-

naître qu'il y ait un puissant stimulant au progrès. Ce qui peut être blâmable, ce qui importe,— et ce qui importe souverainement, car toute la conduite de la vie en dépend,—c'est l'emploi, plus ou moins délibéré, que l'on rêve de faire de sa fortune. Or, à notre époque surtout, sous l'empire de quelles préoccupations se livre-t-on à la poursuite de l'argent? Est-ce pour accomplir le bien supérieur qu'il rend possible? Est-ce même tout simplement pour s'assurer, à sa famille et à soi, quelque aisance paisible? On ne saurait l'affirmer. Presque toujours, et sans qu'on se l'avoue d'ailleurs clairement à soi-même, si l'on recherche l'argent, c'est pour la puissance qu'il confère, pour l'assouvissement de tous les instincts, de toutes les fantaisies, de toutes les passions; c'est pour le triomphal épanouissement de l'orgueil, pour l'ivresse de se sentir maître des hommes et des choses, de détenir, en un mot, cette sorte de royauté absolue qui s'exerce par le droit divin du Veau d'or.

«Ah! cette royauté, chacun veut en avoir sa part. Et, curieuse dérision relevée bien des fois, il semble que ce soit dans les démocraties, dans les milieux où s'exalte l'idée égalitaire, que ce besoin de domination sévit avec le plus d'intensité. Le grand mouvement d'idées et de sentiments qui détache les sociétés des formes de l'Aristocratie politique et de naissance, aboutirait donc, en définitive, à la constitution d'un autre genre d'aristocratie, aristocratie bâtarde, sans grandeur, sans majesté, l'aristocratie de la Finance.

«...La démocratie haïtienne n'a pas échappé à la tendance native que nous venons de rappeler. Il faut avouer, d'ailleurs, qu'il y avait pour l'y maintenir des causes particulières, des circonstances toutes spéciales: il y avait en elle non seulement ce mobile essentiellement humain, le constant et impérieux désir d'amélioration; mais encore, mais surtout, les fatales impulsions déterminées, dans le cours de nos luttes politiques, par l'incertitude des lendemains et l'instabilité des positions sociales.

«C'est qu'en effet, lorsque dans un pays l'homme qui travaille n'a pas la perspective d'une possession complète du fruit de ses labeurs; lorsque les guerres civiles renouvellent périodiquement la ruine des patrimoines; lorsque l'on n'éprouve plus, par les revers des autres ou par ses propres revers, qu'un perpétuel sentiment d'insécurité pour sa personne et pour ses biens, tous les ressorts de l'énergie physique se trouvent brisés dans le cœur des citoyens. Ne commettez pas la cruelle ironie de leur parler de «développement de l'industrie,» «d'organisation du travail». Leur objectif désormais, — s'ils n'ont pas, pour s'y réfugier, la rectitude d'une forte éducation morale, — leur objectif, ce sera de mettre en œuvre les procédés, nullement scrupuleux, qui permettent de s'enrichir sans travailler.

«...Eh! bien, oui, c'est ainsi; le Peuple a perdu toute foi dans les hommes; et cela est juste. Et c'est là précisément qu'est un grave danger. Ce senti-

cisme qui brise tous les ressorts de l'Âme, qui rend impossible tout enthousiasme, tout élan généreux,

ce scepticisme qui tarit la source de toutes les émotions viriles et fécondes, à quelle œuvre, je vous le demande, à quelle œuvre de quelque grandeur voulez-vous qu'il puisse contribuer? A aucune. Aussi, le découragement est-il partout. Les hommes de la génération qui s'en va, presque tous, quand on leur parle du Pays n'ont qu'un mot sur les lèvres: désespoir. Les hommes encore jeunes, mais qui ont déjà fourni quelque carrière, ayant pour la plupart, dans les journalières promiscuités politiques, au milieu des menus faits de la chronique scandaleuse, perdu toutes leurs illusions premières, ne répètent qu'un mot: désespoir. Quant aux jeunes hommes de 20 à 30 ans, de quels sentiments ardents et généreux voulez-vous qu'ils s'exaltent, en écoutant parler leurs pères, leurs aînés? En eux aussi, — combien rares les exceptions! — en eux aussi s'est infiltré le poison du scepticisme. Les uns, pleins de honte et de tristesse, se résignent et attendent, quoi donc? Ils ne savent pas trop. D'autres, moins stoï-

ques, plus pratiques, s'ingénient, avant l'heure fatale qu'ils prévoient, à rechercher le moyen le plus rapide de recueillir, — suivant un euphémisme exécrationnel, — la part qui leur revient de l'héritage national.

« ...Ainsi, quand vous embrassez du regard la situation morale de notre Pays, voici ce que vous avez devant vous: des âmes, pour la plus grande partie, asservies à toutes les sensualités, des âmes sans virilité, sans énergie, ayant perdu cette vertu essentielle, cette force salutaire: la foi en la Patrie;

incapables, par conséquent, de se vouer au triomphe d'aucun principe supérieur qui exige d'elles un sacrifice quelconque.

«Eh! bien, il importe qu'on se le demande, enfin, comment relever notre société haïtienne? Comment régénérer ces âmes? Comment leur restituer la foi civique, mais cette foi vigoureuse, féconde, qui se traduit en actes et non point en vagues phraséologies sentimentales?

«Nous allons essayer de l'indiquer.

«Se figurer qu'en attaquant des faits mauvais

«Se régler qu'en attaquant les faits mauvais l'on détruit le Mal; c'est croire que l'on peut tarir le fleuve, alors que toutes les sources restent ouvertes. Non; c'est le mal même, ce sont les sources mêmes qu'il faut atteindre. C'est dans l'âme nationale qu'il faut porter l'attaque.»

Pour nous tirer de cette crise morale, Monsieur Louis Borno, après avoir montré les faiblesses de la morale purement philosophique comme remède, conclut ainsi:

«...Après de tels témoignages, si nets, si autorisés, et qui constatent définitivement l'impuissance pratique de la philosophie, avons-nous le droit d'hésiter un instant? non. Il ne nous reste plus, si nous avons le courage d'être logiques, qu'à nous tourner vers la morale religieuse, et à lui dire avec une confiance inébranlable: «Voilà nos âmes; gouverne-les.»

« Mais une dernière question, décisive, se pose ici:

« A quelle religion demanderons-nous sa règle?

« En voici la réponse. Oh! ce n'est pas moi qui vous la fais. Dans un débat si grave, je suis heureux de m'effacer tout entier et de laisser s'élever devant vous les voix puissantes qui se font écouter. Celui que je vais citer, c'est l'un des écrivains les plus courageux, les plus indépendants de notre époque, — il en a donné des preuves irrécusables, — c'est l'un des esprits les plus amoureux de clarté et de vérité, c'est M. Ferdinand Brunetière, Membre de l'Académie française.

« Dans un article qui est un événement, et qui reste encore debout, sur les points essentiels, malgré les pompeuses déclamations de quelques pontifes de la science, M. Brunetière, après avoir établi avec Edmond Schérer que la morale n'est rien, si elle n'est religieuse, écrit ceci :

« Pour tous ceux donc qui ne pensent pas qu'une
« démocratie se puisse désintéresser de la morale,...
« il ne s'agit plus que de choisir entre les formes du
« christianisme celle qu'ils pourront le mieux utili-
« ser à la régénération de la morale, et je n'hésite pas
« à dire que c'est le catholicisme. »

« Oui, c'est le catholicisme. Et pourquoi? Parce qu'il contient la morale du Christ dans toute l'ampleur de sa divine fécondité. Là, pas de sectes dissidentes, multipliées à l'infini, contradictoires, laissant l'esprit sans boussole, jetant le désarroi dans les consciences par leur multiplicité mê-

me. La règle, la loi y apparaît à l'âme humaine, fixe et nette. Par lui, le devoir est enfin sorti des complications déconcertantes, des brumes de la métaphysique abstraite; il a déserté les lointaines et inaccessibles régions des systèmes savants, et il est là, devant l'homme, à la portée de tous; et il palpite, et il vit, et il s'impose. Devant le parti à prendre, plus de doute pour la conscience; elle trouve désormais à tous les problèmes de la vie des solutions complètes, à la fois simples et hautes. Plus de variations; plus d'hésitations. Le bien, le véritable bien est défini, déterminé, visible. Libre à l'homme d'en éluder les sommations; mais c'est désormais en pleine connaissance, en pleine possession de soi qu'il fera le mal. »

« ...Mais, laisserons-nous aux seuls prêtres de la vérité la tâche glorieuse de faire triompher la morale dans notre pays? Non. Nous avons, chacun de nous, dans la sphère où il se meut, une contribution personnelle de labeurs à fournir. Et surtout, notre premier acte, si nous voulons le bien avec sincérité, c'est de proclamer hautement, sans faiblesse, aux quatre vents, nos convictions de catholiques. Devant l'impiété qui menace, le sarcasme à la lèvre, la foi doit se dresser, la lumière sur le front. Car l'heure est solennelle, et il n'y a pas de véritable chrétien, pas de bon catholique qui puisse hausser l'épaule devant la détresse inexprimable de la Patrie. Le titre de catholique implique un apos-

tolat. Donc, à l'œuvre, vous tous! Le sort de ce pays est en vos mains. » (1)

* * *

Une dizaine d'années plus tard, vers 1901, M. Justin Dévot, alors professeur à l'École Nationale de Droit de Port-au-Prince, traçait, d'une touche plus appuyée encore, ce sombre tableau de notre situation politique et sociale. Il écrivait :

« Les règles constitutionnelles qui organisent un Gouvernement républicain à base de discussion législative et de contrôle, avec, pour principes, la liberté politique et ses corollaires, n'ont aucune vraie réalité dans notre pays. Elles ne sont pas descendues dans les mœurs publiques pour s'y incorporer à la nature des choses et déterminer, dans un sens réellement républicain et démocratique, le tempérament de la Nation, ses organes politiques et ses tendances évolutives »

évolutives.

«...C'est le piétinement sur place et, par ci par là, la régression vers un état social plus rudimentaire.

«Nous avons un commerce national, il périclité, se restreint de plus en plus et tend à s'effacer; régression!

(1) Louis Borno — «La crise morale», Imprimerie H. Amblard (1895), pages 1, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 22, 23, 26 et 27.

«Nous avons un service périodique de bateaux à vapeur reliant nos ports du littoral (et ce service est de première importance puisque les principaux centres urbains donnent sur la mer) nous ne l'avons plus: régression!

«Un pays qui, au lieu d'augmenter ses voies régulières et périodiques de communication, les perd, régresse, cela est sûr,—et combien le recul n'est-il pas plus accentué, s'il s'agit—dans une île possédant une grande étendue de côtes avec de nombreuses et importantes localités sur ces côtes,—d'une voie de mer.

«Nous avons un papier monnaie qui, même aux

plus mauvais jours de la présidence de Salomon, ne tombait jamais au dessous de 50 pour 100 de sa valeur nominale. Il y a deux ans, par sauts et par bonds, par suite d'une administration financière désordonnée et sans frein, le change s'est élevé à 120, 130, 150% et ce papier n'a plus trouvé à s'échanger contre de la monnaie d'or, qu'en étant ramené au tiers de cette valeur. Depuis, étant revenu à un taux qui le constitue en état d'infériorité de 100 pour 100 vis à vis de la monnaie étrangère de bon aloi, il se maintient à ce taux, toujours exorbitant. Donc ici encore: régression! régression!! Il était question, il y a quelque temps, du retrait de ce papier—dont les fluctuations de valeur échangeable sont l'une des principales causes de l'instabilité et de la chute du commerce national. Aujourd'hui on n'en parle plus, et personne ne semble plus s'en préoccuper. Donc, sur ce point, plus même une velléité de pro-

grès, d'amélioration. Il est question en ce moment d'un projet de retrait partiel (10 juillet 1901).

«Notre instruction publique—d'après des déclarations et une peinture dignes de foi, celles d'un ancien inspecteur des écoles—est, en la considérant surtout dans son degré primaire, dans le plus ni

surtout dans son degré primaire, dans le plus pitoyable état. Les résultats en sont nuls.» (1)

D'autre part, l'état rudimentaire de l'esprit public haïtien provoquait les réflexions suivantes de l'éminent professeur :

« ...Ce qui frappe le plus l'observateur qui examine la société haïtienne par le côté essentiel, c'est l'absence de principes directeurs nets et définis. Il en résulte un manque de cohésion, une anarchie d'idées et de sentiments souverainement déplorable.

« ...Dans les relations sociales, ces fonctionnaires n'auront pas lieu d'éprouver la puissance d'une opinion publique désapprobative qui existe pourtant, mais très peu intense et à l'état diffus, dans une certaine portion de la société. Les jugements désapprobateurs portés sur eux sont de nature purement individuelle et, ne correspondant pas à des sentiments énergiques suffisamment répandus, restent isolés, sans concentration et, par suite, dénués d'efficacité sociale et politique. En un mot, des actes comme ceux que je viens de rappeler, n'affectent en

(1) Justin Dévot — Le Travail Intellectuel et la Mémoire Sociale — pages 25 et 26.

aucune façon ce qu'un sociologue, M. Durkheim, appelle «les états forts et définis de la conscience sociale». (1)

En réalité, aucune éducation directe n'avait préparé le terrain à la formation de cette opinion publique saine, élevée, imprégnée de vérité, de conscience et de justice dont parle M. Dévot. Fermée aux informations d'ordre économique que lui offrait la belle et riche nature qui l'entoure, aussi bien qu'à celles d'ordre moral que projetait l'action néfaste du milieu politique, notre foule n'avait pas davantage la moindre compréhension des événements dont elle était le témoin hébété ou l'acteur inconscient. Il lui avait toujours manqué, en définitive, ce minimum de puissance de susceptibilité intellectuelle d'où procède toute capacité émotionnelle, continue et opérante...

*
* * *

De M. Frédéric Marcelin, il faudrait tout citer, tant son œuvre, unique comme source de renseignements sur nos réalités administra-

(1) Justin Dévot — **Considérations sur l'Etat Mental de la Société Haïtienne**, pages 53 et 54.

tives, abonde en faits haïtiens qui sont autant d'accablants témoignages. Mais il faut se borner... Ayant à plusieurs reprises milité dans la politique comme Secrétaire d'Etat des Finances, M. Marcelin a le mérite d'avoir vécu toutes les misères qu'il nous raconte et de les avoir notées, on peut le dire, sur le vif. On sent qu'il en a quelquefois souffert. Il y a là des pages émues, des accents qui ne trompent pas... Et puis, tout cela est si vrai!...

Voici d'abord un coup d'œil sur notre système de Gouvernement :

« ...Le despote règne et gouverne en invoquant, chaque fois que besoin est, la Constitution et les lois. D'un bout à l'autre, la machine se meut ainsi dans le mensonge. De là, cette opposition violente entre ce qui est et ce qui devrait être. Rien de plus tristement navrant qu'une Société qui possède les institutions politiques les plus avancées et où s'exerce le despotisme le plus brutal. Elle est pratiquement dans les conditions sociales les plus défavorables de développement et de progression.

Aucune liberté, pas même la liberté individuelle, la plus nécessaire à l'homme, n'existe réellement en Haïti. On peut parfaitement rester des années en prison, y mourir même, sans avoir été interrogé une fois, si la question politique—et elle est partout—est en jeu dans votre cas.

Notre Constitution garantit, naturellement, toutes les libertés. Elle les place sous la sauvegarde des citoyens, ce qui explique qu'elles soient si souvent violées. Nous n'avons, à proprement parler, pas d'armée. Toutefois, près du tiers de notre budget est dépensé au service de la vaniteuse manie de porter une tunique brodée et un chapeau galonné.» (1)

* * *

Le système fiscal est apprécié comme suit:

« ...On peut dire de notre système fiscal qu'il repose exclusivement sur nos contributions indirectes. Et ces contributions indirectes se limitent presque à nos droits de douanes, à nos impôts de consommation répartis à l'importation sur les objets dont l'u

tion repartis à l'importation sur les objets dont l'usage est plus ou moins utile et nécessaire, aliments, vêtements, etc., et à l'exportation sur les produits du sol, café, coton, bois de teinture, etc.. Les impôts indirects sur la fortune mobilière et immobilière se transmettant par voie de succession ou donation, sur l'enregistrement, les domaines ou le timbre qui, mieux gérés à l'aide d'une législation moderne, pourraient être fructueux, sont d'un rendement dérisoire. En thèse générale, on peut donc affirmer que l'Etat haïtien vit uniquement des droits de douanes qu'il prélève sur les objets de consommation à l'intérieur et sur ceux dont sont frappés, à l'exportation, les produits du sol. Des construc-

(1) Frédéric Marcelin — **Nos Douanes**, pages 26 et 27.

tions délabrées, insuffisantes, propices aux fraudes, un personnel encombrant, dominé par l'idée que la faveur qui l'a appelé n'aura qu'un temps et disposé à ne pas le perdre, tels sont les rouages de la perception.» (1)

La police douanière, rouage inutile et coûteux, est l'objet des plus graves suspicions. Mr. Marcelin dit, en effet :

« ...Une police douanière spéciale avait été instituée avant mon arrivée aux affaires. Assez nombreuse, largement rétribuée, on n'avait jusqu'ici constaté son action que par une plus grande fréquence de vols dans les dépôts de la douane. Du reste, on ne la voyait ni de jour, ni de nuit. Ceux qui en faisaient partie se présentaient surtout quand il s'agissait de toucher leurs appointements; la plupart d'entre eux appartenaient, au surplus, à d'autres branches du service public et la charge leur avait été donnée, soit comme récompense, soit pour parfaire des émoluments par ailleurs insuffisants...» (2)

Et, naturellement, les finances sont à l'avant. Comment on vote le budget, quelles sont les pratiques d'exécution des dépenses, à quel point les Chambres poussent le mépris de

(1) Frédéric Marcelin — Nos Douanes, pages 4 et 5.

(2) Frédéric Marcelin — Nos Douanes, page 96.

l'équilibre budgétaire, M. Marcelin le montre en quelques lignes brèves et fortes :

« ...Depuis de nombreuses années, les finances haïtiennes sont la proie des maux suivants :

Les dépenses augmentent sans cesse.

Le montant des dépenses réellement effectuées au bout de l'année dépasse toujours le chiffre fixé préalablement comme définitif et infranchissable par la loi de finances. C'est le système national des paiements sur reçus à régulariser. Une des beautés du système consiste à avoir des douzièmes très faibles, au-dessous même des crédits budgétaires. Ça c'est pour le bon public et la Chambre des Comptes. Mais le système permet d'effectuer des sorties de fonds illimitées sur simples reçus qui attendent indéfiniment leur régularisation.

Les recettes sont inférieures aux dépenses votées dans une proportion qui est un véritable désordre.

Enfin, les Chambres Législatives, par une fausse conception de leurs devoirs les plus élémentaires, acclament toute augmentation, rejettent systématiquement toute réduction, détruisent l'équilibre si péniblement trouvé par le Ministre et à l'heure de l'addition lui disent tranquillement : Débrouille-toi.» (1)

Au sujet des traditionnels embarquements de nos hommes politiques pour Kingston, il écrit :

(1) Frédéric Marcelin — Le Département des Finances et du Commerce d'Haïti (1892-1894), pages 11 et 12.

«...Ce serait un phénomène de voir Kingston sans exilé haïtien, et je ne crois pas que depuis longtemps le fait se soit produit. Là, on trouve d'anciens présidents de la République, d'anciens ministres, d'anciens généraux, d'anciens députés, d'anciens sénateurs, d'anciens journalistes qui espèrent échanger bientôt ce qualificatif démodé en quelque chose de plus nouveau. Repliés sur eux-mêmes dans leur isolement collectif, n'ayant qu'un seul et unique sujet de conversation: la politique du pays, possédés de cette obsédante pensée qu'il faut rentrer, ils arrivent à ne plus avoir la claire notion des choses et s'habituent tranquillement aux idées les plus téméraires. De là à l'exécution, il n'y a qu'un pas.

«La funeste expédition de Miragoâne, où tant de nobles cœurs, tant de valeureux compatriotes, trouvèrent un sort si misérable, est née de cette surexcitation des esprits constamment tournés vers un seul point et volontairement aveugles sur tout ce qui ne s'y rapportait pas absolument.

«Assez souvent Kingston est un piédestal. On en revient singulièrement grandi et le fauteuil de la présidence est la récompense de l'ostracisme. Salomon y passa la plus grande partie de ses vingt années d'exil, Boisrond Canal y séjourna et ces deux exemples illustres suffirent à enseigner la résignation

et l'espérance à ceux que la persécution a jetés hors de leur pays.

«Je crois que c'est Octave qui ferma le temple de Janus. Souhaitons qu'un Chef d'Etat haïtien, juste et fort, donnant confiance et sécurité à ses conci-

toyens, ferme définitivement le chemin de Kingston, qui est une sorte de temple de Janus de la paix publique en Haïti!» (1)

Le chemin de Kingston a été fermé depuis 1930. Espérons que les Haïtiens ne l'ouvriront pas de nouveau.

Et voici une page qui mérite encore d'être citée tout au long, non seulement pour les excellents conseils qu'elle contient, mais aussi parce qu'elle témoigne de vues d'avenir qui sont presque d'actualité.

«...Il faut nous résumer.

Le contact immédiat des Etats-Unis dans la Mer des Antilles aura, que nous le voulions ou non, des

conséquences pour Haïti. Ces conséquences seront bonnes ou mauvaises selon que nous serons aveugles ou sages—Nous pouvons en profiter pour accomplir de nous-mêmes, en toute liberté et en toute indépendance, notre évolution vers le progrès. En cas de résistance ou simplement d'inertie, c'est une violence qu'on peut nous imposer. Ces mots peuvent déplaire au chauvinisme professionnel. Mais le patriotisme clairvoyant doit en tenir compte; il ne doit pas se fier même aux déclarations contraires qui viendraient de Washington. La banale compa-

(1) Frédéric Marcelin — *Questions Haïtiennes*, pages 36 et 37.

EN POSANT LES JALONS...

151

raison de l'autruche mettant la tête sous son aile pour ne pas voir le chasseur nous conviendrait à merveille.

Or, si nous examinons posément cette situation, nous serons amenés à penser que si nous ne pouvons la changer en principe, nous pouvons la modifier favorablement pour notre pays dans ses résultats.

Il faudrait :

1°. Supprimer l'article 6 de notre Constitution qui interdit le droit de propriété à l'étranger;

2°. Orienter notre politique extérieure vers les Etats-Unis afin que notre sécurité soit désormais garantie. Ils seront coulants, on peut en être sûr, car, si nous avons besoin d'eux, ils ont besoin aussi, par une loi toute naturelle, de compléter leur rayonnement pacifique dans l'archipel des Antilles;

3°. Constituer, par les capitaux américains, une institution de crédit qui, s'inspirant des réels intérêts du pays, ramène la santé et l'ordre dans les finances et mette en valeur le domaine national.

La création de cette institution éviterait un nouvel emprunt qui, tout en ayant de graves inconvénients, n'aurait aucun avantage pour l'évolution du pays. Les emprunts haïtiens sont comme certaines boissons: elles vivent plutôt la soif qu'elles ne la calment.

Rien ne serait plus facile à la nouvelle Banque que de nous débarrasser de notre papier-monnaie:

on serait au moins assuré cette fois qu'il ne reviendrait plus.» (1)

M. Frédéric Marcelin n'oublie pas le préjugé de couleur, la plus grosse de toutes les questions haïtiennes, la principale cheville ouvrière de toutes nos calamités politiques et sociales:

« ...Nous ne sommes pas affranchis de l'héritage que nos maîtres nous ont laissé et la robe de Nessus qui pèse sur nos épaules n'est pas tissée, malheureusement que de la fibre de coco-macaque... La division entre nègres et mulâtres, division rétrograde, qui fit le malheur commun, est encore un plus triste legs de l'époque coloniale. Elle a pesé sur toute notre histoire, tantôt proclamée, tantôt niée, agissante et néfaste quand même... » (2)

Comme si nous n'étions pas tous du même peuple, comme si tous les ancêtres haïtiens, quels qu'ils fussent, n'avaient pas poussé leurs premiers vagissements dans les chaumières ou les étables des plantations, — que ce fût d'ailleurs le maître blanc qui féconda la femelle noire ou l'indienne cuivrée, en des passades subreptices, loin des grandes cases.

(1) Frédéric Marcelin — **Une Evolution Nécessaire**, pages 203, 204 et 205. (Novembre 1898).

(2) Frédéric Marcelin — **Nos Douanes**, pages 24 et 25.

dans l'encanaillement des ruts tropicaux, — ou que ce fût le Nègre mâle qui mêla le frisson de sa chair mutilée aux tressaillements voluptueux de sa compagne de misère, accomplissant ainsi, dans le repos incertain des nuits tièdes et parfumées, le rite instinctif et mystérieux de l'Universel Amour!...

• S'hypnotisant sur l'idée de race, de trop nombreux Haïtiens en étaient arrivés à mettre la Nation au second plan de leurs préoccupations. Notre inepte préjugé de couleur est une sorte de perversion de cette obsession raciale.

Peut-être ne faut-il retenir, après tout, que l'aspect littéraire du racisme haïtien. L'Afrique en effet, a fait couler ici des flots d'encre, et de salive. Parmi ceux qui en dissertaient le plus par la parole ou par la plume, beaucoup étaient parvenus à la fortune ou à une solide aisance, qui leur avait permis de voyager. Ils ne s'en étaient pas privés. Ils avaient souvent promené leurs loisirs à travers l'Europe. Paris était leur quartier général. Mais qui donc, parmi eux, avait jamais pensé à faire un petit tour dans quelque région du Soudan ou du Congo pour aller communier

Soudan ou du Congo pour aller commémorer un peu avec l'âme de nos lointains ancêtres Mandingues ou Bantous?... En connaissez-vous,

même un seul, qui ait fait ce pèlerinage sacré? Moi pas. Je sais qu'ils paraissaient toujours préférer le Boulevard des Italiens aux marécages du Bahr-el-Ghazal ou aux montagnes de Kilima-n'djaro...

Le «préjugé» va heureusement s'atténuant de plus en plus, grâce à l'instruction beaucoup plus largement distribuée dans toutes les couches sociales. Si des haïtiens, plus foncés que les autres, ont pu s'en servir dans le passé, comme d'un formidable tremplin politique, c'est qu'il n'y avait que très peu de gens instruits parmi eux. Un leader de cette nuance avait ainsi beau jeu auprès de nos foules simplistes. Il pouvait exploiter ou laisser exploiter en sa faveur la question de couleur avec,

généralement, la complicité de comperes d'un teint plus clair évoluant dans la coulisse ou sur la scène. Car c'est un fait qu'il n'y a jamais eu de soi-disant groupes politiques composés exclusivement de noirs ou de mulâtres. Les leaders noirs avaient toujours eu leurs partisans mulâtres, et les leaders mulâtres, leurs partisans noirs. Et cela suffit pour montrer toute la fumisterie qu'il y avait dans cette affaire. Mais comme toujours, c'était le bon

peuple de ce pays qui demeurerait l'éternel mystifié...

En tout cas, la situation n'est plus la même. Ceux qu'on appelle encore les *noirs* pour une plus claire explication des choses de notre vilaine politique passée — sont aujourd'hui dans l'ensemble, tout aussi instruits que les autres. Ils le sont même sinon davantage du moins en plus grand nombre. De telle sorte que l'on

ne peut guère trop tirer maintenant sur la vieille corde chromatique sur laquelle avaient déjà dansé les politiciens de tous les teints — depuis le zain plus ou moins franc ou tranchant, jusqu'à l'alezan, toujours tiré par les cheveux, en passant par la gamme infiniment bariolée des «café au lait», des «chocolat», des «marron savoyard», des «merde d'oie», des «olivâtre» ou des «isabelle» de notre population de plus en plus diaprée. Le pelage ne fera plus rien à l'affaire. Les influences épidémiques agiront, de moins en moins, sur l'esprit public plus averti. Il faudra bien que ceux qui se préparent à la prochaine course en prennent leur parti et comptent plutôt sur la solidité de leurs jarrets, — c'est-à-dire sur leurs mérites personnels, sur les services rendus au pays ou sur la confiance qu'ils ins-

pirent, — que sur la nuance surannée de leur robe. On ne jouera donc plus que sur l'en-

semble harmonieux de la bête et non sur la couleur de son poil. Certains coureurs de même poil auront, d'ailleurs, des intérêts contraires. Comment pourraient-ils vouloir qu'on salue leur robe à l'exclusion de celle des autres, exactement pareille à la leur?... Il est vrai qu'on peut encore tromper les masses, toujours plongées dans l'ignorance et la misère, en leur faisant accroire que tel candidat noir est un *mulâtre* et vice versa... Au cours de la guerre civile de 1902, on avait joué à Firmin, candidat à la présidence de la République, la même farce que, en 1879, lorsqu'il n'était que candidat pour être député de la ville du Cap-Haïtien.(1) On l'avait fait passer, dans certaines régions éloignées, non pas seulement pour un *mulâtre*, mais même

(1) «Dans la campagne électorale de 1879, au Cap-Haïtien, des hommes de couleur avec qui j'ai vécu, avant et après, mais qui combattaient alors Boyer Bazelais, en s'opposant à mon arrivée à la Représentation nationale, avaient excité le peuple des campagnes circonvoisines à se grouper contre ma candidature, en leur disant: «Firmin est un mulâtre aussi clair que blanc.» Lorsque, devant les débordements de la soldatesque et des illégalités effrontément étalées, j'abandonnai l'assemblée primaire, suivi de mes amis protestataires, je fus fort intrigué des efforts que faisait M. J. B. Petit, le doyen actuel du barreau du Cap-

pour un *blanc* qui voulait arriver au pouvoir dans le but de livrer le pays à ses *congénères*... On avait aussi, dans le même moment, répandu contre lui le bruit, plutôt bizarre, que, s'il devenait *président*, il se montrerait très dur envers les pauvres gens, parce qu'il aurait déclaré qu'il ne donnerait de *places* qu'aux gens instruits, et qu'on ne pourrait même pas être employé comme garçon de bureau si l'on n'était pas *bachelier ès-lettres*...

Au sujet de ces misères, à peine vraisemblables, de la politique haïtienne, Firmin tire cette conclusion générale :

«...Tel peuple, tel Gouvernement», dit un vieux proverbe. Nos gouvernements ont été les créations alternatives ou successives de courants opposés, de forces antagonistes, faute de cohésion dans notre organisme national. «Les jaunes au pouvoir furent impolitiques ou impuissants», dit Edmond Paul.

Haïtien, pour m'arrêter devant sa maison. Je fus encore plus perplexe, lorsqu'il appela un campagnard bien mis, arrivé en ville pour voter, et lui dit : «Voici M. Firmin!...» J'eus bientôt le mot de l'énigme, quand celui-ci répondit, en patois créole : «Cet homme ne peut être M. Firmin puisque M. Firmin est aussi clair que M. Price!» Qu'en conclura le lecteur, sinon M. Charmant? La vérité, c'est que la question de couleur est à l'usage de tous ceux qui désirent perpétuer la nuit qui règne dans le cerveau populaire en Haïti, pour en tirer des avantages personnels.

A. Firmin — M. Roosevelt, Président des Etats-Unis et la République d'Haïti, page 426

Qui peut le nier? Ne travaillant point à l'œuvre d'unification sociologique, qui est la tâche essentielle du pouvoir dirigeant, à l'aurore de toutes les nationalités, s'évertuant plutôt à opérer une sélection artificielle et unilatérale, ils n'ont pu mener avec succès leur œuvre anti-patriotique qu'en abrutissant, soit par une licence immorale, soit par un appauvrissement systématique, la grande majorité du peuple toujours confiné dans les fosses de l'ignorance. «Les noirs, au pouvoir, furent franchement réactionnaires ou incapables», dit encore l'éminent patriote. Peut-on, non plus, le nier? A l'exception de Toussaint-Louverture, qui d'ailleurs a gouverné Saint-Domingue et non Haïti, quel chef noir est-on capable de désigner, comme n'ayant ni montré de l'incapacité, ni tourné vers la rétrogradation nationale, c'est-à-dire vers une organisation politique inférieure, comparativement à celle qu'il avait trouvée existante ou qu'il devait adopter à un moment donné? Les noirs hissés au pouvoir n'ont montré jusqu'ici que la préoccupation de s'y maintenir, à l'instar du président Boyer, mais sans un but quelconque à réaliser : ils se sont con-

tentés d'être là et de régner. Lors même que l'un d'eux a choisi la question de couleur comme instrumentum regni, ce n'a été autre chose que pour se faire suivre par les uns et redouter par les autres, donnant des galons aux noirs et de l'argent aux jaunes, (1)

(1) La plupart de nos écrivains désignent les mulâtres comme des «jaunes», c'est évidemment une erreur, car les jaunes, comme on le sait, constituent une des trois grandes races humaines et n'ont absolument rien à voir avec le mulâtre, produit de métissage.

EN POSANT LES JALONS...

159

creusant, de plus en plus, le fossé social, qui empêche les éléments démographiques de la nation haïtienne de s'adapter dans une pénétration réciproque, indispensable à leur développement harmonique.

Nous en sommes encore là de nos efforts stériles. En attendant, le pays baisse et déchoit, glissant dans une ornière qui conduit à l'anéantissement final.» (2)

Voici, sur cette question délicate, l'opinion que L. J. Marcelin exprimait dans un livre paru en 1892. Il en disserte avec une hauteur de vues qui montre qu'il n'attachait pas une

importance exagérée à ces «tartufferies de la peau», pour me servir de l'expression de Louis Joseph Janvier, qui ont cependant traversé notre histoire comme de macabres croque-mitaines...

« ...Dès notre début, comme peuple indépendant, il était visible qu'en fait d'aptitude entre le noir et le mulâtre, on n'était en face que d'une simple question de moyen matériel: l'argent, sans le recours duquel, malheureusement, les plus belles choses comme les plus grandes vertus restent parfois enfouies dans l'inconnu ou servent la cause tout à fait contraire à celle qu'elles étaient appelées naturellement à servir.

Ceux qui doutent encore de tout ce que je dis ici n'ont qu'à regarder autour d'eux pour trouver

A. Firmin, op. cit. pages 427 et 428.

*des preuves abondantes par lesquelles ils se convain-
craient eux-mêmes.*

En outre, de nombreuses familles noires de plu-

sieurs pays ont pu, depuis, s'occuper sérieusement de l'instruction de leurs enfants, et d'après les résultats obtenus, on peut dire hautement que de nos jours, cette affaire d'aptitude est désormais liquidée.

Que, dans notre pays, l'on s'occupe comme il convient de l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale, non pas des mulâtres ou des noirs, mais de la jeunesse haïtienne, et l'on verra, dans peu de temps, si cette question de l'inégalité des races humaines et des nuances sorties de la fusion de la race blanche et de la race noire n'est pas la question la plus banale et la plus absurde de toutes celles qui aient jusqu'ici occupé l'esprit de l'homme et fait épuiser inutilement tant de papier, tant d'encre, voire même massacrer tant d'êtres humains!

Tout ce qui précède permet de dire, je pense, que c'est un orgueil mal placé et une sottise vanité qui poussent certains mulâtres, en petit nombre heureusement, à raisonner dans le sens que nous savons.

Cependant, ces hommes-là ne manquent pas de trouver, parmi les Haïtiens de leur couleur, des ignorants et des nécessiteux auxquels ils parviennent à inculquer des idées malsaines et tout à fait subversives du progrès et de la civilisation.

La troisième catégorie d'individus se compose seulement de quelques noirs, de noirs ayant reçu une certaine instruction. Eux aussi, sont ambitieux, jaloux, égoïstes, et de plus, vindicatifs. Leur ja-

lousie et leur désir de vengeance se portent sur ces mulâtres qui désirent voir la prépondérance politique n'appartenir qu'aux hommes de leur couleur. Aimant la gloire, ne fut-ce que celle d'un jour, ces noirs ne cessent de poursuivre qu'une chose: empêcher ces quelques mulâtres de s'emparer du pouvoir; et dès que ces derniers occupent des postes remarquables dans l'administration, ces noirs jouent pieds et mains, recourent à toutes sortes d'intrigues pour les détacher de la confiance soit du chef de l'Etat, soit des masses de la nation.

Pour s'opposer à l'avènement de ces mulâtres au pouvoir, ces noirs se servent, comme instruments, de quelques autres noirs, la plupart gens sans moyens honnêtes d'existence, plongés dans l'ignorance et qui contribuent à former la classe des nécessiteux de notre corps social. En raison même de leur ignorance, on arrive toujours à leur inculquer, à eux aussi, des idées malsaines et tout à fait subversives du progrès et de la civilisation. C'est en faussant l'esprit de ces pauvres gens, en exploitant leurs besoins et leurs passions qu'on est parvenu à leur inspirer la méfiance, même de l'animosité contre ces quelques mulâtres qui, d'ailleurs, par leurs agissements, semblent avoir à cœur de justifier cette méfiance et cette animosité.

On ne peut faire ni aux uns ni aux autres un crime d'aspirer au gouvernement de la République, ce droit étant reconnu par notre constitution à tout citoyen haïtien qui réunit certaines conditions légales. Mais que tous sachent bien que pour s'élever sûre-

ment et convenablement à un tel honneur, le premier moyen est de ne pas entretenir en eux ces idées erronées, de ne pas professer le mépris d'une partie de leurs concitoyens, de ne pas désirer leur malheur, le succès voulant au contraire qu'ils cherchent à acquérir leur estime, qu'ils se montrent dignes d'avoir en main les destinées d'Haïti, en pratiquant tous le vrai libéralisme, en donnant la preuve chez eux du vrai patriotisme, du désir du bien de tous, enfin, en montrant qu'ils ont le respect de leurs semblables, de leurs frères, respect auquel ils sont tenus comme n'importe qui.

En résumé, ce sont ces deux dernières catégories d'individus qui, en Haïti, constituent la pépinière d'hommes à préjugé de couleur. En les réunissant toutes les deux, en en formant une seule et même masse, on distingue dans leur semblable, d'une part, des vaniteux, de sots orgueilleux, des vindicatifs, tous ambitieux, jaloux et égoïstes; d'autre part, on voit des hommes sans instruction, sans éducation, de pauvres gens qui n'ont pas de moyens honnêtes d'existence et dont on fait de véritables objets d'exploitation.

Ces derniers, noirs et mulâtres, forment la grande majorité, la classe malheureuse de la nation.

Quant aux premiers, leur nombre diminue de jour en jour dans l'une et dans l'autre catégories. Il y a lieu d'espérer qu'il viendra une époque où ils finiront par ne plus exister : c'est lorsqu'une bonne instruction et une solide éducation sociale auront opéré une heureuse transformation matérielle et mo-

EN POSANT LES JALONS...

163

rale au sein des classes pauvres et incultes de notre société.

Voilà le fond de ce qu'il faut entendre par préjugé de couleur, en Haïti, préjugé dont quelques-uns font la principale cause de nos luttes intestines.

Eh bien ! je dis, à l'encontre de ceux-là, que cette question n'est nullement la cause première de nos guerres fratricides ; et il est facile de le démontrer en peu de mots.

En effet, si les acteurs de ces conflits meurtriers ne glissaient ou ne faisaient glisser que cette question au fond de ces canons et de ces fusils qui, depuis 1843, promènent la mort et la ruine dans les villes et dans les campagnes d'Haïti, toujours les

deux camps ennemis ne seraient composés l'un que de combattants noirs, l'autre que de combattants mulâtres.

Or, cela ne s'est jamais vu.

Dans les deux camps, soldats, officiers, généraux, président, candidats à la présidence, tous sont des noirs et des mulâtres, et on peut toujours voir, dans les mêlées, et dans les deux camps, des noirs et des mulâtres se disputer le premier rang, et se distinguer les uns et les autres dans l'art barbare de tuer, de saccager, de brûler et de piller.

Quand je dis piller, je n'envisage que les nécessiteux, ceux-là qui meurent de faim et qui ne s'enrôlent dans ces armées plus épouvantables que celles d'Attila, que la bande des Huns, ceux-là, dis-je, qui ne s'y enrôlent que pour chercher le pain de l'existence dans les orgies révolutionnaires.

« Non, la question de couleur n'est pas la cause première de nos guerres civiles. » (1)

Un sombre tableau de l'Etat, de l'Autorité, des pratiques du Gouvernement, est rudement brossé dans le journal *l'Effort*. L'article intitulé *Un Bilan* contient les considérations suivantes :

« ...De quelque côté que nous tournions nos regards, soit que nous considérions l'organisation politique, la conception locale de l'Etat, de son rôle et de la fonction gouvernementale, soit que nous envisagions la marche tourmentée de notre évolution sociale, soit que nous cherchions à discerner, sous le fatras des vieux clichés où puisent habituellement la rhétorique administrative et les autres, une idée directrice des vagues efforts de construction économique tentés de loin en loin, nous ne voyons qu'erreur et fausseté, ignorance et inconscience.

D'abord l'Etat,—l'Autorité revêtue, dans l'Etat des fonctions qui correspondent aux fins d'intérêt collectif. Il se pourrait que l'organisme politique fût déjà complètement atrophié par des forces per-

(1) L. J. Marcelin — Haïti, ses guerres civiles, leurs causes, leur conséquence future et finale. Moyens d'y mettre fin et de placer la Nation dans la voie du progrès et de la civilisation. Paris, Arthur Rousseau, Editeur, pages 132 à 135.

turbatrices triomphantes. En effet, la collaboration et la coopération à l'intérieur du Groupement, qui sont les éléments caractéristiques d'un état de civilisation, n'existent pas ici. On se trouve en face de cette chose hybride: un Etat qui apparaît comme détaché, comme distinct de la communauté politique qu'il est censé représenter, n'ayant avec elle que des liens purement théoriques,—un Etat qui s'isole volontairement, abandonnant le groupe à lui-même, désertant la gestion des intérêts sociaux qui lui sont confiés,—Etat négatif, sans cohésion et sans Gouvernement.

Gouverner, c'est diriger, c'est guider, c'est travailler à la plus complète satisfaction des intérêts généraux, c'est faciliter le libre épanouissement de la personnalité humaine pour aboutir au progrès social—ou mieux, pour rester dans les contingences,—à la civilisation du groupement. Ce n'est pas autre chose. Si la Nation est indifférente à l'Etat, autant dire que l'Etat est contre la Nation, puisqu'il n'assure pas à l'individu, au national, la latitude nécessaire au développement de ses facultés, à l'accomplissement de sa destinée.

N'allez pas crier au paradoxe. Il y a eu des agglomérations d'hommes qui n'étaient que de simples juxtapositions d'individus. Peut-être, sommes-nous restés à cette phase rudimentaire. En tout cas, nous donnons le spectacle d'un peuple inassocié et amoral dans un Etat anarchique. Alors, que reste-t-il?—Il reste: d'un côté l'Autorité, une Autorité trop souvent incivile et déprimante,—de l'au-

tre, des foules moutonnières, ignorantes et victimes. Puis, à côté, tout à côté, comme en marge des deux catégories sociales ci-dessus, une petite Elite impuissante, martyrisée par sa propre pensée, par la conscience trop précise du Bien encore possible,—par l'Idée, inéluctable et féroce; une Elite honnie et jalouse, et surtout inconnue des masses, parce que toute communication entre elle et ces masses, est impossible en raison de l'abîme qui les sépare, et parce qu'aussi la Liberté semble, en vérité, n'être pas un fruit de ces climats.

L'Autorité a sa fin en elle-même. Elle est sa propre force. Elle est énergique, intelligente, prévoyante, logique, pour la réalisation de son intérêt particulier. Elle a ce qu'on a appelé «l'intelligence vulpine». Elle l'emploie à opposer, très adroitement, la Foule à l'Elite qu'elle écarte violemment. Elle a, en tout temps, vécu de ce malentendu qu'elle perpétue. Dans ces conditions, aucune spécialisation, aucune répartition, équitable et rationnelle, des tâches constituant la vie publique.

Des fonctionnaires et pas de fonctions.

L'universalité des aptitudes est reconnue à chacun. Tel a été général toute sa vie qui devient, au déclin de sa carrière, directeur d'école ou de douane.

On méconnaît la loi vitale de la division du travail. Le mécanisme administratif demeure ainsi faussé dans son essence, car, institué pour la commodité des rapports des citoyens entre eux, et entre eux et l'Etat, il est le support et le suppôt des dirigeants. L'Administration, c'est encore l'Autorité. Ses roua-

EN POSANT LES JALONS...

167

ges tournent sous l'impulsion et pour les besoins exclusifs de cette Autorité et créent un conservatisme délétère, indispensable d'ailleurs au bizarre arrangement de ces choses anormales.

Donc, ni collaboration, ni coopération, ni spécialisation, ni division du travail. Des individus solitaires, qui, sur un territoire déterminé, grouillent sans direction et sans but, sous la férule d'un Pouvoir les emmurant tous dans l'animalité primitive. Cela a duré cent ans. L'Etat ne remplit aucune de ses fonctions. La plus essentielle, c'est-à-dire la fonction de sécurité, est encore livrée au hasard.

Le sens social, instinctif dans l'homme, est étouffé! On s'est toujours ingénié à en contrarier le développement. Plus encore: lorsqu'il y a une fissure et qu'il faut rajeunir ou renforcer les cadres, ce sont

les non-valeurs qui passent. Elles se glissent à la faveur d'habiletés et d'intrigues, et vont contribuer, par l'apport de leur inaptitude nouvelle, à ralentir notre marche vers la vie civilisée. On assiste alors à une sorte de sélection sociale à rebours, sacrifiant les supérieurs aux inférieurs, les bons aux mauvais, les intelligents aux imbéciles, et livrant même quelquefois ceux là à l'envie et à la haine de ceux-ci.»

(1)

* * *

A propos de l'article 6 de notre Constitution qui enlève aux étrangers le droit de propriété immobilière, M. Emmanuel Ethéart, ancien

(1) Sténio Vincent — (L'Effort, No. 2, Mardi 1er. avril 1902).

professeur à l'Ecole Nationale de Droit de Port-au-Prince, publia dans «*la Revue de la Société de Législation*» de cette ville, un remarquable travail où il développa, avec netteté, l'une des principales causes de notre détresse économique. Nous en détachons les passages suivants :

« ...Il est presque certain qu'il n'existe, la situation du pays sainement envisagée, que deux centres d'activité chez nous, la terre pour la mise en œuvre de toutes ses richesses, et le commerce pour l'échange des produits.

Or, par la mesure qui retirait le droit de posséder la propriété immobilière aux étrangers, nous fermons à leurs capitaux, connaissance et activité, l'un de ces centres, le principal, celui qui en avait le plus besoin; ils les portèrent donc au second dans les villes, dans la seule industrie commerciale où ils pouvaient les faire valoir par eux-mêmes.

Nous enlevions donc à la terre ce qui lui était le plus nécessaire, les capitaux.

L'étranger prit donc le commerce où, grâce à notre incurie, à nos bouleversements politiques, il ne tarda pas à devenir prépondérant. Tandis qu'il croissait en puissance et richesse dans les villes, les haïtiens propriétaires terriens, n'ayant ni capitaux pour faire valoir leurs habitations, ni routes pour s'y rendre, ni sécurité pour y résider, les désertaient pour rentrer chercher dans les villes, soit dans le

commerce, soit dans l'Administration, le pain de chaque jour.

A cette époque déjà lointaine, toute l'activité de l'étranger se portait dans son négoce; il ne se retirait pas de chez nous après un court séjour comme actuellement; ce n'était qu'après un long temps qu'il partait chercher sur d'autres plages le repos, le calme et les jouissances que pouvaient lui procurer ces vingt à trente années de labeur.

Tant qu'il y eut encore un reste d'activité dans l'agriculture, tant que cette industrie put fournir un aliment au commerce, les choses allèrent encore assez bien.

Mais voici venir le moment où, la fortune publique ayant diminué par suite de la décadence toujours croissante de la culture, par suite de notre turbulence, de nos dissensions intestines et de honteuses dilapidations, le commerce ne donnant plus les bénéfices d'autrefois, les grandes maisons d'importations donnèrent une autre direction à leurs capitaux.

Ces capitaux qui auraient pu aller vivifier la terre furent portés dans d'autres transactions beaucoup plus rémunératrices, beaucoup plus rapides, nées de l'ambition et de la mauvaise foi.

Et les choses marchèrent si bien qu'Haïti devint le pays où le capital double, triple, en peu de temps, si l'on sait éviter de le confier à la terre ou au commerce.

La faute en est à nous, nous seuls méritons des reproches; nous avons été passionnés, aveugles,

ignorants, oubliant que, dans la lutte pour la vie, la victoire reste à ceux qui, adroits et clairvoyants, savent profiter des circonstances du milieu et des fautes des autres.

Nous avons tracé à l'étranger son rôle chez nous —travailler et s'en aller ensuite,—il l'a fait en employant les moyens les plus expéditifs, les plus certains.

Je pense que le résultat que nous avons obtenu, après cent années d'existence, n'aurait pas été si pitoyable, si lamentable, si nous avions su employer au profit de notre pays toutes les forces qui s'offraient à nous.

Il y a longtemps que nous aurions dû enlever de nos Constitutions cette prohibition dictée autrefois par des convenances politiques, mais qui n'avait plus sa raison d'être, une fois que les causes avaient cessé». (1)

* * *

Un ingénieur français, M. Henri Thomasset, qui, ayant longtemps vécu dans le pays, en avait fait comme sa seconde patrie, a écrit, en 1903. une brochure intitulée *Finances et Travaux Publics, Les Chemins de fer en Haïti*, pour

«attirer l'attention sur l'état de nullité dans lequel est tombé le Ministère des Travaux

(1) Emmanuel Ethéart in «Revue de la Société de Législation».

Publics et de l'Agriculture, alors qu'il devrait briller au premier rang». On y trouve des observations sévères, mais combien justes, des faits se rapportant plus spécialement aux conditions de notre vie économique.

«Nous piétons sur place, s'écrie M. Thomasset, dès la première page, et nous nous embourbons d'autant plus vite que nous nous agitons sans résultat dans le marécage financier».

La hideuse plaie du fonctionnarisme paresseux et du militarisme stupide et malfaisant provoque la réflexion suivante :

Comme à chaque éclosion de nouvelle Présidence, le candidat-fonctionnaire a rempli les rues, les antichambres et les journaux; il y en a encore toute

une armée qui passent leur vie à démolir leurs semblables pour prendre leur place.

Voulez-vous me dire, amis lecteurs, quelle est, pour le pays, la valeur de toute cette agitation stérile? Cela ne peut produire qu'un arrêt dans la marche des affaires, partant un préjudice pour le pays. Nous usons et abusons des mots liberté et égalité; et si nous interrogeons nos consciences, nous sommes obligés d'avouer que le moindre galon, le plus petit panache, ou un titre budgétivore quelconque, est encore l'objet de nos plus chers désirs! Haïtiens, mes frères, il y a autre chose cependant.

Si le résultat de votre instruction vous amène simplement à désirer une place de fonctionnaire, Haïti est perdue sans ressource, par cette raison élémentaire que tout le monde dépense et personne ne produit. En outre, si l'on regarde le rond-de-cuir comme le desideratum suprême, cela indique un état de paresse, un état de prostration physique qui annonce la décadence et ses funestes conséquences!

La terre est là: c'est elle qui nous donne les quelques revenus que nous nous arrachons comme de

vrais affamés, et personne ne pense à vivre libre, indépendant et digne, en travaillant cette terre féconde. Au lieu d'être soumis au caprice d'un chef (et Dieu sait s'ils en ont, des caprices, les chefs!), au lieu d'être ballotté par les fluctuations de la politique, ne vaut-il pas cent fois mieux vivre de son travail, indépendant et honoré? Si l'initiative individuelle est morte, on peut affirmer qu'il n'y a plus de nation haïtienne! (1)

Les expédients financiers se perpétuent et ne font que retarder notre banqueroute définitive:

Où en sommes-nous en fait de finances? A des combinaisons éphémères, à des subterfuges dont la valeur se chiffre par l'augmentation de nos dettes, et qui retardent de quelques instants notre banque-

(1) Henri Thomasset — **Finances et Travaux Publics (1903)**, page 5.

tenir au programme restreint de dépenses que comporte la Convention budgétaire récemment votée? Mais enfin, même en admettant la plus stricte économie, en admettant que les récoltes soient favorables aux recettes, le résultat le plus heureux serait de ne pas augmenter nos dettes. C'est énorme, mais ce n'est pas assez. Parce que le statu quo pour une nation, c'est le recul, c'est la mort! (1)

Notre production agricole se heurte à toutes sortes de difficultés, lorsqu'elle n'est pas entravée par l'habituel sabotage militariste et politicien. «Haïti ne cultive que le seizième de sa superficie cultivable». Grâce à notre politique d'anarchie et de brigandage, l'agriculture nationale n'a jamais eu ni crédit, ni outillage. M. Thomasset constate le mal et montre ce qu'il aurait fallu faire pour y remédier :

Pour mieux faire saisir à nos lecteurs les côtés forts ou faibles de notre exportation, nous la présenterons sous la même unité pour toutes les denrées, c'est-à-dire que l'unité choisie pour notre tableau est la tonne de mille kilogrammes; tous les chiffres sont ainsi comparables entre eux, et notre démonstration n'en sera que plus facile.

(1) Henri Thomasset — Op. cit. page 6.

TABLEAU DU TONNAGE EXPORTE D'HAÏTI

	1899-1900	1900-1901	1901-1902
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Café	36.354	29.062	32.926
Campêche	96.533	63.083	81.314
Acajou, Gaïac, Bois			
jaune	2.558	3.442	4.222
Cacao	2.112	1.964	1.840
Coton	1.025	1.094.5	862.8
Miel d'abeilles	74	32.5	37.5
Cire	96	98.5	86
Noix de Cocos	12	26	7
Peaux d'oranges ..	250	135	60
Graines de Coton ..	20	206	0.5
Gomme Gaïac	2.5	12	32
Cuir bœufs	165	118.6	100
Peaux de chèvres ..	10	94.5	96.5
Vieux cuivre	20	33	24
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	139.331.5	99.401.6	121.608.3

Nota.—Toutes les denrées du tableau de la Banque ne figurent pas ici; celles qui manquent sont de peu de valeur, et ne changent rien aux conséquences que nous en voulons tirer. En outre, la colonne d'exportation 1901-1902 représente des minima par suite de la contrebande extraordinaire faite pendant la révolution, et surtout dans les ports révolutionnaires.

Ce tableau représente le tonnage général pour toute la République d'Haïti.

Ce qui ressort en premier lieu de ces chiffres, c'est que la République ne vit actuellement que sur deux produits pour le commerce intérieur: le café et le campêche. Pour un pays agricole, rien de plus triste

campêche. C'est un pays agricole, rien de plus triste
que cette constatation.

EN POSANT LES JALONS...

175

Les chiffres de l'exportation du cacao sont là comme démonstration écrasante de notre incurie et de notre paresse. Et qu'on ne commette pas l'erreur qui se répète à volonté partout, à savoir que les paresseux et les fainéants sont les gens des mornes et de la plaine; les vrais coupables ce sont les gens instruits, et surtout les gens instruits propriétaires de terrains. Il s'agit ici du cacao, c'est-à-dire d'une denrée dont la zone de production forme une bande beaucoup plus étroite sur la surface du globe que la zone productrice du café. Il s'agit du cacao qui, bien préparé (et c'est facile), est une denrée qui a et aura toujours son prix; et, cependant, personne ne s'en soucie. Si les particuliers propriétaires y gagneraient de l'argent, ils en feraient gagner aux travailleurs, et les finances de l'Etat s'en trouveraient de beaucoup améliorées. Qu'avons-nous donc pour rester indifférents devant de pareils arguments?

Ainsi, les droits respectifs de nos trois denrées

sont \$60 dollars pour le café, \$3 dollars pour le campêche et \$44 dollars pour le cacao par tonne exportée.

Notre tableau nous montre que la moyenne pour le café, de trois années, est de 32.500 tonnes, correspondant à droits \$1.950.000 dollars; pour le campêche, est de 80.000 tonnes, correspondant à droits \$240.000 dollars; et pour le cacao, elle n'atteint pas 2.000 tonnes, correspondant à: droits \$88.000 dollars!

Supposez seulement que le cacao produise le tiers de la récolte du café, et nous aurions 11.000 tonnes de cacao exporté, produisant au Trésor \$484.000 dollars de droits. Qu'aurait-il fallu pour cela? L'initiative individuelle qui ne peut partir que de personnes douées d'une certaine instruction.—Ni circulaires, ni commandants de commune, encore moins chefs de section, ne peuvent obtenir le résultat souhaité; il faut que les gens instruits et propriétaires terriens ne se croient pas obligés d'être des hommes d'Etat, et se fassent une situation par un travail honorable, et qui aura l'immense avantage

de profiter à tous. Voilà la vraie solution, et le cacao à lui seul peut ramener l'équilibre dans nos finances.

Les prix du café sont très bas sur les marchés extérieurs; mais tous les exportateurs de café vous diront que la solution pour le café existe dans la livraison de cafés très propres et n'ayant pas été mouillés; et le vrai desideratum serait dans l'exportation de cafés-triés.

Voilà où le chemin de fer apporte de suite son aide efficace pour le transport sans avarie, et pour l'établissement de machineries de café à l'intérieur. Compris ainsi, le commerce du café devient profitable à l'habitant, à l'exportateur et à l'État.

Pour le campêche, l'augmentation de son exportation est intimement liée à la question des chemins de fer. Les campêches ont été à peu près exploités dans le rayon d'action des moyens de transport actuels. Le prix des campêches ne permet pas de

payer un transport élevé. Le chemin de fer arrive ici avec toute sa valeur de transport à bon marché et en toutes saisons, ce qui permet de profiter des

*hausse*s momentanées qui peuvent se produire sur les prix. Nous savons, et nous le démontrerons plus bas, que de grandes forêts vierges de campêche existent sur le territoire haïtien; donc l'augmentation de son exportation peut avoir lieu, et passer du simple au double pendant longtemps.

Nous nous résumerons donc à dire, pour le moment, que le café peut être amélioré comme qualité et, surtout, au moins maintenu comme quantité; que le cacao doit être cultivé et devenir une des plus belles branches de la production d'Haïti; et que le chemin de fer est nécessaire à ces deux produits, comme il est indispensable au campêche pour augmenter son exportation. C'est là le tableau qu'il faut avoir toujours sous les yeux pour se faire une idée de la valeur territoriale d'Haïti; c'est à nous de voir si nous voulons profiter de ces avantages pendant qu'il en est temps encore!

L'acajou et le gaïac ne sont pour ainsi dire que mentionnés à notre exportation. Le chemin de fer changera ici également la situation, et empêchera les massacres qui se font à l'intérieur où les plus beaux bois d'exportation servent à faire des palissades ou des boucans, ou bien le flottage de bois tel qu'il est compris sur l'Artibonite et ses grands affluents des Hauts Plateaux, à savoir que l'on perd au moins les deux tiers des bois abandonnés au courant.

Allez sur place, et l'on vous dira, pour ne citer qu'un exemple, que les plus belles billes d'acajou de la Coupe à Bahia, au nord de Maïssade, gisent encore au fond des rivières Canot, Guayamuco et le Haut-Artibonite! C'est la fortune des particuliers et de l'Etat livrée au pillage. Pourquoi? Parce que ces magnifiques régions sont sans communication avec l'extérieur, et même avec les propres ports d'Haïti!

Pour ne parler que des régions les plus voisines des deux lignes actuelles de chemins de fer, sur les régions que nous appelons les Hauts Plateaux, il y a du côté du chemin de fer du Nord—St.-Michel, St.-Raphaël, Pignon, Maïssade,—800.000 tonnes de campêche à sortir et 500.000 tonnes d'acajou, de cèdre et autres bois comparables; du côté du chemin de fer de Port-au-Prince, entre Mirebalais, Hinche et Maïssade, il y en a autant, avec les forêts de pins des mornes du Cahos, comme il y a, du côté du nord,—les forêts de pins de Porto-Suelo jusqu'aux sommets de Vallière. Combien y a-t-il d'Haïtiens qui soupçonnent cet état des lieux? Le pays dont nous parlons, doit représenter environ le sixième du territoire haïtien; si les 2 lignes de chemin de fer arrivaient à le pénétrer l'une par le Nord, l'autre par le Sud, comme cela est projeté, on peut affirmer que le chemin de fer produirait une véritable annexion d'un territoire abandonné jusqu'ici.

Avec les chiffres du tonnage visible sur les lieux que nous venons de citer, y a-t-il exagération à dire que le tonnage du campêche peut être facilement

doublé, puisque, sur une partie de la République, nous en trouvons plus de quinze cent mille tonnes à l'état vierge? Et si les voies ferrées faisaient aboutir aux Cayes et à Port-au-Prince, 60.000 tonnes par an pour les deux côtés, ce qui est très faible, le trésor encaisserait \$180.000 dollars de droits en plus, et combien de travailleurs trouveraient là le pain assuré, et, peu à peu, une aisance relative? Et pour sortir tout ce campêche, il faudrait 25 ans, ou 40 ans pour tous les bois. Avec le chemin de fer, la culture remplacerait la forêt, au fur et à mesure des défrichements, et ce serait la succession méthodique des opérations journalières qui changeraient la face de toutes choses!

Le miel d'abeilles nous donne de bien faibles chiffres dans notre tableau, et cependant c'est là une branche capable de donner un excellent rendement, et surtout c'est un travail à la portée de toutes les familles et qui demande peu de terrain. Au Cap-Haïtien, il y a un véritable réveil de ce côté, et la douane ne manquera pas de nous l'accuser nettement par ses chiffres.

Pourquoi Jacmel est-il presque le seul port qui donne des peaux d'orange? Les petits ruisseaux font les grandes rivières; il nous semble qu'il devrait suffire de signaler ce fait pour que de toutes parts on ne perdît plus plus une seule peau d'orange.

Une statistique bien faite peut nous être d'une grande utilité, et le Ministère des Travaux Publics

et de l'Agriculture devrait avoir par devers lui tous les documents nécessaires pour l'établir. » (1)

* * *

Et M. Thomasset conclut :

« Notre autonomie n'est menacée que par nos propres fautes, et notre avenir sera celui que nous aurons préparé. Ne faisons pas la guerre au capital, et convenons sincèrement que pour nous développer et progresser d'une manière normale et appréciable au bout de quatre ou cinq ans, il nous faut l'introduction de l'étranger. L'homme d'Etat qui

dira cela hardiment et le mettra à exécution, sera un vrai patriote et aura véritablement délivré sa patrie!

N'oubliez pas ce que nous avons dit de l'instruction générale du pays: très peu d'instruits, et une immense majorité d'ignorants, et avec cette aggravation que les instruits ne connaissent nullement l'intérieur du pays, sa situation morale et sociale, encore moins ses véritables besoins. Si tous ceux qui écrivent des éloges trompeurs sur eux-mêmes et sur leurs compatriotes, allaient passer un ou deux mois à l'intérieur du pays, pour examiner comment se comporte l'administration civile et militaire des arrondissements et des communes, ils n'oseraient même plus relire ce qu'ils auraient écrit antérieurement à leur visite. Ils comprendraient alors pourquoi nous arrivons à écrire de tels articles et pour-

(1) Henri Thomasset — Op. cit. pages 5 et 15.

quoi les circulaires et les ordres ministériels ne peuvent pas amener un changement quelconque dans l'état arriéré dans lequel vivent les neuf dixièmes des habitants d'Haïti! La masse est ignorante, passive et aveugle: elle ne peut comprendre qu'un lan-

gage fait pour elle, et l'exemple pratique, mettant en jeu son intérêt, est, de tous les langages, celui qu'elle comprendra le mieux. Quand l'intellectualité haïtienne, (le mot est en vogue!) aura compris que son devoir est d'apporter son aide à cette masse, de prendre contact avec elle, de l'initier à une autre vie basée sur son bien-être matériel et moral, elle aura du même coup conquis une majorité de bon aloi qui lui permettra de se consacrer honnêtement à l'administration du pays. Jusque là, nous assisterons à des luttes de partis profondément stériles! (1)

*
* * *

La vie humaine n'est pas plus sacrée que les deniers de l'Etat. C'est une des pires horreurs de notre affreux régime militariste que la facilité inouïe avec laquelle on supprime l'obstacle humain. M. Georges Sylvain, dans sa réponse au discours de réception du Dr. Léon Audain, à la Société de Législation de Port-au-Prince (Juin 1904) insistait sur ce sys-

(1) Thomasset — Op. cit. pages 43 et 44.

tème barbare et marquait avec justesse le contraste qu'il fait avec nos institutions politiques et judiciaires :

« La cause de l'humanité aurait en vous un apôtre convaincu, et peut-être qu'à la longue, votre parole en tirerait assez d'autorité pour généraliser, parmi nos concitoyens de la classe dirigeante, l'horreur de ces exécutions sommaires, dont le moindre inconvenient est de tromper l'étranger sur notre caractère national, en faisant au peuple haïtien une réputation imméritée de barbarie.

« Peu de peuples ont, au contraire, des mœurs aussi tolérantes, aussi simples et aussi faciles que le nôtre. La remarque en a été faite par la plupart de nos visiteurs: vous y insistez avec raison.

« Il est pourtant indéniable que certains actes de notre vie publique dénotent une absence totale d'intérêt pour la conservation de la personne humaine. Cela tient d'abord à notre façon d'entendre le pouvoir politique.

« C'est un crime, à coup sûr, de troubler la paix publique. Toutes les législations s'accordent sur ce point; toutes édictent les peines les plus sévères contre les auteurs de discordes civiles. En ceci nos lois ne diffèrent des autres que par une sévérité peut-être plus grande. Mais si elles arment les dépositaires de l'autorité de tous les moyens propres à prévenir et à réprimer les entreprises contre la sûreté intérieure de l'Etat, c'est précisément pour leur enlever la tentation de se faire raison eux-mêmes.

Aussi longtemps, mon cher collègue; que des tentations de cette sorte prévaudront dans les conseils de ceux qui disposent de la force publique, l'œuvre de justice et de législation sera dans notre pays condamnée à l'instabilité, et les réformes proposées pour l'amélioration de notre état social, quelle que soit la bonne volonté de leurs promoteurs, seront éphémères, vacillant au moindre souffle avant-coureur des tempêtes politiques! En vain emprunterons-nous aux démocraties de l'Ancien et du Nouveau Monde les garanties minutieuses dont elles entourent l'exercice de la liberté individuelle, l'antinomie persistera entre nos institutions d'Etat et nos procédés de gouvernement, jusqu'au jour où, courbant toutes les têtes sous son autorité suprême, régnera sans conteste, obéie, respectée du plus grand citoyen comme du plus humble, la Loi, expression impersonnelle de la souveraineté nationale! » (1)

*
* * *

Ce que dit un employé supérieur du Ministère des finances (25 juillet 1904) :

« Les dépenses, dit-il, dépassent 900.000 gourdes par mois. De toute l'émission, il ne reste environ que 3 millions, de quoi aller au plus à novembre ou décembre. On parle de demander après une émission complémentaire de 7 millions. Les 100.-

(1) Dr. Léon Audain — **Le Mal d'Haïti**, pages 54 et 55.

000 gourdes de nickel sont toutes arrivées; mais il y a 50.000 gourdes qui, au commissariat, sont aux ordres du Président. Malgré la rareté de la petite monnaie, il est défendu d'y toucher. On a payé toutes les feuilles arriérées de 1903. Elles sont déposées au ministère des finances, estampillées, dit-on. Ne les repassera-t-on pas? Question douteuse. En attendant, on affirme qu'il a été payé une forte partie de 1902 à l'aide d'une petite opération qui a consisté à changer le 2 en 3. Il n'y a plus de comptabilité, mais plus du tout de comptabilité dans nos finances. On a considéré les 10 millions d'émission comme une recette extraordinaire et dont on n'avait pas à rendre compte. Il n'y a pas eu d'ordonnement. On puise là-dedans comme les turcs riches,

au temps de Bajazet, puisaient dans le coffre ou ils mettaient leur argent. Actuellement, le coffre est la commission parlementaire. Les sorties de fonds tranquillement vont au Palais ou ailleurs, selon la fantaisie du moment. Quand il n'y en aura plus on ira aux Chambres. Un gouvernement ne doit pas vivre sans argent, n'est-ce pas? C'est la théorie favorite, à la mode. C'est la maxime fondamentale. Elle a permis au ministre de proclamer qu'il s'est affranchi à jamais, qu'il a délivré à jamais son pays de l'esclavage des banquiers. La nation, grâce à la doctrine, emprunte maintenant sur elle-même, sur son propre crédit. Elle peut emprunter ainsi indéfiniment. Plus de rebuffades à endurer, plus d'intérêts exorbitants à payer, plus de conversions draconiennes en or à subir, plus de cassement de

EN POSANT LES JALONS...

185

tête pour trouver des affectations aux emprunts! C'est le crédit illimité, idéal. Vive donc le papiermonnaie! » (1)

* * *

Les lois sont faites, non seulement pour ne

pas être appliquées, mais pour être violées et méprisées, le plus souvent par ceux-là mêmes qui sont chargés d'en assurer le respect. Cette notion — celle du respect de la loi — qui n'était déjà pas bien solide, disparaît peu à peu, se perd dans la régression générale. La gravité d'une pareille situation commence à émouvoir certaines sphères officielles ou plutôt quelques individualités appartenant à des Corps d'Etat. A l'audience solennelle du 4 Octobre 1904 du Tribunal de Cassation de la République, le membre du Parquet (2) chargé du discours d'usage à la rentrée des tribunaux disait à ce sujet :

« Pourquoi ne sommes-nous pas encore au stade si désiré du respect de la loi par tous et pour tous? Sans doute, vous avez déjà dit la réponse. C'est parce que certaines couches sociales, les plus compactes, sont demeurées en quelque sorte imperméa-

(1) Frédéric Marcelin — **Bric-à-Brac**, pages 172 et 173.

(2) M. Sténio Vincent.

bles. Les idées ne les traversent pas. L'éducation — et par ce mot nous n'entendons pas seulement l'acquit scientifique rudimentaire puisé à l'école primaire, mais bien encore et surtout une certaine morale sociale provenant d'une coopération commune et d'une entente précise de la solidarité de tous les intérêts dans la société, — l'éducation, disons-nous, n'a pas encore jeté un pont sur le fossé profond qui sépare le peuple de l'élite — (nous appelons élite la classe de citoyens pourvus d'une haute culture ou d'une culture moyenne). Nos avantages intellectuels nous placent alors sur une sorte d'éminence ou de terre-plein d'où nous voyons le peuple, d'où nous lui jetons, de temps en temps, des paroles quelquefois sincères, mais vaines — le plus souvent trompeuses et criminelles. Mais le peuple, lui, est en bas. Il nous voit à peine; il ne nous entend pas. De telle sorte que lorsque nous esquissons des systèmes et que nous polémiquons à perte de vue sur les doctrines creuses, sans portée pratique, qui sont l'habituel aliment de nos discussions, — tout cela, c'est pour la galerie très-voisine qui, elle-même, en fait autant la minute d'après. L'instinct du peuple lui dit bien qu'il se passe quelque chose de l'autre côté du fossé. Mais il ne comprend pas et ne peut pas chercher à comprendre.

« Le respect de la loi dont nous parlions tout à l'heure — une des formes les plus apparentes du sens social chez les peuples — est loin d'être pratiqué comme il convient, même par cette élite responsable. Le dédain de la règle est en raison directe

de la superbe des personnages. Cela paraît être une preuve de supériorité. La règle! la loi! mais c'est pour le voisin. Et comme le voisin a le plus souvent la même opinion exagérée de son importance intellectuelle, politique ou sociale, vous voyez la situation et ses graves conséquences.

*Et alors, la pauvre foule moutonnaire répète à sa manière les gestes mauvais. Le courant imitatif qui s'établit entre elle et la classe modèle charrie toutes sortes de périls. Lorsqu'il y a indiscipline en haut, cette indiscipline, ce mépris de la règle se répète fatalement en bas. Le phénomène est infail-
ble. »*

* * *

D'après Louis Joseph Janvier, un éminent Haïtien qui fut lauréat de la Faculté de Médecine de Paris et Ministre d'Haïti à Londres, c'est du militarisme politicien que vient tout le mal.

« La Nation haïtienne n'a jamais été gouvernée que par des militaires; général Dessalines, général

Pétion, général Christophe, général Boyer, général Charles Hérard, général Guerrier, général Pierrot, général Riché, général Soulouque, général Geffrard, général Salnave, général Domingue, général Boissard-Canal, général Salomon, général Légitime, gé-

néral Hyppolite, général Tirésias Augustin Simon Sam. Plusieurs de ces militaires parvinrent au pouvoir sans avoir reçu aucune culture civile et, par conséquent, sans avoir aucune idée de l'existence des gouvernements absolument civils. Si des chefs haïtiens qui n'avaient pu parvenir à la première magistrature qu'avec le concours des militaires n'ont pu comprendre quelle énorme différence il existe entre l'administration civile et l'administration militaire d'un pays — différence tout à l'avantage de la première — peut-être appartient-il aux générations haïtiennes du vingtième siècle de doter le pays d'un système d'administration civile. C'est là qu'est la vraie réforme, celle dont peuvent découler toutes les autres: les armes ne le cèdent à la toge que quand la toge est portée par des personnages consulaires qui connaissent les théories aussi bien

que les détails des sciences de gouvernement et à qui on donne le pouvoir de les appliquer. L'histoire des institutions haïtiennes prouve des mieux que l'absence d'une administration civile a été la vraie cause de nos malheurs depuis 1804. Presque toujours les révolutions qui ont fait des présidents d'Haïti ont eu pour chef suprême un Commandant d'arrondissement ou, tout au moins, un militaire. Bien plus que les écrits des penseurs, ces révolutions ont appauvri, bouleversé la famille haïtienne. Cependant, personne ne déteste un soldat qui a fait couler des flots de sang et foule de gens détestent les penseurs dont le seul crime a été d'émettre des idées abso-

lument pareilles aux idées gouvernementales qui sont honorées en Europe. » (1)

C'est précisément la grande erreur de M. Janvier — et de tous ceux qui, comme lui, ont longtemps étudié en France — d'avoir cru — et de croire encore trop souvent — que les idées gouvernementales honorées en Eu-

les «*idées gouvernementales honnêtes en Europe*» pouvaient être appliquées tout de go en Haïti. Elles devraient fatalement se heurter aux *réalités haïtiennes*, et ce livre n'est que la démonstration du triomphe éclatant de ces *réalités*.

D'autre part, nous ne pouvions pas échapper, dans l'organisation de notre Gouvernement, à nos origines essentiellement militaires et paysannes. Il fallait bien que le citoyen, choisi ou imposé, presque toujours, par l'armée, comme Chef de l'Etat, fût d'abord un soldat. Il n'en pouvait pas être autrement, puisque toutes nos Constitutions, depuis celle de 1805 jusqu'à celle de 1888, établissaient et confirmaient le système militaire comme le rouage essentiel du Gouvernement. Elles dis-

(1) Louis Joseph Janvier — Du Gouvernement Civil en Haïti, pages 51 et 52.

posaient, en effet, que tout Haïtien de 18 à 50 ans inclusivement, qui n'est pas dans l'armée active doit faire partie de la Garde nationale, laquelle était d'ailleurs confondue avec l'active en cas de mobilisation. D'après la Constitution impériale de 1805, «nul n'était digne d'être Haïtien, s'il n'était bon père, bon fils, bon époux et *surtout bon soldat*». Dans ces conditions, où donc pourrait-on découvrir ces «personnages consulaires qui connaissent les théories aussi bien que les détails des sciences de gouvernement et à qui on donne le pouvoir de les appliquer»?

Frédéric Marcelin avait des vues plus pratiques sur la question, malgré sa préférence marquée pour le Gouvernement civil. Dans son livre *«Au Gré du Souvenir»*, il souhaitait que «le moule gouvernemental» fût changé et qu'il y eût enfin un chef — militaire ou civil — qui eût assez d'autorité et de prestige pour assurer désormais la paix publique et travailler au bonheur du pays.

Il écrivait, en effet, à la fin de son ouvrage :

«...Puisque aucun Gouvernement n'a pu assurer la paix publique, et partant notre bonheur, c'est qu'aucun Gouvernement n'a jamais su ce qu'il fallait pour cela. Une conclusion s'impose, il faut changer le moule gouvernemental.

Si aucune autorité sociale dans le civil ne le peut —ce que je ne crois pas—pourquoi un de nos grands chefs militaires, mettant son patriotisme au dessus de ses épaulettes, ne prendrait-il pas l'initiative de cette transformation?

En 1901, à propos du Centenaire de notre indépendance, je posai vainement le même problème. J'ai plus que jamais confiance, dans le désordre moral et matériel que nous vaut notre politique traditionnelle, que ce héros national—militaire ou civil—surgira nécessairement»... (1)

* *
* *

Pour M. Jérémie, écrivain remarquable et orateur écouté, la question de l'éducation a le pas sur toutes les autres. Nous avons, en effet, payé très cher, le fait de ne l'avoir pas compris, ou, l'ayant quelquefois soupçonné, de n'y avoir prêté qu'une attention distraite. En donnant à sa pensée toute l'ampleur que comporte un aussi grave sujet, il n'hésite pas à en dégager un aspect particulièrement inquiétant pour les petits pays qui «stationnent sur la voie»...

« La supériorité d'un peuple est en proportion de son éducation. Les esprits les plus éminents tiennent l'éducation pour la vraie fonction de la civi-

ment l'éducation pour la vraie fonction de la civi-

(1) Frédéric Marcelin — *Au Gré du Souvenir*, Paris, Augustin Challamel, éditeur, pages 197 et 198.

lisation. C'est elle qui diffère un peuple d'un autre peuple. Et au sein même d'une société, c'est elle qui établit une différence sensible entre les hommes. Une nation a son idéal; s'il lui est indifférent que chacun soit pénétré du but, elle n'avancera pas, elle restera sur la route jusqu'à ce qu'elle soit broyée par une Nation plus forte qui marche à sa destinée. Pénétrons-nous bien de ceci: le droit nouveau n'exige pas que les grands Etats effacent les petits, mais qu'ils passent sur tout ce qui stationne sur la voie. » (1)

*
* * *

L'état pitoyable de notre enseignement préoccupe M. Féquière. L'enseignement primaire est presque nul. M. Féquière signale le danger avec chiffres à l'appui.

Dans son livre *l'Education Haïtienne*, il en disserte longuement et apporte ces précisions alarmantes :

...Quand on examine de près la longue série des imperfections, des insuffisances de l'enseignement national, ce qui frappe l'attention, entre toutes les causes de stérilité qui s'y rencontrent, c'est le petit nombre des enfants qui fréquentent les écoles. Les écoles fonctionnent dans les villes, comme j'ai eu

(1) Jérémie *L'Effort* (1905), page 75.

déjà l'occasion de le constater. Elles fournissent à la république, des capacités, modestes ou remarquables, qui constitueraient les premières unités de notre valeur sociale, si l'œuvre était montée à son degré voulu de perfection. Il faut donc la perfectionner de plus en plus, scientifiquement, utilitairement, l'étendre chaque jour davantage, et nous aurons de la sorte reculé véritablement, selon que nos intérêts le commandent, les frontières de l'ignorance et de la misère en ce pays.

Plus heureux en cette matière qu'en celle de la

Plus heureux en cette matière qu'en celle de la production, j'ai pu avoir sous la main des matériaux me permettant d'établir la statistique des écoles. Ce travail est plus éloigné de l'exactitude que je ne l'aurais voulu. Mais c'est déjà beaucoup qu'il ait été possible, et pour imparfait qu'il soit, il suffit déjà cependant, pour nous donner une idée de ce qu'il nous reste à faire au bénéfice de la grande majorité de nos petits citoyens qui sont encore privés des bienfaits de l'instruction.

De cette statistique, il ressort qu'à la clôture de la période scolaire finissant en juillet 1904, il existait en Haïti 420 écoles de l'enseignement à tous les degrés, réparties ainsi qu'il suit, entre les villes et les campagnes, et entre les enfants des deux sexes:

ÉCOLES		Enfants inscrits	Moyenne des présences
Urbaines	137 de garçons	11.734	8.097
	154 de demoiselles	11.612	7.861
Rurales	116 de garçons	3.283	1.933
	13 de demoiselles	434	280
Totaux 420		27.063	18.171

Quatre cent-vingt écoles; vingt-sept mille soixante-trois enfants inscrits, avec une fréquentation

moyenne de dix-huit mille cent soixante-onze, sauf erreur ou omission.

En prenant pour base de nos estimations, le chiffre de la population relevé dans le Bulletin Religieux d'Haïti—soit 1.400.000 âmes—et en le décomposant comme suit :

Vieillards des deux sexes 20%	280.000
Adultes des deux sexes 30%	420.000
Enfants des deux sexes 50%	700.000
	<hr/>
	1.400.000

nous arrivons à cette constatation désolante que, sur 598.824 enfants représentant la population de la jeunesse dans nos circonscriptions scolaires, moins celle du Cap, la proportion des enfants des deux sexes inscrits dans les écoles, est de 4.52%; celle de la moyenne des présences, de 3,03%! La répartition de 20, 30 et 50% que j'ai faite pour avoir le nombre des vieillards, celui des adultes et celui des enfants,—est forcément arbitraire. On peut cependant s'en contenter, à défaut de mieux.

Mais, sur les 700.000 petits citoyens afférents à mes 50%, il y a certainement de 20 à 30%,—mettons même 33 1/3 pour être plus large,—qui sont en nourrice ou à peu près, et pas encore en âge d'aller à l'école. Ce qui déplacerait les deux proportions des inscriptions et de la fréquentation, et les porterait respectivement à 6.03 et 4.04%. La part faite chez nous à la scolarité est dérisoire, représentée par ces deux chiffres.

Elle est plus dérisoire encore, et les 4.52 et 3.03% sont peut-être plus proches de la vérité qu'ils ne le paraissent; si l'on considère que les 1.400.000 âmes accusées par le clergé, représentent la population haïtienne estimée d'après les données fournies par les registres de baptêmes et d'enterrements des paroisses.

Or, il s'agit ici des personnes baptisées dans le culte catholique; les protestants sont donc forcément négligés dans l'approximation du clergé, ainsi du reste que les personnes non baptisées. Cela fait une contingence à ajouter aux 1.400.000, qui les augmentera dans une mesure ou dans une autre, et qui réduira, à n'en pas douter, les 6.03 et les 4.04% des inscriptions et de la fréquentation des écoles.

Mais enfin, ce que j'ai voulu mettre en évidence, et sur quoi j'entends insister, c'est le nombre vraiment trop minime des petits haïtiens auxquels nous donnons l'instruction. Puisque la statistique du Cap fait défaut, attribuons à cette circonscription les mêmes chiffres des inscriptions et des présences constatées dans celle des Cayes,—et cela, pour être le plus près possible de la triste et désolante vérité.

Cette attribution fera monter à 28.850 le nombre des enfants inscrits aux écoles, et à 19.424, le nombre de ceux qui les fréquentent. Constatation affligeante, qui m'oblige à pousser le cri d'alarme et à dire aux haïtiens: il est honteux qu'à l'état indépendant, nous comprenions si mal nos obligations

A la faveur d'une ambiance morale incroyable, des fortunes scandaleuses s'édifient en un tournemain. Les étrangers, qui sont le plus souvent les brasseurs de ces affaires répu gnantes, trouvent, dans les complicités politiques intéressées, des facilités qui rendent presque normales les spéculations les plus véreuses. **Ecoutez encore ici M. Féquière :**

« ...Il est une face caractéristique de notre situation générale, sur laquelle j'éprouve la nécessité de m'arrêter quelque peu, car j'y trouve matière à pénibles réflexions sur l'histoire économique, financière, politique et sociale de la république d'Haïti.

A la faveur de combinaisons aussi habiles que peu avouables, nous en sommes venus à désintéresser le capital des entreprises agricoles et industrielles, où le placement est toujours avantageux, à la condition toutefois que le capitaliste se donne un peu de mal et fasse quelque effort. Le placement dans les fonds de l'Etat est par contre d'un profit

dans les fonds de l'Etat, est par contre à un prompt plus immédiat, plus considérable quantitativement, et c'est là surtout que certains de nos hommes publics font valoir leur haute conception du devoir, et l'art avec lequel ils savent l'accommoder à la sauve de l'intérêt.

L'Etat haïtien se trouve le plus souvent dans une gêne corsée qui l'empêche de faire face à ses obligations les plus respectables, en particulier au service des appointements de ses employés. Il est arri-

vé parfois que, sur les douze mois de l'année, il n'a pu en payer que trois. Ce non-paiement grossit d'ordinaire outre mesure la dette flottante, et ouvre en même temps les plus larges perspectives à la spéculation.

Aux prises avec la faim, le pauvre employé tire une lettre de change sur le trésor, en la forme d'un reçu visé par le payeur du département ministériel où il émarge. Ce reçu, il va l'offrir dans le «Bord-de-mer», où les courtiers lui font la faveur de l'accepter à 10, 8, et même 5% de sa valeur nominale, soit à 95, 92 ou 90% de perte pour le vendeur af-

soit à 75,72 ou 76% de perte pour le vendeur infamé. Le généreux acheteur crédite sa caisse de la minime valeur qu'il en a fait sortir, et débite la république du montant de l'effet dont il est ainsi devenu légitime propriétaire. Cela marche de pair avec la vente de l'or américain à un change vertigineux pour qui le paie.

Lorsque, dans les compartiments des coffres-forts, il y a un bon lot d'effets publics d'un côté, et de l'autre, un superbe stock de billets de caisse, le moment est venu de liquider le tout, c'est-à-dire de faire une mirifique opération avec le Secrétaire d'Etat des Finances, sous la rubrique: «Emprunt sur place.» Le Secrétaire d'Etat, juste à ce moment-là en effet, se rappelle qu'il ne serait pas de mauvaise politique de «payer un mois aux employés du gouvernement». L'opération est lancée, on «tombe d'accord sur les conditions» qui, un peu plus ou un peu moins, peuvent s'exprimer ainsi qu'il suit:

Le gouvernement a besoin de 300,000 gourdes; l'Emprunt (avec E majuscule!) sera de 600,000 gourdes, dont moitié en billets de caisse, et moitié en

feuilles de l'exercice périmé; les 600,000 gourdes seront converties à 50% de prime faveur or, pourquoi? parce que dans l'instant même, la prime sur l'or a atteint la deux centième puissance. Il sera consenti une fois pour toutes? une commission de $\frac{1}{2}$ % en or, et la valeur convertie, augmentée de cette commission, rapportera un intérêt mensuel de $1\frac{1}{2}$ %. Affectation spéciale: P. 0,10, ou 0.15, ou 0,20 devenus livres, ou qui le seront incessamment sur café, cacao ou campêche.

Quand l'opération est ainsi mise à point, cela procure aux haïtiens le rare avantage de lire la typique information suivante, de la Secrétairerie d'Etat des finances, écrite à l'encre grasse en tête du journal officiel:

«Le Gouvernement, dans sa sollicitude (1) pour les employés publics, a décidé de payer un mois indéterminé, à l'occasion de la fête de S. E. le Président d'Haïti;—ou de la fête de l'Indépendance».

Sur quoi les quotidiens de Port-au-Prince publient de leur côté:

«*Heureuse nouvelle*»

«Nous apprenons, de source certaine, que le Gouvernement va payer un mois d'appointements aux employés et fonctionnaires publics. Cela fera naître la joie dans le cœur des serviteurs de l'Etat, qui

(1) L'expression a fait fortune: «Accorder une sollicitude» signifie, chez nous, payer un mois d'appointements aux employés publics.

vont pouvoir fêter joyeusement leur Noël et leur jour de l'an!!!»

Mais essayons, par un peu d'arithmétique élémentaire, de dégager de cette incroyable opération, le joli pécule qu'elle laisse au prêteur, en le supposant seul à en bénéficier, puisqu'aussi bien, d'après le grand livre de la dette publique, c'est lui qui passe pour avoir «couvert l'Emprunt», et c'est encore lui qui en encaisse les intérêts et amortissements.

600.000 gourdes papier, converties en or à 50%	
de prime faveur or P.....	400.000
Commission, 1½ % sur P. 400.000.....	6.000
Intérêts, 1½ % par mois, soit 18% l'an sur P.	
406.000	73.080
	<hr/>
Total or américain.....	479.080

Mais pour réaliser ces Quatre-cent soixante dix-neuf mille quatre-vingts dollars or américain, quelle valeur effective en la même monnaie le banquier a-t-il sortie de sa caisse? L'arithmétique élémentaire va encore nous l'apprendre.

300.000 gourdes d'effets publics à 10% de leur valeur, (je prends le taux le plus élevé de la série) représentant en papier-monnaie la somme de gourdes	30.000	
plus, valeur effective en billets.....	300.000	
	<hr/>	
	330.000	
converties en or à 200% de prime, soit représentation de la prime.....	220.000	110.000
Différence représentant profit réel, or américain		<hr/>
		369.080
		<hr/> <hr/>

— *Trois cent soixante-neuf mille quatre-vingts dollars, pour une mise de fonds de cent dix mille; voilà bien du 335% l'an et plus, c'est-à-dire un gain qui dispense l'heureux bénéficiaire de tout travail moins facilement et moins scandaleusement rémunérateur. Cela est clair, limpide, autant que lucratif et suggestif. Si les alchimistes avaient réussi à faire de l'or, ils l'auraient obtenu à moins bon compte, à raison de leurs débours, de leur dépense d'intelligence et de travail.*

On ne peut donc nullement s'étonner que les capitalistes en Haïti aient toujours dédaigné les entreprises agricoles et industrielles, accordant leur préférence à ces transactions fantastiques où un simple jeu d'écritures leur permet de faire une véritable transmutation d'un papier déprécié en bon or ru-tilant.

Et dans ces sortes d'affaires, le trésor haïtien se trouve avoir déboursé en fin de compte, pour payer 300.000 gourdes aux employés du gouvernement, 1.437.240 gourdes, (P. or 479.080,—convertis en gourdes à 200%), soit à bien peu près le montant de cinq mois d'appointements!... Bastiat, l'é-

conomiste avisé, avait donc bien raison: «Il y a derrière ce que l'on voit, ce que l'on ne voit pas.» (1)

* * *

De loin en loin, se manifestent des velléités de réagir contre le mal, de plus en plus en-

(1) Fleury Féquière — L'Education Haïtienne (1906) pages 304 et s.

vahissant. Quelques rares hommes, à la Chambre ou au Sénat, entreprennent d'organiser le contrôle effectif de l'Administration. Cette initiative — qui part des meilleures intentions — consiste habituellement dans le dépôt d'un projet de loi renvoyé à l'examen du Comité compétent. Un beau rapport... et puis... c'est tout. Soit que le feu sacré des apôtres d'un jour s'éteigne avec la dernière période du morceau qui obtient généralement, en séance publique, un grand succès de lecture, soit que le Gouvernement considère l'initiative comme une ma-

nœuvre déguisée des «ennemis de la paix publique» — et l'on sait ce que cela veut dire — le projet de loi, avec toutes sortes de fleurs et de couronnes, bénéficie presque toujours d'un enterrement de première classe, ou bien sombre dans le silence comme un complot avorté. Un tel sort fut celui du projet de loi additionnelle à la loi du 16 septembre 1870 sur la Chambre des Comptes. Mais le rapport fait au Sénat à ce sujet par M. le Dr. Nemours Auguste, qui fut, un peu avant la grande guerre, notre Ministre à Paris, contient des remarques et des réflexions qui affirment, plus que jamais, le règne «des abus les plus effrontés».

« ...C'est en vain que nous voudrions échapper à la loi de notre nature, et aux influences qui nous dominent. C'est en vain que nous voudrions nous réfugier dans une indifférence dédaigneuse des faits douloureux, et des questions graves qui sollicitent l'attention générale, nous ne pouvons fermer ni nos

l'attention générale, nous ne pouvons fermer ni nos yeux à la lumière, ni nos oreilles aux cris de détresse qui retentissent partout.

La place éminente que vous occupez dans la Représentation nationale vous impose de sévères obligations. Vous ne pouvez ni vous dérober à l'étude des causes de nos désastres financiers, ni refuser votre solution au problème qui se pose devant la génération actuelle.

Le peuple, qui a les yeux sur vous, sait que rien ne peut vous soustraire au sentiment de votre devoir.

En dépit des soucis qui nous assiègent, en dépit du deuil que des gens qui n'ont jamais eu foi dans l'avenir de leur patrie, semblent vouloir déjà mener des libertés publiques, en dépit des murmures presque menaçants qui sont un jour venus mourir à vos pieds, et qui ont ressemblé de si près à des crépitements de mousqueterie, vous ne faillirez pas à votre rôle, vous ne trahirez pas votre mandat.

Nul ne peut feindre d'ignorer le désastre qu'a causé à nos finances non seulement la faute de ceux qui détenaient alors le Pouvoir, mais l'insuffisance de l'instrument calculé pour servir de frein à leurs ambitions, et d'obstacle à leurs entreprises.

Nul ne peut fermer l'oreille au retentissement qu'a eu la découverte des faits mis au jour par la Commission d'Enquête. Si nous n'avons pas encore à porter sur eux un jugement, ils nous appartiennent par le désarroi où ils ont mis la fortune publique, qui relève de notre examen. Et comme il ne saurait nous suffire de les flétrir, parce que la flétrissure du crime était depuis longtemps escomptée par le criminel, nous devons remplir au moins notre office de Législateurs, et rechercher quelles mesures pourraient le plus sûrement en empêcher le retour.

Ces préoccupations, Messieurs, ne sont pas nouvelles; et c'est ne rien vous apprendre que de vous rappeler qu'à bien des reprises, les inquiétudes de ceux qui nous ont précédés ont égalé nos soucis actuels.

Trois fois en moins de quarante ans, les mêmes abus ont engendré les mêmes inquiétudes. Trois fois devant des désastres du même ordre, ou un dérèglement administratif pareil, le Corps Législatif librement sorti, et par un hasard heureux, du vote populaire, s'est posé le même problème, et a essayé de le résoudre par des méthodes analogues. Et ce problème, le voici dans sa formidable simplicité:

Quelle forme donnerons-nous au contrôle de notre Administration, pour qu'une barrière infranchissable soit opposée à la fraude, et que les dilapidateurs, en embuscade sur les marches de nos finances, ne puissent plus les envahir et y faire main basse?

Et à ces trois dates, en 1867, en 1870, et à l'heure actuelle, le Corps Législatif a répondu en ayant recours aux mêmes procédés, et en remontant aux mêmes principes. Il crut que le contrôle mieux établi de l'Administration arrêterait par sa seule vertu le désordre qui régnait partout, que seul il pourrait asseoir la liberté, et faire reculer le despotisme. Il tourna donc ses regards vers la Chambre des comptes.

En 1867 et en 1870, on fortifia son autorité, on étendit ses attributions, et l'on pensa enfin avoir assuré l'indépendance de ses Membres, en faisant concourir à leur nomination le Sénat, la Chambre des Représentants et le Pouvoir Exécutif.

Une expérience trentenaire nous a démontré que les précautions prises étaient insuffisantes. Elle nous a laissé voir que l'œuvre édiflée sur de si patriotiques illusions était pleine de fissures par où pénétraient les abus les plus effrontés.

L'indépendance de la Chambre des Comptes n'a pas résisté aux assauts de ceux qui savaient si bien comment on demande et comment on obtient des services; elle ferma les yeux à tout pillage du Trésor. Elle ramena son ambition au rôle réduit d'une simple Cour d'Enregistrement; et pendant qu'elle regardait de très loin, et avec un respect auquel ne

se mêlait aucune curiosité indiscreète, les comptes des Secrétaires d'Etat, elle pensa avoir bien mérité de la patrie, en portant sa plus vigilante attention, et en réservant toute sa critique aux irrégularités des Administrations de l'Enregistrement et du Timbre!

EN POSANT LES JALONS...

205

Le mal fut si profond qu'un des fondateurs de la loi de 1870 pouvait écrire:

*«La Chambre des Comptes n'exerce aucun
«contrôle sérieux sur les finances de l'Etat. C'est
«une vérité devenue banale à force d'être dite et re-
«dite, et dont la Chambre des Comptes elle même
«convient très aisément.*

*«...Le plus homme de bien parmi nos fonction-
«naires se contente de ne pas faire de mal; quant à
«le dénoncer, quant à en poursuivre la répression,
«c'est inutile, c'est insensé, c'est surtout dangereux:
«de là, les réticences calculées et les omissions volon-
«taires, qui font du rapport de la Chambre des
«Comptes sur le Budget de l'exercice 1894-1895
«un document non seulement incomplet, mais faux
«dans certaines parties qui exigeraient une exposi-
«tion méthodique et claire.*

Lorsqu'un pareil jugement a été porté sur un Corps aussi haut placé dans la hiérarchie administrative, l'hésitation n'est plus permise; il faut le réformer ou le dissoudre.» (1)

* * *

Les romans de M. Fernand Hibbert ont une incontestable valeur documentaire. Il y a là de savoureuses petites histoires haïtiennes qui sont presque de l'Histoire d'Haïti. On

(1) Rapport au Sénat sur le projet de loi additionnelle à la loi du 16 Septembre 1870 sur la Chambre des Comptes (Mai 1904).

trouve dans *Séna*, aussi bien que dans *Romulus* et dans *Les Thazar*, une bonne partie de la psychologie de notre crise nationale. Ces deux livres ont, en quelque sorte, fixé une atmosphère et tracé le plus fidèlement possible l'état des mœurs environnantes. M. Hibbert est donc un témoin important, et sa déposition ne sau-

rait être passée sous silence. Au sujet des documents de cette nature, Stendhal disait :

«Ici il faut faire abstraction de toute considération littéraire. Je ne leur demande qu'un témoignage sur leur siècle». (1)

Par la qualité et le choix de leurs observations si pénétrantes, les romans de M. Hibbert nous révèlent tout l'esprit du milieu, nous livrent l'âme des citoyens qui sont les rouages de la machine politique. Et les types présentés ne sont pas des personnages de fiction. Ils sont vivants. Les contemporains les coudoient. D'ailleurs, ça et là, M. Hibbert formule lui-même des jugements catégoriques.

A propos de Lionel Brion qui veut édifier une fortune honnête, nous avons ce trait cinglant :

(1) De l'Amour, page 259, cité par M. Charles Brun dans son livre *Le Roman Social en France au XIXème siècle*, page 15.

« ...Ce qui est difficile, — soyons franc! — presque impossible dans notre pays où le travail de l'Haïtien est suspect à l'Haïtien, la fortune de l'Haïtien suspecte à l'Haïtien, et où enfin, dans l'ombre, est croupie l'immonde tourbe des Envieux et des Incapables jappant après tout ce qui a une valeur!

« Interrogez un Grec, écrivait Edmond About, « il y a cinquante ans, interrogez un Grec sur tous les grands noms de son pays, il n'en touchera aucun sans le salir... »

« Il y a au moins un côté par où nous ressemblons aux descendants du peuple le plus artiste que le monde ait eu: Consolons-nous. » (1)

La tendance de l'esprit haïtien de ne jamais croire à aucun sentiment désintéressé est ainsi marquée:

« En effet, soyez bon, généreux, charitable, indulgent pour les fautes d'autrui, et, vous rendant compte du néant et de la tristesse de la vie, cherchez à vous ennoblir par une étincelle d'idéal, à vous élever au-dessus de vous-même et des petites gens d'alentour, croyez à l'amour, à l'amitié, à l'honneur, on parlera de vous comme d'un fou!

En revanche, soyez un calomniateur et un lâche, recherchez par les moyens les plus répugnants le pouvoir et l'argent, réussissez; tout le monde sera

(1) Fernand Hibbert — **Les Thazar**, scènes de la vie haïtienne, (1907 page 15).

d'accord pour reconnaître combien vous êtes «un homme sérieux», et quand on parlera de vous, on dira avec admiration: «Voilà un garçon d'avenir... très pratique... beaucoup d'étoffe!»

Cette perturbation du sens du jugement a sa cause naturelle dans ce fait que nous sommes des descendants d'esclaves — et il est peut-être temps que nous songions à donner, par l'exemple, un éclatant démenti à cette conclusion sociologique que «les races d'esclaves engendrent des âmes esclaves, cruelles pour les faibles, dociles aux forts.» (1)

Et ces pages pleines d'émotion qui disent toute l'horreur de notre régime de pur arbitraire avec ses hontes et ses crimes:

« — Pour ma part, dit Remo, je crois que nous ferions mieux de nous préoccuper du sort des nègres de chez nous que de celui des nègres des Etats-Unis. A part que nous sommes extrêmement en retard au point de vue politique et économique, puisque nous sommes à l'opposé de la doctrine qui est l'honneur du monde civilisé, c'est-à-dire la réduction du coût de la vie pour le plus grand nombre et la mise à la disposition des travailleurs, au plus bas prix possible, des objets de première nécessité—mais encore toute pitié sociale semble être absente de nos cons-

(1) Fernand Hibbert — *Les Thazar*, page 25.

EN POSANT LES JALONS...

209

« — *Si!... interrompt M. Baudouin.*

« — *Tous ceux qui ont voyagé dans l'intérieur d'Haïti, continua Remo, racontent qu'à chaque coin de route on se heurte contre des croix en bois, surmontées chacune d'un de ces grands chapeaux de paille que portent nos campagnards: ce sont les tombes de meurt-de-faim exécutés, Dieu sait par suite de quelles abominables tortures, pour avoir dérobé une banane! Avant de nous attendrir sur les victimes de la violence dans d'autres contrées, commençons par respecter la vie humaine chez nous. Tuer ou même maltraiter quelqu'un parce qu'il a volé pour manger, me paraît être le comble de la cruauté.*

« — *Si!... approuva M. Baudouin.*

« *Cresson ajouta:*

« *J'ai entendu à la Chambre haïtienne, le député Charlot déclarer que nos chefs de section sont tous*

des voleurs et des assassins. En effet, ces êtres-là ne vivent que de rapines et de crimes...

«Souvent, poursuit Remo, il m'arrive de croiser dans les rues de Port-au-Prince, conduits par des «Force à la loi» des hommes d'âme, d'os et de chair comme moi, avec le visage ensanglanté, tuméfié, horriblement enflé sous les soufflets que leur ont appliqués des tortionnaires exercés, pour les porter à avouer un larcin que souvent ces malheureux n'ont pas commis... Lorsque je fais de ces rencontres, ce que je souffre, je ne puis trouver de termes pour l'exprimer. Je souffre dans ma sensibilité,

dans mon orgueil d'être sentant, dans ma croyance au bien possible — car enfin, dans les autres, c'est soi-même qu'on respecte, qu'on aime ou qu'on plaint... (1)

La définition du régime politique haïtien se trouve dans la bouche d'un Français, Jules Ravet, dans les amusantes circonstances suivantes :

« — *Ah! Madame, gémit Ravet, avec accablement, ridicules ou non, on voit toujours les mêmes gens. Et je me dis avec effroi que si je demeure dix années, vingt années dans ce pays, tous les jours... tous les jours, je continuerai à voir ces mêmes gens, qui me diront toujours les mêmes choses... si vous croyez que c'est amusant!*

« — *C'est pourtant ainsi partout.*

« — *Jamais! voulez-vous me permettre un exemple entre cent?*

« — *Nous vous écoutons, Monsieur.*

« *Ravet assura son binocle et parla ainsi:*

« — *Je sors ce matin à sept heures et demie. Dans le tramway, qui est-ce que je rencontre? Monsieur Cresson... Madame Thazar pensa: Robert ne l'a donc pas trouvé chez lui, je m'explique qu'il ne soit pas encore de retour, il le cherche en ville.*

« — *Monsieur Cresson, continuait Ravet, qui me serre la main et raconte une histoire qu'il a déjà*

(1) Fernand Hibbert — *Les Thazar*, pages 94 et 95.

Rue régler une affaire; de là, je me rends Place Geffrard. Je n'y ai pas plutôt mis les pieds que quelqu'un me touche l'épaule: je me retourne, c'est Monsieur Cresson qui me serre encore la main et veut savoir quelles sont les dernières nouvelles. Et le voilà qui chemine à côté de moi: s'inquiète où je vais et finalement m'offre un grog... Je refuse, il insiste, je maintiens poliment mon refus, il se fâche: alors j'accepte! Il m'entraîne dans un café et me fait faire la connaissance d'un tas d'individus en costumes d'hiver, qui m'interrogent tous d'un air mystérieux: quelles nouvelles? Où veulent-ils que j'en prenne, moi, des nouvelles! ils désirent savoir si le cabinet va se retirer ou non, comme s'il y avait le Gouvernement parlementaire en Haïti! Ils ignorent même sous quel régime politique ils vivent! Du reste, ils sont convaincus qu'Haïti est une démocratie... Aussi leurs pauvres esprits s'effarèrent lorsque j'émis cette évidence: Haïti, c'est une despotie militaire! (1)

Et voici une scène, presque photographiée, tant elle est exacte, qui donne une idée de la grossière et stupide organisation de l'espionnage politique:

«...Remo annonça avoir vu Lamertume en pom-pier. L'on s'en étonna. Décidément M. Horion s'occupait de trop de choses. Aline éleva la voix en sa faveur.

(1) Fernand Hibbert — **Les Thazar**, pages 143 et 144.

« — Je trouve ça très bien de sa part de se dévouer ainsi à la communauté. En somme, Lamertume n'est pas obligé de s'exposer à être écrasé par une maison qui s'effronde, ou à attraper une pleurésie en combattant le feu...

« — Mais, dit Remo en souriant, Lamertume est un pompier tout à fait anodin. C'est lui qui, planté au coin de la rue des Miracles soufflait toute la nuit dans une trompette, rendant ainsi plus sinistre le sinistre.

« A ce moment, Cresson qui se promenait sous la grande galerie — attendant avec une certaine impatience le mot sacramentel : *Madame est servie!* — Cresson venait de s'arrêter dans l'embrasement d'une porte du salon, en donnant à son visage une expression de navrement d'un comique formidable.

« On s'esclaffa :

« — Mes enfants, gémit-il, un rasoir!

« En effet, un monsieur à jaquette d'azur, traînant d'in vraisemblables éperons, traversait la galerie et pénétrait dans le salon. Personne ne le connaissait. Il salua en se nommant avec fierté :

« — Je m'appelle Rockfort...

« Le salon entier — moins M. Baudouin — éclata d'un franc éclat de rire.

« L'inconnu ne broncha pas.

« Quand il put se faire entendre, il reprit :

« — Rockfort Aimable jeune, des Côtes-de-Fer. Et sans autrement se gêner, il s'installa commodé-

Et sans aucunement se gêner, il s'installa commodément dans un fauteuil.

« On la trouva mauvaise.

« M. Thazar — qui avait à un haut degré le sentiment de tout ce qu'il ne faut pas dire — M. Thazar émit avec bienveillance :

« — J'ai connu un Rockfort à la Constituante de 1889. C'était votre père ?

« — C'était mon oncle, répliqua l'inconnu enchanté qu'on lui eut posé une question. J'ai perdu mon père en 1868. J'avais six mois. Je dois vous dire que si je suis né aux Côtes de Fer, c'est surtout à Jacmel que j'ai toujours habité.

« Et cela fut dit avec une teinte d'orgueil fort prononcée.

« L'homme ajouta :

« — Je n'ai quitté Jacmel qu'en 1883, avec ma mère, et j'habite Port-au-Prince depuis lors.

« — C'est plein d'intérêt, soupira Cresson.

« — D'ailleurs, ma mère vit encore, continua l'inconnu, et je suis enfant unique.

« — C'est extrêmement touchant, resoupira Cresson.

« On sourit et un silence glacial s'étendit dans le salon. L'Inconnu semblait très à son aise. Madame Thazar, qui était occupée dans la salle à manger à préparer le hors-d'œuvre, parut à ce moment, suivie de Madame Apice qui avait été l'avertir de l'arrivée du fâcheux.

« — Que désirez-vous, Monsieur? demanda-t-elle avec hauteur.

« — Je suis Rockfort Aimable jeune, général de division, aide-de-camp honoraire ..

« — Bref, Monsieur, bref! — s'impatienta Madame Thazar.

« Rockfort qui s'était levé, se rassit tranquillement et la voix haute, sûre, parla ainsi:

« — Je n'aime pas à sortir le dimanche, comme vous me voyez là... d'ordinaire, je reste chez moi le dimanche... c'est ce jour-là que je me repose... c'est ce jour-là que je me baigne... c'est ce jour-là que je me purge... c'est ce jour-là que je nettoie la maison...

« — Eh bien, pourquoi n'y êtes-vous pas resté aujourd'hui? demanda Madame Thazar énermée.

« — Parce que, reprit Rockfort, j'ai entendu une parole, hier... et j'ai tenu à venir ici moi-même pour vous mettre en garde contre une combinaison visant quelqu'un qui vous touche de près. Ma visite n'a pas un autre but — car bien que vous ne me connaissiez pas, moi je vous connais et j'ai toujours eu une grande sympathie pour votre personne et pour toute votre respectable famille.

« Madame Thazar haussa les épaules.

« Mais M. Baudouin, qui, depuis l'arrivée de l'inconnu, n'avait cessé de verdigriser, suait maintenant à grosses gouttes. Il s'approcha de Cresson avec qui il échangea quelques paroles rapides. Cresson devint grave.

« — Un alguazil, dit-il, diable!

« Et tous deux abordèrent Madame Thazar. M. Baudouin expliqua que Rockfort était un individu très dangereux et que, sûrement, on l'avait «envoyé».

« — Pourquoi faire?

« — Sans doute qu'on a pris ombrage de votre réception de ce jour.

« — Par exemple! Est-ce que je me mêle de politique, moi?

« — Ça ne fait rien.

« La vérité est que le successeur de M. Baudouin à l'Intérieur savait que celui-ci «intriguait» contre lui, et il le lui rendait. Informé du déjeuner de Madame Thazar et que M. Baudouin devait y être «grand membre», le ministre en fonction s'était empressé de faire entendre à qui de droit que ce déjeuner était un «confiolo», et que tout ça «c'était la conspiration du général Baudouin qui s'étendait comme une tache d'huile». De là, la mission de Rockfort — consistant à se faire accepter chez les Thazar quand même, afin de pouvoir surveiller les menées de M. Baudouin. »(1)

* * *

Le 1er Mai 1908, un cri d'alarme tombait de l'autel de la patrie, à Port-au-Prince, devant un grand concours de peuple assemblé sur la place Pétion pour la solennité traditionnelle consacrée à l'Agriculture. Laissant là les inoffensifs paysans, le Magistrat communal, obligé de discourir, selon l'usage, s'adressa à la partie

(1) Fernand Hibbert — Les Thazar, pages 202, 203 et 204.

de l'auditoire qu'il estimait pouvoir mieux l'entendre et parla de quelques erreurs et préjugés qui ravagent la société haïtienne. Les gens clairvoyants, — ils étaient encore assez rares — considéraient comme un devoir patriotique de saisir toutes les occasions de montrer le danger, de mettre le doigt sur nos plaies, dans l'espérance d'une réaction bienfaisante qui enrayerait la crise où nous allions sombrer. Les politiciens de tous les camps continuaient à faire la sourde oreille ou à ne pas comprendre. Et la grande marée corruptrice, obscurantiste et révolutionnaire, montait, montait toujours...

«...Que ce soit le milieu familial qui, dans un esprit commun à toutes les catégories sociales, se préoccupe moins de faire des hommes, dans la belle acception du mot, que de développer, dès l'heure même des premières tendresses maternelles, les variétés latentes des progénitures grandies dans le dédain des rudes et saines besognes où peinent les braves gens pour l'aise des Nations; que ce soit l'enseignement qui méconnaît les conditions de notre vie, qui habitue les enfants à une sorte de piaffe intellectuelle au lieu de les armer pour les nécessités et les besoins inéluctables de l'existence,—cet enseignement sur le tronc débile duquel des pédagogues raisonneurs veulent toujours greffer des programmes européens au

lieu d'y introduire un esprit à la fois local et pratique, ce qui traduirait peut-être trop prosaïquement les besoins haïtiens; que ce soient les mœurs qui ont hiérarchisé le travail,—qui, adoptant l'idée maîtresse du régime esclavagiste, ont fait le départ entre un prétendu travail supérieur (celui des bureaux, des écritures, des professions libérales, du commandement, etc.) auquel s'adonnaient plus particulièrement les maîtres, et un travail inférieur, ayant, croit-on, un caractère dégradant (celui de la terre, des ateliers, des usines, etc.) qui était réservé aux esclaves;—que ce soient enfin les prophètes qui, par un certain besoin de succès faciles, lancent à la foule, dans une langue encore inconnue — la langue française — des déclamations où reviennent comme un leit-motiv les grands mots de liberté et d'égalité, sans dire que c'est le travail, le travail personnel, le travail effectif des individus qui conditionne cette liberté et cette égalité, — que liberté et égalité ne sont pas des choses spontanées, que ce sont des résultantes et des résultats, résultantes d'une éducation, résultats d'un progrès social, disons mieux, de la formation d'une conscience sociale, — qu'on

n'en fait pas naître le sentiment à coup de lois et de constitutions; — chacun de ces facteurs pris isolément et l'un renforçant l'autre, a contribué à fausser l'esprit national, à fourvoyer notre jeune société. (1)

Discours de M. Sténio Vincent, prononcé le 1er Mai 1908.

(Voir **Le Matin**, de Port-au-Prince, 4 Mai 1908.)

Ce sont les femmes, les vieillards et les enfants qui assurent la récolte de café dont tout le monde vit. Le paysan est condamné presque à perpétuité à un service militaire atroce et ne retourne de temps en temps à sa terre que selon le bon plaisir de tel ou tel général. Dans les villes et dans les bourgs, l'haïtien, qui n'est pas fonctionnaire civil ou militaire, attend son tour, et, s'il a une occupation, ce n'est généralement qu'un pis aller. Entre temps, il s'enlise dans les pires intrigues politiques, barbote dans les plus basses flagorneries, les déla-

tions, les espionnages, et le plus souvent n'évite la fusillade que par l'exil ou la révolution. Pendant ce temps-là...

«...Pendant ce temps, les étrangers, venus de partout pour la conquête légitime et naturelle de la Vie, encombrant toutes les avenues de l'activité sociale: Voyez un peu:

La banque est allemande.

Les commis de banque sont allemands.

L'enseignement est français. Il est de plus en plus congréganiste.

Le commerce d'importation et d'exportation est allemand, français, anglais, américain et syrien. De vagues commerçants haïtiens se trouvent mêlés à cette sauce cosmopolite — une sauce blanche — comme deux ou trois grains de poivre qui y seraient tombés par mégarde.

Le clergé catholique est français. Nous sommes redevables à quelques séminaires bretons de pourvoir à nos besoins spirituels.

Le clergé protestant est anglais ou américain. C'est l'œuvre des Missions de Londres et de New-

York qui assure la catéchisation biblique d'une partie de notre population.

Le personnel technique de notre marine et de nos modestes services de transport est allemand, américain et français.

La cordonnerie est cubaine et italienne.

L'horlogerie et la bijouterie sont italiennes.

La confection pour hommes est surtout cubaine.

La carrosserie est jamaïcaine.

Les quelques usines que nous avons çà et là pour la préparation du café et du cacao, — les deux ou trois plantations quelque peu organisées, tout cela est aux mains des étrangers.

Nous sommes tributaires de la République Dominicaine pour les biftecks que nous mangeons. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, une guerre éclatait entre nous et la République-sœur, nous serions tout bonnement privés de viande, puisque nous tirons d'elle exclusivement toute la consommation de nos abattoirs. (1)

*
* * *

Dans son livre *Le Mal d'Haïti*, notre éminent compatriote, le Dr. Léon Audain, apporte

(1) Même Discours. V. *Le Matin* 4 Mai 1908.

une série d'observations et de constatations symptomatiques de la dégénérescence dont nous sommes atteints. Elles ont leur place naturelle dans ce dossier de la crise haïtienne. Voici d'abord le mobile révolutionnaire et le pourquoi des guerres civiles :

« Dans les convulsions dont nous sommes parfois secoués, ne cherchez presque jamais un noble mobile : les grands sentiments ont disparu ! Les citadins luttent les uns contre les autres le plus souvent pour ce qu'on nomme vulgairement : l'Assiette au beurre.

« Vivant isolés les uns des autres, n'ayant aucun quotidien qui les tienne réellement au courant des faits nationaux qui devraient les intéresser, pensant différemment suivant les localités qui les ont vus naître, se méfiant les uns des autres, de villes en villes, n'attendant qu'un moment favorable pour se précipiter les uns contre les autres et faire sentir le poids de leur épée, les citadins forment des groupements le long de nos rivages, sans cohésion réelle.

« Cette division profonde entre l'homme de la ville et le campagnard a, pour parler franchement, détruit l'unité nationale. Si devant la menace d'un danger commun, les citadins plus instruits, ayant une conception moins vague de l'idée de patrie sont à la rigueur, susceptibles de s'unir et de combattre ensemble, comment croire qu'ils pourront entraîner à leur suite le gros de la population d'Haïti ? Qu'a-t-elle à redouter d'une invasion étrangère ? L'escla-

vage étant aboli par les grandes nations (le campagnard le sait malgré son ignorance) quel intérêt si grand a-t-il donc à défendre? Qu'est-il? Que fait-il? En quoi participe-t-il au gouvernement du pays?

Pour n'avoir aucune instruction, le campagnard n'en est pas moins roublard. Consentira-t-il à tirer les marrons du feu pour les citadins? Il est permis de poser ici un immense point d'interrogation. (1)

Les beautés du système militaire n'ont jamais été mieux décrites que dans le clair et simple exposé suivant:

« Le système militaire a été chez nous de tous temps organisé avec un luxe incomparable et l'autorité des agents militaires est presque sans bornes.

« Au-dessous du Chef de l'État et nommés par lui se trouvent les délégués départementaux, les commandants d'arrondissement, les commandants de place et tout au bas de l'échelle les chefs de section.

« Je ne m'occuperai pas des premiers parce qu'ils n'ont qu'un rôle indirect dans la question que je traite, se trouvant moins en rapport avec les hom-

truite, se trouvant moins en rapport avec les hommes de la campagne que les chefs de section et leurs redoutables auxiliaires, les «champêtres».

« Le chef de section, un individu ne sachant, le plus souvent, ni lire ni écrire, a un uniforme mi-

(1) Dr. Léon Audain — *Le Mal d'Haïti*, page 78.

litaire pour les grands jours, les jours de parade. Il ne porte habituellement que le képi, comme insigne de son autorité, et le coco-macaque.

« Il a un secrétaire, sorte de greffier chargé de dresser les procès-verbaux. Plat et rampant devant son supérieur hiérarchique immédiat, le commandant de la Place, le chef de section a sur les campagnards placés sous sa juridiction une autorité presque absolue. On comprendra sans peine l'étendue de ses pouvoirs, si on veut bien se rappeler la difficulté des communications et la tendance héréditaire de notre race à l'arbitraire et à l'oppression.

« Le chef de section assure les corvées. Lorsque, par exemple, un grand travail national, telle la réparation d'une route assez rapprochée de la ville devenue réellement impraticable, ou une corvée par-

ticulière, tel le nettoyage des écuries d'un grand chef ou le sarclage de ses jardins, exige le concours d'un nombre imposant de bras, les chefs de section arrêtent les campagnards qu'ils expédient sous la surveillance de quelques gardes champêtres, sur le lieu du travail, en longues files d'hommes se tenant les uns les autres, qui, par le pan de leur blouse, qui, par la ceinture de leur pantalon. Les hommes n'ont droit, durant la corvée, ni à une rétribution pécuniaire, ni même à la nourriture: c'est une variété de travaux forcés à temps pour innocents.

« Une autre de ses attributions les plus importantes est, en temps de paix, le recrutement des soldats pour le service militaire ou pour la parade des premiers dimanches de chaque mois. Malheur aux

récalcitrants! Après la volée réglementaire, ils sont conduits à pieds, ficelés comme des saucisses, à la Place la plus voisine, où, dans l'obscurité du «carcere duro», ils apprennent à méditer sur la noblesse du métier des armes et à l'aimer.

« Il est également chargé de poursuivre et d'atteindre les déserteurs. La vengeance est le plaisir

des Dieux, elle est aussi celui du chef de section, et lorsqu'après des chasses on ne peut plus mouvementées et pénibles, il réussit à capturer le soldat-marron, inutile d'insister sur le quart d'heure qu'il doit passer.

« En temps de guerre, le chef de section fait des levées d'hommes qu'on expédie sous bonne escorte dans les villes voisines. Tout est également bon à porter le fusil. Voici cheminant l'un derrière l'autre et se tenant étroitement enchaînés l'imberbe adolescent et le vieillard que les ans ont blanchi; l'homme robuste et le valétudinaire; le formidable géant et l'insignifiant pygmée, dans des accoutrements aussi pauvres que variés. Ils ne savent le plus souvent ni pour qui ni pour quoi ils vont se battre. La plupart d'entre eux n'ont jamais touché à un fusil. Arrivés à la Place, on les arme: ils formeront l'avant-garde de l'armée. Chose curieuse, dans les époques de troubles, les révolutionnaires aussi bien que les autorités constituées, se livrent à ces levées d'hommes.

« Les plus malins de ces volontaires involontaires trouvent toujours le moyen, jetant képi et fusil, de «boiser», expression créole qui signifie

chercher un refuge dans les bois. Les autres, étroitement surveillés, marchent à l'ennemi, échangent avec lui le plus grand nombre de coups de feu possible et arrosent parfois de leur sang, en mourant, innocentes victimes de passions auxquelles ils sont étrangers, la fertile terre d'Haïti.

« Ce n'est pas tout : le chef de section distribue la justice, règle les différends, condamne ou absout les parties, sans appel. Il impose aussi les malheureux que leur triste destin a placés sous ses ordres : impôts en argent, en bêtes ou en vivres, selon son bon plaisir. Et il arrive ceci : c'est que pour avoir le moins possible à donner, le paysan travaille le moins possible, d'où une production agricole de moins en moins abondante. Malheur à ceux qui résistent à l'autorité du chef de la section ! Des ennuis, des vexations, des tourments de toutes sortes l'attendent contre lesquels il est incapable de réagir. Comme en France, la parole du gendarme fait foi.

« Je ne critique personne ; je signale simplement une organisation défectueuse qui existe depuis un très grand nombre d'années et à laquelle il serait certainement bon qu'on remédiât dans l'intérêt supérieur de la Patrie haïtienne. Les abus sans nombre commis dans des régions parfois fort éloignées n'arrivent souvent pas jusqu'aux autorités supérieures trop haut placées pour voir ce qui se passe en bas. » (1)

Dr. Léon Audain — op. cit., pages 81 et s.

Les Gouvernements fonctionnent pour la satisfaction des appétits de ceux qui les composent. Ils ne s'embarrassent pas d'aspirations. Ils ne pensent qu'à l'heure présente et les perspectives de l'avenir leur échappent. Pour mieux exploiter la nation, ils en font une ennemie. Ils asservissent pour être les maîtres. Leur besoin s'en trouve ainsi simplifiée, et il est impossible de ne pas reconnaître quelque logique et quelque franchise dans ce cynisme.

Avec autant de précision dans l'idée que de clarté dans l'expression, le Dr. Léon Audain met en lumière cette conception néfaste du pouvoir :

« D'une façon générale, les gouvernants n'ont aucune confiance dans les gouvernés et vice versa.

« Il en est résulté une situation absolument anormale: les gouvernements haïtiens sont isolés de la nation et règnent à leur su ou à leur insu contre la nation. Quelle est la cause déterminante de cette méfiance réciproque?

« Je ne crois guère me tromper en affirmant qu'elle provient de la suppression totale des libertés politiques et de l'accaparement brutal de toutes les

fonctions publiques électorales par nos gouvernants. Portés au pouvoir par le sabre ou l'argent, c'est-à-dire par la violence ou la corruption, ils ne peuvent s'y maintenir que par l'arbitraire et l'oppression,

c'est-à-dire par le système gouvernemental le plus déprimant que l'on puisse imaginer.

«Les conséquences pour ainsi dire fatales de cette méfiance sont faciles à tirer: la nation opprimée se désintéresse du gouvernement avec lequel elle devrait être intimement unie; le gouvernement, de son côté, prend contre la nation toutes les mesures propres à s'assurer une stabilité qu'il considère comme indispensable. Cet antagonisme provoque des effets fort surprenants pour qui ne comprend pas la division néfaste dont souffre notre pays. C'est ainsi que, sous un règne passé, on a pu voir, o horreur! la nation se réjouir de l'abaissement moral de son gouvernement, comme si les soufflets que l'Étranger a pu, contrairement au droit du faible, donner au gouvernement d'Haïti, n'atteignent pas en même temps Haïti toute entière. Et on a pu constater qu'à l'heure pathétique où le gouvernement au-

te qu'à l'heure patriotique où le gouvernement aurait eu un besoin urgent de la nation, qu'à cette heure où comme sous Dessalines la nation toute entière eût dû se lever, la nation ne bougea pas et laissa le gouvernement, forcément impuissant, régler lui-même ses affaires, comme il l'entendait.

Cette déplorable division entre les gouvernants et la nation a été une des causes les plus puissantes de l'effacement, j'ose plutôt espérer de l'atténuation momentanée, du sentiment de patriotisme de l'Haïtien.» (1)

(1) Dr. Léon Audain — **Le Mal d'Haïti**, page 86 et s.

Et voici, après ces substantiels aperçus, un simple vœu qui est presque une prophétie :

«Il serait à souhaiter qu'Haïti adoptât d'elle-même, sans y être forcée par aucune intervention étrangère, le Gouvernement civil.» (1)

Une note exacte sur la liberté d'écrire :

«Haïti n'a joui de la liberté de la presse que sous de très rares Gouvernements et seulement dans les périodes d'interrègne présidentiel.»

(1) Dr. Léon Audain — Op. cit., page 33.

...Des questions de personnes plutôt que le farouche amour des libertés idéales ont mis les Haïtiens cent fois aux prises les uns avec les autres. Dans cette pente fatale, il faut s'arrêter: on perce l'isthme de Panama; de moins en moins Haïti reste isolée; de tous les côtés, et de plus en plus, on convoite l'héritage légué à leurs neveux par les hommes de 1804. Voilà pourquoi il faut se serrer plus que jamais autour du drapeau, autour du gouvernement qui, seul, peut assurer la paix. Il est banal de le répéter, mais il est toujours excellent de le répéter: c'est à son ombre tutélaire que grandissent les nations maîtresses de leurs destinées, populeuses, industrieuses, riches en capitaux de toutes sortes, n'ayant point à redouter les attaques des voisins puissants, elles peuvent être folles à loisir. Alors, plus que jamais, elles restent sages. Lorsqu'elles sont encore pauvres, inexpérimentées, qu'elles sont entourées de puissants voisins qui se montrent avides des dépouilles des faibles, elles ont pour devoir d'écouter la voix de ceux qui leur crient chaque jour sans se décourager, sans se lasser, que toute folie mène à la mort.

Louis Joseph Janvier — *Les Constitutions d'Haïti*, page 617.

...Il faudra de deux choses l'une: ou Haïti passe sous une domination étrangère, ou elle adopte résolument les principes au nom desquels j'ai toujours lutté et combattu.

Et cette autre qui explique bien des choses :

«*Les Gouvernements d'Haïti, sauf de très rares exceptions, n'ont pas utilisé dans les mesures qu'il eût fallu, les forces intellectuelles et morales de notre pays pour son relèvement.* (1)

Cette inutilisation des compétences est l'une des plus curieuses caractéristiques du système. Plus un homme se spécialise dans une branche de l'activité administrative où, à la longue, il fournirait le meilleur rendement pour l'intérêt général, plus on s'efforce de l'en écarter. Cela est poussé jusqu'à la fantaisie la plus échevelée. Il n'est pas rare, dans ces conditions, de voir des gens commencer les carrières les plus délicates à soixante ans passés. Si notre Gouvernement n'avait pas ce culte de l'incompétence, comment pourrait-on faire plaisir aux *camarades* dans la république des compères?... Presque toujours, la première pensée d'un homme politique haïtien, président, général ou ministre, est de caser les pa-

Car au vingtième siècle et dans l'hémisphère occidental, aucun peuple ne peut vivre indéfiniment sous la tyrannie, dans l'injustice, l'ignorance et la misère.

A. Firmin — *L'Effort dans le Mal* (1911), page 34.

(1) Léon Audain — *Op. cit.*, page 34, note

rents, les amis, ceux qui ont avec lui des rapports de consanguinité ou autres affinités plus ou moins avouables...

* * *

Tous ceux qui ont fréquenté M. Camille Bruno savent quel touchant entêtement mettait ce bon vieillard à poursuivre le bien qu'il voulait... Il avait su traverser les pires ambiances sans rien perdre de son enthousiasme juvénile. Sa belle tête blanche a porté des rêves jusqu'au bout, et, dans ses petits yeux fins et clignotants, il y avait des lueurs qui décourageaient les pessimismes. Il avait la foi. Il croyait quand même aux destinées du pays. Il avait des habiletés. Il usait de toute une tactique pour persuader et convaincre de l'utilité de ses projets. Le succès répondait rarement à ses efforts. Qu'importe! il s'obstinait, et son patriotisme, toujours agissant, ne se lassait jamais... Il avait longtemps pratiqué l'enseignement et il était resté un peu maître d'école, mais un maître d'école charmant, plein de

bonhomie, devenu le camarade de ses «lycéens» et leur tapant sur l'épaule pour les gronder ou secouer leur torpeur...

En 1909, il rompait une dernière lance en faveur de l'agriculture. La brochure qu'il publia à ce sujet ne fit pas de bruit. Le nouveau gouvernement, auquel il faisait appel, avait naturellement d'autres chats à fouetter. Son geste passa presque inaperçu... L'Agriculture n'a jamais été un sujet passionnant, en Haïti surtout où le lyrisme politique, orthodoxe ou révolutionnaire, est le seul article qui soit à la mesure du goût public et s'impose à l'attention. Justin Lhérisson, un journaliste haïtien qui connaissait admirablement son milieu, me disait une fois: «Lorsqu'on procède à des ar-
«restations, lorsque «l'arrondissement» (1) fait
«des tournées en ville avec une nombreuse
«escorte, l'homme qui dirige un journal a

«toutes sortes de précautions à prendre. Ces
«jours-là, le papier doit être complètement il-
«lisible. J'ai toujours en réserve, dans ce but,
«deux ou trois articles sur... *l'agriculture...*»

Camille Bruno ne pouvait donc pas igno-
rer qu'il traitait là un sujet ingrat. C'est pré-
cisément parce qu'il le savait qu'il insistait sur
cette question vitale.

(1) Le général, commandant l'arrondissement.

*« ...Tous, nous ne pouvons assez déplorer la lon-
gue incurie de l'Etat en une telle matière, (agricul-
ture) et nous pensons qu'il y faut mettre un terme;
car il est impossible de se résigner plus longtemps
à tant d'imprévoyance et d'inintelligence.*

*Le désir unanime est donc que cela change au plus
tôt et que le budget du Département de l'Agricul-
ture soit enfin établi de façon qu'il soit orienté dans
un sens utile aux populations et aux choses agri-
coles, qu'il soit harmonisé avec les besoins de l'in-
fortunée République. Nous sommes d'autant plus*

pressés de voir la réforme de ce service, que, tous, nous comprenons maintenant que notre vie sociale et notre indépendance même dépendent, pour une grande partie, du développement de l'Agriculture.»
(1)

Lui aussi, qui avait vu tant d'hommes et tant de choses, sentait que nous ne pouvions pas continuer à vivre ainsi. Et il s'écriait :

« ...Assez des charlatans, des corrompus et des hypocrites de patriotisme ! Et surtout que nos Représentants n'oublient pas, un seul instant, que c'est avec le produit de nos contributions, de ces contributions que chacun de nous paie de sa maigre poche, avec notre argent que se vote le budget des dépenses ! Eux aussi, il faut qu'ils cèdent à la néces-

(1) Camille Bruno — **L'Agriculture et le Budget**, page 2.

Exécuter, ils se tiendront désormais à l'abri contre toute improbité.

Il y a d'abord l'improbité qui consiste à recevoir, pour voter une loi, l'argent de ceux à qui cette loi est utile. Il y a l'improbité de voter contre sa conscience, afin d'obtenir des gratifications. Il y a aussi l'improbité, si calamiteuse, de ne pas oser réfréner la pillerie des douanes, qui a nécessité les fameuses émissions de papier-monnaie, les frappes de nickel si souvent répétées, sous le poids desquelles nous succombons.» (1)

*
* * *

L'impôt, qui donne au citoyen une notion exacte de son individualité, n'est pas payé. Le devoir communal n'est pas mieux compris que les autres. On trouve, dans un rapport de M. Sténio Vincent, Magistrat communal de Port-au-Prince, des observations qui renseignent amplement à cet égard:

«Patentes.—La prévision budgétaire, soit Gdes. 70.000 est modérée. Les patentes pourraient en effet donner plus de G. 100.000 à la Commune. Dans une ville comme Port-au-Prince, où presque

(1) Camille Bruno — *L'Agriculture et le Budget* (1909) page 8.

tout le monde est surtout commerçant et où le reste des patentables exerce un métier ou une industrie quelconque, cette estimation n'est nullement exagérée. Mais il y a une chose qu'il faut bien que je vous dise parce que c'est la vérité—et ici commence une série de constatations fort pénibles—il n'y a que les étrangers, en définitive, qui paient la patente. La foule de boutiquiers, de marchands et autres gens de métier haïtiens, dont il est question dans le tarif, s'y refuse absolument, et les circonstances diverses dans lesquelles se débat notre activité sont telles, que les moyens employés pour les y contraindre restent lettre morte.

Sur les G. 53.970.05 de patentes réalisées à ce jour, il y a G. 44.052 payées par les seuls contribuables étrangers.

Droits locatifs.—Voilà l'impôt communal par excellence, celui qui intéresse tous ceux qui résident habituellement dans la ville. Toutes les maisons ou cases étant assujetties, d'après la loi, à une taxe de 2% sur leur valeur estimative de loyer annuel, et cette taxe étant exigible de l'occupant, qu'il soit propriétaire, fermier ou locataire, il en résulte des rapports nécessaires, obligés, entre les citoyens et l'Administration Communale. Le lien ainsi créé, par le paiement de l'impôt locatif, est de la plus haute utilité, parce que l'accomplissement du devoir communal des citoyens engage, d'une manière plus active, la responsabilité de l'administration, et pré-

point de vue positif, l'étendue de ses obligations. Telle est bien, si je ne me trompe, la pensée du législateur. Or, la réalité est loin de répondre à ces bonnes intentions.

Les habitants de notre ville ne paient pas l'impôt locatif. La prévision budgétaire, réduite le plus possible, n'est pas atteinte. Sur G. 10.000 prévues, on a recouvré G. 9.453. Et pourtant, une perception à peu près intégrale de cette taxe—si elle était possible—rapporterait bien à la Commune dans les 70 à 80.000 gourdes. L'estimation n'est pas excessive, et le calcul sur lequel elle est basée est simple. On évalue le nombre des maisons de la ville à 10.000 à raison d'une taxe annuelle de 7 gourdes par maison.

Donc, des deux impôts directs, patentes et droits locatifs, qui existent actuellement dans notre législation fiscale et que l'Etat a octroyés aux Communes, l'un n'offre encore quelque intérêt que parce qu'il est applicable aux étrangers, l'autre ne produit que le huitième ou le dixième de son rende-

ment possible. C'est l'Etat qui percevait autrefois l'impôt locatif mais «si nul en a été le rendement, dit M. A. Thoby, que l'Etat, moins par générosité que par calcul, en a gratifié les Communes». De sorte que, lorsque l'Etat a un impôt qui ne lui rapporte rien, au lieu de l'abolir ou de le remplacer par un autre plus pratique, il le passe aux Communes. Comme vous voyez, c'est très simple. Les Communes pourront toujours se débrouiller.

EN POSANT LES JALONS...

235

En résumé, les contribuables haïtiens ont payé au cours de cet exercice:

<i>Patentes</i>	<i>9.918.05</i>
<i>Droits locatifs</i>	<i>8.453.27</i>
<i>Total</i>	<i>18.371.32</i>

G. 18.371.32!... ce qui fait exactement, pour une population de 100.000 âmes environ, 18 centimes papier par tête, et en monnaie forte, pas même deux sous!... (1)

Puisque nous sommes dans les choses communales, restons y un instant. Voici, à cet

égard, un document capital et concluant. Il s'agit de la question des animaux épaves. Tout commentaire l'affaiblirait. Lisez plutôt :

*Port-au-Prince, le 30 Septembre 1908
an 105^e de l'Indépendance.*

*Le Magistrat Communal de cette Ville(2)
Au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.*

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Vous avez bien voulu me rappeler, par votre dépêche du 25 Septembre courant, au No. 1170, les dispositions de la loi du 19 Septembre 1870 ré-

(1) Rapport du Conseil Communal de Port-au-Prince, 24 août 1908. (*Le Matin*, 1er Septembre 1908).

(2) M. Sténio Vincent.

glant le service communal des animaux épaves et faire appel à mon énergie pour qu'elles soient appliquées.

Je n'avais pas attendu votre présente invitation, je vous prie d'avoir la bienveillance de vous en sou-

venir, pour vous entretenir assez longuement des conditions particulièrement difficiles qui rendent presque impossible le fonctionnement de ce service, l'un des plus importants, je le reconnais avec vous, pour le bon ordre, la propreté et la sûreté de la voirie. Aussi, en vous confirmant dans toute sa teneur, la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser à ce sujet à la date du 4 Juillet de cette année, j'éprouve le besoin de préciser davantage la situation qui est faite à notre service des animaux épaves, afin de répondre aux justes doléances de votre Département.

Il faut que je vous dise tout de suite, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que, de ce côté, et d'après une pénible expérience personnelle, il n'y a absolument rien à faire, parce qu'il y a eu de tout temps et qu'il y a encore de telles hautes influences intéressées à la non application de cette loi sur les animaux épaves, qu'elles rendent nulle et de nul effet toute l'énergie que vous pourriez supposer à un Magistrat Communal, énergie purement «civile» d'ailleurs, c'est-à-dire vouée d'avance à l'impuissance et à la stérilité! Il y a des animaux qui vaguent sur nos principales places publiques, transformées en lieux de pacage, auxquels les capteurs de la Commune—à l'époque où il y en avait—n'ont jamais pu toucher impunément. Lorsqu'ils tentaient de s'en emparer pour

les conduire au parc communal, ils recevaient de telles raclées de la part des soldats cantonnés dans les divers postes de la ville, que, naturellement, ils n'avaient plus envie de recommencer. Et si, par le plus grand hasard, ils arrivaient à capturer l'un quelconque de ces animaux, la minute d'après, des escouades d'hommes armés faisaient irruption au parc et l'en arrachaient brutalement, en agrémentant de menaces insoupçonnées pour les capteurs tout tremblants, les empiétements qu'ils accomplissaient ainsi. Ces diverses actions ont eu pour résultat de disloquer notre équipe de capteurs. Ces pauvres gens, pris de peur et constamment exposés à la bastonnade et à la prison, sont partis et ne sont plus revenus. Que voulez-vous? Ils ont l'instinct de la conservation comme tout le monde. C'est ainsi, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que nous n'avons plus de capteurs aujourd'hui et qu'il est impossible d'en trouver.

On ne peut donc pas toucher, en définitive, aux vaches qui appartiennent à l'honorable Secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine, à l'honorable général de division, Ménélas Alphonse, commandant les quatre Corps de la Garde, au Général aide-de-camp Kébreau, à Mr. l'Adjoint d'arrondissement Joannis, pour ne citer que ces seules autorités militaires. Ce dernier, qui demeure en face de l'Hôtel du général Ménélas, tient même chez lui une véritable porcherie. Et s'il vous arrivait, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de passer par là un jour, vers les cinq heures de l'après-midi, vous pourriez cons-

tater de visu cette théorie de cochons, gros et petits, lâchés avec sécurité pour aller se vautrer à l'aise dans les rigoles voisines, et remplissant l'air de leur grognement triomphal. Mais malheur au capteur qui, à ce moment-là, oserait même faire un geste sur les cochons de l'adjoint Joannis!

L'incident que je vous racontais dans ma lettre du 4 Juin 1908 s'était produit, à l'occasion de la capture d'une vache du général Ménélas Alphonse. Il n'y a pas jusqu'au Député Memnon—un parlementaire cependant,—qui n'ait tenté, une fois, de reprendre de vive force, selon l'usage, sa vache capturée.

Et ne croyez pas, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que je suis resté indifférent à ces déplorables attentats au bon ordre communal. Vous trouverez, sous ce couvert, (pièce A) une lettre que j'ai adressée à la date du 16 Décembre 1907, au général Jules Coicou, commandant de l'arrondissement, à propos de ses deux adjoints Joannis et Charléus. J'ai également écrit (voir pièce B) au général Arban Nau, sous-inspecteur de la Police, qui avait employé les mêmes regrettables procédés pour tirer une de ses vaches du parc communal.

C'est bien tout ce que je pouvais faire, le Magistrat Communal n'étant pas outillé pour opposer, aux agressions répétées et commandées contre les agents de la Commune, une résistance qui ferait bien vite comprendre aux uns et aux autres qu'en entravant sciemment le fonctionnement d'un service Communal, ils se mêlent de choses qui ne les regar-

dent pas. Il est peut-être fort heureux qu'il en soit ainsi.

Mais, jusque là encore, cette énergie, à laquelle vous avez bien voulu faire appel, ne s'était pas laissée abattre. Je m'étais demandé s'il n'y aurait pas moyen de tourner les difficultés que je rencontrais, et j'avais imaginé de faire travailler le soir et de grand matin les deux ou trois capteurs que le gardien du parc avait pu retenir encore, à force de paroles engageantes. J'avais remarqué, en effet, que les essais de capture d'animaux épaves, dans la journée, donnaient toujours lieu à des incidents violents entre la foule et les soldats, d'un côté, et les capteurs, de l'autre.

Il m'avait paru alors possible, autant qu'habile,

de faire travailler nos hommes aux heures où les soldats, retenus par leur service, sont obligés de garder leur cantonnement. Le nouveau système commençait à donner quelques résultats quand, au moment où je m'y attendais le moins, je reçus de M. l'Inspecteur en chef de la Police l'ordre(?) oui, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'ordre de ne faire commencer les captures qu'à partir de six heures du matin.

Il est bon que je vous dise, en passant, que le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur n'est pas le seul contrôleur du Magistrat Communal comme on pourrait le croire en ne se rapportant qu'à la loi. En fait, il dépend de tout le monde, du chef de la police, du Commandant de la Place, etc. etc... C'est à peine si on le considère comme le premier canton-

nier de la ville. Un ancien commandant de la Place, nommé Nadreau, m'a tenu, un jour, le propos suivant: «Je suis commandant de la Place, Monsieur; vous n'êtes «que» Magistrat Communal.»

Sous ce pli, vous trouverez copie de la lettre du Chef de la Police dont je viens de vous parler (piè-

ce C) et copie de la réponse que je lui ai faite (pièce D).

Et cette dernière lettre qui complète si tristement la précédente:

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lorsque, il y a près de deux ans, dans un besoin de dépenser l'activité qui débordait en moi et d'être plus immédiatement utile à la collectivité, j'ai eu le vif désir d'être placé à la tête de l'Administration Communale de Port-au-Prince, j'avais cru de bonne foi que je pourrais faire plus et mieux que je n'ai fait jusqu'ici, et que le bien qu'il me serait donné de réaliser serait une compensation aux fatigues et aux ennuis de la fonction. Ma pensée, je dois vous le dire, était aussi de contribuer au prestige extérieur du Gouvernement du Général Nord Alexis, en travaillant au relèvement des services municipaux de la Capitale.

Je tenais à lui prouver ainsi mon dévouement sous une forme positive et digne.

Hélas! je n'hésite pas à vous dire, en toute vérité, combien je m'étais trompé sur les possibilités d'action utile.

Si l'enthousiasme du début a pu résister, pendant quelque temps, aux difficultés et aux obstacles qui, dès les premiers jours, s'étaient amoncelés sous mes pas, la lassitude est aujourd'hui irrémédiablement venue. Le milieu et les circonstances ambiants ont eu finalement raison de mon énergie désormais sans objet. J'ai la notion la plus précise des devoirs que me trace la loi et je suis dans l'impossibilité de les remplir. Aux forces d'inertie qui m'assiègent de toutes parts, il faut ajouter l'incroyable misère de nos ressources qui me rive encore à la plus désolante inaction. Je viens de parcourir la ville en tout sens, à la suite du dernier cyclone. Elle est dans un état épouvantable. Ce ne sont partout que des rues défoncées, ponts brisés, rigoles transformées en fossés et mangeant les chaussées. L'Administration Communale ne peut rien faire pour améliorer cet état de choses, et, pourtant, elle en est apparemment responsable.

En vérité, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'ai donné, au cours de la première année de mon administration, tout ce que je pouvais donner de bonne volonté et d'opiniâtreté dans la lutte pour arriver à quelques résultats. Aucun effort n'a été plus grand que le mien. Mais aujourd'hui, j'avoue que je n'ai plus la force de poursuivre une lutte inutile et vaine, et mon découragement est profond. (1)

(1) (Lettre publiée dans *Le Matin* du 27 Décembre 1909).

* * *

En 1912, la jeunesse commence à s'inquiéter un peu de l'avenir. Elle y est, en somme, directement intéressée, puisque l'avenir, c'est elle-même. Quelques jeunes gens de Port-au-Prince fondent une Revue, «L'Essor» pour faire connaître leurs aspirations. Dans un article intitulé *La Question du Travail et Notre Education*, M. Henri Adam Michel déclare «qu'un peuple ne peut vivre indéfiniment de rêves, d'intrigues ou de tripotages, dans l'espoir d'une situation à venir», que c'est là «la marque d'une décadence précoce». Il ajoute :

«...Les temps sont venus où sous l'empire des nécessités matérielles, chacun s'interroge, anxieux : — que sera demain?... Question complexe et combien redoutable pour nous avec l'ouverture de l'isthme de Panama! Les auspices ne sont guère rassurants : nous sommes imprévoyants, indifférents, égoïstes... et paresseux. Demain sera ce que nous l'aurons fait : sombre, si nous continuons dans nos errements et nos préjugés ridicules; brillant et prospère si chacun de nous apprend à compter sur ses

perle s'encastrant de nous apprena à compter sur ses propres forces, en faisant surtout de l'atelier et de l'industrie, non le repaire de ceux qui n'ont pas de foi et qui ne peuvent plus attendre, mais la grande école professionnelle où l'on est fort, robuste et digne...»

Dans la même vaillante petite Revue, même livraison, nous trouvons, à propos d'un ouvrage du Dr. Léon Audain qui venait d'être couronné, à Paris, par l'Académie de Médecine, la note suivante :

« Nous avons dit, ici même, toute l'admiration de la jeunesse pensive pour le Dr. Léon Audain dont la science médicale incontestable ne fait pas l'ombre d'un doute chez les haïtiens, même ses adversaires.

Eh bien ! si ce que nous avons toujours pensé n'était point l'exacte vérité, l'Académie de Médecine de Paris nous enforcerait davantage dans notre opinion.

En effet, elle vient de couronner le dernier volume du Maître : L'Organisme dans les infections, en

lui accordant le prix Desporte.

Cet acte de reconnaissance de notre capacité scientifique me va droit au cœur, ainsi qu'au cœur de tous les haïtiens. Je félicite—au nom de l'Essor—le chef de l'école médicale haïtienne. Puisse son succès encourager ses confrères dans la recherche des infiniment petits.

Mais je souffre d'autre part, et mes frères haïtiens qui ont l'amour de notre coin de terre doivent souffrir aussi, en pensant qu'un pays où il y a tant d'intelligences, «tant de cœurs et tant de têtes,» soit encore à tatonner, que dis-je? stationne sur la voie du progrès! Ce sont les ténèbres et c'est le mal qui y triomphent. Non, vraiment j'aimerais mieux sa-

voir que nous sommes des barbares et des ignorants nés; on se dirait: rien ne sort de rien. Mais...

A quoi bon philosopher? Horrible, most horrible!» (1)

*
* *

Dans nos administrations, c'est le désordre, le gâchis, la gabegie qui règnent. Des exem-

le gachis, la gabegie, qui règnent. Des exemples foisonnent... En voici quelques-uns... (1)

En 1910-1911, on dépense près de 800,000 dollars pour l'achat de trois bateaux: «L'Antoine Simon», «le 17 Décembre» et «l'Éclairer». Le premier, à lui seul, coûta plus de 500.000 dollars. Absolument hors d'état de rendre aucun service, **il fut revendu quelques mois après 20.000 dollars à la Deutch line qui en fit une soute à charbon.** «Tous ces marchés «scandaleux, disait le Secrétaire d'Etat de la «Marine, ont servi de prétexte à des détournements de fonds qu'on peut à peine préciser». (Exposé général de la situation de la République, 1913, page 33).

(1) L'Essor, littéraire et scientifique, première année, No. 8, Novembre 1912.

(1) On a déjà vu plus haut, dans un rapport du Magistrat Communal de Port-au-Prince, que, pour l'exercice 1907-1908, le contribuable port-au-princien a apporté à peine deux sous à la caisse communale.

Sur le produit de l'emprunt de 1910 (emprunt nominal de soixante cinq millions de francs) une somme de dix millions était affectée notamment au retrait du papier-monnaie. Cette opération n'a jamais pu être effectuée. L'incohérence, le manque d'esprit de suite et de décision l'ont rendue impossible sous des prétextes divers. Ce fut, à ce sujet, parmi les six Gouvernements qui se sont succédé de 1910 à 1914, — nous entendons six présidents de la République et une bonne douzaine de Ministres des finances — une sorte de course au clocher, chacun d'eux s'ingéniant à annuler les mesures prises par son prédécesseur, en ce qui concerne les modalités du retrait; retrait partiel ou retrait intégral, fixation du taux, etc. Toutes ces initiatives successives et contradictoires aboutirent à ce résultat incroyable, inouï: une nouvelle émission de Sept millions de gourdes.

Il était réservé au plus curieux de nos Gouvernements, (celui de M. Davilmar Théodore), de mettre tout le monde d'accord sur la question du retrait en nous ramenant d'autorité vers *l'inflationisme* de 1869.

M. le Sénateur Lhérisson pouvait dire, non sans de bonnes raisons:

Nous sommes dans une période critique, la plus critique que nous ayons traversée depuis 1869. Mais disons tout de suite qu'à cette époque—malgré la guerre civile et le fort stock de papier monnaie en circulation—toutes les forces productives du pays étaient presque intactes et les vertus patriotiques florissaient dans nos cinq départements.

Nous sommes, à l'heure présente, en face d'une triple crise: politique, morale et économique à la fois. Cette lamentable situation est l'œuvre de l'impéritie, de la vénalité, des déprédations et de l'injustice.» (1)

*
* * *

Près de vingt ans après M. Frédéric Marcellin, M. Auguste Bonamy, Secrétaire d'Etat des Finances, dans un rapport en date du 20 septembre 1913, publié dans le *Moniteur*, No. 76, sentait le besoin de dégager sa responsabilité au sujet de l'énorme déficit existant dans le budget voté par le Corps Législatif, pour l'exercice 1913-1914.

Le Budget voté par la Chambre se résume ainsi:

	G.	Or P
Voies et Moyens	4.989.679,77	5.078.755,80
Dépenses	10.111.964,93	5.033.747,09
Déficit	5.122.285,16	
Excédent de l'or		45.008,71
Calculée en gourdes à 400%	225.043,55	

Calcul en jouants à 700/0. 229.049,59
Déficit définitif 4.897.241,61

(1) V. Notre Budget, Simple coup d'œil, 1914. pages 3 et 4.

EN POSANT LES JALONS...

247

Déficit au-dessous de la vérité, comme le démontrent les observations que j'ai présentées sur le projet de budget de l'Exécutif et qui s'appliquent à celui de la Chambre.

Devant la Commission des Finances du Sénat, je réussis, aidé de mes collègues du cabinet à obtenir quelques réductions sur certains chapitres; mais, par contre, d'autres chapitres, notamment celui de la Dette Publique, furent augmentés dans de fortes proportions.

Mes efforts en séance publique ne furent pas plus heureux qu'à la Chambre. Le Budget qui nous est remis par le Corps Législatif présente les chiffres suivants:

	G.	Or P
<i>Voies et Moyens</i>	<i>4.978.003,61</i>	<i>4.788.368,96</i>
<i>Dépenses</i>	<i>10.018.101,72</i>	<i>5.169.748,35</i>
<i>d'où un excédent de</i>	<i>5.040.098,11</i>	<i>381.379,39</i>

Ce budget est évidemment inexécutable. Il ne nous sera guère possible de payer que les appointe-

nous sera guère possible de payer que les appointements, indemnités fixes, solde et ration de l'armée, locations, commissions de la Banque, intérêt du prêt statutaire, certains engagements pris par contrat, notamment la garantie d'intérêts de la National Railroad: l'affectation étant manifestement insuffisante pour couvrir cette garantie d'intérêts, le surplus, soit pour l'année 1913-1914 environ P. 230.000, doit être pris sur les disponibilités du service courant, et s'il nous reste des recettes, nous acquitterons les autres dépenses. L'article 3 de la loi qui fixe les dépenses indique lui-même ainsi l'ordre dans lequel les dépenses doivent être acquittées.

De nouveau Ministre des Finances en 1915, M. Bonamy, voyant clairement le grand danger qu'avaient fait naître, dans ces derniers temps, les horreurs de notre politique et les désordres chroniques de notre administration, donnait, dans sa circulaire du 5 Avril 1915, aux administrateurs des Finances et aux Directeurs des Douanes de la République comme

Port-au-Prince, le 5 Avril 1915.

Le Gouvernement vient de renouveler la plus grande partie du haut personnel administratif et douanier. Dans son esprit, il n'y a pas là une simple substitution de personnes; pas plus qu'il ne s'est agi de caser des amis politiques ou privés. Ce qu'il a voulu, c'est revenir au système qui, appliqué avec fermeté et persévérance pendant trois ans, avait donné des résultats auxquels tout le monde s'était plu à rendre hommage. Son but, en d'autres termes, a été de replacer à la tête de nos Douanes, dont les revenus constituent notre principale ressource, des hommes qui ont donné dans le passé des preuves non équivoques de droiture, d'honnêteté et d'énergie. Nous avons la ferme assurance qu'ils continueront à se montrer aujourd'hui, tels qu'ils étaient hier, et qu'ils s'appliqueront, aidés de l'expérience acquise, à mieux faire, à donner de plus en plus satisfaction au pays et au Gouvernement.

l'immense dans la gestion des intérêts généraux est devenue, non plus seulement une question de morale publique, mais aussi et surtout une question de patriotisme. Le gaspillage des deniers publics, conséquence inévitable de nos trop fréquents troubles civils, nous a jetés au fond de l'abîme. Il n'y a plus une seule faute à commettre: ce pays s'en va de nos mains. Il est encore temps cependant de nous ressaisir. Tout n'est pas irrémédiablement perdu. Pour cela chacun, dans sa sphère, même la plus modeste, doit s'y prêter de bonne foi.

Appelé par Son Excellence Monsieur le Président de la République à collaborer à l'œuvre de sauvetage qu'Elle a entreprise avec tant de conscience énergique, je n'ai pas hésité à accepter. J'ai estimé que l'appel du Chef de l'Etat à un citoyen, dans l'état où se trouve notre malheureux pays, était celui même de la patrie, et qu'on n'avait pas le droit de se dérober. Habitué à faire de l'accomplissement du devoir la règle absolue de ma vie, je ne reculerai devant aucun sacrifice pour essayer de justifier la haute confiance qu'a bien voulu placer en moi le Premier Magistrat de la République. Je serai très exigeant et pour moi et pour mes collaborateurs.

Notre pays a encore beaucoup de ressources. Il est une vérité que chacun se plait à répéter: toutes nos richesses sont inexploitées. Notre agriculture est dans l'enfance; nos richesses minières qui sont, paraît-il, considérables, sont à peine connues; nous n'avons, pour ainsi dire, pas d'industrie, étant tri-

butaires de l'Etranger pour presque tout; notre commerce devait nécessairement subir le contre coup de cet ensemble malheureux: il est agonisant. Tout est à faire.

La tâche est-elle au-dessus de nos forces, et allons-nous être réduits à faire l'aveu de notre impuissance? Tel n'est pas l'avis du Gouvernement. Tel ne peut être l'avis de tous ceux qui ont foi dans les destinées de la patrie.

L'œuvre à accomplir est considérable. Si chacun s'y met résolument, nous arriverons certainement, avec le temps, la persévérance, l'esprit de suite et une énergie soutenue, à vaincre les obstacles qui s'opposent à notre évolution. Le principal, à mon sens, c'est l'égoïsme qui forme le fond de notre nature.

Le plus souvent, nous n'envisageons que notre intérêt particulier, l'intérêt général passant au second plan, quand il n'est pas entièrement oublié. Il nous faut réagir contre cette mentalité, revenir au système de patriotiques abnégations, d'oubli de soi, qui a permis à nos pères de fonder la patrie haïtienne et de nous la conserver. Pensons un peu plus au pays, ayons pitié de notre trop malheureuse patrie, évitons la honte, après avoir recueilli une si belle succession, de voir ce patrimoine s'échapper de nos mains, lambeau par lambeau, jusqu'au jour où il ne nous restera plus rien.

Dans votre sphère d'action, Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Directeur, vous pouvez con-

ment qui s'impose à nous. C'est vous qui êtes les gardiens de tous nos revenus.

Les lois que vous êtes appelés à appliquer sont, en général, très bien conçues. Elles ont prévu, avec un grand luxe, tout ce qu'il faut pour sauvegarder les intérêts du fisc. Mais les lois les meilleures restent lettres mortes si elles ne sont pas appliquées avec intelligence et surtout avec bonne foi: c'est ce qui est le plus souvent arrivé. C'est à vous qu'il revient d'assurer cette application. Votre rôle, à ce point de vue, est des plus importants.

L'Administrateur des Finances est appelé, dans certains cas, à contrôler même les Secrétaires d'Etat. Il a une responsabilité propre que ne peut couvrir un ordre illégal d'un Secrétaire d'Etat: par eux, si, obéissant à des instructions irrégulières, il émet une ordonnance de dépense sans les pièces justificatives ou sans crédit budgétaire, il s'expose à être personnellement poursuivi. Il est le chef de l'Administration, notamment le contrôleur né de l'Administra-

tion douanière. C'est à lui surtout qu'il incombe de veiller à ce que les lois sur les douanes soient strictement observées.

Quant à Messieurs les Directeurs de Douanes et à leurs collaborateurs, c'est sur eux que repose en quelque sorte la vie nationale. C'est grâce en effet, à nos recettes douanières que nous avons assuré jusqu'ici le paiement de nos dettes extérieures et intérieures; l'observance stricte et régulière de cette obligation, non seulement doit assurer, consolider et développer notre crédit, mais constitue une question

de vie ou de mort pour le pays. Le jour où il ne nous serait plus possible de répondre à nos engagements, nous verrions nos créanciers, presque tous de nationalité étrangère, se saisir de ce prétexte pour essayer de s'immiscer dans la gestion de nos affaires intérieures: cette première atteinte portée à notre autonomie constituerait la tâche d'huile qui, s'étendant de proche en proche, finirait par tout envahir. Au contraire, tant que, grâce à la perception honnête et intégrale de nos revenus, nous pourrions répondre à toutes nos obligations légalement contractées, il nous sera permis de continuer à porter la

teés, et nous sera permis de continuer à porter la tête haute, il nous sera toujours possible de repousser victorieusement toute tentative contraire à la dignité, au prestige national; nous pourrons conserver intactes et sans la moindre brèche notre autonomie et notre indépendance.

Il faut donc le répéter: l'honnêteté la plus stricte dans le maniement des deniers publics est devenue, pour tous ceux qui en sont chargés à un titre quelconque, une question de patriotisme.

Je suis persuadé, Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Directeur, connaissant personnellement la plupart d'entre-vous, que vous saurez rester toujours corrects et que vous imposerez cette même correction à vos collaborateurs.

Que chacun d'ailleurs se le dise: le Gouvernement n'hésitera pas à frapper, avec la dernière rigueur, tous ceux qui se trouveront en défaut. Ils ne seront pas seulement révoqués, ils seront, en outre, livrés impitoyablement aux tribunaux.

S) A. BONAMY

propres écrivains avaient dépeint la situation haïtienne, après l'avoir vue par le dedans. Manifestement le pays s'abandonnait. Nous avions presque perdu le sens national. Il semble que les citoyens n'avaient plus aucun objectif, aucun idéal. Les derniers espoirs de réorganisation intérieure s'étaient envolés avec la prépondérance des *cacos*(1) dans la politique. Toutes les forces d'opposition sociale avaient disparu devant l'anarchie triomphante. La carrière se trouvait ainsi largement ouverte à la politique d'intervention de l'Union. Aussi, les mêmes voix qui avaient signalé les écueils et montré courageusement notre état de décomposition générale, criaient-elles, en même temps, la réalité ou l'imminence du péril extérieur.

Dans son étude, déjà citée, sur *Haïti et l'Intérêt français*, qui date probablement de 1887 puisqu'elle est une réponse aux notes de voyage publiées par M. de Molinari à la suite d'un séjour en Haïti en 1886, M. Edmond Paul disait :

(1) Bande de pillards militarisés des confins du Département du Nord qui en étaient arrivés à faire et défaire les Présidents.

« ...Après ces vicissitudes, (1) tout danger semble effacé du côté de l'Europe, depuis surtout qu'a échoué au Mexique la politique concertée des grandes Puissances, dont le but avait été, au fond, de borner ce que leurs cabinets s'étaient représenté, dès 1855, comme les vues envahissantes du Gouvernement de Washington sur le nouveau monde—ce qui les avait elles-mêmes portées à convoiter d'autres territoires en Amérique. Du même coup, un nouveau danger est né de ce côté-là, et Haïti ne doit qu'à de nobles cœurs dans le Sénat américain d'avoir déjà échappé au filet dont l'avait enveloppée M. Grant. » (2)

*
* * *

La première tentative faite officiellement par les Etats-Unis sur Haïti date de 1891. Dans le courant du mois de février de cette année, une escadre américaine, sous les ordres de l'amiral Ghérardi, se présenta dans les eaux haïtiennes et y fit un séjour de trois mois. Cette démonstration navale si impressionnante — il n'y avait pas moins de cinq cuirassés de première classe dans la rade de Port-au-Prince — avait pour but d'appuyer la demande du Gouvernement américain concernant la cession à

(1) Tentatives de la France et de l'Espagne pour reprendre pied en Haïti.

(2) Edmond Paul — Haïti et l'Intérêt français — Réponse à M. de Molinari Voir Oeuvres posthumes, tome I, page 121.

bail du Môle St. Nicolas, territoire haïtien. dans le but d'y établir un dépôt de charbon et d'y créer une station navale à l'usage de la marine des Etats-Unis. Cette demande avait été d'abord formulée, le 7 février 1891, par l'amiral Ghérardi, en qualité de commissaire spécial des Etats-Unis, sur de simples instructions du Département d'Etat. Mais, à la suite d'une série d'observations de nature formelle émanées du négociateur haïtien, des pleins pouvoirs, conférés, cette fois, par le Président des Etats-Unis, à l'Amiral et au Ministre américain à Port-au-Prince, M. Frédérick Douglass, furent expédiés de Washington et communiqués, dès leur réception, au Gouvernement d'Haïti, mis ainsi à même de répondre sur le fond. Le bail fut refusé «sans que nos relations avec ce grand pays s'en soient ressenties». (Exposé de la Situation, 1891).

L'intéressante dépêche de M. Firmin, alors

Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, qui mit fin à ces négociations difficiles, mérite d'être rapportée ici :

Messieurs les Plénipotentiaires,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Vos Excellences de votre Dépêche du 21 de ce mois, par laquelle vous avez bien voulu m'adresser une copie of-

ficielle du document signé par Son Excellence le Président des Etats-Unis et vous investissant de pleins pouvoirs pour conférer avec toutes personnes revêtues des mêmes pouvoirs par Haïti, afin de négocier une convention entre les deux Gouvernements.

En examinant ce document et me référant à l'entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec Vos Excellences le jour même de la réception de votre Dépêche, je dois inférer que vos pleins pouvoirs se rapportent à la demande faite le 7 février dernier, au Gouvernement d'Haïti par l'honorable amiral Gherardi, en qualité de commissaire spécial des Etats-Unis, d'exprimer son consentement d'accorder au

Gouvernement de l'Union Américaine l'affermage du Môle Saint-Nicolas, afin d'y établir une station de charbon pour les navires de la Marine des Etats-Unis.

En effet, par sa lettre du 10 Février dernier, ce Département avait exprimé à l'honorable Amiral le désir du Gouvernement d'Haïti d'avoir, préalablement à toute délibération: 1—les détails ou conditions de l'affermage désiré; 2—copie des pleins pouvoirs qui lui auraient été conférés par Son Excellence le Président des Etats-Unis, et dont l'original serait présenté—s'il y a lieu—au moment de la signature du bail à ferme, qui fait l'objet de sa demande. L'honorable amiral m'a fait l'honneur de me fournir, par sa lettre du 12 Février, tous les détails désirables, en me laissant une copie certifiée des instructions qu'il avait reçues du département d'E-

tat de Washington, et, après une entrevue que nous eûmes le même jour, il a été convenu qu'il écrirait à son Gouvernement pour avoir les pleins pouvoirs. C'est donc ce document que vous avez reçu en commun et qui m'a été communiqué, de sorte que le Gouvernement d'Haïti est mis à même de répondre

Gouvernement d'Haïti est mis à même de répondre, en toute règle, à Vos Excellences.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire à Vos Excellences, dans notre entrevue d'hier, dès que je sus l'arrivée en cette rade d'une nouvelle escadre de la Marine américaine, et que j'eus appris que des pleins pouvoirs vous étaient expédiés, je fis une dépêche très circonstanciée au Président d'Haïti et au Conseil des Secrétaires d'Etat en tournée dans le département du Sud. Le Président d'Haïti et mes collègues, réunis en Conseil des Secrétaires d'Etat, m'ont ordonné de vous répondre comme il suit :

«Après avoir bien considéré les conditions dans lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis désire obtenir l'affermage du Môle Saint-Nicolas pour y établir une station navale, ils n'auraient peut-être point d'objection à y faire, si vos instructions ne contenaient pas la clause suivante :

«En vue de la préservation et de l'affermissement des relations (des deux pays), le Président désire que, aussi longtemps que les Etats-Unis peuvent être les fermiers du Môle Saint-Nicolas—s'il doit être affermé—le Gouvernement d'Haïti n'affirme aucun port ou autre portion de son territoire, ni n'en dispose autrement, n'y accordant aucun privi-

lège spécial ou droits d'usage, à aucun autre Pouvoir, Etat ou Gouvernement.»

L'acceptation de votre demande avec une telle clause serait, aux yeux du Gouvernement d'Haïti, un outrage à la souveraineté nationale de la République et une violation flagrante de l'article 1er de notre Constitution; car en renonçant au droit de disposer de son territoire, il en aurait consenti l'aliénation tacite.

Dans sa lettre du 12 Février dernier, l'honorable amiral Gherardi a cité la France, le Brésil, l'Espagne, le Pérou, le Mexique, Hawaï, le Portugal, l'Italie, le Japon, et d'autres nations qui ont accordé, un moment ou l'autre, des stations de charbon à la Marine des Etats-Unis. Le Gouvernement d'Haïti n'est pas moins disposé envers l'Union Américaine que ces diverses nations; mais il se trouve lié par notre droit public intérieur qu'il ne peut violer sans rendre caduc tout engagement pris dans de telles conditions.

Ces considérations sont d'une importance telle, que Vos Excellences seront, sans doute, les premières à reconnaître l'impossibilité dans laquelle se trouve le Gouvernement haïtien d'accorder à celui des Etats-Unis le bail du Môle Saint-Nicolas aux conditions que ce dernier désire. Mais à cette difficulté constitutionnelle doivent s'ajouter des considérations politiques, qui sont de la plus haute importance pour le Gouvernement haïtien.

L'arrivée en ce port de deux escadres américaines, renfermant les plus puissants vaisseaux de guerre

de la Marine des Etats-Unis a fait une impression des plus malheureuses au Pays entier, qui s'en alarme ou s'en inquiète. En supposant même que la Constitution nationale ne fût pas un obstacle à l'acceptation de la demande présentée par Vos Excellences, au nom du Président des Etats-Unis, le Gouvernement haïtien ne pourrait guère, dans les circonstances présentes, entrer en négociations pour l'affermage du Môle Saint-Nicolas, sans paraître céder à une pression étrangère et compromettre, ipso facto, notre existence de peuple indépendant; d'autant plus que plusieurs journaux américains, dans un but indevinable, font une propagande mensongère, tendant à faire accroire qu'il y a eu des engagements signés entre le Président d'Haïti et les Etats-Unis d'Amérique, pour la cession de cette même baie du Môle Saint-Nicolas que Son Excellence le Président Harrisson désire avoir comme station navale à l'usage de la Marine Américaine.

Profondément confiant dans votre loyauté et votre sentiment d'équité, j'ose espérer que Vos Excellences saisiront parfaitement que le refus d'accorder aux Etats-Unis l'affermage du Môle Saint-Nicolas

pour une station navale n'est pas, de la part du Gouvernement Haïtien, un acte de méfiance ou de mauvaise volonté. Il est la conséquence d'un double empêchement devant lequel a dû fléchir notre vive sympathie et notre sincère attachement à la plus glorieuse et la plus généreuse république du Nouveau Monde et peut-être du Monde Moderne.

A cette dépêche, les plénipotentiaires américains avaient répondu comme suit:

Port-au-Prince (Haïti), 24 avril 1891.

Honorable A. Firmin,

Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères d'Haïti.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 courant répondant à la demande du Président des Etats-Unis présentée par nous au Gouvernement d'Haïti, pour le bail du Môle Saint Nicolas comme une station de charbon à l'usage des forces navales des Etats-Unis.

Nous regrettons que le Gouvernement d'Haïti se voie dans la nécessité de faire un refus à la demande

amicale du Président d'autant plus que nous avons lieu de craindre que ce refus ne soit pas accepté par le Gouvernement des Etats-Unis comme un témoignage des sentiments amicaux qui doivent exister entre les deux Républiques et gouverner leurs relations.

Tout en étant obligé de vous exprimer notre désappointement du terrain sur lequel s'est placé le Gouvernement d'Haïti, permettez-nous de vous présenter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute estime et de notre plus haute considération.

Signé: Frederick Douglass, Bancroft Gherardi. (1)

(1) A. Firmin. **M. Roosevelt et la République d'Haïti** op. cit. Appendice pages 498 à 501.

*
* * *

Entre temps, les Etats-Unis étaient intervenus en République Dominicaine et y exerçaient un contrôle financier, administratif et politique. De notre côté, nous allions imprudemment concéder à une Compagnie américaine la cons-

truction et l'exploitation d'une importante ligne de chemin de fer. Ce fut une affaire grosse de conséquences; il était facile de prévoir que notre instabilité politique et nos désordres financiers ne nous permettraient pas de remplir nos engagements vis-à-vis des concessionnaires et que le non-paiement de la garantie d'intérêts donnerait certainement lieu à des incidents diplomatiques graves. Un journal de New-York, *Le Courrier des États-Unis*, disait à ce sujet dans son No. du 21 Mai 1910 (Edition hebdomadaire)...

«...*Les chemins de fer haïtiens sont désormais entre les mains des Américains; la République noire y passera à son tour tôt ou tard. Sa possession, au point de vue de la suprématie navale, offre trop d'avantages pour n'être point l'objet d'ardentes convoitises. Qui vivra verra!*»

*
* *

Dans son intéressant *Bric à brac* où il note avec tant d'esprit et quelquefois tant de pro-

fondeur psychologique les menus faits de la vie politique haïtienne, en 1904, M. Frédéric Marcelin rapporte cette dépêche du «*Matin*» de Paris, qu'il fait suivre de sages et utiles réflexions.

«...Je viens de lire dans *Le Matin*, de Paris, les lignes suivantes:

L'Impérialisme Américain

«*New-York*, 21 Mai.—Un banquet a eu lieu hier soir pour célébrer le second anniversaire de l'indépendance de Cuba, le Secrétaire à la guerre, qui présidait, a lu une lettre du président Roosevelt dans laquelle on relève les déclarations suivantes:

«Il est faux que les Etats-Unis soient assoiffés de conquêtes territoriales. Aucune nation n'a à craindre les Etats-Unis, si elle maintient l'ordre, si elle s'acquitte de ses obligations, si elle montre qu'elle sait agir convenablement en matière de politique et d'industrie. Mais la malfaisance brutale et continue, l'impuissance qui résulte du relâchement général des liens d'une société civilisée, voilà ce qui peut aboutir à une intervention. Les Etats-Unis ne peuvent pas se soustraire à ce devoir dans l'hémisphère occidental.»

«Petite Haïti, prends garde! Ecoute bien cet avertissement. Si tu veux conserver ton autonomie, qui est, en somme, ta seule raison d'être, car elle découle d'un legs précieux, sois sage, sois avisée! Il n'y a que l'intelligence, que la bonne foi appliquées à tes

affaires qui puissent encore empêcher ta chute... N'as-tu pas honte d'une destinée si diamétralement opposée à l'aurore de ta vie? Cependant, tu te laisses de mieux en mieux conduire par l'ignorance, par l'incapacité. L'une et l'autre te précipiteront sûrement dans l'abîme, car elles ne savent pas, elles ne peuvent pas savoir. Ceux qui profitent de ta folie te crient sans cesse que tu es jeune, que tes cent ans ne sont rien dans l'existence des peuples, que la France, que l'Angleterre, que tous les peuples, ont passé par les longues gestations, les jeunesses orangeuses, stériles. Cela se peut pour les autres. Mais toi, hélas! tu n'as plus une minute à perdre. Ecoute ce que Roosevelt te dit. Tu aurais grand tort de l'oublier, car c'est là désormais tout le secret de ton fragile destin... Marche ou meurs!...(1)

Le même vigoureux écrivain raconte, en outre, comment, ayant eu l'honneur d'être reçu, en Janvier 1909, par M. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères de France, il lui exprimait toutes ses craintes au sujet du péril qui menaçait notre nationalité. M. Pichon lui répondit textuellement :

« ...X (ici le nom d'une très grande personnalité américaine) est venu me demander quelle serait no-

américaine) est venu me demander quelle serait notre attitude au cas d'une mainmise des Etats-Unis sur votre pays. Je lui ai dit que la France se désintéressait absolument d'Haïti.» (2)

(1) *Bric-à-Brac*, page 108.

(2) Frédéric Marcelin... *Une évolution nécessaire*, 1898, page 4.

Cette parole française, officielle — puisque, publiée depuis 1909, elle n'avait jamais été démentie — avait une portée qui dépassait singulièrement la question haïtienne. Ne risquait-elle pas d'être interprétée comme une sorte d'acquiescement ou plutôt de résignation latente au sort des possessions françaises elles-mêmes dans ces parages?

«...L'indépendance de Cuba, écrivait encore M. Marcelin, sans l'intervention officielle des Etats-Unis, eût constitué apparemment une force pour notre nationalité. Dans les conditions où elle s'est faite, compliquée de la prise de possession de Porto-Rico, elle est loin d'être sans péril.» (1)

Cuba n'avait, en effet, cessé d'être la «siem-

pre fiel isla» de l'Espagne que pour devenir un pays de protectorat américain. Les limites apportées par l'amendement Platt au plein et entier exercice de sa souveraineté étaient significatives. «Dépendance indépendante ou indépendance dépendante» disait à cette époque le correspondant d'un grand journal parisien. Cette définition caractérisait, assez exactement, sous sa forme pittoresque, la véritable situation de Cuba. Le nouvel Etat était une républi-

(1) Frédéric Marcellin... Le Général Nord Alexis, tome I, page 21.

que mineure. Il restait ouvert à toutes les influences économiques et militaires des Etats-Unis. Le danger qui en résultait pour nous était évident, et dès lors, plus immédiat. «L'Effort», journal de Port-au-Prince que nous avons déjà eu l'occasion de citer, prévoyant le «naufrage» de la petite barque qui porte les destinées haïtiennes, réclamait vaine-

ment, hélas! que, sur le champ, on commençât la bonne manœuvre, qu'on donnât un coup de barre vigoureux et décisif.

« ...Eh bien, il faut qu'on le dise et qu'on le répète souvent. La moindre commotion violente, c'est pour nous la mort sans phrases, c'est la fin. S'il nous reste encore un peu de vouloir-vivre national, nos énergies pacifiques seules en témoignent. L'hypothèse d'une intervention américaine, en cas de nouvelles dissensions intestines, nous paraît, en fait, indiscutable. C'est presque une certitude. Les motifs d'humanité, la sauvegarde du bon ordre de la communauté internationale, les intérêts commerciaux, le maintien de la prospérité des marchés du monde, suffiront, d'une façon générale, à légitimer, aux yeux de l'opinion civilisée, l'action des Etats-Unis. Les autres grandes Puissances assisteront, indifférentes, à l'opération, ou même s'en réjouiront comme d'un service d'intérêt commun, car, pour beaucoup d'entre elles, nous sommes encore, malgré notre position géographique, dans la sphère de l'Humanité barbare.

Il y a des malades qui, sur l'ordre formel du médecin, ne doivent pas bouger sous peine de complications pouvant entraîner la mort. L'Homme-malade des Antilles est à peu près dans ce cas. Il lui faut la Paix, parce que la Paix pour lui c'est la Vie. (1) Et il faut aussi, bien entendu, que tous contribuent à la lui donner et qu'on n'hésite pas à sacrifier des intérêts, très contestables en somme, à l'Intérêt suprême de la Nation, à son intérêt d'être... (2)

Personne, ou à peu près, — en dehors naturellement des quelques naïfs qui ne se croyaient pas obligés de manœuvrer dans le sillage d'un «candidat à la présidence» — ne voulut voir le danger, essayer de comprendre comment et pourquoi le moment était venu des graves pensées, descendre enfin de la hauteur d'inconscience qu'avaient atteint les faiseurs de présidents, pour considérer, avec l'humble journaliste qui les déduisait dans la sincérité de son esprit et de son cœur, les réalités de l'heure tragique qui allait fixer le destin de la patrie.

(1) M. Knox, Secrétaire d'Etat américain, dira, quelques années plus tard, en 1912 dans un discours prononcé à Port-au-Prince: «Je suis porté à accentuer la condition essentielle de la paix au dedans et au dehors».

(2) L'Effort, No. du 8 Avril 1903 — «Le Naufrage», article de M. Sténio Vincent.

La politique intérieure — et quelle politique. grand Dieu! — absorbait de nouveau les uns et les autres. Et tous, en cette année 1902, montaient à l'assaut de la présidence dans le sang et l'or de la nation, dans un grand tumulte de passions et de batailles...

Le péril extérieur avait grandi et trouvait dans notre vie politique un incomparable excitant. Les avertissements se multipliaient. On ne nous laissait plus ignorer le sort qui nous attendait, si nous persistions à vivre en dehors du droit humain et d'un certain ordre économique et social.

Le Président Théodore Roosevelt avait fait connaître, dans un discours retentissant, les nouveaux devoirs qui, à l'occasion du percement du canal, s'imposaient désormais aux Etats-Unis *«à la fois dans l'intérêt des autres nations et dans leur propre intérêt.»*

Il avait dit sans ambages :

«...Le percement du Canal doit assurément augmenter nos intérêts dans la mer des Antilles. Ce sera notre devoir de faire la police du canal, à la fois dans l'intérêt des autres nations et dans notre propre intérêt. Pour cela, il est certes indispensable

pte intellect. Tout cela, il est certes indispensable
d'avoir une marine efficace (et je suis heureux de
dire que nous sommes vraiment en train d'en avoir

une) et aussi de posséder, ...comme déjà nous possédons... certains points stratégiques pour contrôler l'accès du Canal. Il est, en outre, de nécessité urgente que les îles et les pays du continent, qui sont dans la mer des Antilles ou aux bords, soient capables de s'assurer des relations régulières avec leurs voisins et une liberté fondée sur l'ordre.

...Si jamais nous étions forcés d'intervenir dans les affaires de l'un de nos voisins, ce ne serait que quand il nous paraîtrait impossible de retarder plus longtemps notre intervention, sans qu'un sérieux dommage s'ensuivît; et même dans ce cas, ce serait seulement avec le propos sincère et effectif de rendre cette intervention bienfaisante aux peuples qui en seraient l'objet.

...Toutes les fois qu'il nous est possible de donner une aide quelconque à une petite république sœur, s'efforçant de consolider sa stabilité et sa pros-

ceat, s'en tenant au contraire à sa stabilité et sa prospérité, nous devons le faire volontiers. Il y aurait, de notre part, un manque de générosité à refuser cette aide, et ce n'est pas une sottise que de l'accorder de manière qu'elle soit efficace et procure par conséquent, un profit direct au peuple à qui elle s'adressera et un profit indirect à nous-mêmes, par cela simplement qu'elle lui profitera.

En dernier ressort, et seulement en dernier ressort, il peut être, par occasion, nécessaire d'intervenir pour exercer ce qui est virtuellement un pouvoir

de police internationale, quand il y a lieu d'éviter que ce pouvoir soit exercé par un Etat européen. (1)

Enfin le 4 Novembre 1908, c'est notre Ministre à Washington lui-même, M. J. N. Léger, qui écrit au Président de la République :

« ...Comme vous l'avez sans doute déjà appris par le télégraphe, M. Taft vient d'être désigné comme le prochain Président des Etats-Unis. Je connais personnellement le nouvel élu. Nous pouvons le considérer comme un ami.

Cependant, je dois vous dire franchement que je

Cependant, je dois vous dire franchement que je ne le crois pas disposé à laisser les Républiques voisines de son pays continuer le sanglant jeu des guerres civiles. *Ce qu'il fait à Cuba et à Panama indique clairement son attitude pour l'avenir.*»(2)

(1) Discours prononcé par le Président Théodore Roosevelt, à Jacksonville, Floride, au cours de sa tournée dans les Etats du Sud.

«Revue de la Société de Législation», No. de novembre-décembre 1905.

(2) Frédéric Marcelin... Le Général Nord Alexis, page 13.

IV

L'OCCUPATION AMERICAINE

IV

L'OCCUPATION AMERICAINE

Les avertissements ne nous avaient donc pas manqué. On nous les avait donnés sur tous les tons, et, souvent, avec une force et une conviction qui auraient dû frapper davantage l'esprit public. Mais ils n'avaient pas eu la

vertu de nous emouvoir. Les politiciens, les fauteurs de guerres civiles, continuèrent à se boucher les oreilles ou à hausser les épaules. Le slogan de l'époque était que le pays ne se relèverait pas, qu'il n'y avait qu'à en prendre son parti et chercher à tirer son épingle du jeu. Les ombres fuyantes de nos Gouvernements trimestriels passèrent bientôt, annonciatrices de la fin prochaine.

Et l'Occupation américaine vint...

Les causes déterminantes de cet événement historique capital et de la situation nouvelle qui en est résultée pour notre pays, sont aussi lointaines que diverses. Nous les avons, plus haut, réparties en deux groupes: l'un provenant de faits proprement haïtiens: guerres ci-

viles, gâchis administratifs et financiers; désordres politiques et économiques, instabilité gouvernementale, etc., tout ce qui avait créé chez nous, comme une sorte d'anarchie stabili-

chez nous, comme une sorte d'anarchie stabilisée; — l'autre comprenant les manifestations nord-américaines d'une activité impérialiste évidente, activité qui s'alimentait singulièrement de notre scandaleuse histoire, qui s'appuyait sur notre déliquescence politique, qui n'aurait peut-être pas d'objet sans elle, qui y puisait enfin comme les raisons d'une vocation irrésistible vers ces mers des Indes Occidentales qu'une inflexible fatalité géographique appelait décidément à être des «lacs américains».

Il ne s'agit pas ici d'épiloguer sur ses causes et ses origines. Nos publicistes en ont d'ailleurs disserté à l'envi, et les historiens de l'avenir y trouveront encore une riche matière à explorer. Nous nous proposons plutôt de considérer l'événement dans ses effets qui sont multiples, variés et toujours vivants.

Ce soir du 15 août 1934, quand le dernier *marine* eut quitté le sol haïtien — et cela, il faut le dire, grâce au climat d'amitié et de large compréhension dans lequel s'étaient déroulées les conversations de

Washington — je suppose que la question qui se posa à l'esprit de tout le monde, comme elle s'était posée devant ma conscience pendant de longues heures de méditation, était celle-ci: L'Occupation avait-elle été un bien? Avait-elle été, suivant l'expression du général Butler (1) une «purge amère» mais salvatrice? En avions-nous tiré des profits réels? Et si oui, saurions-nous les conserver? Ou bien n'avait-elle été qu'un inutile attentat à l'Indépendance d'un petit pays dont les bouleversements successifs pouvaient être interprétés, moins comme une irrémédiable propension au désordre, que comme une preuve répétée de sa volonté d'un mieux-être vainement désiré et cherché pendant plus d'un siècle?...

Vue du dedans, il est certain que l'Occupation américaine demeure et demeurera toujours un violent accroc à l'orgueil national. C'est entendu, et aucun haïtien n'y peut contredire. Mais la bonne foi nous oblige aussi à reconnaître qu'elle compte des bienfaits à son

(1) Le Général Butler, ancien Chef de notre Gendarmerie — un de ceux qui comprirent le moins le caractère spécial qui devait marquer les activités de l'Occupation américaine — dit, maintenant, librement qu'en Haïti il faisait le travail pour la National City Bank.

V. Oswald Garrison Villard — *Fighting Years, Memoirs of a liberal Editor* (1939), page 481.

actif. Le premier de ces bienfaits est d'avoir aiguillé la nation haïtienne vers une voie qui me paraît être celle qui la rapproche le plus de ses destinées normales et logiques.

Ce serait mentir, certes, que d'avancer que l'Occupation a été sans péché. On lui a déjà reproché bien des choses, et ce n'est guère notre propos d'y revenir. Elle a commis des erreurs qu'elle aurait pu facilement éviter. Elle a surtout manqué de psychologie. Si, à la minute délicate de l'intervention, le Gouvernement américain nous avait délégué, pour nous tirer de l'abîme où nous étions tombés, et pour diriger, avec autant de cœur que de compétence, l'œuvre de sauvetage nécessaire, quelques civils avertis, des hommes disposés et décidés à un grand effort de compréhension, les choses auraient peut-être tourné d'autre façon. La collaboration, la libre et loyale collaboration entre américains et haïtiens, que nous avons sincèrement espérée, eût été

plus fructueuse, et l'aide désintéressée, où devait entrer une large part d'humanité, que nous avions désirée et presque recherchée, sans, peut-être l'avouer, par un scrupule respectable, cette aide-là eût créé la confiance de part et d'autre. On aurait ainsi évité ces chocs

inutiles, et toujours humiliants, qui marquèrent les premières prises de contact.

Mais on nous envoya des chefs militaires qui n'eurent d'autres règles que celles édictées dans les Instructions pour les armées en campagne. Ils nous traitèrent en pays conquis. Ils imposèrent à nos affaires un programme rigide, établi avant même que leur fussent connus les facteurs nombreux, différents, et quelquefois même contradictoires, du difficile problème haïtien. Ils décidèrent de prime abord — et jamais on ne put surprendre chez eux le moindre désir de rectifier leur attitude erronée — de diri-

ger, avec des méthodes purement américaines, un peuple dont l'éducation, la mentalité, les origines et la culture n'avaient absolument rien de commun — et ce fut notre erreur séculaire, à nous — avec la civilisation nord-américaine. Ne fallait-il pas, au contraire—au lieu de s'imposer en conquérant d'une petite nation qui, malgré ses malheurs, avait su conserver une certaine fierté naïve et sauvage de son Indépendance — s'insinuer plutôt lentement dans ses goûts, pénétrer dans sa mentalité, respecter ses traditions, et, sans heurter de front même ses superstitions, quelque grossières qu'elles pussent paraître, s'efforcer et

réussir enfin par lui imposer une civilisation à caractère personnel, en se gardant de trop s'éloigner de la ligne stricte de ses origines et de sa structure morale, économique et sociale que, seuls, d'ailleurs, l'éducation et le temps pouvaient modifier?

pouvaient modifier :

Peut-être a-t-il manqué aussi à ces premiers chefs militaires américains en Haïti ce don de sympathie, ce parti pris de générosité, sans lesquels, dans les relations humaines, rien de solide, en définitive, ne peut être construit. (1)

La tâche était pourtant facile. Les conditions dans lesquelles le Gouvernement américain était intervenu en Haïti ouvraient une carrière plutôt aisée à son action altruiste et à son influence civilisatrice. Il y avait en général, parmi les Haïtiens, comme un accord secret pour excuser l'intervention, si elle devait mettre fin à la situation chaotique qui

(1) «Président Hoover in 1930 sent a commission to Haiti headed by W. Cameron Forbes, which included my warm friend, James Kerney, ever benevolent and ever desirous of doing justice. The commission highly praised the then commander of Haiti, Major General Russel, for his «wholehearted and single-minded devotion to the interests of Haiti as he conceived them (sic), his unremitting labor, and his patient and painstaking efforts to bring order out of chaos...» But it found: «Race antipathies lie behind many of the difficulties which the United States military and civil forces have met in Haiti... The failure of the occupation to understand the social problems of Haiti, its

existait dans le pays et lui substituer une vie organisée de paix et de travail. Les plus intraitables des patriotes, ceux qui s'obstinaient à ne pas accepter le fait accompli, finiraient bien par y acquiescer, en la considérant comme un mal nécessaire, mais temporaire, en se rendant à l'évidence des résultats. Car, vraiment, on en avait assez de nos continuels bouleversements politiques, des ruines et des désastres qui en étaient le fatal cortège, de ces gouvernements éphémères, ridicules et cruels, qu'ils charriaient, les uns après les autres, et qui nous arrivaient comme des caravanes en folie... C'était un état de lassitude générale, propice à la meilleure et à la plus opportune des collaborations avec des haïtiens de valeur et de bonne foi. Ceux-ci étaient prêts à l'apporter dans l'intérêt même de leur pauvre pays, éreinté, abruti par les révolutions. Ils ne croyaient pas à l'annexion, et leur patrio-

brusque attempt to plant democracy there by drill and harrow, its determination to set up a middle class however wise and necessary it may seem to Americans — all these explain why, in part, the high hopes of our good works have not been realized». Kerney wrote me on April 10, 1930: «The United States has spent approximately \$23.000.000 in Haiti in the last fifteen years and has done nothing to fit the Haitians themselves for handling their affairs.»

Oswald Garrison Villard — Op. cit., page 485.

tisme, quoique singulièrement alerté par la présence de forces étrangères sur le sol natal, s'accommodait presque de cette contribution à l'indispensable redressement national dont profiteraient les générations de demain, héritières d'une patrie restaurée et mise désormais à l'abri des terribles misères qu'elles n'auraient pas connues. Mais, au lieu d'utiliser pour la justification morale de l'intervention, et comme les circonstances l'indiquaient, cette «pause» haïtienne qui allait nous permettre sans doute, de revenir en arrière et de nous engager dans des voies nouvelles et plus sûres, on se fit, au contraire, une sorte de joie presque puérile, de tout heurter, de tout bousculer, de passer à pieds joints sur la plus naturelle sensibilité des *natives*, de faire, en général du préjugé de race *at home* un article d'exportation, excitant ainsi et fort malencontreusement, notre vieux racisme historique, (1) de commettre les pires abus, de faire triompher, en

(1) La Commission Forbes pour l'étude et la critique des conditions dans la République d'Haïti avait fait une

des conditions dans la République d'Haiti avait fait une recommandation spéciale à ce sujet :

«... That in retaining officers now in the Haitian Service, or selecting new Americans for employment therein, «the utmost care taken that only those free from strong «racial antipathies should be preferred».

(Commission Forbes — Report of conditions in Republic of Haiti, 1930, page 20.

un mot, — et à la lettre, s'il vous plaît — la politique du «*big stick*». (1) Sous le gros bâton, les Haïtiens crièrent. Ils crièrent si fort qu'on finit par les entendre dans l'Amérique Latine et surtout aux Etats-Unis.

«... *Il est à l'honneur des Etats-Unis — et il faut souligner de nouveau ce fait — que beaucoup d'hommes politiques, de Sénateurs, de publicistes, de professeurs aux Universités et de grands personnages de toutes les couches sociales et de tous les partis politiques des Etats-Unis, figurèrent activement parmi les plus décidés adversaires de l'intervention comme arme de politique étrangère. Les con-*

admissions les plus énergiques de l'intervention en Amérique Centrale et dans les Antilles ne furent pas formulées — comme on pourrait le supposer — par les nations latino-américaines, mais par l'opinion publique des États-Unis eux-mêmes. C'est grâce à cette circonstance heureuse que le pan-américanisme ne fut pas alors définitivement ébranlé. En étudiant l'œuvre des Conférences américaines, nous verrons que ce danger a disparu aujourd'hui. Nous verrons aussi que ce danger a servi à ren-

(1) «... It is only fair to say that the marines did a far better job in Santo-Domingo than in Haiti...»

Oswald Garrison Villard — Op. cit., page 481.

forcer la solidarité continentale et à affermir le pan-américanisme sur des bases inébranlables.»(1)

Les regrettables méthodes que nous venons de rappeler et la politique sur quoi elles s'appuyaient ont été depuis, et maintes fois, formellement et solennellement répudiées. Le

Président Hoover d'abord, avec son message de «bonne volonté» aux Etats des Trois Amériques, inaugurerait la nouvelle ère de «mutuelle compréhension, de respect réciproque et d'entente amicale». Puis le Président Franklin D. Roosevelt est venu, et sa forte personnalité marqua, d'une empreinte que nous croyons définitive, la doctrine d'amitié et de solidarité interaméricaines qui demeurera certainement, dans l'histoire, le pivot de son action internationale. L'énergie avec laquelle il a condamné, sans réserve, la politique interventionniste de quelques-uns de ses prédécesseurs a fait du panaméricanisme une bienfaisante réalité, à la fois spirituelle et matérielle,

(1) J. N. Yepes, Professeur à l'Académie de Droit international de la Haye, Délégué de la Colombie aux Conférences pan-américaines, Membre de l'Institut américain de Droit International.

Le Pan-américanisme au point de vue historique, juridique et politique, 1936, pages 76 et 77.

à laquelle nos peuples, arrachés, par la vie et les épreuves, aux romantismes et aux verbalismes délétères de politiciens attardés, attachent une importance et une valeur exceptionnelles pour l'avenir de leur économie et la transformation de leurs conditions d'existence.

«*Je n'hésite pas à dire, déclarait, en effet, «l'illustre Président Américain, dans un discours prononcé le 28 Décembre 1933, à la «Fondation Woodrow Wilson, que si j'avais «participé à la campagne politique dans quelque autre république américaine, j'aurais été «fortement tenté d'accuser les Etats-Unis de «tendances impérialistes en vue d'un agrandissement égoïste (imperialistic desire for «selfish agrandizement). En tant que citoyen «de quelque autre république, j'aurais pu «croire difficilement à l'altruisme de la plus «riche république américaine. En particulier, «j'aurais pu trouver difficile d'approuver l'occupation, même comme une mesure temporaire, du territoire des républiques latino-américaines (the occupation of territory of Latin American Republics, even as «temporary)».*

Plus tard, pendant la campagne électorale de 1936, il réaffirmait, avec une force et une

conviction accrues, les déclarations, déjà si fermes et si catégoriques, qu'il avait faites, trois ans plus tôt.

Il disait: «... *Les républiques américaines* «*du Sud ont toujours été disposées à coopérer* «*avec les Etats-Unis sur un pied d'égalité et* «*de respect mutuel, mais avant que nous eus-* «*sions inauguré la politique du bon voisin, il* «*y avait chez elles des ressentiments et des* «*craintes, parce que certains gouvernements* «*de Washington avaient fait peu de cas de leur* «*amour-propre national et de leurs droits* «*souverains.*»

Et voilà bien le mot vrai. L'Occupation américaine avait fait trop peu de cas de «notre amour-propre national». Peut-être dans l'état piteux, lamentable, où elle avait trouvé le pays, avait-elle pensé que cet «amour-propre» ne pouvait pas exister. Mais, chez quelque peuple que ce soit, que l'on ne s'y trompe pas, il est toujours là, assoupi, souvent endormi, bien vivant quand même. Et il suffit de la présence de forces étrangères sur le sol national pour le sortir de son sommeil, le ré-

veiller brusquement, le porter à se manifester quelquefois même avec la plus grande violence. Un sentiment de cet ordre demeure

profondément enraciné dans l'âme des peuples. Il n'est pas possible de l'asservir, de l'attacher à aucun char. C'est tout au plus si des circonstances fortuites, comme c'était le cas ici, sont susceptibles de l'amener à consentir — et toujours, d'ailleurs, à contre-cœur — un *modus vivendi* provisoire, sous l'empire de nécessités inéluctables. Inutile de dire combien — dans une conjoncture aussi délicate — la manière forte était contre-indiquée, et tout ce qu'elle devait engendrer d'ennuis, de difficultés et de déboires.

C'est cette erreur de psychologie qui constitue surtout l'aspect négatif de l'action de l'Occupation américaine en Haïti. Mais, fort heureusement, cette action comporte d'autres

aspects qu'il me paraît plus intéressant de considérer pour apprécier une œuvre qui, si elle n'a pas complètement réussi, n'en a pas moins eu des côtés utiles et bienfaisants.

Parmi les problèmes qui se posèrent devant l'Occupation américaine, il faut d'abord mentionner celui du maintien de la paix publique et de la formation d'une institution capable de l'assurer. On peut dire qu'elle le résolut avec tout le succès possible.

Des événements encore récents et sur lesquels il n'est pas utile d'appuyer, ont prouvé, en effet, que l'organisation de la Garde d'Haïti est non seulement solide, mais encore indestructible. Les officiers supérieurs qui l'animent et la dirigent ont une conception élevée et juste de leurs devoirs. Ils se tiennent en dehors de la politique. Sourde aux sollicitations anti-patriotiques de quelques rares agita-

tions anti-patriotiques de quelques rares agitateurs qui, à un moment donné, avaient cru pouvoir faire jouer la corde nationale contre la paix publique, elle continue, avec un dévouement admirable et des moyens extrêmement réduits, à assurer la sécurité à tous. Son *standing*, depuis le départ des Officiers Américains qui l'ont créée et l'ont dirigée pendant près de vingt ans, n'a pas baissé d'un cran. Aussi bien, les espoirs que j'avais fondés sur elle n'ont pas été déçus, malgré la peur panique de quelques patriotes, trop facilement impressionnables. J'ai pu ainsi me mettre délibérément, dès mon avènement au Pouvoir, à l'œuvre de rénovation politique et économique de la Nation Haïtienne.

L'opinion du Colonel Américain qui dirigea, pendant quelques mois, la Mission Militaire Américaine en Haïti, mérite d'être retenue.

lendemain d'une inspection générale, faite en compagnie du Colonel Jules André, Commandant de la Garde d'Haïti, le Colonel Heidner adressa au Président de la République :

« ...J'ai été particulièrement impressionné par l'excellente condition de toutes les installations de la Garde que j'ai inspectées. Je tiens à faire le plus grand éloge de l'excellent entretien, de la propreté et de l'ordre qui règnent dans tous les postes. L'état des uniformes et l'équipement en général étaient au dessus de toute critique. La tenue en général des hommes était partout excellente.

«Ci-dessous se trouvent mentionnées quelques impressions détaillées que j'ai ressenties au cours de mon inspection.

«Commandants de Département.—Les Commandants de Département m'ont paru tous capables, et intéressés à leur travail; ils paraissaient avoir tous le commandement absolu de leurs départements respectifs.

«Commandants des Districts et des Sous-Districts.—Apparemment, ces Commandants sont tous de capacité différente. En général, ils semblent commander avec compétence, mais certains d'entre eux manquent une bonne base d'éducation. J'estime que le meilleur élément d'officier capable d'être obtenu est nécessaire pour exécuter le travail important incombant aux Commandants des Districts et des

Sous-Districts, et il me paraît inutile d'engager des officiers qui n'ont aucune base d'éducation.

«*Enrôlés.*—*En général, les enrôlés semblent être le type élevé, bien entraîné, possédant un bon esprit de corps. J'ai cependant observé que quelques-uns d'entre eux éprouvaient une grande difficulté à s'exprimer en français, et je présume que ces hommes étaient également incapables d'écrire le français. Il me semblerait être de la plus grande importance que tous les enrôlés assignés au travail de la police, soit dans les villes ou dans les postes avancés de l'intérieur, devraient avoir une base d'éducation suffisante afin de leur permettre de dresser intelligemment un rapport.*

Entraînement.—*L'entraînement des compagnies, dans l'ordre serré, est généralement satisfaisant. Le manuel de tir est plutôt négligé, ceci est dû au manque de fonds disponibles pour l'achat des munitions, et à l'insuffisance de temps. J'ai remarqué que dans le Département du Nord quelques exercices d'entraînement au combat étaient pratiqués. Mais dans les autres Départements, ces exercices étaient généralement négligés, vu l'impossibilité d'assembler les troupes suffisantes.*

Garde du Palais.—*Je ne saurais ne pas mentionner la belle impression que m'a faite le Bataillon de la Garde du Palais. Les sentinelles de ce bataillon remplissent tous les services de garde au Palais et dans les bâtiments avoisinants d'une manière efficace et*

EN POSANT LES JALONS...

289

bataillon dans les cérémonies ont été l'objet des compliments de tous les officiers étrangers qui ont eu à l'observer à leur passage à Port-au-Prince. Les casernes de ce bataillon sont un modèle d'ordre et de propreté. Toutefois par suite des services intenses que remplit ce bataillon comme Garde du Palais, il n'a pas suffisamment de temps pour un entraînement complet dans la pratique du combat et des exercices en campagne.»

Le rapport partiel qui m'a été adressé, le 19 Juin 1939 par le Colonel Georges H. Weems, le nouveau chef de la Mission militaire américaine et Directeur de l'Ecole Militaire d'Haïti, sur l'inspection des postes militaires de Port-au-Prince et de ses environs n'exprime pas une opinion bien différente de celle du Colonel Heidner.

L'Occupation américaine nous donna aussi une administration haïtienne définitive et

une administration nationale définitive et forma des cadres solides aptes à en assurer le fonctionnement régulier. Ces cadres ont tenu bon. Ils évoluent sur un rythme qui témoigne d'une efficacité qui ne diminuera pas, si des éléments, que je ne veux pas prévoir, ne viennent quelque jour adultérer l'atmosphère de discipline et de travail indispensable à leur action quotidienne, silencieuse et fructueuse.

Le Service du Conseiller financier, remplacé aujourd'hui par celui du Représentant fiscal, avec son contrôle préventif des dépenses budgétaires, est certainement l'un des meilleurs systèmes appliqués pour la vérification et la liquidation des comptes de l'Administration. Le Service des Douanes, l'Administration générale des Contributions, la Direction générale des Travaux Publics, le Service National de la Production Agricole, le Service d'Hygiène et d'Assistance Publique ont gardé intact l'esprit

d'assistance publique ont gardé intact l'esprit qui avait présidé à leur organisation. Les gens de bonne foi le constatent. Ils reconnaissent volontiers qu'aucun changement regrettable n'a affecté les méthodes simples et pratiques des divers départements spécialisés de la nouvelle Administration haïtienne, et que, dans la mesure des ressources dont ils disposent annuellement, ils n'ont pas cessé de fonctionner à plein rendement.

Le Commissariat des Colonies Agricoles, organisé récemment par le Gouvernement dans le même esprit, a donné déjà des résultats qui le mettent sur le même pied de régularité et d'efficienc.

Dès leur installation en Haïti, les Américains s'attaquèrent, avec un remarquable dé-

vouement et une science qui n'avait d'égal que leur entrain au travail, aux trois fléaux qui dévastaient nos villes et nos campagnes. i'en-

devaient les villes et les campagnes, j'entends la syphilis, la malaria et le pian. S'ils n'en ont pas eu définitivement raison, on peut, du moins, affirmer que le triple mal a été circonvenu dès le début, et que, depuis, on n'a cessé de le combattre avec le plus méthodique acharnement. Aussi bien, les résultats ne se sont pas fait attendre. Le pourcentage des malades a sensiblement baissé depuis vingt ans environ et baisse chaque année davantage. Grâce à l'organisation du Service d'Hygiène, le paysan éprouve aujourd'hui le besoin de se soigner. Et c'est là un progrès considérable. A la moindre alerte, il court chez l'Officier sanitaire. C'est que les facteurs du problème n'avaient pas échappé aux Officiers américains à qui fut dévolue la tâche d'aménager notre hygiène publique. Si, dans les villes et même dans certains bourgs, ils avaient installé de splendides et modernes Hôpitaux, ils avaient aussi érigé dans les régions les plus montagneuses comme dans les vallées les plus apparemment désertes, des dispensaires commodes et bien outillés que visitaient, une fois par semaine au moins, les mêmes médecins à

qui ils avaient confié, dans les communes voisines, la direction de leur Service. Et ces jours de visite qui, au début, étaient presque creux, ne désemplissaient pas dans la suite de paysans qui n'avaient pas à aller bien loin pour trouver le remède ou un soulagement à leurs maux.

On compte, parmi les Haïtiens de quelque culture, ceux qui coopérèrent et ceux qui s'abstinrent de toute collaboration avec l'élément Nord-américain. Il est aisé de comprendre que les opinions émises par eux sur l'administration américaine en Haïti de 1915 à 1934 soient différentes ou contradictoires. Mais il est un fait sur lequel, en général, il me semble que les uns et les autres sont d'accord, c'est que l'Occupation a très sensiblement marqué la mentalité haïtienne. Elle lui a imprimé une conception plus nette et plus pratique de la vie, un goût plus développé et plus sûr du confort matériel, un plus grand besoin de paix, de sécurité et de travail, une tendance plus prononcée à préférer le fait au propos, le résultat aux illusions; elle a contribué à faire naître le sens social, à créer, chez la jeunesse surtout, l'esprit d'équipe qui, en s'affirmant, de plus en plus, par la pratique des

sports, aura peu à peu raison des égoïsmes régnants et finira par se hausser jusqu'à l'intelligence et à la pratique des justes solidarités haïtiennes; elle a développé, dans une certaine mesure, le sens, hier encore inexistant, de l'initiative privée, et aussi ce sentiment, que la force des choses affermira davantage et que je considère comme une magnifique conquête, que ce n'est pas seulement dans les fonctions publiques et au pouvoir qu'un bon Haïtien peut être de quelque utilité à son pays. Et ce n'est pas rien, en vérité, même si nous sommes condamnés à subir encore, pendant les plus prochaines décades tout au moins, la vitesse acquise de ce qui peut rester encore de dents longues sur la place, avec leurs appétits des temps révolus... Pour ceux qui, comme moi, ont eu en mains, pendant quelques années, le pouls de la situation, on peut même dire que

c'est énorme.

J'éprouve à le constater, je dois le dire, une certaine satisfaction personnelle, car, il y a bien trente cinq ans, depuis que, dans un discours qui eut quelque retentissement, je préconisais, convaincu de la nécessité de cette réforme et contrairement à ma propre formation, un changement de notre *éducation*, et,

pour y parvenir, un rapprochement nécessaire entre notre pays et la grande Puissance voisine.

Un grand débat s'était institué, à l'époque, en France, et l'on y discutait, à perte de vue, dans les journaux, dans les revues, dans les livres, dans les conférences et dans les cours, de la supériorité de l'éducation anglo-saxonne au regard de l'éducation latine. Or, comme lorsque la France éternue, Haïti a la coqueluche, nos intellectuels d'alors n'avaient rien eu de plus pressé que de mettre, ici, la même question à l'ordre du jour de nos propres pré-

question à l'ordre du jour de nos propres préoccupations. M. Auguste Magloire avait pris la tête du mouvement, et, par la qualité de ses observations et la portée nationale de l'intérêt qu'il y attachait, il avait quelque peu passionné la controverse, en bouleversant toutes les idées reçues ou acquises. De hautes personnalités n'avaient pas hésité à rompre des lances en faveur de l'une ou de l'autre éducation entre autres, Mr. le Dr. Nemours Auguste, le plus spirituellement français des haïtiens, qui avait produit une vigoureuse défense de l'éducation latine. C'est dans ces circonstances que je pris position dans cette intéressante bataille d'idées. Et voici quel a été le sens de mon intervention :

« ...Pourtant, il y a un fait évident, un fait contre lequel nul ne peut s'élever. C'est que l'élite de la société haïtienne appartient bien au groupe de civilisation européen ou américano-européen. Chacun de ses membres, pris séparément, possède les notions d'ordre psychologique et social qui constituent

ce qu'on appelle la civilisation. Comment expliquer, dans ces conditions, l'insuccès persistant de toutes les tentatives, l'avortement de tout effort vers le progrès social?

Nous abordons là le procès de l'éducation latine.

Oh! ce n'est pas nous qui l'instruisons, ce procès délicat. (Et il est peut-être nécessaire que j'ouvre dès maintenant une parenthèse pour une précaution personnelle. Je prie qu'on n'aille pas travestir ma pensée ni dénaturer le sens de mes paroles. Il ne s'agit pas ici de sympathie ou d'antipathie. Si je ne consultais que mes sentiments, je sais bien où ils iraient, car je ne peux renier ma filiation intellectuelle et peut-être même physiologique. Je ne sais qu'une chose, pour le quart d'heure. Je suis haïtien. J'appartiens à un groupement qui m'est cher. Et c'est dans toute la plénitude et dans toute l'intégrité de ma conscience que je dis les causes de son retard dans l'évolution générale et les moyens qui me paraissent les plus propres à hâter l'avènement d'un ordre nouveau...)

Donc, ce n'est pas nous qui instruisons le procès de l'éducation latine. Depuis une dizaine d'années, en France même, des hommes considérables ont en-

trepris cette démolition. Si cela est, c'est qu'ils ont reconnu qu'il y avait lieu de briser le vieux moule.

Un des écrivains qui observent le plus attentivement le mouvement social de son pays, et qui marquent, avec le plus de sûreté, les symptômes d'affaiblissement qui l'affectent, M. Pierre Baudin, en parlant de la nécessité d'envoyer les jeunes français en Angleterre et en Allemagne, disait, il n'y a pas deux mois: «Le goût de créer et d'accroître se concilie de moins en moins avec le latinisme verbeux. En prenant une teinte d'éducation germanique ou anglo-saxonne, nos fils perdront cette déplorable facilité de parler de tout avec prétention et cette manie de faire la leçon au monde(1)...»

Et combien suggestive, l'anecdote que nous trouvons dans l'admirable livre de M. Izoulet: La Cité moderne. L'éminent professeur de philosophie sociale au Collège de France, pour montrer comment le respect de la loi, de la règle, est porté à un haut degré en Angleterre et à quel point il est mitigé chez lui, et pour marquer la différence profonde qui existe entre les deux caractères nationaux, raconte ceci:

«...Le 3 avril 1893, dit-il, j'ai assisté au Champ-de-Mars à un match de «foot-ball» entre le Stade français et le Rosslyn Park Club, venu tout exprès de Londres.

«Les Anglais ont été victorieux d'une façon écrasante. Rien d'étonnant à cela. Les Français ne font que commencer leur apprentissage.

(1) Le Journal, Paris, (Août 1904).

«Mais le défaut qui les a fait battre, quel est-il? Voilà ce qu'il importe de savoir. Or ce défaut crevait les yeux, même des non-initiés. En deux mots, voici: un des joueurs de l'équipe française tient le ballon. Il s'agit pour lui d'aller lui faire toucher terre dans le camp opposé. Mais l'équipe anglaise, naturellement, lui barre la route. Que doit-il faire? Il doit, par-dessus la tête de l'adversaire, lancer le ballon à un de ses camarades, qui, lui, essaiera de porter le ballon dans le camp adverse, ou qui, s'il est lui-même empêché, devra passer le ballon à un autre camarade et ainsi de suite. En un mot, quand on ne peut passer soi-même, il faut passer le ballon. C'est évident. C'est du bon sens élémentaire. Et c'est la Règle.

«Or, qu'ai-je vu à ce match, non pas une fois, mais dix fois, vingt fois, à peu près toujours? Ceci: le Français qui tenait le ballon aimait mieux courir de côté ou même en arrière, que de passer le ballon à un camarade! C'étaient des courses folles, des merveilles parfois de souplesse et de vitesse, mais en pure perte; que dis-je? de véritables gageures contre le bon-sens!

«Et pourquoi cette conduite insensée? Parce que

le joueur ici tenait à une chose, et ne tenait qu'à une chose: à faire le point lui-même, lui seul: afin qu'on pût lire dans les journaux spéciaux: «M. X, à tel moment, a fait un point». Et pour faire ce point, il courait contre toute espérance, contre tout bon sens même, et s'obstinait à ne point passer le ballon. Passer le ballon! Mais c'était donner à un camarade

une chance de faire le point, c'est-à-dire de cueillir le succès envié, et d'avoir son nom imprimé tout vif dans les gazettes. Non, non! plutôt tout que cette perspective. L'équipe perdra la partie, que m'importe! Il n'y a qu'un succès qui m'intéresse, c'est mon succès personnel.

«Ainsi monologuaient les joueurs français. Et ici, nous tenons bien la clé du mystère: le joueur français ne pense qu'à lui; le joueur anglais ne pense qu'à l'équipe. Résultat: le joueur français échoue par l'égoïsme; le joueur anglais triomphe par la solidarité...» (1)

Pour M. Izoulet, cela résulte, non pas d'un vice de nature, mais simplement d'un défaut d'éducation. Et il proclame l'urgence d'une réforme...

tion. Et il proclame l'urgence d'une réforme complète du caractère français par une autre éducation.

Quelle est la position de l'Haïtien dans la question?

Eh bien, il n'y a ici qu'un simple constat à faire. Nous sommes de culture latine. Toutes nos communications inter-mentales ne se font, depuis près d'un siècle, qu'avec la France, par les professeurs, par les livres, par les journaux, par les affaires et par les voyages. Or, si l'on met en regard les défauts de notre classe cultivée—défauts qui nous enlissent, hélas! dans une inaction mortelle—et ceux de l'éducation française, (à ce propos nous avons

(1) **La Cité Moderne**, métaphysique de la sociologie, par Jean Izoulet, Professeur au Collège de France, Chapitre VII.

cité M. Pierre Baudin et M. Izoulet, mais nous pourrions multiplier les citations sur d'autres points de la même question) si on les met en regard, on voit que ces défauts sont absolument identiques. Seulement, comme nous sommes une société de formation récente, ils prennent chez nous un relief beaucoup plus saisissant.

Que faire? Où est notre intérêt?

Notre intérêt est aussi de changer d'éducation. Il nous faut prendre, à l'instar de nos brillants éducateurs d'hier, cette teinte anglo-saxonne si recherchée de nos jours. Désormais, c'est vers la grande Puissance voisine que nous devons maintenant exporter notre graine humaine pour la faire germer en caractères nouveaux, et préparer ainsi, en deux ou trois générations, une récolte d'énergies haïtiennes plus cohérentes et une reconstitution plus solide de nos cadres sociaux. Notre mal n'est pas incurable. Nous avons encore une ressource précieuse dans la grande thérapeutique sociale de l'éducation. (1)

En définitive, ma pensée était que notre situation géographique devrait aussi influencer notre éducation, que nous ne pouvions pas vivre dans le voisinage immédiat d'un grand pays et d'un grand peuple comme les Etats-Unis pour les ignorer complète-

(1) M. Sténio Vincent Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée des Tribunaux le 4 Octobre 1904, pages 9 à 14, Port-au-Prince, Imprimerie Verrollot.

ment, que nous avons besoin de l'aide de leurs capitaux, de leur technique et de leur génie pratique d'organisation, pour l'affirmation économique de notre personnalité nationale, et que nous aurions ainsi tout profit à adopter une sorte de culture éclectique où la tonalité anglo-saxonne se mêlerait harmonieusement aux nuances latines initiales, et jusqu'à prédominantes, qui avaient peut-être trop exclusivement coloré notre intellectualité.

L'Occupation américaine avait donc créé dans notre milieu désemparé, un état d'esprit nouveau. Ses conquêtes sur notre mentalité statique ou rétrograde ne pouvaient pas être sous estimées. Aussi, ont-elles fortifié ma confiance dans l'avenir de notre peuple. Elles ont surtout contribué à me convaincre qu'une fois seuls, en face de nous-mêmes, nous ne recommencerions pas les erreurs du passé, et que les fautes déplorables qui nous avaient lamentablement conduits à 1915, nous ne les commettrions plus.

La ligne de conduite administrative que mon Gouvernement avait à suivre était, quoique difficile, simple et nette: ne pas introduire, sous quelque prétexte que ce soit, la

triste politique dans le choix des officiers ou fonctionnaires appelés à travailler dans les excellents Services que l'Américain allait nous laisser, et y établir cette inflexible discipline de la promotion basée sur l'ancienneté, le mérite et la moralité. C'est ce que j'ai fait. Je n'ai pas touché au personnel déjà bien entraîné qui s'y trouvait. J'ai, pour cela, heurté, bien des fois, des amitiés précieuses ou susceptibles. Mais j'avais décidé de ne rien faire qui pût compromettre ou livrer à l'aventure l'œuvre de la réhabilitation haïtienne à laquelle j'allais me consacrer.

Mes convictions trouvèrent un solide appui dans la politique de bon voisinage de l'honorable Président Francklin D. Roosevelt. J'ai eu, dès le début, la plus entière confiance en elle. Je ne fus, par conséquent, nullement inquiet pour l'avenir lorsque, après des démarches pressantes, ininterrompues, et l'emploi d'une diplomatie basée moins sur des textes et des écritures que sur le bon sens, la bonne foi et la franchise, j'obtins du Grand Président des Etats-Unis, lors de notre entrevue solennelle à

l'Union Club du Cap-Haïtien, la promesse formelle que, dans la première quinzaine du mois d'août 1934, le dernier soldat américain aurait

cessé de fouler le sol haïtien. Je savais déjà qu'on pouvait tout espérer, tout attendre de noble et de juste du Chef au grand cœur qui s'était révélé le Président des petits et de ceux qui souffrent — ouvriers sans travail, fermiers aux récoltes hypothéquées, petits bourgeois aux rentes incertaines, humbles commerçants que la diminution du pouvoir d'achat des familles acculait chaque jour à des faillites douloureuses, — qui ne les avait sauvés qu'en s'attaquant, et de front, aux plus puissantes forces financières du monde. Par l'acte du Cap-Haïtien, précédé et suivi, d'ailleurs, de beaucoup d'autres de la même inspiration, il s'était fait le promoteur, dans l'hémisphère occidental, de cette doctrine généreuse en vertu de

laquelle les petites nations ont, comme les autres, le droit de disposer d'elles-mêmes, sans courir le risque que des voisins plus puissants prolongent, de temps en temps, sur leurs affaires intérieures, la formidable menace de leurs forces morales ou matérielles. Nous avons donc ainsi la pleine et entière assurance que l'attitude du Chef du Gouvernement américain ne changerait pas à notre égard. C'est donc en pleine sécurité que nous reprîmes la direction politique de nos affaires.

Je me mis alors au travail et je m'attaquai résolument à mon programme de redressement économique, de réforme de l'Etat, et de reconstitution, sur des bases nouvelles, de notre enseignement rural, de notre agriculture et de notre politique extérieure.

Les résultats sont là. Ce n'est pas d'ailleurs

ici le lieu de les rappeler. Ceux qui m'ont fait l'honneur de prendre connaissance de mon précédent ouvrage, *Efforts et Résultats*, les ont peut-être encore à la mémoire. On m'excusera de citer, parmi ceux-là, un des hauts fonctionnaires américains les plus étroitement mêlés à notre administration générale, qui, depuis plus de dix ans, apporte sa collaboration quotidienne et intelligente au Gouvernement haïtien, et qui, mieux que personne, connaît, par conséquent, «la route laborieuse et ardue» que j'ai laissée derrière moi. J'entends parler de l'honorable M. Sydney de la Rue, ancien Conseiller financier, aujourd'hui Représentant fiscal, dont le dernier Rapport sur l'Exercice 1937-1938 vient de soulever un si vif intérêt dans toute la presse haïtienne:

«... *Je conserverai précieusement votre livre «dans ma bibliothèque, m'écrivait M. de la*

«Rue, le 25 Novembre 1938, en souvenir d'une
«des périodes de développement les plus inté-
«ressantes dans l'histoire de la République
«d'Haïti.

«Cependant, étant au courant, comme je
«le suis, de beaucoup des événements qui se
«sont produits, j'avoue que je ne puis m'em-
«pêcher de penser que vous ne vous y êtes pas
«fait justice, car vous n'y avez pas présenté
«même la moitié des difficultés que vous avez
«rencontrées, les soucis énormes que vous
«avez eus, et pas même un dixième du doute
«qui vous entourait de toutes parts concernant
«les efforts que vous avez faits depuis les huit
«dernières années. Vous avez porté un far-
«deau qui, parfois, semblait tellement lourd
«qu'il ne vous serait pas possible de continuer
«à le supporter, et un véritable progrès s'est
«manifesté à la suite de vos suprêmes efforts.
«Naturellement, ce progrès s'est accompli
«beaucoup plus lentement que nous ne l'espé-
«rions, vu qu'une grande part des efforts qui
«auraient pu être voués au développement
«même de la situation économique, a dû, en
«raison des conditions mondiales, être em-
«ployée à conserver intacte la base écono-
«mique du pays. C'était une chose qu'aucun

«de nous ne pouvait prévoir, car nous étions
«en droit de croire que le développement pou-
«vait procéder dès ses débuts. Tous ceux qui
«vous conseillaient en étaient convaincus, et
«c'est alors que les affaires mondiales ont
«commencé à s'écrouler, et que nous avons dû
«confronter une situation tout à fait nouvelle,
«c'est-à-dire la conservation de celle qui exis-
«tait plutôt que le développement d'une si-
«tuation nouvelle et meilleure. Excusez-moi
«si je me permets de m'exprimer ainsi, mais
«je constate que vous avez omis dans votre
«livre tous ces soucis qui vous ont assailli.»

Quoi qu'il en soit, l'œuvre n'est pas finie. S'il a fallu des efforts incessants, méthodiques, pour en poser les premières pierres, il en faudra de pareils pour la continuer et la parfaire. C'est à cela, comme je l'ai dit dans ma dernière Adresse au peuple haïtien, que, avec l'aide de Dieu, je veux consacrer les deux dernières années environ qu'il me reste à faire à la direction des affaires de mon pays. Et lorsqu'en 1941, je transmettrai le pouvoir à mon

successeur, il n'aura plus qu'à suivre la bonne voie tracée, et où les jalons sont posés pour

qu'il ne s'égare point ou ne retourne en arrière. Il pourra alors, en toute quiétude, s'attaquer à d'autres problèmes, ceux, plus urgents, que, chaque jour, les événements contemporains posent devant la conscience et l'esprit de ceux à qui échet le redoutable honneur de diriger les destinées de leur patrie.

V

DANS LA TRAGIQUE CONJONCTURE

DANS LA TRAGIQUE CONJONCTURE

Les Etats-Unis veulent la paix.

A Buenos-Aires, en 1936, et à Lima, en 1938, toutes les autres Républiques Américaines ont également proclamé non seulement leur volonté de paix, mais encore leur volonté de coopération pour le maintien de la paix.

Les affirmations solennellement renouvelées de leur désir et de leur besoin de paix n'empêchent pas les Amériques d'être constamment aux écoutes des angoisses du monde et du grondement sourd des catastrophes qui menacent la civilisation.

A la minute que nous vivons, plus on attache de prix à la paix, plus il faut être disposé et prêt à la défendre. Or, il est incontestable que la paix est en danger. Il va falloir peut-être se battre pour elle. Les forces morales, mobilisées depuis longtemps, ont déjà marché et marchent encore, hélas! jusqu'ici, sans résultat. Cependant, tout n'est peut-être pas dit de ce côté. Les récentes démarches

des Nonces Apostoliques dans quelques Capitales ont rencontré la sympathie des Gouvernements auprès desquels Ils sont accrédités et fortifié de nouveau tous les espoirs. D'autre part, la mission que le Saint-Père vient de confier à son propre Cardinal-Secrétaire d'Etat, Mgr. Maglione, témoigne, encore une fois, que l'action de la plus haute autorité morale reconnue, se poursuit plus activement que jamais, et qu'une telle persévérance ne peut que servir la cause de la Paix, en venant à la rescousse des diplomaties épuisées. On fait avancer pourtant les forces matérielles. C'est presque le branle-bas du combat. Les stratégies s'élaborent. Les armements s'intensifient. Les industries de guerre fonctionnent à plein rendement, et les Etats-Majors établissent des plans de défense militaire contre d'imminentes agressions.

Depuis Septembre de l'année dernière, les États-Unis ont senti — et ils l'ont senti profondément — que leur sécurité, aussi bien que celle du Continent, était fortement menacée. Les événements européens subséquents n'ont fait qu'aviver leur inquiétude. Ils ont pensé, et c'est l'évidence même, que le danger était commun aux trois Amériques, et ils ont tenu à

en persuader tous les peuples de notre hémisphère, à les convaincre de la nécessité, et même de l'urgence de s'unir et de se solidariser le plus étroitement possible pour la défense de leurs souverainetés respectives, de leur intégrité territoriale, et des principes directeurs de la moralité politique américaine.

«...De quelque façon différente qu'on puisse interpréter la doctrine de Monroe, écrivait Mme. Dorothy Thompson dans le «New York Herald Tribune» du 9 Décembre

«1938, son dessein essentiel a toujours été
«clair: empêcher le Nouveau Monde de de-
«venir un domaine où le Vieux Monde puisse
«acquérir des colonies, l'empêcher de devenir
«un champ de bataille entre les différents
«systèmes politiques européens et une base
«d'action européenne militaire ou navale.»

Peut-être faut-il moins craindre l'impérialisme agressif et direct des idéologies européennes dans nos Amériques que la réalisation de leurs visées d'expansion par des méthodes, déjà prévues dans certains quartiers, et qui consisteraient à faciliter des groupes ou des partis locaux à s'emparer des Gouvernements par la force. Ce sont ces Gouvernements complices qui leur assureraient la con-

quête des marchés sud et centre-américains à l'exclusion de tous autres concurrents. Et si d'autres groupes ou d'autres partis — et rien n'est plus certain — s'opposaient à ces usur-

Il est plus certain — s'opposaient à ces usurpations armées, ostensiblement ou ténébreusement appuyées par l'Etranger, voilà, en effet, des Etats américains devenus «le champ de bataille entre les divers systèmes politiques européens», c'est-à-dire autant de malheureuses Espagnes déchirées par les plus atroces convulsions intérieures.

S'il en était ainsi, ces désordres fomentés et développés par tous les moyens de propagande dont on dispose actuellement, ne constitueraient-ils pas déjà de puissantes infrastructures pour des fins ultérieures de domination plus effective?

Quelle serait alors la position des Etats-Unis dans une telle éventualité?

Dans un discours prononcé le 13 Avril de cette année, au Bureau directeur de l'Union panaméricaine, à l'occasion de la célébration de la «Journée panaméricaine», le Président Roosevelt disait: «*Nous sommes prêts à maintenir la paix américaine et à la défendre de toute notre force en répondant par la force à toute tentative qui pourrait être faite pour*

«miner nos institutions ou menacer l'indépendance d'un de nous...»

Il ne s'agit, dans cette déclaration catégorique, que du cas où l'indépendance d'un Etat américain serait attaquée par une Puissance européenne.

Mais, dans les conjectures envisagées, on se trouverait plutôt en présence de factions internes luttant à main armée pour ou contre les idéologies importées, et avec encore plus d'ardeur et de passion qu'elles n'en apportent dans leurs différends politiques habituels.

Comment la doctrine de Monroë pourrait-elle jouer dans ces circonstances?

Les Etats-Unis interviendraient-ils quand même?

Dans un article paru dans la revue cubaine *America*, livraison de Mai 1939, sous la signature d'un remarquable écrivain, le Dr. Juan Clemente Zamora, l'auteur, après avoir brossé un tableau complet de la situation internationale actuelle, répond précisément à ces questions avec une pénétration et un avenir dans l'esprit qui méritent de retenir sérieusement l'attention.

«... Le caractère même de l'acte, dit-il, rendrait l'intervention des Etats-Unis suprême-

«ment difficile. N'essayant pas d'intervenir
«pour défendre une Nation américaine atta-
«quée ou envahie par des troupes étrangères,
«mais de s'interposer dans une guerre civile,
«leur ingérence serait considérée, par une par-
«tie de leurs propres sujets, comme arbitraire,
«et la propre propagande des idéologies en
«cause se chargerait de la faire paraître, de-
«vant le reste de l'Amérique, comme un acte
«rapace d'impérialisme Nord-américain.

«Si l'action des Etats-Unis, — précisément
«pour éviter cette responsabilité — se limitait
«à prêter, pour sa part, un égal concours
«en argent et en matériel de guerre aux grou-
«pes indigènes à tendances démocratiques, les
«résultats pourraient être semblables à ceux
«obtenus en Espagne, et les luttes civiles pour-
«raient se prolonger très longtemps.

«Dans l'un ou l'autre cas, les conséquences
«seraient désastreuses pour l'Amérique du
«Sud.» Et j'ajoute pour les Etats-Unis égale-

ment.

M. Zamora ne voit que deux moyens de parer à cette grave menace. D'une part, éviter que les peuples de l'Amérique du Sud ne soient la proie facile des passions politiques extrêmes, en élevant le niveau de vie des

masses; d'autre part, offrir aux Nations de l'Amérique latine d'autres possibilités économiques et commerciales pour que leurs marchés ne soient pas absorbés par les puissances non-américaines. Et il ne voit que les États-Unis pour s'atteler à cette tâche d'envergure et affronter résolument le problème.

Ce qu'il faudrait, en d'autres termes, c'est l'organisation de la solidarité des intérêts interaméricains pour aboutir à l'unité économique continentale, de manière à enchaîner la paix à la vie même de nos peuples. Et le magnifique exemple ainsi offert aux «axes» tour-

mentées de l'Europe ne pourrait que hâter cette unité économique mondiale qui demeure, à travers toutes les agitations contemporaines, la condition indispensable de la Paix, et de l'Ordre nouveau en gésine dans les entrailles de notre douloureuse Humanité.

Les Etats-Unis semblent l'avoir bien compris. En effet, leur politique actuelle de financement des Gouvernements Sud et Centre-Américains par des emprunts à long terme destinés à des travaux d'utilité publique et à la résorption du chômage, en vue de l'augmentation du pouvoir d'achat de nos peuples; — de réduction ou même de suppression de cer-

tains chapitres de leur tarif douanier pour faciliter l'entrée des produits des Etats-Américains dans leurs marchés; — de stabilisation du change pour que les achats en «dollars» rendus désormais plus commodes, fortifient de

plus en plus les liens commerciaux et conduisent peut-être à l'établissement d'une monnaie interaméricaine, — ce qui serait éminemment souhaitable; — toute cette large politique de défense intelligente de la paix que, sous l'énergique impulsion du Président Roosevelt, le Gouvernement des Etats-Unis a depuis longtemps envisagée et qu'il a commencé à appliquer, demeure un témoignage éclatant des efforts, et même des sacrifices qui sont faits pour cimenter le bloc des Amériques et lui imprimer toute la valeur, toute la portée humaine et exemplaire que réclament les circonstances tragiques dans lesquelles se débattent les nations affolées...

* * *

Si la guerre éclatait...

Il est certain — quoique prétendent ceux qu'on appelle, dans les controverses américaines sur la question, des *isolationnistes* —

que les Etats-Unis ne pourraient pas se tenir en dehors du conflit. Dans tous les cas, les développements imprévus d'une guerre européenne les y entraîneraient tôt ou tard. Ils en sont persuadés, et c'est pourquoi ils sont en train de s'armer jusqu'aux dents pour parer à toutes les éventualités.

Quelle est la position de notre pays dans cette tragique conjoncture?

L'extrait suivant du grand Magazine américain *Life*, édition du 31 Octobre 1938, nous donne une idée précise de l'importance exceptionnelle qu'on attache à la Mer des Antilles pour la défense du Canal de Panama.

«... *Les stratèges navals, y lit-on, considèrent les Caraïbes comme la clef stratégique des «Amériques, parce que: 1°) cette zone commande le Canal de Panama, 2°) parce que les côtes Est des Etats-Unis et la plus grande partie de l'Amérique du Sud se trouvent dans le rayon des unités opérant des bases des Caraïbes. Du point de vue du stratège, les opinions qui cherchent à émouvoir à propos de l'impérialisme américain dans les Caraïbes ne sont que des niaiseries sentimentales. L'Amérique doit contrôler les Caraïbes ou quelque autre puissance peut contrôler l'Amérique. Les*

plans présents réclament que la flotte américaine soit gardée dans le Pacifique, bien qu'elle doive voyager dans l'Est l'année prochaine pour des manœuvres dans les Caraïbes. Dans l'éventualité d'un grand mouvement de flotte venant de l'Europe, la petite escadre de l'Atlantique, opérant des bases des Caraïbes, pourra probablement tenir l'ennemi à l'écart du Canal de Panama jusqu'à ce que la grande Flotte puisse traverser le Canal et venir à son secours.

Les Iles des Caraïbes s'étendant dans la mer sur une longueur de mille milles de la pointe de la Floride, forment une superbe chaîne de défense naturelle pour le Canal. Les détroits de Floride et le Canal de Yucatan sont commandés par Key West. L'Amérique garde le Passage du Vent entre Cuba et Haïti par la base de Guantanamo, concédée par Cuba. Sur le passage de Mona, se trouve Porto Rico qui appartient à l'Amérique. La Marine, rappor-

tail-on le 21 Octobre, demandera bientôt l'établissement d'une base aérienne à San Juan. Anegada, principal passage du trafic européen au Canal de Panama, se trouve juste à l'est d'une autre possession Américaine: St. Tho-

mas, des Iles Vierges, avec son beau port, facilement protégé, de Charlotte Amélie.

La défense américaine faiblit parmi les Petites Antilles avec leurs nombreux passages à l'est des Caraïbes. Dans son prévoyant et intéressant livre si bien documenté sur la défense nationale «Les Remparts que nous surveillons», le Major Georges Fielding Eliot, co-auteur de «Si la Guerre vient», est d'avis que les défenses Caraïbes de l'Amérique soient grandement fortifiées par l'établissement d'une base à Trinidad ou à la Barbade, possessions anglaises.

Une base sur l'une ou l'autre île serait utile aussi pour repousser une tentative d'invasion

de l'Amérique du Sud. Major Eliot pense que ce serait encore bien mieux si l'Amérique possédait aussi la Jamaïque, de la Grande Bretagne, la Martinique, de la France et Curaçao, des Pays-Bas, tous occupant des positions stratégiques et à présent pauvrement défendues.

La même chose est vraie en ce qui concerne les Bermudes Anglaises où une base navale commanderait la côte entière des Etats-Unis. Peut-être la plus grande menace stratégique se trouve dans l'Archipel des Bahamas, possession anglaise, dont les sept cents îles et «cays»

avec leurs nombreux ports et débarcadères pourraient abriter plusieurs porte-avions et sous-marins ennemis. Sur le point de savoir comment l'Amérique pourrait obtenir ces possessions étrangères, Major Eliot insinue que la question de la dette de guerre n'est pas encore réglée.»

L'île d'Haïti se trouve donc dans la ligne de

L'île d'Haiti se trouve donc dans la ligne de défense des côtes orientales des Etats-Unis. Elle est considérée, avec Cuba et Porto-Rico, comme une position de couverture de tout premier ordre, d'après les cartes dressées par les Etats-Majors navals et aériens.

Un éditorial du «New York Times» édition du 3 Mai de cette année, précise encore davantage les facilités de défense des Etats-Unis «dans ce lac américain» des Caraïbes et désigne clairement notre port des *Gonaïves* pour l'établissement d'une base navale et aérienne. Cet éditorial est ainsi formulé :

«Stratégie dans les Caraïbes»

«L'établissement par l'Armée américaine d'un Département à Porto-Rico est une conséquence logique de la détermination du Gouvernement de pourvoir à une adéquate sécurité des environs du Canal de Panama et de la

région des Caraïbes. C'est une réitération aussi de notre intention de maintenir la doctrine de Monroe et de poursuivre une politique de «défense de l'hémisphère.

«Les Caraïbes ont été longtemps une zone d'influence américaine, et les Iles des Indes Occidentales sont un naturel rempart gardant les approches de Panama. Déjà nos facilités de défense dans ce «lac Américain» à Key West, dans la baie de Guantanamo, à Cuba; à Gonaïves, Haïti; à Culebra, dans les Iles Vierges; et à Porto-Rico, ont été longtemps négligées. Au cours de cette session le Congrès a voté une législation pour pourvoir à l'établissement de grandes bases aériennes et d'une base de sous-marins protégées par les fortifications de l'armée et, probablement, par une garnison augmentée de l'armée, à Porto-Rico.

Les défenses atlantiques de Panama à Coco Solo et ailleurs doivent être fortifiées et éventuellement une base navale aérienne d'une étendue considérable doit être créée en Floride.

La zone entière des Caraïbes prend, une fois de plus, pour ce pays, une signification stratégique qu'elle n'a pas eue depuis la guerre avec l'Espagne. Avec des bases adéquates en

Floride et ailleurs, nous pouvons non seulement assurer la sécurité du Canal contre une attaque venant de l'Ouest, mais nous pouvons aussi apporter par le moyen d'une grande ligne d'aéroplanes, de sous-marins et de navires de surface, une plus large protection à l'Amérique du Sud que cela n'est possible aujourd'hui.»

Il demeure donc évident que notre position géographique nous assigne un rôle de premier plan dans la stratégie arrêtée pour la défense de l'hémisphère occidental. Les choses étant ainsi et ne pouvant pas être autrement, le moment ne paraît-il pas venu de donner une forme concrète et effective à la solidarité continentale solennellement proclamée à Buenos-Aires et à Lima aussi bien que dans les déclarations particulières des Gouvernements?

Certes, il a été bien entendu que, en cas de guerre ou de menace de guerre sur notre continent, on procéderait à des *consultations* pour éliminer cette menace. Or, la menace de guerre est aujourd'hui permanente. Et la guerre elle-même vient, de plus en plus, par surprise. L'Indépendance des Etats est quelquefois surpri-

dependance des Etats est quelquefois supprimée sans coup férir, et c'est une politique de «faits accomplis» qui tend à se substituer aux

règles du droit international. La guerre se fait maintenant sans aucune déclaration, puisque, juridiquement parlant,—et pour prendre un exemple actuel—il n'y a pas de guerre entre le Japon et la Chine...

Il faut, par conséquent, être toujours prêt à faire la guerre pour sauvegarder la paix. Il n'est plus temps de se «consulter», lorsque c'est déjà l'heure d'agir. N'est-il pas beaucoup plus sage de déterminer à l'avance les conditions et les formes de collaboration et de coopération de chacun de nous à l'œuvre de défense commune un peu trop théoriquement envisagée jusqu'ici. Ce n'est pas quand l'incendie approche, que l'on aménage les services destinés à préserver les maisons menacées. Décidé à

faire la chaîne, chaque Etat américain devrait être déjà sur la ligne pour aider à éteindre le feu.

C'est pour ces raisons que j'avais suggéré, il y a quelques mois, la conclusion, dans le cadre des principes proclamés à Buenos-Aires et à Lima, d'un Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats-Unis d'Amérique et les trois Etats de la Mer des Antilles, puisque, en cas de péril et par leur situation géographique, ils constituent les bases principales de défense de notre

Continent. Ce pacte, une fois conclu, pourrait être étendu aux autres Nations des Amériques. Il contribuerait, personne ne saurait en douter, —non seulement à assurer la continuité de l'humaine politique de bon voisinage instaurée et poursuivie par le Président Roosevelt, mais encore à asseoir définitivement la commune sécurité à l'ombre de laquelle notre pays, ainsi que les pays les plus voisins des Etats-Unis

que les pays les plus voisins des États-Unis,
trouveraient le seul climat qui puisse favoriser
leur évolution dans la paix et la prospérité.

VI

**L'ACTION DE REDRESSEMENT
DU GOUVERNEMENT DE 1930**

VI

L'ACTION DE REDRESSEMENT DU GOUVERNEMENT DE 1930

Une longue et douloureuse expérience historique se dégagait clairement des faits administratifs et des événements politiques qui avaient fait glisser la Nation des mains sacrilèges de ses oligarchies inhumaines. Elle appelait les plus graves méditations des haïtiens. Elle comportait, par conséquent, des enseignements profonds qui s'imposaient à la conscience de l'homme à qui l'Assemblée Nationale venait de confier librement la gestion des affaires du pays. Pour que

l'œuvre de redressement général, qui devait être aussitôt entreprise, pût s'accomplir avec, à la fois, le minimum de risque et quelques chances de succès, il fallait que les fautes et les erreurs du passé — que la «pause» de l'Occupation étrangère avait, d'ailleurs, plus fortement accusées que jamais — fussent de nouveau repérées, de manière à prendre le plus grand soin de ne plus y retomber. L'action nécessaire,

et les décisions, sages et fermes, qu'elle allait provoquer, ne s'accommoderaient point d'un retour quelconque à la politique de folie qui avait été à l'origine de tous nos malheurs. Comment pourrait-on ne pas le sentir, et surtout, ne pas comprendre la lourde tâche qui incombait au nouveau Gouvernement issu de ces crises enchevêtrées, et qui consistait à nous libérer définitivement de l'emprise étrangère, à réformer l'Etat, c'est-à-dire à mettre ses insti-

tutions au niveau de la réalité haïtienne du moment, à créer et organiser nos forces économiques?...

C'était une tâche nationale et positive. Elle me paraissait, par son ampleur même, ressortir à une collaboration de nos équipes les mieux informées ou supposées telles, plutôt qu'à des efforts isolés ou individuels. Nous sortions, épuisés, d'un terrible naufrage, et un appel à des esprits avertis, dans le but de renflouer la petite barque haïtienne, était certainement tout ce qu'il y avait de plus raisonnable et de plus patriotique. L'essentiel était qu'on acceptât de travailler ensemble au bien commun, quitte à s'entendre sur les méthodes ou les modalités que les contingences, à coup sûr, imprégneraient d'un certain empirisme, ou,

si l'on aime mieux, d'un certain pragmatisme. Je fis loyalement cette offre de collaboration que réclamaient les circonstances. Elle fut re-

poussée sous divers prétextes. Et c'est ainsi que le premier Cabinet du Gouvernement de Novembre 1930 ne fut pas composé, comme je l'espérais, de MM. Auguste Turnier, à l'Intérieur et aux Travaux Publics,—Seymour Pradel, aux Finances et au Commerce,—Léon Nau, à la Justice,—Pauléus Sannon, aux Relations Extérieures et aux Cultes,—Price-Mars, à l'Instruction Publique, à l'Agriculture et au Travail.

J'avais voulu grouper ainsi autour du Gouvernement quelques-uns des hommes les plus représentatifs de l'ensemble de l'opinion haïtienne du moment. Il y avait à faire face à des problèmes extrêmement complexes et délicats. L'Étranger était encore là et nous observait. C'est toute une renaissance politique, économique et morale qui sollicitait nos réflexions et notre action. Elle requérait, à mon avis, non seulement le prestige, mais encore, et surtout, l'effort loyal et énergique d'un ministère d'union nationale, pour une indispensable unité d'action. Toute scission dans le bloc qui avait lutté ensemble pour la restauration

de notre souveraineté amènerait infailliblement un affaiblissement des moyens, retarderait ou compromettrait les résultats. On nous attendait à ce carrefour dangereux. Nous allions traverser une scabreuse période de transition. Il n'était pas besoin d'être grand clerc, en effet, pour prévoir les difficultés qui allaient surgir du fait même de la reconstitution des Chambres Législatives succédant au Conseil d'Etat, et du fonctionnement d'un gouvernement normal que nous voulions mettre désormais, par des moyens appropriés, à l'abri des immixtions étrangères consacrées par un traité qu'il s'agissait de liquider.

Tout était à reconstruire, le moral et le matériel de la nation, après que l'on avait tout détruit dans notre séculaire jeu de massacre des hommes et des choses. Il nous suffit d'énoncer cette proposition pour que l'on se rende compte de la longue route qui s'ouvrait devant nous et où devaient s'engager successivement de nombreuses relèves de pionniers, tous solidaires dans la volonté et la responsabilité de la parcourir jusqu'au bout. En somme, après tant de révolutions stupides et criminelles, c'était une vraie et suprême révolution d'ordre, de paix et de progrès que le sa-

lut du pays exigeait, et qu'il était peut-être réservé à l'équipe gouvernementale, dont le destin nous avait fait le capitaine, d'accomplir dans la joie ou dans les épreuves.

N'ayant pas pu nous assurer la collaboration que je désirais sincèrement, il a fallu faire appel à d'autres citoyens de bonne volonté et commencer notre travail et notre devoir de Gouvernement, c'est-à-dire agir...

On trouvera, dans ce recueil de nos discours, tout ce qu'il y avait à expliquer et à justifier au sujet de notre action extérieure,—en même temps que les puissantes raisons d'ordre historique, les leçons d'une des plus tragiques expériences nationales, qui nous avaient décidé à opérer la réforme de nos institutions, à ranimer un Etat ramassé dans la déliquescence interne et dans l'humiliation d'une Occupation étrangère. Nous n'y reviendrons pas. Tout ce que je peux dire pour l'instant.

c'est que cette réforme a rendu à l'Etat l'autorité et la force que, plus qu'ailleurs, il doit avoir dans une petite nation inorganique comme la nôtre. Elle a permis au Gouvernement, en aménageant constitutionnellement la collaboration harmonieuse des rouages essentiels de l'Administration, de remplir, sans trop d'en-

combres, sa mission naturelle et primordiale de gouverner, c'est-à-dire de se consacrer à la réalisation des fins d'intérêt général qui constituent son unique domaine.

De beaux esprits s'étaient soudain redressés. Ils avaient poussé de hauts cris. Leurs clameurs avaient quelquefois réveillé de grands voisins généralement curieux de ce qui se passe à côté. D'après eux, nous avons organisé la dictature dans ce pays. Nous avons, en tout cas, tourné le dos à la démocratie, au libéralisme, aux *principes*, comme on dit ici. C'était

l'abomination de la désolation. Or, ces mots, —démocratie, libéralisme, principes—depuis longtemps prostitués par les acolytes des satrapes de tous calibres et de tous poils que notre pays avait subis au cours des temps, n'avaient plus aucune résonance dans les esprits. Ce n'était que des mots qui, à force d'avoir servi d'abri aux pires desseins comme aux plus néfastes actions, étaient complètement usés et avilis. D'ailleurs, nos masses analphabètes, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population, ne les avaient jamais compris ni même entendus. Elles ne savaient pas, elles ne pouvaient pas savoir s'ils étaient dieu, table ou cuvette. On sait que dans le peuple,

à force d'entendre crier «vive la constitution» dans les proclamations et dans les rues, pendant les périodes d'effervescence populaire, on la prenait, cette malheureuse constitution, pour un vieux général chargé d'ans et de

gloire... Ces vocables sonores et vides restaient donc exclusivement dans la terminologie habituelle des oligarchies alternées qui, en tournant périodiquement sur elles-mêmes, les collaient, comme des étiquettes, sur leurs entreprises révolutionnaires. Elles s'en détachaient généralement après le triomphe et passaient au service des groupes opposés. Il en avait été ainsi tout le long de notre histoire.

L'Histoire n'avait pas seulement pour nous une valeur d'enseignement. Elle prenait aussi à nos yeux une singulière valeur d'actualité. La Commission Forbes, chargée par le Président Hoover d'étudier les conditions de la République d'Haïti, avait dit, dans son Rapport, à propos de *démocratie* — et ses observations, sur ce point, étaient absolument exactes :

«...La Commission n'est pas convaincue que les fondations pour le Gouvernement représentatif et démocratique sont maintenant assez larges en Haïti. L'opinion publique éclairée et la minorité cultivée

sont si minimes que tout gouvernement formé dans ces circonstances est exposé à devenir une oligarchie. La minorité cultivée considère trop souvent l'office public comme un moyen d'existence. Jusqu'à ce que la base de la structure politique soit élargie par l'éducation—et c'est une affaire de temps—le Gouvernement doit nécessairement être plus ou moins instable et en constant danger de soulèvements politiques.» (1)

Nous savions déjà tout cela. Mais il n'était pas tout à fait inutile de l'entendre dire publiquement par des voix sérieuses et désintéressées. C'était à la fois un nouvel avertissement donné aux Haïtiens et quelques remarques que nous pouvions prendre pour notre gouverne. La Commission Forbes disait, en résumé :

— Voilà la situation que nous avons trouvée. C'est maintenant au Gouvernement haïtien à savoir comment mener sa barque, en évitant les écueils que nous signalons.

Il était donc certain — puisque les conclusions de la Commission Forbes s'accordaient parfaitement avec l'opinion saine de tout Haïtien réfléchi et de bonne foi —

(1) Report of the President's Commission for the studies and review of conditions in the Republic of Haiti, 1930, page 9.

1.—que les fondations n'étaient pas suffisantes pour le gouvernement démocratique et représentatif;

2.—que l'opinion publique éclairée et la minorité cultivée (La Commission Forbes paraissait les séparer, mais c'est au fond la même chose) n'étaient qu'une mince frange dorée au vêtement primitif de notre société;

3.—que la base de la structure politique devait être élargie par *l'éducation*;

4.—que cette *éducation* était une affaire de temps;

5.—que, dans ces conditions, il fallait s'attendre à l'instabilité du Gouvernement et au danger des soulèvements politiques.

Non seulement les fondations n'étaient pas suffisantes pour supporter de véritables institutions démocratiques, mais on peut dire qu'elles n'existaient presque pas. Sur une population de près de trois millions d'habitants, en effet, il y avait au moins 90 pour cent d'il-

«... Jusqu'à l'intervention américaine et pendant plus de cent ans, rapportait le Haut Commissaire américain, en 1923, Haïti n'a été plus ou moins qu'une oligarchie militaire du type le plus sévère: 95 pour cent de son peuple sont illettrés, et un large

pourcentage immoral. Dans de telles conditions, le mot «démocratie» ne rend qu'un son vide.»

Et en 1930, il écrivait encore:

«...Le paysan d'aujourd'hui n'a guère changé depuis 1804 ni en caractère, intelligence, éducation, ni comme cultivateur.» (1)

D'un autre côté, M. Millspaugh, qui fut Conseiller financier, écrit:

«...Leurs besoins ne se rapportaient principalement qu'aux simples nécessités de l'existence tropicale et primitive... Ils étaient pour la plus grande partie libres et satisfaits, et possédaient tout ce qu'ils avaient appris à désirer dans la vie.» (2)

Dans un ouvrage récemment paru, sous le titre *Outline History of Latin America*, MM. A. Curtis Wilgus et Raul d'Eça observent, en parlant du développement social, économique et culturel de la population d'Haïti, que :

«...*Les standards de vie du plus grand nombre sont bas et primitifs. Durant le régime français, l'île produisait du sucre, du café et du coton en suf-*

(1) Cité par F. A. Kirkpatrick, professeur à l'Université de Cambridge — *Latin America*, Cambridge, England, at the University Press, 1939, page 412.

(2) A. C. Millspaugh — *Haïti Under American Control*, cité par Kirkpatrick, même page.

fisantes quantités pour être exportés en France. L'anarchie qui suivit la déclaration d'Indépendance désorganisa les activités économiques d'Haïti.» (1)

Le professeur Kirkpatrick, qui a consacré, dans son livre déjà mentionné, un intéressant chapitre à la République d'Haïti, la présente

comme suit :

«...La partie occidentale, un tiers de l'île d'Haïti, est occupée par la République nègre d'Haïti, la région la plus peuplée de l'Amérique tropicale, avec une population de deux millions et demi dont un petit nombre, «l'Elite» cultivée, principalement des mulâtres, parle français et maintient quelque contact avec la culture française, par le clergé, par l'instruction reçue en France et par des visites à Paris, habituellement payées, jusqu'à récemment, par le Trésor national. Le reste, la paysannerie illettrée et les travailleurs, constitue un peuple presque séparé, parlant «créole», un patois français, en partie africanisé». (2)

Il résulte de ces faits, constatés et vérifiés, que nous ne remplissons pas encore le mini-

(1) *Outline History of Latin America*, par A. Curtis Wilgus, Ph. D. Department of History. The George Washington University et Raul d'Eça, Ph. D. Division of Intellectual Cooperation, Pan American Union. 1939. page 325.

(2) F. A. Kirkpatrick... op. cit. page 393.

mum des conditions voulues pour faire fonctionner *actuellement* la démocratie telle qu'on l'entend. C'est de l'observation des réalités vivantes qui nous environnent que se dégagent les possibilités d'application, utile ou nuisible, des procédures du plus perfectionné, sans doute, des régimes politiques contemporains, régime qui exige, d'abord, la formation du *citoyen*, c'est-à-dire d'un homme ayant acquis un certain développement intellectuel, quelque sens politique, des notions générales lui permettant d'avoir une compréhension, au moins élémentaire, de son milieu et de ses besoins. Or, cet homme n'existait pas encore. Il fallait le faire naître, le sortir de sa gangue séculaire, briser l'épaisse enveloppe d'ignorance et de misère qui le recouvrait. Nous étions donc une république presque *sans citoyens*, traînant après elle une masse inarticulée et inorganique, avec une «*Elite*» séparée d'elle, l'ignorant, la méprisant presque, absolument indifférente à son sort et ne se préoccupant que de son propre enrichissement.

«...Que l'indolent paysan nègre, ajoute le professeur Kirkpatrick, eût été ou non beaucoup plus heureux d'avoir été éduqué pour être un électeur, évi-

demment l'«Elite» avait besoin d'une leçon. Et ici l'intervention américaine a fait beaucoup. Les leaders rapaces des révolutions cacos ont été remplacés par d'estimables Présidents civils: on n'a pas non plus recouru à de violents chocs durant les quatre années qui ont suivi le retrait des marines américains.» (1)

Pourquoi l'Elite avait-elle besoin d'une leçon? Et d'abord, qu'est-ce que c'est que «l'Elite»?

La Commission Forbes répond, dans son rapport:

«...Le groupe, qui est fier d'être connu comme «l'Elite» forme la classe dirigeante.

«C'est un groupe urbain, comprenant une très minime proportion de la population, probablement moins que cinq pour cent, généralement mulâtre, mais variant de l'octavon au noir; et parce qu'elle est cultivée, comparativement riche et hautement privilégiée par son rôle de direction, cette classe est aussi attentive à maintenir sa distinction de caste que n'importe quelle autre classe dirigeante. Leur langage est français. Leur catholicisme est français. Les masses d'Haïti sont pauvres et ignorantes. Généralement parlant, elles sont de pure descendance

néralément parlant, elles sont de pure descendance africaine. L'analphabétisme garde les masses pay-

(1) F. A. Kirkpatrick—op. cit. *Latin America*, page 412.

sannes politiquement inarticulées, excepté dans le cas de foules ou de troupes de bandits, qui, autrefois, infestaient la campagne et fournissaient souvent les forces de révolution. Les troupes de bandits avaient été brisées et avaient disparu sous le régime Américain, mais les forces sociales qui les avaient créées demeurent encore:—pauvreté, ignorance et le manque d'une tradition ou du désir d'un Gouvernement libre et régulier. Le but de l'Occupation américaine a été d'élargir la base du prolétariat articulé et de contribuer ainsi à une plus solide démocratie et finalement pourvoir à un gouvernement plus représentatif en Haïti. D'où son travail en éducation, en hygiène, en moyens de communications tels que routes, téléphones, lignes télégraphiques et services postaux réguliers.

«Ces choses, naturellement, sont considérées comme d'importance secondaire par l'Elite qui voit dans l'élévation d'une classe moyenne une menace

dans l'élevation d'une classe moyenne une menace à la continuation de son propre privilège de direction.» (1)

On aperçoit ici, et très exactement, les éléments, assez simples en apparence, qui permettent, en appréciant leurs valeurs respectives, de préciser les données tout à fait particulières du problème politique haïtien.

Ce problème peut être, maintenant, posé en termes clairs :

(1) Report of the President's Commission, etc. op. cit. 1930, pages 18 et 19.

D'un côté, c'est une masse énorme — à peu près 2.500.000 âmes, sur une population de 3.000.000 environ — masse amorphe, misérable, inorganique, inarticulée et absolument ignorante, qu'il faut préparer, transformer et hausser lentement à la démocratie; de l'autre, c'est une «*Elite*», comme elle s'intitule elle-même, qui ne fait que se lamenter sur ses pri-

vilèges perdus; qui, au lieu de profiter de «*la leçon dont elle avait besoin*» et qu'elle a bien reçue, se livre, — depuis 1930, à partir du moment où elle sentait que l'Étranger avait un peu desserré la vis, et plus encore, depuis 1934, c'est-à-dire depuis la «*désoccupation*». — à une lutte désespérée pour reconquérir son influence et ses avantages. Elle n'avait pas su se diriger elle-même, bien que, par définition, tout au moins, elle fût appelée à diriger les autres. Ses réussites individuelles n'étaient que provisoires. Elle n'avait jamais su rien garder des biens qu'elle avait peut-être trop facilement amassés. Et comme elle avait vécu indifférente à tout le reste, son orgueil et son égoïsme ne trouvaient, la détresse venue, aucun point d'appui dans le milieu environnant. Elle sombrait dans le vide qu'elle avait créé...

Ces deux éléments — elite et masse — avaient toujours vécu et vivent encore complètement en marge l'un de l'autre. Ils ne communiquaient pas. Il y avait entre eux comme une cloison étanche. J'en faisais moi-même la remarque, il y a plus de trente cinq ans. Cela n'a guère changé depuis. La masse n'avait jamais servi que de matériel humain dans les luttes civiles provoquées par l'«Elite».

Celle-ci était, en effet, profondément divisée. Elle l'est de plus en plus, parce que son volume s'est quelque peu augmenté et qu'il y a, par conséquent, plus d'intérêts antagonistes en jeu. La rivalité des groupes aboutissait toujours à des luttes armées pour la conquête du pouvoir, c'est-à-dire pour la satisfaction de leurs appétits cachés derrière la façade hypocrite des principes revendiqués dans des «manifestes» ampoulés qui empaumaient parfois quelques naïfs. Comme tout le monde ne pouvait pas être servi en même temps, il fallait bien qu'il y eût des «in» et des «out». Déchirés par l'impatience et l'envie, les «in» et les «out» passaient leur temps à se culbuter, les uns les autres, des positions que leur apportaient, tour à tour, les révolutions triomphantes. Car les révolutions triomphaient presque

toujours. On était arrivé à une telle maîtrise dans la technique des coups d'Etat ou dans l'art de faire éclater ou durer les insurrections!... Les masses fournissaient à tous les camps les forces dont ils avaient besoin pour régler leurs comptes. Tous les doits et tous les avoires allaient se balancer à l'intérieur des Gouvernements, eux aussi, d'ailleurs, très vite balancés à leur tour, par le jeu, à la fois comique et féroce, de ces mêmes liquidations, constamment renouvelées. Les portions de masses inconscientes qu'on faisait marcher — et se tuer entre elles sans savoir pourquoi — sous les espèces ou apparences d'armées révolutionnaires, restaient naturellement les dindons de ces farces sinistres. Il est vrai qu'on leur laissait souvent l'incendie et le pillage des localités traversées. (1) Et cela n'avait pas peu contribué à répandre à

(1) On lit dans une proclamation de Christophe, du 24 Décembre 1806, contre «les factieux de l'Ouest et du Sud qui venaient de lever l'étendard de la révolte», cette incroyable autorisation donnée à ses troupes :... «Le pillage de tous les lieux où les rebelles seront trouvés vous est abandonné sans restriction.»

B. Ardouin — Op. cit. tome VI, page 457.

On pouvait marquer, dans la suite, un certain progrès,

sous ce rapport, puisque, plus proche de nous, et, toujours dans une proclamation, un Chef révolutionnaire recommandait à ses troupes de «**pillier, mais en bon ordre...**»

travers le pays le goût barbare des ruines et du sang... Chez certains paysans audacieux, l'appât des épauettes et l'ambition de commander provoquaient quelquefois des actes de bravoure, qui aidaient singulièrement au succès des affaires. On les récompensait en leur décernant des brevets militaires. On leur donnait de l'argent. Ils parvenaient ainsi facilement aux plus hauts grades. Et comme plus ils prenaient du galon, plus ils voulaient en prendre, on les voyait bientôt généraux de division «aux armées de la République». C'est ainsi qu'on entendait parler, tout à coup, d'un général X, hier encore inconnu, qui avait fait merveille dans telle rencontre sérieuse, ou d'un général Z qui avait pris des Limbés inaccessibles. Ils devenaient commandants de com-

munes, commandants d'arrondissements et tutti quanti. Ces gens frustes étaient appelés à régenter des communautés de dix, vingt, trente mille âmes. Ils y imposaient leurs caprices, leurs fantaisies les plus grossières, terrorisaient sans merci, pour montrer et faire valoir leur *autorité* fraîche et joyeuse. On devine aisément ce qu'il advenait du progrès moral de populations vivant sous de telles férules. Que

d'Exaüs et que de Pierrismé(1), venus de la plaine ou des mornes, complètement illettrés, superstitieux, violents, conduits surtout par leurs instincts, prenaient ainsi leur *part* dans un *coup de voupp* ou dans une affaire de plus longue haleine où ils entraînaient sur les instances des gens de la *ville* ou du *bourg* voisin!... Et c'est ainsi que nous étions devenus, peu à peu, «le pays des généraux»...

L'«*Elite*» avait toujours vécu de l'Etat. En

L'«Etat» avait toujours vécu de l'Etat. En dehors des places, des hautes fonctions publiques, des Missions spéciales et des Commissions lucratives, elle bénéficiait de ce qu'on appelait les *faveurs* et les *entreprises*. C'étaient des mots d'une élasticité infinie qui englobaient tout ce que l'Administration pouvait acheter et tout ce qu'elle pouvait concéder aux amis du régime. Fournitures classiques et matériel scolaire, réparations et constructions de bâtiments de l'Etat, construction de ponts en maçonnerie et de rues, réparations de routes publiques, (je dis *réparations*, car je n'ai pas connaissance qu'aucun gouvernement haïtien ait jamais fait construire une seule route publique dans ce pays avant l'Occupation Américaine), érections de fontaines pu-

(1) Noms de paysans haïtiens.

bliques, commandes d'armes et de munitions d'uniformes et de chaussures pour les troupes

et les corps de la Police administrative (on appelait cela les «coutures de l'Etat» ou, comme on disait en créole, «*coutu l'Etat*»), fournitures de provisions pour la flotille, commandes de navires de guerre, contrats de grosses entreprises: marchés en fer, ponts métalliques, wharfs, services hydrauliques, etc, — ce furent toutes ces utilités qui faisaient l'objet des *faveurs*. On en tirait de grands profits personnels, que les *fournitures* fussent réelles ou fictives. Lorsque, par hasard, on les exécutait — et comment! — elles rapportaient au moins 100% aux bénéficiaires. Souvent, elles n'étaient que fictives, c'est-à-dire que la personne qui avait touché, par exemple, Gdes. 20.000 pour faire réparer une rue, empochait l'argent, purement et simplement. C'était un *ayant-droit*, et cela disait tout. Il n'y avait personne pour se demander, selon les mots profonds de Salazar, «jusqu'à quel point ne sont pas responsables de la misère *du peuple*, la route qui n'a pas été tracée, le chemin qu'on n'a pas réparé, l'école qu'on n'a pas ouverte».

Dans le commerce, les *affaires* avec la douane offraient des *facilités* énormes aux im-

portateurs et aux exportateurs. Et je ne parle pas des bamboches d'émissions de papier-monnaie, des escomptes de feuilles d'appointements à 10%, et de ces emprunts sur place dont M. Fleury Féquière, dans l'extrait que nous avons fait de son ouvrage *«L'Education Haïtienne»*, a si exactement décrit le mécanisme et la marge de profits invraisemblables qu'ils laissaient aux prétendus prêteurs qui ne prêtaient presque rien.

Toutes ces petites, moyennes et grosses fortunes, qu'on acquérait ainsi en un tournemain et sans lever une paille, étaient gaspillées soit dans le pays, soit, plutôt, dans les voyages à *Paris*, où des familles allaient s'installer pendant des années entières, soi-disant pour l'éducation de leurs enfants, et où elles menaient des trains de vie de nabab. La verve cruelle du célèbre et spirituel chroniqueur parisien de l'époque, Aurélien Scholl, n'avait pas manqué de s'exercer sur «ces fines lames des emprunts haïtiens ou ottomans» dont les équipages de luxe encombraient le Bois de Boulogne...

L'«Elite» avait conservé l'esprit *«habitant»*, c'est-à-dire un certain esprit colonial dépourvu de toute attache réelle avec le pays. C'est un esprit de retour. St.-Domingue avait été plu-

tôt une colonie d'exploitation qu'une colonie de peuplement. Jacque de Norvins parle de son «climat de feu qui signala aussi cruellement l'avènement de Napoléon que les glaces de Russie signalèrent sa décadence». (1) Aux deux points extrêmes du monde, l'orgueil humain s'était heurté à l'hostilité des éléments, et en était sorti humilié. Il est plus que probable que les colons, venus à St.-Domingue, soit pour travailler pour leur propre compte, soit pour diriger les *habitations* dont les propriétaires restaient en France, n'entendaient pas y passer leur vie. Le Général Kerverseau, qui avait servi ici depuis 1796, énumérant les diverses fractions de la population coloniale, mentionne, — à côté de la milice «qui ne désire que le désordre», de la «multitude abrutiée et opprimée» et de «quelques magistrats civils», — «la foule de négociants et de voya-

geurs, tous *passagers dans l'île.*» (2)

Cependant les *habitations* avaient été prospères. Elles étaient d'un excellent rapport. Les *habitants*, en regagnant la Métropole après for-

(1) Memorial de J. de Norvins. Passage cité par Paul Roussier dans son *Introduction aux Lettres du Général Leclerc, 1937*, pages 8 et 9.

(2) *Rapport du Général Kerverseau* adressé au Ministre de la Marine le 12 Septembre 1801. Voir *Lettres du Général Leclerc, Introduction*, page 24.

tune faite, laissaient en même temps des richesses acquises au pays. Mais les *passagers* haïtiens dans l'île prenaient, en général, tout ce qu'ils pouvaient de *faveurs et d'entreprises*, partaient, ne rentraient que lorsque les fonds avaient baissé, et pour recommencer les mêmes heureuses opérations, en vue de nouveaux départs. C'était vraiment trop facile.

On se précipitait de nouveau dans les intrigues et les combinaisons politiques. On lançait un «général» sur le marché des affaires. On

soignait, encore une fois, les littératures destinées à assurer la bonne cote à ses actions. On sortait les vieux thèmes commodes, un moment remisés, de libertés publiques, de démocratie, d'ordre dans l'administration, de relèvement de l'agriculture, d'organisation du travail, etc. et l'on brodait là-dessus les rhétoriques appropriées. On en faisait des prospectus qu'on distribuait d'abord sous le manteau de la cheminée. Ces initiatives en «catimini» étaient habilement calculées pour corser l'agitation et accélérer le démarrage. Des «couris» propices accentuaient bientôt la combine, mettaient les foules en émoi et créaient l'indispensable climat. Alors, les consortiums se formaient. On misait les premiers fonds nécessai-

res au succès de l'entreprise. Le Gouvernement, affolé par les dénonciations, arrêtait, emprisonnait, fusillait, — fortifiant ainsi, sans s'en rendre compte, le mouvement déclenché.

Bientôt, les fusils changeaient tout seuls d'épaule. Des suppôts du régime lâchaient pied et passaient à la révolution. Et le tour classique était joué...

Mais quelqu'un troubla l'interminable fête...

Cependant, le souvenir des «*faveurs*» d'autan avait singulièrement persisté dans de trop nombreux esprits, malgré les longues années de l'Occupation américaine. Il semblait que l'on n'avait fait du patriotisme et du nationalisme que pour que cet heureux temps pût revenir. On attendait patiemment, les bras croisés. On était trop fier pour travailler. Les réserves, pourtant, lorsqu'il y en avait, s'en allaient sou par sou. La vie devenait de plus en plus difficile. Que voulez-vous? Il n'y avait presque pas de revenus, et les *faveurs* avaient vécu. On croirait naturellement décroître en diminuant son train de vie. Il importait, au contraire, de le maintenir coûte que coûte. Elite, comme noblesse, oblige. Le moment ne tardait pas à arriver où il fallait hypothéquer une première maison, et bientôt

la deuxième, et enfin la troisième, — et tout ce qui restait... Ballotées par le vent des hypothèques, ces maisons tombaient, comme des fruits mûrs, aux mains des créanciers. On ne pouvait plus sortir du terrible engrenage. Et, pour subsister jusqu'à la saison nouvelle, l'argenterie, les bijoux, tout ce qui avait une valeur et qui dormait au fond des armoires prenaient le chemin de la maison du brocanteur.

C'est au milieu d'un tel désastre que beaucoup d'anciennes familles hier dans l'aisance mais aujourd'hui complètement ruinées, virent arriver 1930. Heureuse année qui ouvrit de nouveau la porte à tous les espoirs. Les Américains allaient bientôt partir. Ah! il y aurait bientôt des Sénateurs, des Députés, des Membres de la Chambre des Comptes, des Commandants d'arrondissements, des Commandants de communes, etc. On avait annoncé des élections législatives. Et ce serait bientôt après l'élection présidentielle. Quelle affaire!...

C'était surtout au *candidat* à la présidence qu'on s'accrochait. Pensez donc! N'était-ce pas lui le grand dispensateur des *faveurs* et des *entreprises* de demain? On essayait de lui arracher toutes sortes de promesses individuelles. Des gens disaient:

— Je suis avec un tel... Je suis sûr qu'il fera quelque chose pour moi... Il m'a dit qu'il me fera ceci... ou que je serai cela... Je crois qu'il m'enverra en France... à moins que ce ne soit à Londres ou à Bruxelles... En tout cas, je suis sûr de *voyager* sous son Gouvernement. Il y a si longtemps que je n'ai pas revu ce beau pays etc...

Ayant eu le malheur d'être *candidat* comme tout le monde, à ce moment-là, je fus tellement circonvenu par ceux qui ne calculaient que le rendement prochain de leur partisanerie, que je n'hésitai pas à écrire un article sur cet aspect de la situation politique que je considérais comme particulièrement inquiétant — article que mes amis m'avaient représenté comme une très grosse faute de tactique.

Voici, en effet, comment je formulais mes observations à ce sujet dans les colonnes de «Haïti-Journal», édition du 4 Août 1930:

La politique alimentaire n'a fait que croître et embellir dans ce pays.

La grande misère qui sévit y a singulièrement contribué.

Neuf fois sur dix, c'est le ventre du partisan qui l'agite et le mène.

Ce n'est ni son cœur ni son esprit.

EN POSANT LES JALONS...

353

Il n'a aucune conscience de la position délicate de son pays dans le débat.

Il s'en soucie d'ailleurs comme un poisson d'une pomme.

Il n'est qu'un appétit qui s'exaspère, — et qui va...

Voici huit ans qu'il ne travaille pas, c'est-à-dire qu'il n'a pas une place dans les bureaux de l'Etat.

Huit ans qu'il est «dehors»...

Il est absolument nécessaire qu'il entre ou qu'il rentre...

Il ne peut pas souffrir davantage.

À la vérité — et c'est ce qu'il y a de plus triste dans l'affaire — le fait est que ce malheureux souffre réellement, qu'il est à plaindre et que sa famille — s'il en a une — est généralement dans le dénuement le

en à une... est généralement dans le attachement le plus complet.

Et à la seule pensée que, si l'homme sur qui il a jeté son dévolu n'arrivait pas, il continuerait à faire la planche sur le ciment, sa fureur ne connaît pas de bornes.

Il pousse de hauts cris.

Il veut tout casser, à commencer par le partisan d'en face.

Et comme celui-ci a aussi son homme et qu'il se trouve dans le même état d'esprit, alors...

Il y a aussi le partisan grand format qui rêve d'être à côté du Chef pour tenir avec lui les leviers de commande.

C'est aussi une catégorie assez nombreuse, et encore plus encombrante.

Celui-ci convoite ouvertement les postes les plus élevés de l'Etat.

Il faut qu'il soit ministre, ambassadeur, Sénateur, Député, etc.

Et ce sont également des ambitions intolérantes, agressives, — qui heurtent d'autres ambitions pareilles.

lettres...
Comment, en cas de succès, le candidat va-t-il s'y prendre pour contenter tout ce monde qui attend dans la fièvre et l'incertitude...

Ouvrons un peu le budget et comptons les places rapportant soixante dollars par mois — les seules qui puissent permettre à un petit bourgeois fonctionnaire de vivre tant bien que mal — plutôt mal que bien — avec sa famille.

Eh bien, — en mettant de côté les places de Président et de Ministre et quelques emplois, de caractère plutôt technique, comme ceux de la Justice, des Travaux Publics, — on ne trouve pas, pour toute la République, plus de cent trente places à soixante dollars par mois.

Et en admettant que, au cours des trois ou quatre prochaines années, l'haïtianisation progressive des Services publics mette à la disposition du Gouvernement une centaine d'autres places, cela ne fait guère plus que deux cent trente ou à la rigueur deux cent cinquante places à distribuer.

Une goutte d'eau, comme on le voit, dans l'océan des demandes auxquelles l'idole d'hier va se trouver en butte.

On frémit en pensant au grand nombre de partisans qui, étant donnée l'impossibilité absolue de les satisfaire tous, vont rester sur le carreau, sans place, et au mécontentement qui va en résulter de ce côté seulement, contre le Gouvernement, sans parler de l'hostilité fatale des partisans, non résignés, des autres groupes, — et des folles espérances déçues d'un tas de gens qui ne demandent pas de place, mais comptent sérieusement sur le prochain Président, soit pour construire une bonne maison — rien que cela! — soit pour aller soigner, en Europe, quelque vieille maladie, assez sage pour attendre tranquillement l'arrivée de l'homme...

On parlera encore, sans doute, pour calmer les uns et les autres, d'organiser immédiatement une production plus abondante et plus variée, de façon à ce que chacun y trouve bientôt son compte.

Si l'on croit que cette petite chanson, quelque sincère qu'elle soit, va pouvoir bercer toutes les misères dressées et se ruant à la fantomatique gamelle, on se trompe fort.

C'est pourquoi, il faut, dès maintenant, montrer ces réalités présentes sous leur vrai jour.»

C'est au contact quotidien de telles réalités que se précisa, peu à peu, le sens de mon action gouvernementale éventuelle et que je commençai à m'inquiéter des obstacles qui seraient susceptibles de l'embarrasser ou de la contrarier. Je fus bientôt mis au pied du mur. J'a-

vais besoin d'une boussole. Je ne la trouvais nulle part, ni dans le présent qui était tel qu'on vient de le voir et qui avait conservé les plus fortes adhérences avec un passé qu'on pouvait croire périmé, ni dans notre histoire tumultueuse et vide, champ stérile des révolutions qui avaient ravagé ce pays et où gisaient les cadavres de nos Constitutions ridicules. Notre population avait triplé. La production agricole était restée stationnaire lorsqu'elle n'avait pas diminué. La misère sévissait comme aux plus mauvais jours. L'impôt du café continuait à peser sur les épaules des populations rurales, réduisant ou comprimant, comme auparavant, leur pouvoir d'achat. L'Occupation Américaine avait bien réussi à faire payer l'impôt à cette «Elite», à cette classe dirigeante qui, jusque-là, n'avait jamais rien payé, puisque ses privilèges exorbitants la mettaient au-dessus des lois. Aussi, poussa-t-elle des cris de bêtes qu'on égorge, lorsqu'on l'obligea à remplir ses obligations communales, à payer l'a-

mende pour ses résistances désespérées aux règlements de l'hygiène publique, établis, d'ailleurs, dans son propre intérêt. C'est ainsi que, à la Capitale, les taxes communales, qui n'avaient jamais rapporté même G. 100.000,00,

atteignirent bientôt près d'un million de gourdes. La nouvelle égalité devant l'impôt, que nous devons aux Américains, réserve faite de la justice de sa répartition, avait tout à coup enrichi l'Etat et les Communes. Mais le peuple restait pauvre. L'Occupation Américaine ne s'était pas appliquée à comprendre, comme il le fallait, les problèmes sociaux d'Haïti(1). Aussi, laissa-t-elle à son départ le pays *réel* comme elle l'avait trouvé à son arrivée. De ce côté, rien n'avait changé, ou si peu. Je l'avais moi-même constaté de visu au cours de la campagne électorale, — hélas! — de 1930. La route et l'auto avaient enfin permis aux candidats de se porter directement vers les mas-

didats de se porter directement vers les masses campagnardes pour essayer de leur expliquer les événements du jour. Les masses, naturellement, ne comprenaient pas grand'chose à nos discours.

La plupart des orateurs de nos comices avait eu, d'ailleurs, le mauvais goût de s'adresser en *français* à ces audiences d'électeurs élémentaires. Or, même lorsqu'on essayait de leur faire comprendre, dans leur propre langue, c'est-à-

(1) The failure of the Occupation to understand the social problems of Haiti...

Rapport de la Commission Forbes, page 19.

dire en créole, l'aspect international des problèmes, plutôt compliqués, de la crise haïtienne, on sentait bien toute l'inutilité de cet effort. Il fallait donc se munir des formules les plus simples, les plus terre-à-terre, qui, associées quelquefois à des impressions qu'ils avaient déjà éprouvées, étaient susceptibles de

représenter dans ces esprits vivant dans l'opaque l'objet du message que leur apportaient les *gens de la ville*. Ils savaient, par exemple, que le *blanc avait pris le pays*, et comme cela tombait sous leur sens commun, puisqu'ils étaient encore, un peu partout, sous son influence, le fait de leur dire que le *blanc* allait bientôt *partir* produisait une certaine résonance dans leur entendement. On pouvait ajouter, pour donner une sorte d'explication à l'événement, et pour que le discours ne tournât pas trop court, que si le *blanc* était venu, c'est parce qu'on avait fait trop de révolutions dans le pays; que, si on recommençait à faire des révolutions, le *blanc* reviendrait et que, cette fois, il ne s'en irait plus... Poursuivant utilement et dans le même ordre d'idées, on pouvait également leur parler, en objectivant le plus possible sa pensée, de l'inutilité et de la nocivité des révolutions.

— Bon! qu'avez-vous gagné dans les révolutions? Vous perdiez, au contraire, tout le temps, puisque chaque fois que les bandes révolutionnaires traversaient votre quartier, elles détruisaient vos jardins, tuaient vos bêtes, brûlaient vos chaumières, et, si vous leur tombiez vous-mêmes, sous la main, vous forçaient à les suivre afin de grossir leurs troupes, et sous la menace de vous fusiller à la moindre résistance ou à la moindre tentative de vous échapper... Demandez aux plus vieux d'entre vous, qui ont eu la chance de survivre à ces brigandages, si tout ce que je vous dis en ce moment n'est pas la pure vérité... Par conséquent, «mes zanmis», lorsque les *gens de la ville* viennent «casser du mauvais bois dans vos oreilles»(1), essayer de vous entraîner dans des complots pour renverser le Gouvernement, sous prétexte que ce Gouvernement n'est pas bon, qu'un autre sera meilleur, et que, avec le «général» X ou Z comme Président, vous aurez aussitôt toutes sortes d'avantages, que vous ne serez plus dans la misère, qu'il y aura plus d'argent dans le pays, que vous pourrez envoyer vos enfants à l'école, *en ville*, que le café

(1) Locution créole qui signifie: donner de mauvais conseils...

va *monter*, que vous pourrez vendre votre sirop à un prix magnifique, que vous-même vous serez «*autorité con toutt mounne*», que vous avez bien le *droit* d'être chef de section, adjoint de la place ou même Commandant de la Commune, — pourquoi pas? — lorsqu'ils viennent vous raconter tout ça, eh! bien, «*mes zanmis*», je vous le dis, ne les écoutez pas... C'est vous qui serez les victimes, comme toujours; c'est vous qui serez «*entravés*»... Car, lorsque les *gens de la ville* seront en train de *jouir*, qu'ils auront de grosses *places* qui leur rapporteront beaucoup d'argent, — car, eux, ils ne meurent pas, ou si rarement, dans les batailles où vous servez de chair à canon — où serez-vous?... Vous serez peut-être à six pieds sous terre... Et si ce n'est pas vous, ce sera votre père, vos frères, vos oncles ou vos cousins... Depuis 1804, «*mes zanmis, cé minme bagaille là. Alorss, comment ça, nous pas bouqué mouri gratis pou mounne?....*»

C'est le seul langage qui était à la portée de nos pauvres électeurs paysans, c'est celui-là seul qu'ils pouvaient comprendre, et c'est celui-

là que, pour ma part, je leur ai toujours tenu...
et en bon et solide *créole*... Je crois que ces
petits discours avaient le plus grand succès :

auprès des foules massées sous les tonnelles
électorales; qu'après les avoir entendus, le
coup de tafia qui venait les «corer» tombait
plus gaiement dans les gosiers, et qu'on esquis-
sait, de jambes plus alertes, le pas compliqué
des «carabignins» de circonstance...

Pendant ce temps-là, j'entendais quelquefois
autour de moi de longues dissertations sur la
Convention de 1915, sur ses violations, sur les
méfaits commis par les *Marines*, sur la souve-
raineté du peuple, sur l'application de l'im-
pôt sur l'alcool, sur les dépossessions, sur les
terres qu'on donnait aux *blancs*, etc. etc. As-
surément, les malheureux auditeurs des nom-
breux candidats de tous les groupes ont dû
confondre bien souvent la *Convention* avec le
Haut Commissaire ou le *grand chef blanc*.

Il n'y avait là rien de nouveau sous le soleil. Dans la fable célèbre de La Fontaine, quelqu'un avait bien pris le Pirée pour un homme... et j'ai rappelé ci-dessus comment, ici même, la Constitution passait pour un vieux général qui se mettait toujours à la tête des révolutions...

Des candidats, entichés d'un intellectualisme exagéré, s'étaient figurés qu'ils perdraient de leur prestige auprès des paysans s'ils leur

adressaient la parole *en créole*. Ils affectaient alors de ne plus rien savoir de leur langue-mère, de l'avoir complètement oubliée. Aussi ne s'exprimaient-ils qu'en français, au cours de la campagne électorale. C'était évidemment un français plutôt relatif, mais si serré et tellement *pointu* qu'il blessait assez grièvement les mots à la sortie. Ceux-ci, ainsi amputés de syllabes entières, et surtout privés d'*r*, mouraient

asphyxiés sur les lèvres des orateurs avant d'avoir rempli leur mission. Ce malheur était dû à la préoccupation bizarre de la plupart de ces messieurs de vouloir *parler comme un blanc* — le *blanc* qui, pourtant, n'était pas alors en odeur de sainteté — et cela, afin qu'on pût dire — suprême satisfaction! — que un tel parle *comme un blanc*... Et c'était aussi quelque chose d'assez curieux de voir certains de ces candidats, venus de quelque section rurale où ils étaient nés et où vivaient encore leurs familles, rougir, si l'on peut dire, en même temps de leurs authentiques neveux ou cousins qu'ils rencontraient quelquefois dans la plaine, et de notre *créole* savoureux et juteux qui constitue un des plus grands charmes de ce pays... Je fus témoin de ces faiblesses et de ces tristesses imprévues... On aura beau faire, au-

cune langue étrangère, y compris le français, ne détrônera le créole, car c'est bien la langue

du pays, celle que parlent actuellement au moins 2,950,000 habitants, si, comme je le crois, notre population est de 3.000.000. Il s'affinera davantage au contact plus fréquent du français par le développement de notre enseignement primaire. Mais il ne disparaîtra pas...

Le français est, pour nous, une langue d'emprunt, — une langue de représentation. Nous en avons fait la langue officielle, précisément parce que, à côté d'elle, il y a son petit cousin. le créole, qui, lui, est notre langue *réelle*...

Tels sont nos *candidats* et tel est notre *électeur*. Ce dernier, n'ayant aucune instruction ni aucun sens politique, se trouve donc dans l'impossibilité de faire un choix par lui-même. Le choix suppose, en effet, la faculté de discerner. Le discernement est le principe essentiel du suffrage universel. Or, notre *électeur* ne connaît pas les hommes qui viennent à lui pour solliciter son vote. Il les appelle les *gens de la ville*. Il ne les distingue pas autrement. Il ne les voit, d'ailleurs, qu'en période électorale. Ils lui racontent des histoires auxquelles il ne comprend rien, ou les objectivent

en promesses tellement mirifiques qu'il en demeure encore plus abasourdi. D'autant plus qu'il ne demande rien. Il ne sait même pas qu'il pourrait demander quelque chose... Faisant partie de notre grande masse analphabète, notre électeur n'a pas davantage la *liberté* de son choix. Non seulement il est incapable de choisir, mais il *n'est pas libre* de son choix. Et ceci est bien la conséquence naturelle de cela. Comme il n'y a pas d'élection sans électeurs, il devient la matière première d'une industrie spéciale, celle qu'exerce un personnage électoral interlope dénommé *chef de bouquement*. *Bouquement* est un mot du cru dont personne n'a pu, jusqu'ici, découvrir l'origine. Il y a bien *débouquement*, mais il n'y a aucun rapport entre le sens des deux mots, malgré une certaine similitude morphologique ou phonétique. Tous ceux qui ont pratiqué le *chef de bouquement* savent que c'est un homme à peine au-dessus de l'électeur courant, qui se fait passer aux yeux des candidats pour être extrêmement influent dans le faubourg de la ville ou du bourg qu'il habite ou dans sa section rurale. Il prétend disposer de grosses portions

du candidat, moyennant finances. Le fait est qu'il est un intermédiaire presque obligé entre le candidat et l'électeur, car si l'électeur ne connaît pas le candidat, le candidat connaît encore moins l'électeur. Les soi-disant réunions où ils sont censés se rencontrer, arrangées, d'ailleurs, par le *chef de bouquement* lui-même, n'établissent pas davantage le contact.

En réalité, le *chef de bouquement* prend de l'argent de plusieurs candidats à la fois pour organiser les danses et les *bouillons* de la période électorale. Il accompagne ses hommes à la Commune, arrive à les faire inscrire jusqu'à deux ou trois fois, se fait remettre les cartes d'inscription et les garde précieusement pour les opérations de la dernière heure.

Les candidats sont des jobards. Au bon moment, ils n'hésitent pas à faire les sacrifices nécessaires. Ils achètent, au prix fort, des lots

de 500, de 1.000 cartes que leur apporte le *chef de bouquement*. Et alors, on entend dire: X a tant de cartes, Y n'en a que tant. C'est X qui sera élu. X pourrait bien avoir plus de cartes que Y. Mais il s'agit pour lui de trouver des électeurs, le jour du vote. Si chaque carte représente théoriquement un électeur, elle est loin de représenter un suffrage. Il fallait

maintenant aller à la découverte de l'homme au nom de qui la carte avait été délivrée pour qu'il pût déposer son bulletin dans l'urne... C'était toute une affaire et les *chefs de bouquement* eux-mêmes ne s'y reconnaissaient plus. Comme on n'avait pas le temps d'attendre, on prenait n'importe qui dans la foule massée autour des bureaux de vote, on lui remettait une carte, en lui offrant une ou deux gourdes pour sa peine, et on lui recommandait de répondre, s'il était interrogé au bureau de vote

sur ses nom, prénom, âge et profession, qu'il s'appelait plutôt *un tel*, qu'il avait telle profession, tel âge, etc. Tout cela était bien compliqué pour notre pauvre électeur. Aussi, se faisait-il pincer neuf fois sur dix. La carte fausse était confisquée et le votant arrêté ou simplement renvoyé, car, vraiment, on ne pouvait pas arrêter tous ceux qui usaient des mêmes subterfuges. Ils seraient trop...

Finalement, il y avait bien un député élu, mais il était plutôt celui du hasard ou des connivences des bureaux de vote.

Ainsi se déroulaient, en général — car je passe sur bien d'autres détails qu'il serait trop long de rappeler ici — les élections législatives, lorsqu'elles étaient dites *libres*...

La Commission Forbes rapporte que, «d'après ses renseignements, les députés et sénateurs étaient plus souvent choisis par le Prési-

dent qu'élus par le peuple.» C'est tout à fait exact. Et là encore, certains de nos Présidents montraient si peu de doigté politique qu'ils donnaient prise à la critique la plus justifiée. S'ils choisissaient, dans chaque commune, un homme vraiment représentatif de son milieu, par son autorité sociale ou par son instruction, cela donnerait certainement de meilleurs résultats que les *prétendues* élections que nous venons de décrire. Ce serait une manière habile de s'attacher les populations, de s'assurer une collaboration utile avec les Chambres, et même de se garantir, dans une certaine mesure, contre les *révolutions*... Christophe, dans une circulaire du 3 Novembre 1806, aux chefs de division du Nord, de l'Ouest et du Sud, au sujet de la désignation, par le peuple, des citoyens qui devaient se réunir, à Port-au-Prince, «pour travailler à notre constitution» s'y exprime ainsi: «Je n'ai pas besoin de vous recommander *d'aider* de vos lumières *le choix* du peuple, *en lui indiquant, au besoin, les personnes* qui, à votre connaissance, sont dignes de la confiance publique, et pouvant, par

leur discernement, concourir à la perfection de cet important ouvrage...» (1)

La situation du *corps électoral* paraissait donc réclamer l'*aide* dont parle Christophe. A très peu de chose près, notre *corps électoral*, étant resté le même, méritait peut-être encore d'être *aidé* de temps en temps. Mais, évidemment, il y avait la manière... Malheureusement, certains de nos Chefs d'Etat avaient la faiblesse et l'inintelligence de faire nommer députés de certaines communes des gens de Port-au-Prince qui ne connaissaient âme qui vive dans les localités qu'ils étaient appelés à représenter, et où, fort souvent, ils n'étaient jamais allés. Une telle absurdité politique ne pouvait que soulever, chaque fois, de légitimes mécontentements.

Que les Chambres fussent issues d'élections soi-disant libres, ou *aidées*, ou franchement officielles — et ce dernier cas, il faut le dire, était le plus fréquent —, elles se révélaient presque toujours rebelles à toute collaboration loyale et sincère avec les Gouvernements pour la sauvegarde des intérêts généraux du peuple, et même nuisibles, en définitive, à la paix publique. Abritées derrière la Constitu-

(1) B. Ardouin, op. cit. tome VI, p. 425.

tion qui leur donnait tous les droits, — car, en général, les Chambres, au lendemain des révolutions surtout, arrivaient avec leur propre Constitution — elles ne tardaient pas à manifester leur *indépendance*, c'est-à-dire leur hostilité, en usant et en abusant des prérogatives exagérées qu'elles avaient eu soin de se ménager dans le pacte fondamental. Les Assemblées faisaient les Constitutions pour elles et contre le Chef de l'Etat qu'ils avaient élu ou qu'ils allaient élire. Cette tendance de nos fabricants de Constitutions à subalterniser complètement l'Exécutif, à l'annihiler à priori, avait commencé très tôt dans notre vie politique, bornée, comme on le sait, aux seules actions et réactions personnelles de l'infime minorité dirigeante. On ne voyait que les personnes, amies ou adversaires, et tout se bâclait en fonction des sympathies ou des hostilités de l'heure, sans aucune participation du

peuple qui était, pourtant, la grande et la seule réalité dans l'affaire. Nos Constitutions n'étaient faites ni par lui, ni pour lui. Elles s'appliquaient à un *haïtien* aussi *irréel* qu'un habitant de la lune.

Le 18 Décembre 1806, une Assemblée de députés *réguliers et irréguliers*(1) s'était réu-

(1) B. Ardouin — op. cit., page 454.

nie «à l'Eglise de Port-au-Prince», pour voter une Constitution. Elle devait ensuite élire Président de la République Christophe, déjà chef provisoire du Gouvernement depuis la mort de Dessalines. La grande majorité des Constituants, agissant sous l'influence de Pétion, vota donc cette Constitution qui ne fut, ni plus ni moins, que l'organisation calculée de la plus affreuse dictature du Législatif qui ait jamais été conçue par des idéologues politiques. Ce système consistait en un Sénat unique qu'on avait investi de tous les pouvoirs, législatif, exécutif et même communal... puis

législatif, exécutif et même communal, — puisqu'il était aussi chargé de l'étalonnage des poids et mesures. Le prétexte était d'empêcher la nouvelle administration de tomber dans les fautes et les excès du régime dessalinien. La Commission chargée de préparer le projet était cependant composée des hommes les plus instruits de l'époque. Mais elle se laissa trop dominer par la passion politique, et il en résulta une œuvre informe et néfaste. Elle institua délibérément un Gouvernement d'assemblée auquel elle donna des attributions inouïes. Elle fit, en effet, du Sénat un Législatif pléthorique pour que le prochain Exécutif n'eût aucune action effective ni dans la politique intérieure,

ni dans la politique extérieure, ni même dans l'administration.

Voici comment s'exprimait le rapport de la Commission à ce sujet :

«... La nomination aux emplois et aux fonctions

de l'Etat, que nous avons attribuée au Sénat, sera toujours un des articles les plus essentiels dans toute constitution. C'est vouloir pervertir l'esprit public, c'est vouloir préparer l'esclavage de ses concitoyens, que de reconnaître au pouvoir exécutif cette importante attribution. Les fonctionnaires publics ne doivent point se considérer comme les créatures d'un individu; tout doit au contraire leur rappeler qu'ils sont les agents et les délégués du peuple ou de ses représentants. Ainsi donc, en bonne théorie, et dans la pratique de tout gouvernement bien ordonné, le droit de nommer les fonctionnaires publics appartient essentiellement à la puissance législative.

Vous n'avez pas oublié ce que produisit, sous Dessalines, cette prérogative de nommer aux places qui fut une de ses usurpations.» (1)

Les Commissaires avouaient eux-mêmes, dans leur rapport, que «ces pouvoirs et ces attributions excèdent ceux que possédait le Directoire exécutif de France».

(1) B. Ardouin — op. cit., page 459.

Et voici, grâce à ces théories étranges, comment étaient formulés les articles 42 et 43 de la Constitution, et la longue énumération des pouvoirs et attributions qu'ils donnaient à ce fameux Sénat :

«... Art. 42.—*Le Sénat a exclusivement le droit de fixer les dépenses publiques, d'établir les contributions publiques, d'en déterminer la nature, la quotité, la durée, le mode de perception; de statuer sur l'administration; d'ordonner, quand il le juge convenable, l'aliénation des domaines nationaux; de régler le commerce avec les nations étrangères; d'établir des postes ou des routes de poste; d'établir une règle uniforme pour la naturalisation; de fixer la valeur, le poids et le type des monnaies; d'établir l'étalon des poids et des mesures, qui seront uniformes pour toute la République; de favoriser le progrès des sciences et des arts utiles, en assurant aux auteurs et aux inventeurs un droit exclusif à leurs écrits et à leurs découvertes; de les récompenser de la manière qu'il le juge convenable; de définir et de punir les pirateries commises en mer et les violations du droit des gens; d'accorder des lettres de marque et de représailles; de faire des règlements sur les prises; de déclarer la guerre; de former et d'entretenir l'armée; de faire les lois et règlements sur la manière de l'organiser et de la gouverner; de pourvoir à la sûreté et de repousser les invasions; de faire tout traité de paix, d'alliance et de commerce; de nommer tous les fonctionnaires*

civils et militaires, les commissaires près les tribunaux exceptés, de déterminer leurs fonctions et le lieu de leur résidence; de faire toutes les lois nécessaires pour maintenir l'exercice des pouvoirs définis et délégués par la Constitution; en un mot d'exercer l'autorité législative exclusivement et dans tous les cas.

Art. 43.—Les relations extérieures et tout ce qui peut les concerner appartiennent au Sénat seul.» (1)

Quand on a lu ces articles, on s'explique bien le mot de Hugolin, un membre de l'Assemblée, ami de Christophe :

— Par la Constitution qu'on prépare, lui écrivait-il dès le 22 Décembre, vous n'aurez pas plus de pouvoir qu'un *caporal*...

La Constitution fut votée le 27 Décembre et Christophe élu, le lendemain, Président de la République. Il envoya au diable et cette Constitution et ceux qui l'avaient faite, et se mit aussitôt en campagne contre l'Ouest et le Sud, après avoir lancé une proclamation où il disait, entr'autres :

«... Pétion, Bonnet, Boyer, les deux frères Blanchet, Daumec, Lys, Caneaux et quelques au-

(1) L. J. JANVIER — Les Constitutions d'Haïti, page 54.

374 EN POSANT LES JALONS...

tres de leurs infâmes complices, viennent de lever le masque; ils ont mis au jour leurs projets. Ils sont en pleine révolte contre l'autorité.»

Et ce fut une autre guerre civile qui dura plus de huit années.

Le fait est que ces «intellectuels» de l'époque étaient tombés d'une exagération dans une autre. Leur prétendu *libéralisme* était surtout dirigé contre un homme. Leur manque de sens politique, leur incompréhension totale de la situation du peuple haïtien, telle qu'elle était, fit le malheur de la Nation.

Devenu peu après Président, sous l'empire de cette Constitution, Pétion, naturellement

de cette Constitution, Pétion, naturellement, rencontra bientôt les besoins et les exigences de la politique.

Pour pouvoir gouverner, il lui fallait quand même empiéter sur les attributions exécutives du Sénat. Dès Juillet 1808, le Sénat lui adressa ses fameuses *Remontrances*. «Il doit vous en souvenir, lui disaient les Sénateurs, vous les avez vous-même *restreintes* (les attributions de l'Exécutif) par vos observations judicieuses...» Mais Pétion n'avait pas pu subir la loi, toute de circonstance, qu'il n'avait faite que pour embarrasser Christophe. Il se

brouilla bientôt avec ses anciens amis. Quelques années après, en 1816, il dut faire reviser la Constitution de 1806, dans le sens d'un retour à l'Exécutif des attributs essentiels de sa fonction, de manière à assurer une vie plus normale à l'Etat.

C'est l'occasion de rappeler ici, en dépla-

C'est l'occasion de rappeler ici, en déplorant toutes ces misères, que Dessalines, qui, lui, n'allait pas par quatre chemins, avait fait préparer à Marchand, par ses deux secrétaires Chanlatte et Boisrond-Tonnerre, une Constitution à sa convenance qu'il fit transmettre purement et simplement aux *généraux* pour être revêtue de leurs signatures. Et tous, y compris Pétion, s'étaient empressés de la signer, en déclarant «qu'elle était l'expression *libre, spontanée et invariable* de leurs cœurs et de la volonté générale de leurs constituants, et qu'ils la soumettaient à la sanction de Sa Majesté l'Empereur, le Libérateur, pour recevoir sa prompte et entière exécution».

Le libéralisme des Gouvernements ne les mettait pas à l'abri des complots et des révolutions. Ils n'échappaient pas davantage à ce «machiavélisme mi-européen et mi-africain» dont parle Firmin et qu'on appelle la

politique haïtienne. Ils se heurtaient inévitablement au personnalisme et aux appétits qui grouillaient autour d'eux. A travers les discours corrosifs ou les interpellations enflammées qui créaient les effervescences propices, c'était toujours le pouvoir pour *soi-même* qu'on voulait, et non pas encourager de sa confiance et d'une collaboration quelconque les Gouvernements des *autres*, même lorsqu'on était persuadé de leur volonté de travailler au bien public. Sous ce rapport, l'exemple des Gouvernements de Nissage Saget et de Boisrond-Canal est absolument concluant. Jamais Gouvernements ne furent plus libéraux, ni plus démocratiques. On jouissait — ah! quel bonheur! — du régime parlementaire. Les interpellations se succédaient les unes aux autres. Les Ministres tombaient. Leurs successeurs aussi. De nouveaux Ministres apparaissaient, perdaient pied sur la corde raide des oppositions, disparaissaient à leur tour... Cela ne voulait pas dire qu'il y avait des majorités et des minorités dans les Chambres, ce qui serait dans la règle habituelle du jeu. Les Ministres étaient mangés à toutes les sauces, au hasard des appétits... Les partis qui se formaient, accentuaient l'instabilité gouverne-

mentale et y ajoutaient l'agressivité de leurs disputes. Bientôt le *libéral* et le *national* entraient en scène. D'autres groupes naissaient à côté d'eux. Mais comme les grands aspects de la politique échappaient à la petite armée des militants, ces progrès apparents de l'esprit démocratique ne modifiaient en rien la conception affairiste et personnaliste de l'activité publique locale. Le *libéral*, c'était X; le *national*, c'était Y. Si quelques-uns pouvaient trouver sous ces vocables — mais c'était fort douteux — une idée quelconque, elle disparaissait aussitôt derrière la barbe de X ou la perruque de Z. Et le bon populo, qui en entendait parler, sans y rien comprendre, les barbouillait, pour mieux s'y reconnaître, de couleurs adéquates. C'est ainsi que *libéral* en était arrivé à signifier *mulâtre*, tandis que *national* désignait plus particulièrement le *noir*. Les autres groupes changeaient de casaque à volonté...

Et ce furent des joutes oratoires passionnantes, et d'ailleurs exclusivement négatives,

entre leaders de groupes opposés, tous embusqués derrière les nuées de la théorie et fuyant constamment la vie et les faits haïtiens. Les divertissements de la tribune remplaçaient

les autres. La bourgeoisie port-au-princienne et celle de quelques autres villes s'excitaient à l'envi autour de ces spectacles de la politique qui absorbaient presque toute leur activité. Et le Gouvernement, obligé de se défendre devant le Parlement, qui le harcelait, et contre les insurrections qui couvaient ou éclataient sur divers points du pays, était sans cesse contrarié dans ses efforts pour des œuvres constructives, quelque sincères que fussent ses intentions.

Beaucoup de nos écrivains politiques, comme on l'a vu, — et je m'accuse, en première ligne, d'avoir eu quelquefois à émettre la même opinion — s'en prenaient à nos gouvernements et les rendaient seuls responsa-

sables de la triste situation de ce pays. Il y a là une injustice à réparer. Nous avons eu de fort mauvais gouvernements. La chose est certaine. Mais il y en a eu aussi de bons, composés d'hommes de droiture et d'expérience, qui étaient bien décidés à entreprendre tout ce qu'il fallait pour arrêter le pays dans sa chute lamentable, et travailler à son relèvement. C'était une tâche qui demandait du temps et un minimum de confiance des gouvernés. Leur a-t-on jamais laissé ce temps?

Leur a-t-on jamais fait cette confiance? N'étaient-ils pas constamment détournés de toute action gouvernementale utile par des contingences qui paralysaient leurs meilleures initiatives? N'étaient-ils pas forcés d'interrompre souvent la besogne commencée, sous la pression d'événements graves qui mettaient l'ordre public en péril, et qui

absorbaient continuellement leur temps et leur attention? Il suffisait qu'un Gouvernement fût installé pour que tout conspirât aussitôt contre lui. Il était obligé de se défendre sur mille fronts à la fois. Et la lutte à soutenir, presque toujours, dans son propre sein, n'était pas la moins pénible ni la moins dangereuse. Il lui fallait veiller aux brigues aux intrigues, aux cabales, aux manœuvres secrètes et tortueuses auxquelles se livraient les gens qui l'entouraient et qui, au lieu de s'unir et de donner l'exemple d'une discipline nécessaire aux soins des intérêts vitaux du pays, se déchiraient à qui mieux mieux pour la conquête d'influences problématiques ou la réalisation d'ambitions ultérieures qui ne pouvaient pas ne pas rencontrer d'autres prétentions identiques, et s'entrechoquer, par conséquent, dans les couloirs ou sur la place publique. L'ordre et la paix ne trouvaient même

pas de garantie dans le personnel gouvernemental, civil et militaire, chargé d'en assurer le maintien au dehors. Le désordre, au dehors, était souvent provoqué, en effet, par les aventures du dedans. Le Chef de l'Etat, investi, de toutes parts, par les exigences des intérêts particuliers, vivait dans une perpétuelle atmosphère d'équivoques, d'incertitudes et de petites trahisons larvées, qui mettait ses nerfs aux plus rudes épreuves. Le malheureux n'était sûr de rien ni de personne. Et l'on comprend bien que quelques-uns de ces chefs, dépourvus de culture et de cette philosophie de la vie qu'elle est susceptible de nous dispenser, aient quelquefois perdu toute patience et tout sang-froid, et se soient livrés aux regrettables excès que l'histoire rapporte. L'instinct de conservation commandait leur action, car ils étaient vraiment en état de légitime défense. Et il faut ajouter que, neuf fois sur dix, lorsqu'on criait à l'innocence des victimes, c'était moins pour les plaindre que pour exploiter les situations nouvelles que ces tragiques incidents faisaient naître au profit de survivants habiles qui avaient bel et bien comploté ou conspiré avec les morts...

Tel était donc le réseau d'impuissance et de péril dans lequel les Gouvernements se trouvaient enfermés, et qui, en général, les mettait dans l'impossibilité de faire autre chose que de veiller au grain fréquent des machinations et des révolutions... On conspirait aussi bien contre les bons que contre les mauvais Gouvernements. Les bons étaient même plus facilement emportés que les autres, parce que plus scrupuleux dans le choix des moyens de répression.

Le Gouvernement, idéal pour l'époque, de Nissage Saget, n'a pas échappé à ces misères. Le régime parlementaire, qu'il avait pratiqué en plein, ne lui avait pas servi de soupape de sûreté contre les révolutions. Il semble, au contraire, qu'elles s'allumaient à la flamme des harangues. L'attaque de l'Arsenal de Port-au-Prince, moins d'un an après l'élection de Nissage, la prise d'armes de Cinna Leconte au Cap-Haïtien en 1872, l'insurrection de Gallumette aux Gonaïves, en 1873, furent les trois principales affaires sanglantes que ce Gouvernement eut à réprimer.

Le Gouvernement de Boisrond-Canal, diver-

tissant à force d'être libéral, ne fut pas plus heureux. Il n'y eut pas moins de douze insur-

rections contre lui, dont la dernière, connue sous le nom de l'affaire de la rue Pavée, avait pris naissance en pleine Chambre des Députés.

Il en résulte que les Gouvernements libéraux, avec leur régime parlementaire, ne trouvaient pas plus grâce que les autres devant la révolution. Lorsqu'ils n'étaient pas libéraux, on criait à la tyrannie pour les renverser, — et quand ils étaient libéraux on les renversait mieux encore. C'étaient les manifestations courantes de notre personnalisme politique et des appétits sur lesquels il reposait. Il ne suffisait pas d'avoir des gouvernements libéraux. Il fallait encore que ce fût tel libéral plutôt que tel autre qui fût à la tête de ces gouvernements...

La Commission Forbes disait «qu'elle n'a-

vait aucune illusion sur ce qui pouvait se passer en Haïti après la convocation de l'Assemblée législative élue, et, dans une plus grande mesure, après le retrait complet des forces des Etats-Unis»(1)

La barque avait navigué sur une mer assez calme, surtout dans les dernières années de l'Occupation américaine. Mais, avec les Chambres reconstituées, on allait entrer dans

(1) Report, etc. op. cit. page 9.

la période des vents contraires. Et il était presque certain que, au départ des *Marines*, n'importe quel gouvernement aurait à doubler le cap des tempêtes...

Les Chambres étaient, en effet, venues. De 1931 à 1934, elles parlèrent avec abondance et la sorte de volupté que l'on suppose — il y avait si longtemps que la tribune était restée muette! — de Constitution, de démocratie, du droit d'interpellation, de la souveraineté du

Pouvoir Législatif. On ne parlait surtout de Constitution — et Dieu sait avec quelle colère vengeresse! — que pour vouer aux gémonies celle qu'on avait trouvée là, en arrivant, et qui était l'œuvre d'un des gouvernements de l'Occupation. Pas de Constitution, plutôt que ce dégoûtant papier qui nous venait en droite ligne d'un referendum! Le referendum n'était pas une chose haïtienne. On ne pouvait l'admettre en aucun cas. Il fallait une Constitution élaborée et votée conformément à nos propres traditions, etc. Et l'on se mit à préparer une nouvelle Constitution... (1)

(1) «... Je n'ai jamais tant entendu parler de Constitution que dans ces pays où la Constitution est journallement violée.»

André Siegfried—Amérique Latine, page 100. Librairie Armand Colin — Paris 1934.

Le Dr. Price-Mars remarque plus objectivement dans

Après les longues vacances forcées de notre verbalisme juridique, nous allons enfin reprendre notre vieux métier de faire des cons-

stitutions. On en comptait déjà six pour la seule période comprise entre Toussaint-Louverture et Pétion, c'est-à-dire de 1801 à 1816. Il y avait, en effet, la Constitution de 1801, de Toussaint Louverture; celle de 1805, de Desalines; celles de 1806 et de 1816, de Pétion; et celles de 1807 et de 1811, de Christophe. Il y eut une pause sous Boyer.

A partir de 1843, la petite minorité intellectuelle avait recommencé à satisfaire les simples vues de son esprit, en se livrant à l'impossible travail d'adaptation d'institutions étrangères à un peuple qui ne se trouvait pas dans les conditions voulues pour les utiliser, parce qu'elles étaient contraires à la nature des choses de chez nous.

Alain dit que «un peuple a une constitution comme un individu a des yeux, des

son excellent livre «Une Etape de l'Evolution Haïtienne»:

«...On ne parle que de démocratie et de Constitution dans ce pays dont la formation historique fait du Chef de l'Etat l'incarnation de toutes les forces de l'activité sociale.»

Dr. Price-Mars.— Une Etape de l'Evolution Haïtienne, page 37. Imprimerie «La Presse» 1932.

oreilles, un nez. Chaque peuple a son visage où tout s'ajuste; et vous n'allez pas dire qu'il faudrait un nez un peu plus long; ne touchez pas au nez, il faudrait changer tout...»(1) Eh! bien, des intellectuels s'étaient acharnés, ici, pendant plus d'un siècle, à vouloir changer le nez de notre peuple. Ils voulaient l'allonger ou le faire tenir plus d'un côté que de l'autre, sous prétexte de le rendre plus beau. Ils ne s'étaient pas aperçus que, chaque fois, la rallonge posée sur l'appendice ne tenait pas ou que le nez reprenait de lui-même sa position naturelle. Comme ils voulaient continuer quand même à appliquer leur douloureuse chirurgie esthétique et que ma position me permettait d'intervenir dans la question, j'ai dit qu'il fallait maintenant laisser tranquille le nez de ce peuple, qu'on avait suffisamment tourmenté cet organe délicat sans autre résultat que de faire souffrir inutilement le patient, et que, de l'avis général, ces opérations incessantes l'enlaidissaient davantage au lieu de l'embellir. Les docteurs m'ont regardé de travers; mais ils décidèrent de déposer leurs ciseaux et leurs pinces...

(1) Alain — *Propos de Politique*, page 147. Les éditions Rieder, Paris, 1934.

Ce qu'il faut, en effet, à ce peuple, ce n'est pas qu'on s'occupe de lui faire un nez, c'est-à-dire de lui donner une façade pour qu'il puisse paraître ce qu'il n'est pas encore en réalité. (1) Il mérite des soins plus importants. Sa condition comporte quelque chose de profondément émouvant et grave. Son cas cependant n'est pas désespéré, pourvu qu'on ne se mette pas, comme par le passé, à contrecarrer son destin. C'est une tâche énorme que celle d'arracher nos masses à la pauvreté, à l'ignorance, aux superstitions qui les accablent, et de les intégrer dans la vie économique et sociale du pays. Pour entreprendre cette tâche—et assurer son accomplissement—il était absolument indispensable de créer un ordre politique qui permît une action rapide et

(1) Dans les Chambres, on n'avait pas toujours tenu compte de cette réalité. C'est ainsi, qu'à la séance du 27 Août 1913 du Sénat, mon vieil ami Seymour Pradel,

alors Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Police Générale, interpellé assez bruyamment au sujet de l'arrestation d'un citoyen accusé d'avoir «provoqué des rassemblements politiques», avait trouvé, pour mettre fin aux débats, cette réplique pleine de bon sens et de logique :

«... D'ailleurs, vous savez tous, M. M. les Sénateurs, que chaque pays a ses mœurs. Ce qui est permis dans d'autres centres, parce qu'il ne peut engendrer aucune complication d'ordre intérieur, ne peut pas l'être, ne l'est pas chez nous. M. le Sénateur Francis le sait parfaitement; mais il pose pour la galerie. C'est là son affaire...»

(Moniteur — Collection 1915, page 32.

énergique du Gouvernement. Nous connaissons les obstacles. Une considération attentive de notre histoire nous avait révélé les causes précises du mal, — celles qui avaient paralysé toutes les initiatives d'intérêt général, bafoué toutes les bonnes volontés et condamné les meilleurs à l'inertie et à l'impuissance. L'œuvre à faire exigeait d'abord de la discipline dans le Gouvernement. C'était la condition première de la discipline dans la nation. Le temps pressait. Le passé pesait encore lourdement sur le présent. Les centir

core lourdement sur le présent. Les contingences de notre vieille politique rétrograde étaient encore là. Elles pouvaient, d'un instant à l'autre, nous détourner du grand travail que nous avons résolu d'entamer coûte que coûte. Il fallait courageusement faire face à cette situation, n'envisager que le sort de la réalité vivante et pitoyable qu'était le vrai peuple haïtien, telle que cette réalité se présentait à nos yeux, se ceindre les reins, se retrousser les manches, et agir.

La réforme de l'Etat est née de ces circonstances tragiques.

Nous l'avons trop souvent expliqué dans nos discours pour recommencer ici. Nous pouvons seulement rappeler que toute la nouveauté n'a

consisté, en définitive, qu'à grouper, en harmonisant les intérêts et en unifiant les vues et les volontés, les organismes essentiels de l'Etat, et à les orienter sous la direction du Chef du

et à les orienter, sous la direction du Chef du Gouvernement, vers des buts et des réalisations que le patriotisme le plus élémentaire imposait à leurs efforts associés et à leurs communes énergies. La révision générale des idées à laquelle nous avons dû procéder devait logiquement aboutir à une transformation graduelle des valeurs sociales. Elle allait certainement heurter tous les intérêts et tous les appétits individuels que nous avons vu s'agiter au cours de notre histoire, pour barrer systématiquement la route, sous des masques divers, aux tentatives de relèvement de masses qu'il est absolument impossible de maintenir plus longtemps dans l'état où elles sont. Les réactions de la petite minorité «attachée comme partout ailleurs à ses privilèges», selon la juste observation de la Commission Forbes, étaient donc à prévoir. Elle avait toujours fait la pluie et le beau temps dans le pays. Elle n'allait pas, assurément, accepter de gaieté de cœur l'application d'une politique appelée à la déloger de son individualisme de classe gouvernante ou à l'obliger à purifier ses as-

pirations. On devait s'attendre à des résistances qui se manifesteraient sous leur forme classique, c'est-à-dire historique: opposition et obstruction dans les Chambres, campagne d'injures et de calomnies dans la presse(1), et enfin complots et révolutions. C'était alors la rechute certaine dans nos misères et dans nos crimes. De là, le renforcement du Pouvoir Exécutif qui était, dès lors, un corollaire naturel de l'ordre constitutionnel nouveau et qui devait en être le complément nécessaire. Il fallait, pour que la grande tâche pratique et concrète — et si difficile — de renaissance nationale, par le relèvement des masses urbaines et rurales, ne fût pas interrompue, contrariée ou étouffée dans l'œuf, que le Gouvernement eût assez d'autorité pour s'opposer aux sourdes activités nocives des forces de réaction aussi bien qu'à leurs tentatives plus audacieuses de sédition ou de révolution.

C'est ce régime d'autorité, absolument dégagé de toute conception doctrinale ou de toute influence idéologique, et que, seules, ex-

(1) La grossièreté des injures et le débordement des calomnies sont, en Haïti, la caractéristique de l'indépendance de la presse. Au stade actuel de l'éducation de l'esprit public, un journal qui n'injurie ou qui ne calomnie pas n'est pas un journal indépendant.

pliquent des circonstances spéciales à Haïti, — ce qui marque en même temps, d'ailleurs, son caractère transitoire — c'est ce régime qu'on a voulu faire passer pour une *dictature*, rien que pour l'opposer à la démocratie. Or, notre peuple a surtout besoin, pour le moment, d'un climat politique dans lequel il puisse évoluer, vivre et prospérer en paix. Sans doute, ses origines ses traditions, son tempérament égalitaire, son amour de la liberté et jusqu'à ses préjugés entretiennent chez lui une sorte d'*instinct* démocratique. Dans quel sens le développement de son intelligence, l'éducation qu'on s'évertue à lui donner, la notion du travail méthodique qu'on ne cesse de lui inculquer, orienteront ses préférences ou ses goûts de demain pour telle ou telle forme de gouvernement, il serait bien osé, quant à présent, d'affirmer quoi que ce soit à ce sujet. En tout cas, il est certain que l'autorité ne s'est dépensée et ne continue

à se dépenser que pour préparer la venue et le triomphe final de cette démocratie qui, étant donnée la presque «humanimalité» dans laquelle croupissent encore nos masses haïtiennes, n'est et ne peut être qu'un mot, — et un mot «qui rend, jusqu'ici, un son vide»,

selon la remarque d'un haut personnage américain que nous avons déjà rappelée.

Peut-être faudrait-il s'entendre sur l'expression «régime d'autorité». Il ne s'agit pas — et l'on m'en croira sans peine — de l'autorité brutale et déprimante des anciennes «autorités» haïtiennes, mais de l'autorité dans le sens étymologique du mot, puisqu'il vient de «auctor» qui signifie *celui qui crée, qui fonde, qui augmente...*

Il s'agit d'ailleurs, ici, bien moins de régime politique que de l'application de ce que l'on

pourrait appeler un *humanisme national*, qui, en un certain sens, est au-dessus même de la démocratie, parce que plus près qu'elle des fins proprement *humaines* qu'il nous avait paru indispensable de réaliser, d'abord, dans l'ambiance, pour l'amener à la lente et difficile compréhension des principes et des procédures qu'exige le fonctionnement du régime démocratique. En d'autres termes, il fallait s'élever un peu plus haut, dans la pure *humanité*, pour redescendre et rencontrer, avec nos masses enfin renouvelées par l'éducation et le travail, les idées et les formes complexes et nuancées de la démocratie...

Le Président Woodrow Wilson, qui fut, pendant tout le premier quart de ce siècle, l'apôtre attitré et respecté de la démocratie, ne s'en était pas fait, en somme, une toute autre idée, lorsqu'il mettait les nations en garde contre

une adoption prématurée de cette forme de Gouvernement. Voici, en effet, d'après le Professeur Kirkpatrick, la remarque judicieuse du Président Wilson à cet égard :

«La démocratie est conçue erronément quand elle est traitée simplement comme un corps de doctrine ou une forme de gouvernement. C'est un stage de développement. On n'y parvient que par de lentes habitudes. Les Anglais seuls ont abordé les institutions populaires par habitude. Toutes les autres nations s'y sont lancées prématurément; impatientes d'y arriver, elles ont adopté la démocratie au lieu de la cultiver.» (1)

Comment donc peut-on alors parler de dictature avant d'avoir bien compris la signification

(1) Democracy is wrongly conceived when treated merely as a body of doctrine or simply a form of government. It is a stage of development. It is built up by slow habit. The English alone have approached popular institutions through habit. All other nations have rushed prematurely into them; through mere impatience with habit they have adopted democracy instead of cultivating it.

Woodrow Wilson — Cité par Kirkpatrick, op. cit. page 439.

profonde de notre réforme constitutionnelle et s'être bien rendu compte de la direction rationnelle que nous entendions lui imprimer?...

Quoi qu'il en soit, Haïti, à l'heure actuelle, occupe un rang honorable parmi les Etats démocratiques de nos Amériques. Les plus prévenus pourront s'en persuader à la simple lecture des ouvrages récemment publiés sur *l'Amérique latine* et parmi lesquels on peut citer ceux de Siegfried, de Jacques Bainville, Français; de Laureano Vallenilla Lanz, Vénézuélien; de Carleton Beals, de Wilgus et d'Eça, Américains; et de Kirkpatrick, Anglais.

* * *

Le redressement de l'économie haïtienne dépendait, en tous points, de la valeur d'un ordre politique nouveau capable de garantir la stabilité du Gouvernement, la sécurité et la paix dans le pays. Notre production agricole, stationnaire et routinière, était la conséquence des désastres que les révolutions semaient périodiquement à travers nos campagnes désolées. Tout contribuait à aggraver cette situation. La population augmentait, chaque année, dans des proportions plutôt inquiétantes

par rapport aux revenus aléatoires de la nation. Abandonné à lui-même, le paysan sacca-geait la terre en la déboisant.

«Il est difficile, écrivait dernièrement un expert américain, d'exagérer la gravité des problèmes que causent, en Haïti, un déboisement excessif et l'érosion qui en résulte. Le degré d'appauvrissement rural, la dégradation du sol, sa dessiccation, les sécheresses, les inondations destructives, l'envasement des rivières et des réservoirs, sont appelés à avoir un effet profond et tragique sur une communauté essentiellement agricole. Il est donc nécessaire qu'une politique forestière vigoureuse et logique soit préparée et appliquée activement...»

D'autre part, les capitaux formés dans le pays s'en évadaient et ne revenaient pas. Les hommes d'affaires et commerçants étrangers thésaurisaient et s'en allaient après fortune faite ou après s'être assuré une certaine aisance. Ils emportaient tout leur avoir. Ils ne nous laissaient même pas une bonne maison. C'est dire qu'ils ne contribuaient en rien au développement de la vie économique du pays. Les Haï-

ment de la vie économique du pays. Les Haïtiens qui s'enrichissaient au détriment du Trésor National — et c'était presque tous ceux de la minorité dirigeante — n'avaient rien de plus pressé, eux aussi, que d'aller dépenser sur

les boulevards de Paris, et jusqu'au dernier centime, l'argent qui avait récompensé, sous des formes diverses, leurs entreprises et leurs activités révolutionnaires. Les emprunts extérieurs, les emprunts locaux, le gâchis administratif achevaient d'enfoncer dans l'ornière notre pauvre petit pays abandonné.

L'Occupation américaine avait commis la grande erreur de s'engager, dès le début, dans l'exécution d'un plan d'enseignement urbain, alors que tout était à faire dans le domaine purement rural. C'est de ce côté, d'abord, qu'il eût fallu porter le principal effort. Il y avait là un problème à aborder sans délai, parce qu'il était la condition fondamentale de la so-

lution de tous les autres.

J'avais donc trouvé, presque intacte, la matière essentielle à mettre en tête de mes occupations. Il s'agissait d'équiper notre agriculture et de faire marcher de pair la réalisation d'un large programme d'éducation rurale. Un tel projet impliquait des ressources financières que nous n'avions pas et qu'il fallait trouver. Il comprenait, en gros, la réfection de notre réseau routier, y compris les chemins vicinaux, l'aménagement de nos forces hydrauliques pour l'irrigation, le drai-

nage d'une bonne partie de nos terres, l'adduction d'eau potable, le reboisement et la constitution de réserves forestières, la construction de maisons d'écoles, l'organisation d'une police agricole et d'une police rurale, l'aménagement de nos principaux ports maritimes, la construction d'hôpitaux, la multiplication d'écoles professionnelles pour assurer l'avenir de notre ar-

ressources pour assurer l'avenir de notre artisanat, l'augmentation de l'effectif et la modernisation de l'équipement de la Garde d'Haïti, etc.

Pour réaliser ce programme d'équipement national et sortir notre économie du marasme dans lequel elle s'enlisait, chaque jour davantage, depuis l'Indépendance de ce pays, j'avais envisagé, dès le début de mon Administration, une opération financière de grande envergure—un emprunt de 25 millions de dollars—qui nous permettrait d'organiser enfin notre agriculture, de la développer rationnellement, et, par l'augmentation et la diversification de notre production, d'assurer le bien être général de notre peuple. Car on a beau tourner et retourner le problème haïtien, ce n'est que dans la terre et dans sa mise en valeur qu'il faut aller en chercher la solution.

Des gens de bonne foi, — je ne m'occupe pas beaucoup des autres — avaient dit, à ce sujet, que le projet envisagé était au dessus de nos forces, que nous allions au devant d'un échec, parce que nous ne pourrions pas supporter les lourdes charges qu'un emprunt de 25 millions de dollars ferait peser pendant longtemps sur nos épaules, et qu'il constituerait, en définitive, un gros danger pour notre avenir.

J'en causais un jour avec un banquier américain de passage à Port-au-Prince. Il a eu à me faire à peu près les mêmes remarques. D'après lui, nous n'avions pas une capacité financière suffisante pour une telle opération.

Pour répondre aux uns et aux autres, il nous suffira d'esquisser ici, à grands traits, l'histoire de la Dette Extérieure proprement dite de la République d'Haïti, de 1825 à 1922.

On peut l'envisager sous deux aspects distincts :

1o) l'indemnité française consentie pour prix de notre indépendance ;

2°) les emprunts français.

Indemnité Française.

Fixée à 150 millions de francs, en 1825, l'indemnité française devait être payée d'année en année, en cinq versements de 30 millions cha-

cun, le premier devant s'effectuer le 31 Décembre 1825. Une telle charge était évidemment au dessus des possibilités financières du pays. Aussi, le premier versement ne put être opéré qu'au moyen d'un emprunt de 30 millions, dont le net produit s'éleva à 24 millions et dut être complété.

Comme il fallait s'y attendre, l'Etat d'Haïti se trouva dans l'impossibilité absolue de payer le second terme de 30 millions à sa date d'échéance et, à plus forte raison, les termes suivants.

Cette situation dura jusqu'en 1838. Elle devait forcément retenir l'attention du Gouvernement français et le porter à se montrer plus raisonnable. Il avait finalement consenti, à cette époque, à réduire le solde de 120 millions de l'Indemnité à 60 millions payables en 30 termes échelonnés d'année en année, de 1838 à 1867.

La Dette Extérieure, de 1825 à 1838 pouvait donc s'exprimer comme suit :

	<i>Indemnité</i>	<i>Emprunt</i>	<i>Dette Totale</i>
Situation en 1825.....	150.000.000	150.000.000

Situation en 1826, après le premier versement de 30.000.000 effectué au moyen d'un emprunt de 30.000.000 (valeur nominale).....	120.000.000	30.000.000	150.000.000
---	-------------	------------	-------------

EN POSANT LES JALONS...

399

	<i>Indemnité</i>	<i>Emprunt</i>	<i>Dettes Totales</i>
Situation en 1838, année où la réduction à 60.000.000 du solde de l'indemnité fut consentie en faveur de l'Etat d'Haïti.....	60.000.000	30.000.000	90.000.000

Si la dette totale extérieure de Frs. 90.000.000.— (qui n'était en somme, que le net montant résiduaire de l'indemnité dont une partie avait été convertie en un emprunt de 30.000.000.—) devait être amortie au bout de 50 ans, moyennant 6% d'intérêts l'an, l'annuité requise eût été de Frs. 5.709.960, soit un peu plus de un million de piastres fortes. (ou dollars).

En fait, après 50 ans, c'est à dire en 1875, l'Etat d'Haïti devait encore, du chef de sa «double dette», un solde de: Frs. 13.730.589.(1)

Il en résulte que le capital amorti, de

1826 à 1875, s'élève à 90.000.000, moins 13.730.589, soit, en chiffres ronds, 76.000.000 de francs.

Comme l'indemnité n'avait commencé à produire des intérêts qu'à partir de l'arrangement de 1838, et que l'emprunt de 1826 n'était pas encore éteint en 1875, les calculs effectués sur cette base, établissent que l'annuité moyenne,

(1) (cf. Enquête sur l'Emprunt Domingue 4e. division 2e. série 2e. partie page 116).

qui avait permis, au cours de cette période, de payer ces 76 millions, a dû être nécessairement un peu plus de 4.000.000 de francs, soit environ 300.000 piastres fortes (ou dollars).

Or, en dépit des apparences, il s'agissait essentiellement, en effet, de paiement de l'indemnité française. Pas un sou en effet, n'avait été encaissé, par l'Etat d'Haïti, de l'emprunt de pure substitution de 1826. Cet emprunt,

réalisée à 30%, nous avait plutôt occasionnée, comme perte à l'émission, la somme de 6.000.000 de francs, différence qui dut être comblée par un apport en espèces.

Il convient d'insister sur ce point. Car il est évident que la capacité de *paiement* estimée à une moyenne de 4.000.000 de francs annuellement (environ 300.000 dollars) ne saurait être confondue avec la capacité de *remboursement* d'un Emprunt dont le capital aurait été versé effectivement dans le Trésor Public et employé à des travaux productifs devant provoquer, tôt ou tard, une augmentation de la richesse publique et une amélioration substantielle de l'économie générale du pays.

En d'autres termes, le service du paiement de l'indemnité française (réduite à francs

tion. Il y avait, bien entendu, des irrégularités dans les règlements, au cours de la période allant de 1826 à 1875, soit 50 ans. C'était à peu près, comme s'il s'était agi d'un Emprunt véritable de Frs. 90.000.000.—6% remboursable en 50 ans qui, réalisé à 80%, par exemple, eût mis effectivement l'Etat en possession de Francs 72.000.000 de recettes extraordinaires.

Il n'y a pas de doute qu'un tel Emprunt réalisé, même à ce taux onéreux, eût été remboursé avant la date d'échéance, puisqu'il est avéré que, de 1826 à 1875, sans avoir *rien* reçu, l'Etat d'Haïti a pu, non pas *rembourser*, mais *payer* un capital de 76.000.000 de francs sur celui de 90 millions, net montant réduit de l'indemnité consentie à la France (non compris les intérêts).

A la lumière de ces considérations, nous pouvons conclure hardiment que la capacité financière du pays, à cette époque, était excellente, surprenante même, puisque la nouvelle petite nation se remettait à grand peine, et toute seule, des ruines accumulées au cours de la guerre de l'Indépendance.

Au sujet de la répercussion catastrophique de l'indemnité française sur l'avenir de notre pays, L. J. Marcelin rapporte, dans son ouvrage déjà cité, les extraits suivants, particulièrement intéressants, d'un «Mémoire sur l'abolition de l'esclavage à Haïti et ses résultats actuels, rédigé d'après des documents authentiques par M. Clarckston et M. Macaulay, et présenté par M. Buxton au Comité de la Chambre des Pairs d'Angleterre, chargé, dans la session de 1832, d'examiner la question de l'esclavage colonial» :

«Haïti s'est fait un grand mal en s'engageant imprudemment à payer à la France l'énorme somme de 150 millions de francs pour prix de la reconnaissance de son indépendance. Outre que cette somme est au-dessus de ses moyens, le moment où elle a contracté cette dette devait encore nécessairement aggraver le mal de la manière la plus fâcheuse. Cette plaie porte une atteinte funeste à sa destinée, comme pays commercial, à l'instant même où son agriculture renaissait, où le peuple commençait à prendre le goût des choses agréables et du luxe de la civilisation, et où ses institutions allaient recevoir le degré de maturité qu'elles pouvaient attendre d'une plus longue expérience...

«Avant cette déplorable affaire, toutes les parties séparées de la République avaient été réunies et

EN POSANT LES JALONS...

403

ces, qu'elle pouvait compter sur son revenu pour faire face à tous ses besoins. Elle avait pu réduire son armée, et, en perfectionnant la discipline d'une force moins considérable, alors qu'elle n'avait à lutter contre aucun ennemi intérieur, elle en avait fait pour toutes les invasions dont elle pouvait être menacée, un moyen de résistance bien plus efficace encore que ses mornes et ses montagnes. Le désir qui se manifestait parmi les citoyens d'améliorer leur condition matérielle, inspirait déjà au gouvernement la salubre politique d'une réduction d'impôts, afin de mettre, autant que possible, à la portée du plus grand nombre, les articles de nécessité et de commodité. La masse de la population annonçait évidemment que le sentiment de la propriété et un goût plus cultivé créaient chez elle de nouveaux besoins dont le cercle s'étendait de jour en jour. On voyait se répandre généralement le désir d'une foule de jouissances dont jamais les classes ouvrières n'avaient même eu l'idée, à aucune époque de son histoire, et d'un superflu qui se fondait si intimement dans le nécessaire, qu'on faisait peu en regarder le

dans le nécessaire, qu'on lui faisait par en regarder la privation comme une marque d'infériorité, et presque comme une honte. Ce fut au milieu de cet état de progrès, de tranquillité et d'amélioration, que le tribut de l'indemnité française vint accabler chaque individu de tout son poids. Il fallut que ces hommes payassent en argent ce qu'ils avaient déjà acheté de leur sang, il fallut lever des contributions pour l'exécution d'une mesure généralement odieuse; trois des principales villes refusèrent leur contin-

gent; plusieurs districts prirent l'attitude de la révolte: la sûreté des propriétés fut ébranlée, et elles subirent une dépréciation; les travaux ne marchèrent plus avec la même régularité; les murmures du public devinrent bientôt des clameurs contre la pusillanimité du gouvernement, et ceux qui ne purent se soustraire au paiement de la taxe, cherchèrent à en diminuer du moins le montant, et à échapper à l'oppression en affectant une apparence de ruine, en diminuant leurs dépenses et leur train de vie, afin d'ôter au moins tout prétexte au fisc pour les charger davantage.» (1)

D'autre part, on trouve dans l'*Almanach Commercial de Port-au-Prince*, édité en 1863 par Duraciné Pouilh les appréciations suivantes sur l'indemnité française et ses déplorable conséquences :

«...L'ordonnance du roi Charles X du 17 avril 1825, acceptée par Boyer et entérinée ensuite par le Sénat, exigeait comme indemnité en faveur des colons français, 150 millions de francs payables en cinq termes égaux et d'année en année à partir du 11 décembre 1825: elle réservait en outre à la France le privilège de ne payer que la moitié des droits exigibles aux pavillons étrangers, ce qui laissa pendant dix ans un déficit annuel de P. 281.000 environ (deux cent quatre-vingt un mille piastres)

(1) Mémoire, etc. pages 58, 59 et 60.

sur un revenu total n'excédant pas P. 1.125.000 (un million cent vingt-cinq mille piastres)».

«Pour liquider le premier versement de 30 millions (trente) le Gouvernement haïtien dut recou-

rir à un Emprunt qui fut contracté à Paris avec la maison Lafitte. Mais l'Haïtien n'avait conquis sa liberté et son indépendance que sur un monceau de ruines. Les ressources du pays étaient diminuées de 50% (cinquante) ; le café, entre autres, de 76 millions (soixante-seize) de livres qu'accusait 1789, n'en présentait qu'environ 30 (trente) millions. Tant de charges étaient donc au-dessus de ses forces, aussi dut-il dès la deuxième année y faire défaut.» (2)

Les Emprunts Français.

Au cours de la période comprise entre 1875 et 1922, le Gouvernement Haïtien contracta successivement :

1o) l'emprunt de 1875, au montant nominal de 50 millions de francs,

2o) l'emprunt de 1896, également de 50 millions de francs,

3o) l'emprunt de 1910, de 65 millions de francs.

Le but principal et avoué de ces différentes opérations financières était, avant tout, le rem-

(2) Almanach Commercial de Port-au-Prince, 1863, page 251.

boursement, ou plutôt l'unification de la dette extérieure. Mais, en fait, il n'en a jamais été ainsi. Il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre l'évolution de la dette extérieure française à partir de l'emprunt de 1875.

D'abord, le montant de la nouvelle dette d'Haïti, née de cet emprunt—qui fut simplement l'objet d'une curée à laquelle participèrent des groupes financiers, des négociateurs haïtiens, des bénéficiaires de concessions de faveur, et où les intérêts du pays furent littéralement sacrifiés—ne fut définitivement fixé et arrêté que 10 ans après, à la somme de 25.960.380 francs, conformément à l'arrangement du 30 juillet 1886, intervenu entre les intéressés et le Gouvernement de l'époque.

L'emprunt de 1875 n'avait donc pas servi à éteindre le solde de l'indemnité française dite «la double dette», qui se chiffrait, à cette date, à 14 millions de francs environ, ainsi qu'il a été établi ci-dessus. D'ailleurs, cette «double dette» semble avoir vécu jusqu'en 1893, époque à laquelle elle «fut définitivement amortie». (1)

(1) F. Marcelin — Haïti et l'indemnité française, page 66.

L'emprunt de 1896 et celui de 1910 ne furent pas davantage employés à unifier la dette extérieure, puisque, au 31 décembre 1915, celle-ci se chiffrait à la somme de 120.912.060 francs se décomposant comme suit :

		Frs.
Emprunt 1875	solde en circulation	19.252.560
Emprunt 1896	solde en circulation	37.638.500
Emprunt 1910	solde en circulation	64.021.000
	Total comme ci-dessus	<u>120.912.060</u>

Ce point fixé, une question se pose : à quoi avait été employé le produit de ces trois emprunts aux montants nominaux respectifs de :

	Frs.	
	25.960.380	(emprunt 1875)
	50.000.000	(emprunt 1896)
	65.000.000	(emprunt 1910)
soit, ensemble	<u>140.960.380</u>	

Les Archives ne permettent guère de répon-

dre d'une manière précise à cette question. Ce qui est plus que probable, c'est que 50% au moins de ce total ont été absorbés par les pertes aux émissions (en moyenne 25%), frais et faux frais financiers, grasses prébendes, etc..

Toujours est-il que le montant nominal des emprunts effectués de 1875 à 1922 se chiffre

	<i>Frs.</i>
à.....	140.960.380
à quoi il convient d'ajouter le solde de l'indemnité française encore impayé en 1875, soit..	14.000.000
	<hr/>
Total.....	154.960.380

Si, de ce dernier chiffre, on retranche la valeur nominale des obligations d'Haïti dont le remboursement ne devait, conformément aux tableaux d'amortissement, s'effectuer qu'a-

pres 1922, soit:

1o) pour l'em-
prunt 1875 (éché-
ance 1922) 0

2o) pour l'em-
prunt 1896, pério-
de 1923-1932,
49.038 obl. de 500
frs. 24.510.000

3o) pour l'em-
prunt 1910, pério-
de 1923-1961,
121.178 obl. de
500 frs. 60.589.000 85.108.000
la différence trouvée, soit 69.852.380

exprime le capital nominal de la dette exté-
rieure remboursable (et de fait remboursé)
entre 1875 et 1922, c'est-à-dire au bout de 47
ans, quoique, comme toujours, avec des retards
ou des irrégularités dans le paiement des in-

térêts et des amortissements.

Même capacité de paiement (70 millions de francs en 47 ans) que celle établie pour la période 1825-1875 précédemment étudiée (76 millions de francs en 50 ans).

Il n'est pas téméraire d'affirmer que, comme précédemment, les ressources propres du pays durent être mises à contribution, dans de très larges proportions, pour effectuer ce paiement. Car si, par leur origine et leur essence, les nouvelles charges imposées à la collectivité haïtienne différaient de l'indemnité française, elles n'en ont pas moins été, comme l'indemnité, *payées* plutôt que *remboursées*, eu égard aux conditions désastreuses dans lesquelles ont été contractés et réalisés les emprunts de 1875, 1896 et 1910, dont, même les maigres reliquats disponibles, semblent n'avoir pas été employés aux fins utiles originellement envisagées, ou avouées.

En résumé, de 1825 à 1922, le pays a bel et bien payé la somme de 146 millions de francs

près, soit environ 29 millions de dollars—non compris les intérêts de ce capital—valeur tirée laborieusement de son propre fonds, au grand dam de son développement économique et social.

Quoi qu'il en soit, nous avons tenu le coup de ce côté-là, si bien que, lorsque fut contracté l'emprunt de 1922, le service de la dette française était à jour.

Situation après 1922

Le remboursement du solde de la dette française à l'aide d'une partie des fonds de l'emprunt de 1922 a été plutôt un rachat anticipé du capital dont l'amortissement normal n'était exigible qu'à partir de 1923. Cette opération se fût analysée en un emprunt de substitution de \$6.000.000.—environ, si le passif de la République ne comportait, à ce moment-là que le solde des obligations de 1896 et de 1910 en circulation. Malheureusement ce passif avait été, entre temps, alourdi considérablement de toutes sortes de dettes intérieures, nées de notre mauvaise administration et provenant a) d'emprunts sur place, à des conditions usuraires, b) de dédommagements accordés sans rime ni raison, c) de réclamations di-

plomatiques presque toujours injustifiées ou fantaisistes, d) de libéralités de tous genres, e) des dettes révolutionnaires, etc... le tout, liquidé, au moment de l'unification de la dette publique, en 1922, à plus de 13 millions de dollars, soit plus du double de la valeur employée au rachat anticipé de la dette extérieure française (\$6.000.000 environ).

De là, le reliquat, relativement faible, «d'un peu plus de 2 millions de dollars restés disponibles (sur un emprunt nominal de près de 24 millions), reliquat qui a été dépensé principalement dans des travaux de construction d'édifices publics exécutés durant la période comprise entre les années 1927 et 1932»(1)

Il est indéniable que l'emprunt de 1922 a permis de réaliser un assainissement réel de notre situation financière et d'instaurer l'ordre et la régularité dans l'administration du Trésor Public. Par contre, il n'a pas servi, comme on pourrait l'espérer, au développement économi-

que de ce pays. Aucun projet de caractère productif ne put être entrepris, faute de fonds disponibles. Et voilà encore notre pauvre petit Etat condamné, comme devant, à se serrer de

(1) Sténio Vincent — «Efforts et Résultats», page 51.

plus en plus la boucle, à se saigner, sans trêve ni merci, afin de tirer, de son fonds propre, de quoi assurer coûte que coûte le service régulier de sa dette.

Si l'on prend comme terme de comparaison, l'exportation du café, notre denrée de base, on ne constate, en effet, aucun progrès dans le volume de notre production. La quantité moyenne annuelle de cette fève expédiée de 1923 à 1932 ne dépasse guère 31 millions de kilos, contre une moyenne de 29 millions durant l'Administration du Président Dartigue-nave, une moyenne de 29½ millions durant l'Administration du Général Nord Alexis; une

moyenne de 32½ millions durant l'Administration du Président Sam.

Pourtant, au cours des dix années allant de l'exercice 1922-1923 à l'exercice 1932-1933, la République d'Haïti a versé à ses Agents fiscaux pour le paiement des intérêts et de l'amortissement des Emprunts séries A, B et C, la somme totale de Or \$19.587.034.86, démontrant, par ainsi, une capacité moyenne de paiement d'environ 2 millions de dollars par an.

Il est permis de penser qu'elle eût été capable de donner davantage, si, durant seule-

ment ces dix ans, l'intensification et la diversification systématiques de la production avaient été entreprises et poursuivies avec méthode et ténacité. Pour ne s'en tenir qu'à l'article café, par exemple, il est rapporté dans la livraison du 13 février 1939 de la Revue La-

tham et Gilg, du Hâvre, que le volume des cafés coloniaux français, consommé en France est passé de 210.000 sacs en 1933 à 960.000 sacs en 1938, soit, dans le court espace de 6 ans, une augmentation de 350%.

Si, pendant les dix années ci-dessus envisagées, notre exportation caféière avait pu progresser seulement dans la proportion de 100%, ou même de 50%, notre situation générale, malgré les fortes crises que nous avons subies, eût été certainement meilleure.

Il aurait fallu sans doute beaucoup d'argent pour atteindre ce résultat, et nos divers emprunts, hélas! y compris celui de 1922, n'avaient point procuré de ressources disponibles pour de telles fins.

Au cours des quatre exercices suivants (1933-34 à 1936-37), le total des annuités, versées pour le service de l'Emprunt de 1922, s'est chiffré à \$6.662.621.00, soit une moyenne annuelle de \$1.662.655.25.

Or cette dernière moyenne est supérieure de plus de 40.000 dollars à l'annuité requise pour amortir, en trente ans, un emprunt de vingt cinq millions de dollars au taux de 5% d'intérêts.

Remarquez que le solde disponible d'un tel emprunt, après le remboursement intégral du montant actuel de la dette publique (\$9.000.000.—) serait—pour la première fois sans doute—de l'ordre de 14 millions de dollars, lesquels, investis dans des travaux essentiellement productifs, infuseraient un sang nouveau à notre économie générale appauvrie, anémiée par plus d'un siècle d'incurie et d'instabilité. Nous en aurions tiré, à coup sûr, une augmentation appréciable de notre pouvoir général d'achat, de notre capacité de remboursement, de la richesse publique et privée.

Quant à nos embarras financiers actuels, ils constituent un accident dû précisément au fait que l'effondrement des prix mondiaux a coïncidé — pour comble de malheur — avec une production exportable, en général stationnaire, voire même en pleine régression, pour ce qui a trait à notre café dont l'exportation moyenne annuelle est tombée au-dessous de 28 millions de kilos, d'après la statistique de ces 5 dernières années fiscales.

Le mal, on l'a déjà dit et suffisamment établi, réside donc dans la sous-production. Le remède, le seul, c'est l'investissement de capitaux substantiels dans des travaux destinés à augmenter notre production.

Trouverons-nous ces capitaux indispensables pour réparer les brèches récentes occasionnées par la crise actuelle et opérer les redressements économiques nécessaires? En tout cas, il ressort de ce rapide aperçu sur le regrettable sort de nos différents emprunts, que les forces vives de ce pays sont encore loin d'être taries.

Et puisque notre capacité de paiement n'a pas été amoindrie, durant 14 années consécutives—loin de là, au contraire—alors que l'emprunt de 1922 a presque exclusivement servi à unifier la dette publique, comment ne pas admettre, sans nier l'évidence même, qu'elle est en mesure d'assurer l'amortissement régulier d'un nouvel emprunt de 25 millions dont les trois cinquièmes environ seraient disponibles, cette fois, et utilisés sérieusement au

pouvoirs, cette fois, et d'assurer le développement économique du pays.

Une dernière considération qui mérite bien qu'on s'y arrête un peu. Chacun sait que l'amortissement intégral des trois tranches de

l'emprunt de 1922, (Séries A, B et C) est réparti, d'après les contrats d'emprunt, sur une période de trente ans.

Les obligations Série B ont été rachetées en totalité au bout de 15 ans, grâce à un concours de circonstances particulièrement favorables dont le Trésor Public a pleinement profité. Cette opération constitue, sans conteste, un fait unique dans les annales financières de ce pays.

Quant aux Séries A et C, les tableaux d'amortissement y afférents montrent que le total des annuités régulières prévues au 30 Septembre 1938 se chiffre à :

	<i>Dollars</i>
1) pour la Série A,	18.360.000.00
2) pour la Série C	2.955.245.96

2) pour la Série C,	2.339.343.86
ensemble	<u>21.215.343.86</u>
Or, à cette même date du 30 septembre 1938, le total des remises effectives accuse, <i>Dollars</i>	
pour la Série A . .	19.550.242.41
pour la Série C . .	<u>3.055.068.64</u>
	22.605.311.05
D'où une différence de	<u>1.389.967.19</u>

représentant l'excédent du montant total des remises effectives sur celui des annuités régulières prévues, en dépit du fait que, depuis deux exercices, le service de l'amortissement a été suspendu. Cela paraît surprenant et même anormal au prime abord; mais c'est la conséquence naturelle des stipulations contractuelles. Il est évident que si les contrats des em-

prunts Séries A, B et C ne comportaient pas les clauses prévoyant des amortissements additionnels automatiques, chaque fois que les recettes fiscales générales seraient supérieures à sept millions de dollars, nous serions encore assez éloignés de l'époque où il deviendrait nécessaire d'obtenir un moratorium des porteurs de nos titres.

En élaborant ces contrats d'emprunts, les parties en cause avaient certainement oublié que toute période de prospérité est généralement suivie d'une période de dépression: l'éternelle histoire des vaches grasses et des vaches maigres. Il eût été sage, surtout en matière *d'engagements additionnels*, d'adopter un *cycle budgétaire* plus ou moins étendu, au lieu de prendre pour base *l'année budgétaire*. On ne peut que regretter qu'on n'y ait pas pensé au cours des négociations.

la J. G. White Company, nous rend, sans doute, des services incontestables et contribuera à une certaine amélioration de notre situation. Mais l'œuvre de redressement matériel et moral à laquelle nous travaillons exige bien davantage. Je suis convaincu que le capital étranger — et notamment américain — aujourd'hui mieux informé sur le potentiel d'Haïti, nous apportera d'autres concours pour l'organisation économique définitive de ce pays dont les possibilités agricoles demeurent encore, et malgré tout, absolument remarquables.

*
* *

Pendant cinq ans, nous avons maintenu la paix publique dans ce pays. C'était évidemment ce qu'il y avait de plus problématique après le départ des *Marines*, en 1934. La Commission Forbes ne croyait pas la chose possible. Elle avait franchement déclaré qu'elle ne se faisait aucune illusion là-dessus. De nombreux haïtiens, et parmi eux des *nationalistes* notoires, n'avaient pas hésité, eux non plus, à manifester leur inquiétude. La vie nationale dépendait de la paix. Je mis tout en œuvre pour qu'elle fût assurée, elle d'abord. C'était le facteur primordial, celui qui commandait tous les objectifs nouveaux, toute la nouvelle espérance, et tous les rêves d'action utile et réparatrice. Je n'avais pas voulu que ma tâche quotidienne fût empoisonnée par la politique. Je tentai l'effort audacieux d'un Gouvernement haïtien sans *politique*. Je proclamai la primauté de l'économique. Je montrai le pays réel aux hommes de cœur qui m'entouraient. Ils ne l'avaient jamais regardé de si près. Je sentis leur émotion profonde... Il fallait se-

couer ces masses, les tirer de leur état d'hébété-
tude séculaire, les rappeler à une vie plus hu-

maine. C'était nouveau. Beaucoup furent lents à comprendre. D'autres haussèrent les épaules... Travail herculéen, impossible. J'affirmai qu'on pouvait l'entreprendre quand même... Il n'y avait qu'à commencer. Les moyens manquaient, certes. Mais il y avait les puissantes ressources de la bonne volonté et de la bonne foi qui nous aideraient à tenir. On ferait d'ailleurs ce qu'on pourrait. On ferait quand même quelque chose... Essayons. Et j'entrai en campagne... Ce fut dur. La réaction guettait... Elle esquissa des résistances. Mais elle trouva devant elle un gouvernement stable, la sécurité garantie, une administration organisée et régulière, et, par dessus tout, une force publique fidèle à ses devoirs...

Après un siècle de démolition, je me mis à

construire... Demolir est plus facile, c'est entendu. Des gens avaient donc beau jeu de critiquer, de reprocher à l'administration ses lenteurs, ses négligences, ses malfaçons, son manque d'initiative... Cela n'allait jamais assez vite. Et puis, on aurait dû faire ceci... Et pourquoi ne faisait-on pas cela?...

Je me bouchai les oreilles et je me battis à la fois sur tous les fronts de l'activité sociale. Je fis des routes et des ponts. Je restaurai des

monuments historiques. Je créai des cités ouvrières à la Capitale. Je triplai le nombre des écoles rurales. Je construisis des bâtiments scolaires. Je donnai à la production agricole le plus grand coup de fouet qu'elle ait jamais reçu. Je fis entrer dans l'économie nationale de nouvelles denrées exportables. Je créai le bien rural de famille. Je rendis l'Etat propriétaire de la Banque la plus liquide et la plus

saine existant actuellement dans le monde, avec ses bénéfices qui augmentent chaque année et son compte de dépôts qui atteint aujourd'hui plus de deux millions de dollars. Considérant notre position géographique et convaincu que ce serait aller à contre sens de nos intérêts primordiaux si nous persistions à diriger les destinées de notre pays en dehors de l'Hémisphère, j'instaurai et poursuivis une nouvelle politique extérieure. J'intensifiai nos relations de toutes sortes avec les Etats-Unis d'Amérique. Je mis la Nation haïtienne dans le généreux mouvement du Panaméricanisme triomphant. Je relevai le salaire des instituteurs. Je poussai à l'embellissement des villes. J'organisai le tourisme. J'introduisis le sport dans les écoles. Je dotai le pays d'un Musée historique. Je fondai la caisse de l'Assistance

Sociale. Je multipliai les établissements de l'enfance nécessiteuse. J'entrepris l'œuvre des

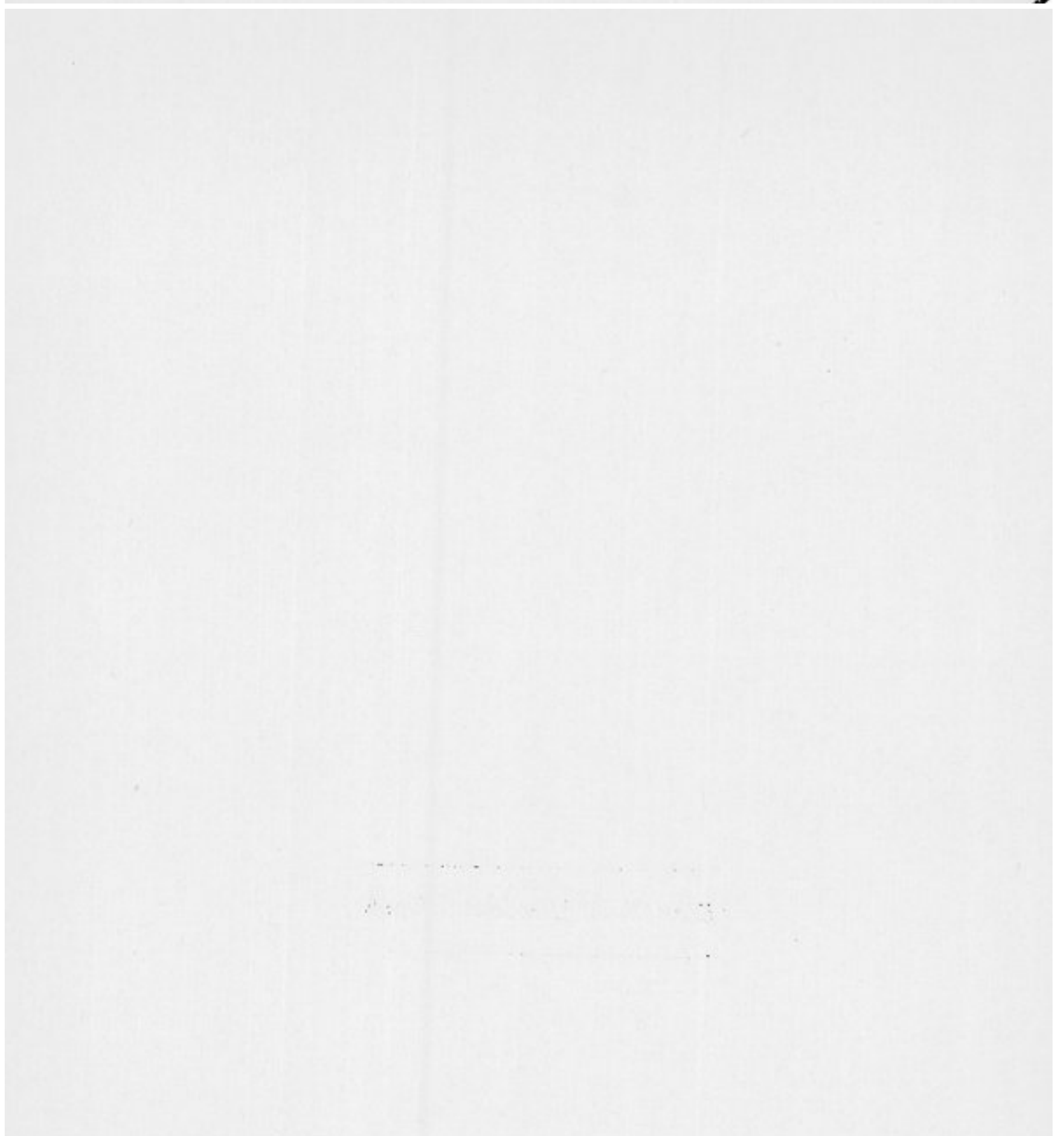
bibliothèques publiques. Je réinstallai l'Ecole Militaire. J'instituai les colonies agricoles. Je transformai la fausse conception locale des élites, en substituant graduellement, à notre «élite» trop exclusivement politicienne et parasitaire, de nouvelles et véritables élites administratives et sociales en plein travail de développement. Je pourchassai l'esprit individualiste régnant et propageai, par la puissance de l'exemple, la notion chrétienne des indispensables solidarités. Je posai enfin des jalons sur toutes les voies qui mènent au progrès et à la civilisation.

Seule la paix nous a permis de nous consacrer à ce grand effort. Seule, elle nous permet d'y persévérer.

C'est sous son égide que se poursuit la renaissance économique et que, peu à peu, se développent les forces spirituelles.

Ce peuple a mis son espoir et sa confiance dans cette paix bienfaisante, parce que, seule, elle peut lui garantir un avenir de sécurité et de prospérité.

FIN DU PREMIER TOME



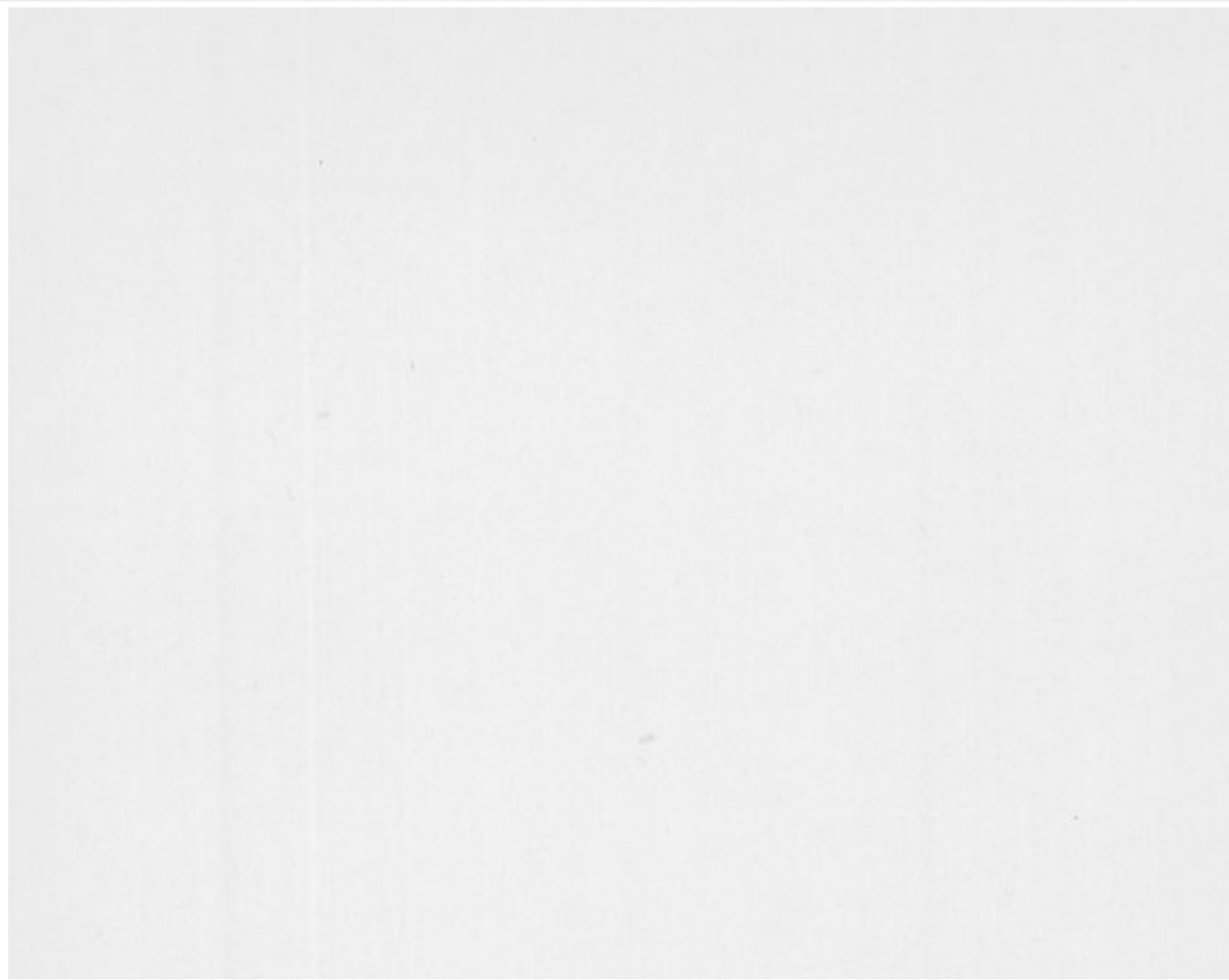
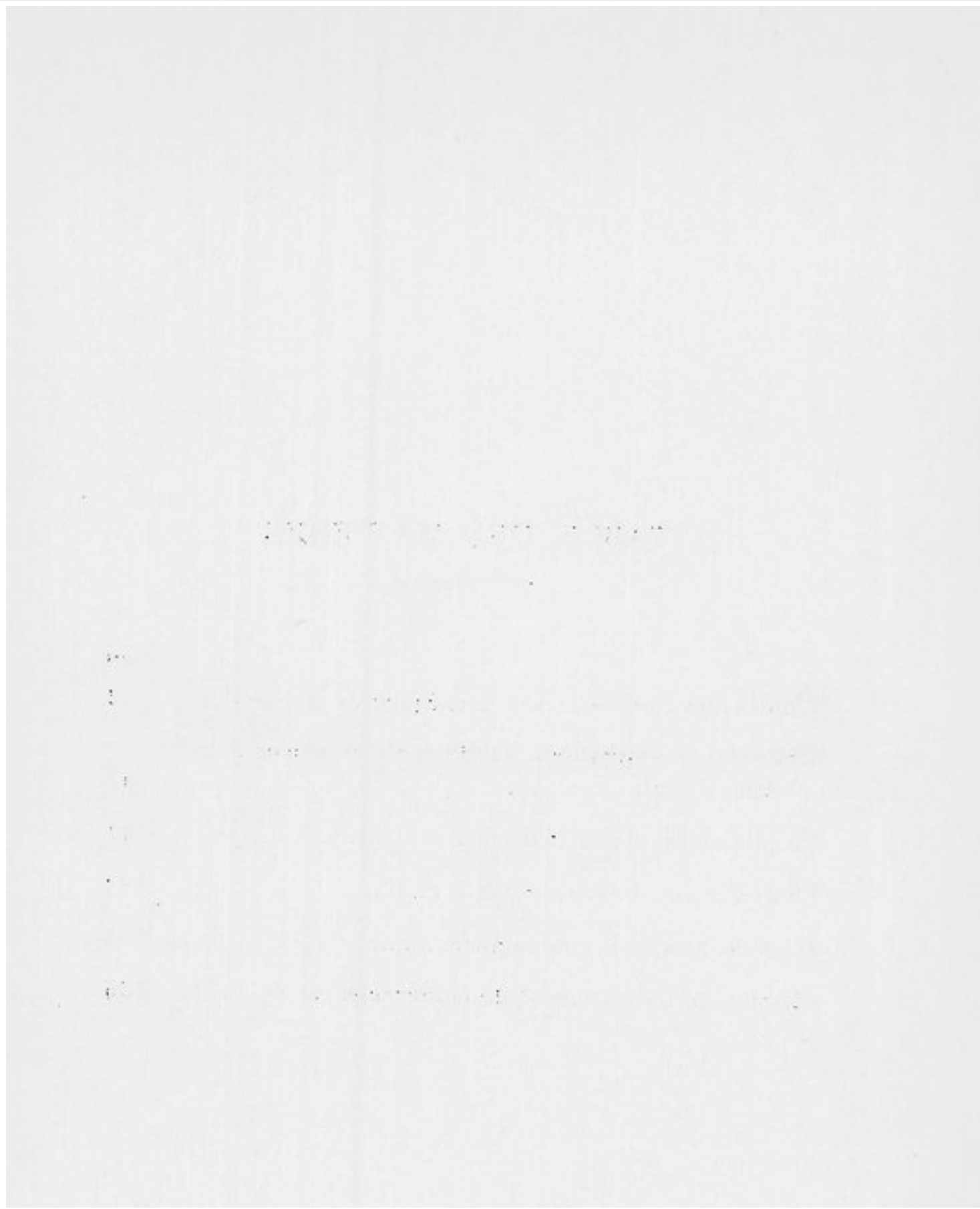


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
L'obsession raciale et ses conséquences nationales....	3
Discours, proclamations, «audiences» et propos de nos Chefs d'Etat.....	47
Le glissement de la Nation.....	91
L'Occupation américaine.....	273
Dans la tragique conjoncture.....	309
L'action de redressement du Gouvernement de 1930...	325



IL A ETE TIRE DE CET OUVRAGE
100 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE SUR

PAPIER VELVETONE INDIA. NUMEROTES
DE 1 A 100.
